



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Comptes 2021

Comptes de l'Etat du Valais et du Fonds FIGI



TABLE DES MATIERES

◀ ETAT DU VALAIS

BILAN ET COMPTE	1
Bilan	3
Compte de résultats	4
Compte des investissements.....	5
Compte de financement	6
Tableau des flux de trésorerie	7
ANNEXES	9
Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat	10
Etat du capital propre	15
Tableau des participations.....	16
Tableau des provisions.....	17
Tableau des garanties.....	18
Principaux crédits d'engagement	20
Tableau des immobilisations du patrimoine administratif	22
Placements financiers à long terme.....	23
Prêts du patrimoine administratif	24
Engagements financiers à long terme	25
Crédits supplémentaires.....	26
Classification fonctionnelle	30
FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX.....	35
Fonds et financements spéciaux	36
Fonds cantonal pour l'emploi.....	38
MANDATS DE PRESTATIONS POLITIQUES	39
POUVOIR LEGISLATIF.....	40
Grand Conseil	41
Constituante	45
POUVOIR EXECUTIF	46
Conseil d'Etat	47
Préfectures	48
POUVOIR JUDICIAIRE	49
Tribunaux	50
Ministère public	51
Commission cantonale de recours en matière fiscale	52
AUTORITE DE SURVEILLANCE	53
Conseil de la magistrature.....	54

AUTORITE DE RECOURS.....	55
Commission de recours du Conseil de la magistrature	56
PRESIDENCE	57
Chancellerie d'Etat	58
Inspection des finances	62
FINANCES ET ENERGIE.....	65
Administration cantonale des finances	66
Service cantonal des contributions	71
Service des ressources humaines.....	75
Service immobilier et patrimoine	81
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	85
Service cantonal de l'informatique.....	96
Service de l'administration numérique.....	101
SANTE, AFFAIRES SOCIALES ET CULTURE	104
Service de la santé publique	105
Service de la consommation et affaires vétérinaires	115
Service de l'action sociale	121
Service de la culture	127
Service de protection des travailleurs et des relations du travail.....	133
Service des poursuites et des faillites.....	139
Office cantonal de l'égalité et de la famille	147
Subventionnement des assurances sociales.....	151
ECONOMIE ET FORMATION.....	152
Service administratif et des affaires juridiques de la formation	153
Service juridique des affaires économiques	157
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	161
Service de l'industrie, du commerce et du travail	171
Service de l'agriculture	177
Service de l'enseignement.....	187
Service de la formation professionnelle.....	192
Service des hautes écoles.....	201
Service cantonal de la jeunesse.....	210
SECURITE, INSTITUTIONS ET SPORT	216
Service juridique de la sécurité et de la justice.....	217
Police cantonale	222
Service de la sécurité civile et militaire	230
Service de la circulation routière et de la navigation	236
Service de l'application des peines et mesures	241
Service de la population et des migrations	246
Service des affaires intérieures et communales	255
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	258

Service de la géoinformation	268
Service du registre foncier	273
Office cantonal du sport.....	277
MOBILITE, TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT	282
Service administratif et juridique.....	283
Service de la mobilité	289
Service Unité Territoriale III	300
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage	303
Service de l'environnement	318
Service de la construction des routes nationales	329
Service du développement territorial	333
Service de la protection contre les crues du Rhône	338
AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS.....	345
VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE.....	346
RECAPITULATION GENERALE.....	347
Résultats	347
Aperçu général	349
Compte de résultats - charges	351
Compte de résultats - revenus	353
Compte des investissements - dépenses	355
Compte des investissements - recettes.....	356
▲ FONDS FIGI	
BILAN, COMPTE ET ANNEXES	359
Bilan	360
Compte de résultats	361
Compte des investissements.....	361
Compte de financement	362
Tableau des flux de trésorerie	363
Explicatifs concernant le fond FIGI	364
MANDAT DE PRESTATIONS POLITIQUE	369
RECAPITULATION GENERALE.....	375



Bilan et compte

Bilan

en francs suisses	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	2'437'166'317.81	2'676'255'692.47	239'089'374.66
100 Disponibilités et placements à court terme	210'550'842.81	129'550'408.83	-81'000'433.98
101 Créances	1'230'492'191.93	1'232'134'147.35	1'641'955.42
102 Placements financiers à court terme	48'000'000.00	31'000'000.00	-17'000'000.00
104 Actifs de régularisation	380'288'089.05	604'206'861.97	223'918'772.92
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	9'021'411.35	8'168'194.61	-853'216.74
107 Placements financiers à long terme	545'027'227.88	657'946'217.59	112'918'989.71
108 Immobilisations corporelles PF	12'432'400.00	12'384'038.50	-48'361.50
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	1'354'154.79	865'823.62	-488'331.17
14 Patrimoine administratif (PA)	1'914'462'521.98	1'901'039'470.84	-13'423'051.14
140 Immobilisations corporelles PA	422'630'383.06	404'779'423.86	-17'850'959.20
142 Immobilisations incorporelles PA	4'190'767.29	2'974'798.00	-1'215'969.29
144 Prêts PA	226'389'383.87	229'300'589.23	2'911'205.36
145 Participations, capital social PA	1'036'893'719.75	1'036'892'217.75	-1'502.00
146 Subventions d'investissement	224'358'268.01	227'092'442.00	2'734'173.99
Total de l'actif	4'351'628'839.79	4'577'295'163.31	225'666'323.52
20 Capitaux de tiers	3'597'229'941.12	3'726'041'339.00	128'811'397.88
200 Engagements courants	430'477'984.82	554'097'401.93	123'619'417.11
201 Engagements financiers à court terme	400'000'000.00	480'000'000.00	80'000'000.00
204 Passifs de régularisation	328'365'660.30	328'069'542.11	-296'118.19
205 Provisions à court terme	64'520'754.15	66'598'785.60	2'078'031.45
206 Engagements financiers à long terme	2'116'468'979.82	2'031'891'468.37	-84'577'511.45
208 Provisions à long terme	213'101'647.05	222'569'005.95	9'467'358.90
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	44'294'914.98	42'815'135.04	-1'479'779.94
29 Capital propre	754'398'898.67	851'253'824.31	96'854'925.64
290 Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-21'029'465.36	58'431'270.69	79'460'736.05
291 Fonds enregistrés sous capital propre	7'857'602.20	8'117'231.20	259'629.00
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	28'566'140.86	33'716'892.47	5'150'751.61
293 Préfinancements	390'902'996.76	359'506'332.29	-31'396'664.47
294 Réserve de politique budgétaire	345'787'909.22	385'787'909.22	40'000'000.00
299 Excédent ou découvert du bilan	2'313'714.99	5'694'188.44	3'380'473.45
Total du passif	4'351'628'839.79	4'577'295'163.31	225'666'323.52

Compte de résultats

en francs suisses	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart 2021-B21
Charges d'exploitation	4'111'127'237.81	3'936'954'100.00	3'914'147'639.35	-22'806'460.65
30 Charges de personnel	1'203'978'919.28	1'052'122'500.00	1'027'351'794.95	-24'770'705.05
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	358'015'177.06	392'739'700.00	376'906'304.44	-15'833'395.56
33 Amortissements du patrimoine administratif	91'797'983.14	63'619'800.00	64'050'892.02	431'092.02
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	297'485'045.66	113'468'400.00	148'348'744.37	34'880'344.37
36 Charges de transferts	1'958'765'523.45	2'114'833'700.00	2'094'060'634.15	-20'773'065.85
37 Subventions redistribuées	201'084'589.22	200'170'000.00	203'429'269.42	3'259'269.42
Revenus d'exploitation	4'212'736'120.51	3'836'594'300.00	4'028'426'553.73	191'832'253.73
40 Revenus fiscaux	1'434'029'874.21	1'399'032'100.00	1'493'031'538.34	93'999'438.34
41 Patentes et concessions	154'806'529.40	150'340'000.00	204'912'160.68	54'572'160.68
42 Taxes	231'874'922.08	246'159'100.00	259'439'783.43	13'280'683.43
43 Revenus divers	6'912'845.92	9'452'200.00	10'501'269.33	1'049'069.33
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	369'298'027.23	73'630'400.00	69'619'828.09	-4'010'571.91
46 Revenus de transferts	1'814'729'332.45	1'757'810'500.00	1'787'492'704.44	29'682'204.44
47 Subventions à redistribuer	201'084'589.22	200'170'000.00	203'429'269.42	3'259'269.42
Résultat d'exploitation	101'608'882.70	-100'359'800.00	114'278'914.38	214'638'714.38
Résultat financier	-8'502'639.07	-11'012'700.00	-5'409'769.07	5'602'930.93
34 Charges financières	75'984'490.18	74'557'400.00	71'461'652.75	-3'095'747.25
44 Revenus financiers	67'481'851.11	63'544'700.00	66'051'883.68	2'507'183.68
Résultat opérationnel	93'106'243.63	-111'372'500.00	108'869'145.31	220'241'645.31
Résultat extraordinaire	-90'839'846.96	-60'495'800.00	-105'578'871.26	-45'083'071.26
38 Charges extraordinaires	131'195'256.10	99'265'500.00	145'040'537.62	45'775'037.62
48 Revenus extraordinaires	40'355'409.14	38'769'700.00	39'461'666.36	691'966.36
Total du compte de résultats	2'266'396.67	-171'868'300.00	3'290'274.05	175'158'574.05

Compte des investissements

en francs suisses	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart 2021-B21
5 Dépenses	459'824'269.28	512'514'000.00	464'461'410.01	-48'052'589.99
50 Immobilisations corporelles	241'522'146.91	253'360'900.00	257'650'525.25	4'289'625.25
52 Immobilisations incorporelles	11'956'428.08	16'958'400.00	11'414'577.49	-5'543'822.51
54 Prêts	44'281'615.95	60'865'200.00	28'249'754.00	-32'615'446.00
55 Participations et capital social	10'000.00	-	-	-
56 Propres subventions d'investissement	143'996'530.79	166'329'500.00	157'047'721.02	-9'281'778.98
57 Subventions d'investissement redistribuées	11'275'296.50	15'000'000.00	9'340'367.30	-5'659'632.70
58 Investissements extraordinaires	6'782'251.05	-	758'464.95	758'464.95
6 Recettes	239'439'397.83	296'720'100.00	236'873'353.75	-59'846'746.25
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	-	-	117'536.00	117'536.00
63 Subventions d'investissement acquises	204'865'979.73	246'660'700.00	208'046'554.26	-38'614'145.74
64 Remboursement de prêts	19'788'357.15	34'357'400.00	18'279'744.74	-16'077'655.26
65 Transferts de participations	1.00	-	-	-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres	877'753.55	702'000.00	809'717.00	107'717.00
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11'275'296.50	15'000'000.00	9'340'367.30	-5'659'632.70
68 Recettes d'investissement extraordinaires	2'632'009.90	-	279'434.45	279'434.45
Investissements nets	220'384'871.45	215'793'900.00	227'588'056.26	11'794'156.26

Compte de financement

en francs suisses	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart 2021-B21
Compte de résultats				
Charges	4'318'306'984.09	4'110'777'000.00	4'130'649'829.72	19'872'829.72
Revenus	4'320'573'380.76	3'938'908'700.00	4'133'940'103.77	195'031'403.77
Total du compte de résultats	2'266'396.67	-171'868'300.00	3'290'274.05	175'158'574.05
Compte des investissements				
Dépenses	459'824'269.28	512'514'000.00	464'461'410.01	-48'052'589.99
Recettes	239'439'397.83	296'720'100.00	236'873'353.75	-59'846'746.25
Investissements nets	220'384'871.45	215'793'900.00	227'588'056.26	11'794'156.26
Compte de financement				
Total du compte de résultats	2'266'396.67	-171'868'300.00	3'290'274.05	175'158'574.05
Amortissements et réévaluations	238'953'828.52	204'702'400.00	241'011'107.40	36'308'707.40
Investissements nets	-220'384'871.45	-215'793'900.00	-227'588'056.26	-11'794'156.26
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	20'835'353.74	-182'959'800.00	16'713'325.19	199'673'125.19

Tableau des flux de trésorerie

en francs suisses	Compte 2020	Compte 2021	Ecart
Total du compte de résultats (excédent de revenus)	2'266'396.67	3'290'274.05	1'023'877.38
Amortissements et réévaluations du PA	238'953'828.52	241'011'107.40	2'057'278.88
Créances ¹	-62'499'959.08	-1'641'955.42	60'858'003.66
Marchandises, approvisionnements et travaux en cours ¹	-461'159.85	853'216.74	1'314'376.59
Actifs de régularisation ¹	36'261'616.42	-223'918'772.92	-260'180'389.34
Engagements courants ²	-193'866'738.95	123'619'417.11	317'486'156.06
Provisions ²	-1'199'502'149.95	11'545'390.35	1'211'047'540.30
Passifs de régularisation ²	30'895'141.89	-296'118.19	-31'191'260.08
Financements spéciaux, fonds et divers comptes de réserve ²	-44'939'863.84	92'573'202.82	137'513'066.66
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	-1'192'892'888.17	247'035'761.94	1'439'928'650.11
Subventions d'investissement acquises	204'865'979.73	208'046'554.26	3'180'574.53
Remboursement de prêts	19'788'357.15	18'279'744.74	-1'508'612.41
Transferts de participations	1.00	-	-1.00
Remboursement de subventions d'investissement propres	877'753.55	809'717.00	-68'036.55
Subventions d'investissement à redistribuer	11'275'296.50	9'340'367.30	-1'934'929.20
Recettes d'investissement extraordinaires	2'632'009.90	279'434.45	-2'352'575.45
Recettes du compte des investissements	239'439'397.83	236'755'817.75	-2'683'580.08
Immobilisations corporelles	-241'522'146.91	-257'650'525.25	-16'128'378.34
Immobilisations incorporelles	-11'956'428.08	-11'414'577.49	541'850.59
Prêts	-44'281'615.95	-28'249'754.00	16'031'861.95
Participations et capital social	-10'000.00	-	10'000.00
Propres subventions d'investissement	-143'996'530.79	-157'047'721.02	-13'051'190.23
Subventions d'investissement redistribuées	-11'275'296.50	-9'340'367.30	1'934'929.20
Investissements extraordinaires	-6'782'251.05	-758'464.95	6'023'786.10
Dépenses du compte des investissements	-459'824'269.28	-464'461'410.01	-4'637'140.73
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	-220'384'871.45	-227'705'592.26	-7'320'720.81
Placements financiers et immobilisations du PF ¹	32'225'622.59	-95'870'628.21	-128'096'250.80
Transferts au PF	-	117'536.00	117'536.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	32'225'622.59	-95'753'092.21	-127'978'714.80
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement	-188'159'248.86	-323'458'684.47	-135'299'435.61
Engagements financiers à court terme ²	35'000'000.00	80'000'000.00	45'000'000.00
Engagements financiers à long terme ²	1'319'204'723.90	-84'577'511.45	-1'403'782'235.35
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	1'354'204'723.90	-4'577'511.45	-1'358'782'235.35
Variation des disponibilités et placements à court terme ²	-26'847'413.13	-81'000'433.98	-54'153'020.85

¹ Augmentation(-) / Diminution (+)² Augmentation(+) / Diminution (-)



Annexes

Principes pour la présentation et la tenue du compte de l'Etat

1. Base légale

L'établissement du compte de l'Etat se fonde sur la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) du 24.06.1980.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte est établi conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

Au niveau de la vision consolidée, le périmètre comprend les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, ainsi que les Départements et Services de l'Administration cantonale selon l'art. 5b de la LGCAF. Ils sont tous intégrés dans le compte de l'Etat selon la méthode de la consolidation globale, exception faite du Fonds FIGI qui n'est pas consolidé. Le complément à la recommandation « Vision consolidée » du 10.06.2020 n'est pas appliqué.

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de l'efficacité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux et de la gestion axée sur le résultat.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant des mandats de prestations politiques.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est évalué à la valeur nominale. Les valeurs du patrimoine financier du MCH1 ont été transférées au bilan de reprise MCH2 à leur valeur comptable et n'ont pas été retraitées. Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous. Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Disponibilités et placements à court terme

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre, pour autant qu'un fonds ne soit pas dédié. En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales, pour les créances résultant du domaine de la justice, ainsi que pour les créances douteuses de plus de Fr. 10'000.00 si ces dernières n'ont pas encore été transmises au contentieux, si elles sont échues depuis plusieurs mois et si le Service émetteur indique qu'il existe un risque particulier.

Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période de placement.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de la conclusion du placement et elle n'est plus adaptée en cours de période de placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. En l'absence du coût d'acquisition, la valeur vénale au moment de l'entrée s'applique.

Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Les créances résultant de financements spéciaux des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements corporels et incorporels est fixé à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet. Les subventions d'investissement, les prêts et les participations figurent uniquement à l'actif du bilan.

Une comptabilité des immobilisations n'est pas encore implémentée à l'Etat du Valais, ainsi les valeurs brutes ne sont pas publiées dans le tableau des immobilisations.

Les investissements financés par des fonds et des financements spéciaux sont amortis ou réévalués à 100 % dans l'année de leur dépense. La part dépassant le taux d'amortissement ordinaire est enregistrée dans les amortissements extraordinaires.

Dès l'entrée en vigueur du MCH2, les valeurs comptables avant amortissement inférieures à Fr. 200'000.00 par objet ou par projet (nouveaux projets d'investissements dès 2018, hors prêts, participations et capital social) sont entièrement amorties sur l'ordinaire.

Conformément à l'art. 14 al. 4 de la LGCAF, des amortissements supplémentaires doivent être opérés dans la mesure où la situation financière et la conjoncture le permettent.

Les prêts, participations et capital social font l'objet de réévaluations.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

L'amortissement a lieu généralement dès l'enregistrement de la première dépense, sur douze mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif, qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation, sont amorties par catégorie à leur valeur comptable résiduelle.

Liste des taux d'amortissements ordinaires appliqués (méthode dégressive) :

Terrains : 0%

Routes nationales : 100%

Routes et voies de communication : 10%

Aménagement des cours d'eau : 10%

Bâtiments : 8%

Forêts : 0%

Biens meubles : 40%

Autres immobilisations corporelles : 40%.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement ordinaire est de 50%.

Prêts

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social

Les participations sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Les participations acquises sont évaluées à leur valeur d'acquisition. En absence de cette dernière, la valeur boursière est appliquée ou, en dernier lieu, la valeur nominale est déterminante.

Si aucun dividende ou intérêt n'est distribué, les placements sont généralement ramenés à un franc chaque année au 31 décembre. Une réserve de fluctuation de valeur figure dans un compte de correctif d'actifs.

Lors du bilan de reprise du MCH2, les participations du patrimoine administratif, pour lesquelles un rendement régulier a été distribué, ont été évaluées à leur valeur boursière au 01.01.2018, si cette dernière était disponible, sinon à leur valeur nominale. Une réserve de fluctuation de valeur de 10% sur ce montant a également été enregistrée comme correctif d'actifs.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Elles sont comptabilisées au net et figurent uniquement à l'actif du bilan.

Le taux d'amortissement ordinaire est en principe de 15%.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Une catégorie et un taux d'amortissement uniques sont utilisés.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants

Les engagements courants sont des engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale. De plus, figurent également sous cette rubrique des financements de la Confédération.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Provisions à court terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie des fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

La distinction entre court et long terme se fait au moment de l'enregistrement de l'engagement et elle n'est plus adaptée par la suite.

Provisions à long terme

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture du compte), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font en principe l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan. Les mouvements de fonds sont définis sur la base des dispositions légales cantonales.

Divergence par rapport aux recommandations MCH2

Les attributions et les prélèvements sont comptabilisés sur des rubriques du compte de résultats, à l'exception des transferts entre fonds, financements spéciaux et comptes de réserve qui sont comptabilisés directement via le bilan.

Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires

Il s'agit de financements spéciaux constitués à partir des excédents budgétaires qui se fondent sur l'art. 22 al. 3 et 4 de la LGCAF. Ces montants sont limités à une période de compensation de trois ans par projet ou à la durée de réalisation de la convention-programme.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves pour des projets futurs.

Réserves de politique budgétaire

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

7. Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées généralement selon le principe de l'échéance des impôts, à l'exception des recettes fiscales des personnes morales qui, elles, sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts. Des provisions ou des régularisation sont enregistrées pour des créances fiscales facturées en trop.

Etat du capital propre

en francs suisses	Solde au 01.01.2021	Attribution	Prélèvement	Solde au 31.12.2021
290 Financements spéciaux	-21'029'465.36	146'970'783.61	-67'510'047.56	58'431'270.69
291 Fonds	7'857'602.20	355'609.60	-95'980.60	8'117'231.20
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	28'566'140.86	12'798'753.50	-7'648'001.89	33'716'892.47
293 Préfinancements	390'902'996.76	417'000.00	-31'813'664.47	359'506'332.29
294 Réserves de politique budgétaire	345'787'909.22	40'000'000.00	-	385'787'909.22
299 Excédent ou découvert du bilan ¹	2'403'914.39	3'290'274.05	-	5'694'188.44
29 Capital propre	754'489'098.07	203'832'420.76	-107'067'694.52	851'253'824.31

¹ Solde au 01.01.2021 y compris la reprise des comptabilités des écoles (+ Fr. 90'199.40)

Tableau des participations dès Fr. 200'000.00 (valeur nominale)

en francs suisses	Nombre détenu	Part du canton	Valeur nominale	Rendement 2021	Valeur comptable au 31.12.2020	Valeur comptable au 31.12.2021
Institut de droit public						
Banque Cantonale du Valais SA	11'062'501	70%	110'625'010.00	37'059'378.35	1'064'212'615.50	1'064'212'615.50
Banque nationale suisse SA	1'000	1%	250'000.00	15'000.00	3'889'000.00	3'889'000.00
Société suisse de crédit hôtelier SCH ¹	750	1%	375'000.00	-	1.00	1.00
Fonds FIGI		100%	10'000'000.00	-	10'000'000.00	10'000'000.00
Société anonyme						
BLS SA	837'138	1%	837'138.00	-	1.00	1.00
Centre de Cautionnement et de Financement SA	80'000	32%	4'000'000.00	75'000.00	1.00	1.00
FMV SA (type A)	1'020'000	100%	51'000'000.00	2'020'000.00	51'000'000.00	51'000'000.00
FMV SA (type B)	80'000	8%	4'000'000.00	80'000.00	4'000'000.00	4'000'000.00
Groupe CGN SA	32'602	4%	815'050.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Infrastruktur SA	7'640	13%	1'910'000.00	-	1.00	1.00
Matterhorn Gotthard Verkehrs SA	6'538	3%	490'350.00	-	1.00	1.00
RegionAlps SA	79'800	12%	798'000.00	-	1.00	1.00
Salines Suisses SA	320	3%	320'000.00	71'658.90	320'000.00	320'000.00
Selfin Invest SA	320	3%	320'000.00	128'000.00	320'000.00	320'000.00
TMR Transports de Martigny et Régions SA	289'025	43%	2'890'250.00	-	1.00	1.00
Transports Publics du Chablais SA	60'008	7%	600'080.00	-	1.00	1.00
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	6'700	27%	3'350'000.00	-	3'350'000.00	3'350'000.00
Fondation						
Fondation Château Mercier			500'000.00	-	1.00	1.00
Fondation Château de Tourbillon			200'000.00	-	1.00	1.00
Fondation The Ark			280'000.00	-	1.00	1.00
Société coopérative						
Cautionnement romand, société coopérative ²	3'500	18%	3'500'000.00	-	1.00	1.00
Divers						
Aménagement Pallazuit ³			3'900'000.00	-	1.00	1.00
Valinvest ⁴	1'000	43%	10'000'000.00	54'277.50	13'431'200.00	13'431'200.00

¹ La part du canton correspond à l'état au 31.12.2020.

² en vertu de l'art. 3 des statuts de la coopérative, chaque canton sociétaire doit augmenter sa part au capital en tout temps, pour permettre d'accroître la capacité d'octroi de cautionnement de la part de Cautionnement romand, pour les PME sises sur son territoire. La part du canton correspond à l'état au 31.12.2020.

³ droit de participation

⁴ part du canton lors du rapport annuel au 30.06.2021

Tableau des provisions dès Fr. 200'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.2021
Provisions à court terme				
Service cantonal des contributions				
Provision fiscale des personnes morales	36'200'000.00	27'600'000.00	-36'200'000.00	27'600'000.00
Remboursement impôt anticipé	8'000'000.00	15'000'000.00	-8'000'000.00	15'000'000.00
Provision fiscale des personnes physiques	20'200'000.00	21'800'000.00	-20'200'000.00	21'800'000.00
Service de l'environnement				
Pollution mercure	-	2'000'000.00	-	2'000'000.00
Provisions à long terme				
Administration cantonale des finances				
Provision sur revenus	7'143'480.00	-	-	7'143'480.00
CPVAL ¹	112'443'662.40	-	-2'091'668.75	110'351'993.65
Rente pont AVS ²	-	11'662'851.00	-	11'662'851.00
Pension des magistrats	54'309'000.00	-	-2'347'000.00	51'962'000.00
Service de l'énergie et des forces hydrauliques				
Provision sur revenus	37'205'504.65	4'261'155.50	-138'733.00	41'327'927.15
Service de l'environnement				
Pollution mercure	2'000'000.00	-	2'000'000.00	-

¹ Dès le 01.01.2020, la Caisse de prévoyance du Canton du Valais (CPVAL) est constituée d'une caisse de prévoyance ouverte (CPO) et, à titre transitoire, d'une caisse de prévoyance fermée (CPF).

Conformément à l'article 6 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais s'appliquent les systèmes suivants :

- une capitalisation partielle avec garantie de l'Etat du Valais pour la CPF ;
 - une capitalisation complète sans garantie de l'Etat du Valais pour la CPO.
- La CPO contient également une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 15% (état : 01.01.2020).

En dérogation aux principes d'évaluation du Canton du Valais, la provision CPVAL est examinée et réévaluée à moyen terme (état de la provision : 01.01.2020).

² Les coûts liés à la rente pont AVS versée aux bénéficiaires de rente de retraite jusqu'à l'âge AVS figuraient jusqu'au 31.12.2020 dans le tableau des garanties. Dès 2021, ils sont comptabilisés comme provision et ils font partie du tableau des provisions (état au 31.12.2020 : 12,6 mios).

Tableau des garanties

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Banque Cantonale du Valais Conformément à la loi du 01.10.1991 sur la Banque Cantonale du Valais, le canton garantit les engagements de la banque.	p.m.	p.m.	
CPVAL Conformément aux art. 5 et 7 de la loi régissant la Caisse de prévoyance du Canton du Valais du 14.12.2018, l'Etat du Valais garantit les engagements réglementaires de CPVAL selon l'art. 72c LPP. Conformément à la décision du Conseil d'Etat du 02.12.2020, l'Etat du Valais reconnaît le découvert au 01.01.2020. L'engagement économique est enregistré au bilan (voir tableau des provisions).	p.m.	p.m.	
Rente pont AVS Le Canton du Valais participe aux coûts liés à la rente pont AVS versée aux bénéficiaires de rente de retraite jusqu'à l'âge AVS. Dès 2021, l'engagement économique est enregistré au bilan (voir tableau des provisions).	12'605'034.00	-	-12'605'034.00
Assainissement de la commune bourgeoiale de Loèche-les-Bains¹ Décision du Grand Conseil du 12.09.2007 concernant l'assainissement de la commune bourgeoiale de Loèche-les-Bains. Échéance : décembre 2037.	9'988'518.00	9'388'518.00	-600'000.00
Hôpital du Valais Conformément à l'art. 40 de la loi sur les établissements et institutions sanitaires (LEIS) du 13.03.2014, l'Etat du Valais accorde les cautionnements et/ou les prêts jusqu'à un montant maximal de 30% du budget annuel pour garantir le fonds de roulement indispensable à l'exploitation et aux investissements de l'Hôpital du Valais et les cautionnements supplémentaires pour les nouvelles constructions.	251'442'979.30	201'442'979.30	-50'000'000.00
Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais Conformément aux décisions du Grand Conseil des 10.02.2009, 10.05.2012 et 09.02.2021, aux décisions du Conseil d'Etat des 22.05.2019, 30.12.2020 et 09.06.2021, l'Etat du Valais accorde un cautionnement à l'Etablissement intercantonal Riviera-Chablais Vaud-Valais pour le financement de la construction de l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais et pour garantir le fonds de roulement.	147'687'500.00	132'737'500.00	-14'950'000.00
La Castalie Conformément à l'art. 14 de l'Ordonnance du 26.10.2011 sur l'organisation et le fonctionnement de La Castalie, l'Etat du Valais accorde un cautionnement en garantie d'un crédit d'exploitation souscrit par La Castalie afin de financer le fonds de roulement nécessaire au bon fonctionnement de l'institution.	8'000'000.00	8'000'000.00	-
Aide en matière d'investissements (LIM) Prêts accordés par la Confédération conformément à la LF du 21.03.1997 sur l'aide en matière d'investissements dans les régions de montagne. Solde des prêts accordés : Fr. 18'000'000.00 au 31.12.2021 Le canton supporte 50% des pertes éventuelles.	11'000'000.00	9'000'000.00	-2'000'000.00
Promotion économique Cautionnements accordés en application de la loi sur la politique économique cantonale du 11.02.2000 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 29.06.2001 concernant les aides financières sous forme de cautionnements.	18'938'800.00	17'647'800.00	-1'291'000.00

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Fonds cantonal pour le tourisme Cautionnements accordés en application de la loi sur le tourisme du 09.02.1996 (gérés par le Centre de Cautionnement et de Financement SA). Le canton supporte les pertes éventuelles selon décision du Grand Conseil du 11.06.2015 concernant le fonds cantonal pour le tourisme et les engagements sous forme de garanties.	23'885'000.00	24'743'000.00	858'000.00
Encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements Cautionnements accordés conformément au décret cantonal du 16.11.1984, à la loi du 30.06.1988 sur le logement et RE des 07.02.1990 et 12.12.1990.	2'029'616.00	1'740'142.00	-289'474.00
Prêts NPR Parts fédérales versées dans le cadre du programme de mise en œuvre de la politique régionale du Canton du Valais selon la convention-programme entre la Confédération suisse et le Canton du Valais du 01.03.2016	66'924'150.00	70'404'600.00	3'480'450.00
HES-SO Valais-Wallis Conformément à l'art. 28 al. 3 de la loi sur la HES-SO Valais-Wallis du 16.11.2012, l'Etat du Valais garantit les emprunts de la HES-SO Valais-Wallis.	4'000'000.00	4'000'000.00	-
Aides aux exploitations paysannes Conformément à l'ordonnance fédérale du 26.11.2003 sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	4'332'289.53	4'036'855.53	-295'434.00
Crédits d'investissements agricoles Conformément à l'ordonnance fédérale du 07.12.1998 sur les améliorations structurelles dans l'agriculture, le canton supporte les pertes éventuelles.	48'698'977.00	52'573'342.90	3'874'365.90
Cautionnements cantonaux COVID-19 Conformément aux décisions du Conseil d'Etat du 19.02.2021 et du 16.04.2021, l'Etat du Valais se porte caution d'emprunts contractés lors du COVID-19 par des entreprises reconnues comme cas de rigueur avec un recul du chiffre d'affaires sans fermeture ordonnée.	-	3'435'321.30	3'435'321.30

¹ chiffres de l'année précédente

Principaux crédits d'engagement

en francs suisses	Coût total	Subvention cantonale allouée	Subvention versée années précédentes	Subvention versée année 2021	Solde engagement du canton
Participations de l'Etat du Valais à des tiers (projets en cours en 2021)					
Adductions d'eau, locaux du feu, CSI	3'582'433.46	2'604'344.47	1'176'982.85	1'195'543.90	436'665.45
Infrastructures sportives	57'500'520.00	12'742'886.00	5'994'950.00	3'000'000.00	3'747'936.00
EMS, CMS, OVS, Centrales d'alarme	121'010'603.70	39'151'513.30	15'061'683.95	5'283'900.45	18'805'928.90
Centres pour handicapés	130'619'021.17	85'667'644.10	60'002'015.25	5'123'832.60	20'876'715.55
Suppressions de barrières architecturales	1'759'290.65	782'436.70	174'350.00	123'669.10	481'949.70
Institutions pour mineurs	4'739'552.85	2'682'708.65	230'382.52	1'448'798.15	997'831.00
Bâtiments scolaires : enseignement primaire	186'225'737.18	58'611'365.85	14'535'001.00	7'676'615.00	36'245'310.00
Bâtiments scolaires : CO	60'373'901.00	18'383'533.00	11'343'607.10	826'185.00	6'183'084.90
Bâtiments scolaires : hautes écoles	29'157'900.00	1'800'000.00	1'520'000.00	-	280'000.00
Encouragement au logement	361'592'501.00	202'689'851.00	189'166'976.83	1'997'775.00	11'495'121.17
Remontées mécaniques	20'000'000.00	20'000'000.00	1'000'000.00	4'000'000.00	15'000'000.00
Améliorations structurelles	325'217'017.00	91'849'725.00	31'376'438.20	9'851'279.65	46'973'212.90
Plans d'aménagement du territoire et projets aggro	2'093'528.00	690'461.00	289'749.75	47'669.50	353'041.75
Abornements et mensurations cadastrales	2'108'567.15	374'469.85	228'222.45	29'142.00	115'921.95
Entreprises de transport	192'296'101.60	106'441'508.17	69'040'551.06	22'330'215.35	10'117'124.89
Entreprises de transport, prêts conditionnellement remboursables	983'768'750.00	260'744'927.00	234'814'384.45	-	2'476'000.00
Corrections de torrents	276'747'536.71	223'718'856.40	78'842'141.25	22'212'709.50	113'912'367.00
Monuments historiques	42'286'001.97	15'821'651.80	5'743'549.50	2'790'290.90	6'337'453.95
Protection des sites	10'487'885.35	1'597'560.80	418'736.75	117'365.00	1'022'962.91
Equipement de dessertes, forêts de protection	138'866'749.75	122'419'195.80	94'629'702.85	20'827'216.65	6'824'657.60
Travaux de protection contre les dangers naturels	176'298'522.85	122'577'419.40	64'755'596.11	14'529'656.65	37'720'565.75
Sentiers pédestres	10'034'592.00	5'210'760.00	901'688.40	2'862'017.90	1'330'536.30
Assainissement eaux usées, ordures, sites pollués	118'020'174.15	37'248'584.15	24'438'607.30	3'559'993.70	9'141'669.05
Programme bâtiments économie d'énergie	176'051'991.00	176'051'992.00	91'639'000.00	19'766'715.00	61'878'507.00
Total		1'609'863'394.44	997'324'317.57	149'600'591.00	412'754'563.72

en francs suisses	Coût total	Paiement effectués années précédentes	Paiements effectués année 2021	Solde à payer total	Solde à payer part du canton
Investissements propres (projets en cours en 2021)					
Routes principales suisses	795'641'892.00	373'198'897.85	26'428'568.52	396'014'425.63	-
Autres routes cantonales et ouvrages d'art	920'846'178.30	526'989'415.71	37'478'640.65	356'378'121.94	249'464'685.36
Correction du Rhône	769'488'340.05	265'237'563.18	16'217'317.77	488'033'459.10	157'634'807.29
Polycom	43'800'000.00	33'957'750.91	215'681.60	8'211'941.54	8'211'941.54
Projets d'informatisations au SCC	15'500'000.00	5'780'714.05	903'451.98	8'815'833.97	8'815'834.00
Stratégie informatique 2015-2024	89'800'000.00	52'342'210.12	8'220'134.30	29'237'655.58	29'237'655.58
Projet RF 2020	20'000'000.00	14'480'936.42	1'577'440.00	3'941'623.58	3'941'623.60
DEM2017.110 Nouveau logiciel CMS	2'725'000.00	512'532.40	26'677.30	2'185'790.30	2'185'790.30
Total		1'272'500'020.64	91'067'912.12	1'292'818'851.64	459'492'337.67

en francs suisses	Coût total	Paiement effectués années précédentes	Paiements effectués année 2021	Solde	Part du canton
Campus Energypolis					
Création campus Energypolis (yc achat bâtiment hors crédit cadre)	59'483'500.00	50'002'803.75	953'814.90	8'364'093.90	8'006'034.50
Plateformes préindustrielles BioArk	23'000'000.00	20'800'000.00	1'000'000.00	1'200'000.00	1'200'000.00
Démonstrateurs	5'000'000.00	-	1'938'600.00	3'061'400.00	3'061'400.00
ALPOLE Sion	58'550'000.00	24'013'483.50	13'163'884.90	21'413'384.35	19'272'045.92
Parc innovation Sion	25'000'000.00	263'816.75	1'915'868.15	22'820'314.90	22'820'314.90
Pôle santé (part fonds XXI ^e siècle)	4'235'000.00	-	-	4'235'000.00	4'235'000.00
Plateformes préindustrielles équipement (hors crédit cadre)	6'000'000.00	5'652'095.75	-	-	-

Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 01.01.2021	Investissement net	Taux	Amortissement ordinaire	Amortissement supplémentaire	Solde au 31.12.2021
Immobilisations corporelles						
1400 - Terrains	30'461'549.22	1'137'399.25	0%	-	-	31'598'948.47
1401 - Routes / voies de communication	57'369'686.00	80'190'521.28	10%	20'628'405.98	52'573'050.30	64'358'751.00
1402 - Aménagement des cours d'eau	14'366'452.00	10'899'585.23	10%	2'533'451.76	9'605'403.16	13'127'182.31
1404 - Bâtiments ¹	292'806'952.53	15'080'544.24	8%	24'727'459.81	11'529'798.08	271'630'238.88
1405 - Forêts	110'264.70	-	0%	-	-	110'264.70
1406 - Biens meubles	15'922'070.80	1'819'722.04	40%	4'315'233.65	-	13'426'559.19
1409 - Autres immobilisations corporelles ¹	11'593'407.81	2'986'773.73	40%	3'523'069.23	529'633.00	10'527'479.31
Immobilisations incorporelles						
1420 - Logiciel	351'861.00	950'723.42	50%	773'207.42	-	529'377.00
1429 - Immobilisations incorporelles ²	3'838'906.29	10'455'850.88	50%	7'550'064.17	4'299'272.00	2'445'421.00
Total des immobilisations	426'821'150.35	123'521'120.07		64'050'892.02	78'537'156.54	407'754'221.86
Total des subventions d'investissement	224'358'268.01	101'156'308.83	15%	85'134'507.26	13'287'627.58	227'092'442.00

¹ Solde au 01.01.2021 y compris un transfert entre deux rubriques (Fr. 9'714.07)

² Amortissement ordinaire y compris une correction d'amortissements de l'année 2020 enregistrée au 01.01.2021 (Fr. 616'604.15)

Placements financiers à long terme

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Actions et autres papiers-valeurs	2'248'900.00	1'948'900.00	-300'000.00
Actions et autres papiers-valeurs des fondations gérées	465'828.19	466'158.19	330.00
Placements auprès des banques	307'000'000.00	322'000'000.00	15'000'000.00
Placements auprès des institutions publiques	159'290'881.49	80'290'881.49	-79'000'000.00
Prêts à des institutions publiques	25'200'000.00	149'703'289.05	124'503'289.05
Prêts au Fonds cantonal pour les remontées mécaniques	12'000'000.00	15'000'000.00	3'000'000.00
Prêts au Fonds FIGI	38'804'698.20	88'530'298.86	49'725'600.66
Divers	16'920.00	6'690.00	-10'230.00
Total des placements financiers à long terme	545'027'227.88	657'946'217.59	112'918'989.71

Prêts du patrimoine administratif

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Prêts du patrimoine administratif	579'481'765.55	589'316'774.81	9'835'009.26
Aides aux exploitations paysannes	8'664'579.05	8'073'711.05	-590'868.00
Aides d'urgence aux entreprises culturelles	226'686.95	226'686.95	-
Aides en matière d'investissement	219'555'382.95	228'698'579.90	9'143'196.95
Caritas Valais, service de désendettement	50'000.00	50'000.00	-
Crédits d'investissements agricoles	48'698'977.00	52'573'342.90	3'874'365.90
Crédits d'investissements forestiers	1'584'625.00	1'083'500.00	-501'125.00
Commune de Champéry (Fondation du Centre National de Glace)	200'000.00	180'000.00	-20'000.00
Logement	766'000.00	724'000.00	-42'000.00
Prêts d'études	21'000'295.40	19'644'091.81	-1'356'203.59
Programme énergétique	159'837.00	154'000.00	-5'837.00
Sociétés de transport	236'216'052.20	235'466'822.20	-749'230.00
Tourisme par le Centre de Cautionnement et de Financement SA	40'000'000.00	39'865'000.00	-135'000.00
Unité des moyens d'enseignement romands	2'284'330.00	2'502'040.00	217'710.00
Valais/Wallis Promotion	75'000.00	75'000.00	-
Correctifs d'actifs / Financements	-353'092'381.68	-360'016'185.58	-6'923'803.90
Correctifs d'actifs sur prêts à l'Unité des moyens d'enseignement romands	-2'284'330.00	-2'502'040.00	-217'710.00
Correctifs d'actifs sur prêts aux sociétés de transport	-230'625'948.20	-230'272'660.20	353'288.00
Financement de la Confédération pour les aides aux entreprises culturelles	-226'686.95	-226'686.95	-
Financement de la Confédération pour les prêts agricoles	-53'031'266.53	-56'610'198.43	-3'578'931.90
Financement de la Confédération pour les aides en matière d'investissement	-66'924'150.00	-70'404'600.00	-3'480'450.00
Total net des prêts du patrimoine administratif	226'389'383.87	229'300'589.23	2'911'205.36

Engagements financiers à long terme

en francs suisses	Intérêt 2021	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Emprunts auprès des caisses de prévoyance	61'628'235.50	2'084'274'518.00	2'004'274'518.00	-80'000'000.00
Engagements auprès de la Confédération - crédits agricoles	1'570.45	24'620'405.82	21'043'044.37	-3'577'361.45
Engagements auprès de la Confédération - crédits forestiers	-	4'165'165.00	3'465'165.00	-700'000.00
Engagements auprès de la Confédération - sociétés de transport	-	3'408'891.00	3'108'741.00	-300'150.00
Total des engagements financiers à long terme	61'629'805.95	2'116'468'979.82	2'031'891'468.37	-84'577'511.45

Crédits supplémentaires accordés en 2021

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Crédits supplémentaires du compte de résultats			
<u>Service immobilier et patrimoine</u>			
Financement de la Distinction Romande d'Architecture (DRA 5) (DCE du 22.12.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	25'000.00		
313 - Prestations de services et honoraires	-25'000.00		
Net			-
<u>Service de la santé publique</u>			
Financement des deux prestations d'intérêt général pour l'Hôpital Riviera-Chablais Vaud-Valais (HRC) (DGC du 04.05.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	6'750'000.00		6'750'000.00
Net			6'750'000.00
Mise en œuvre de la vaccination et dépistages ciblés et répétitifs de personnes sans symptômes (DGC du 07.06.2021)			
313 - Prestations de services et honoraires	4'300'000.00		4'300'000.00
Net			4'300'000.00
"Contact tracing", vaccination, "testing", matériel de protection, divers imprévus dans le domaine de la santé, financement des pertes de recettes du secteur hospitalier et du secteur des soins de longue durée (DGC du 19.11.2021)			
313 - Prestations de services et honoraires	7'100'000.00		
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	21'500'000.00		
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	-7'700'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		450'000.00	
Net			20'450'000.00
<u>Service de la culture</u>			
Aides pour le domaine de la culture dans le cadre de l'ordonnance fédérale COVID-19 culture (DGC 07.06.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	13'400'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		5'200'000.00	
Net			8'200'000.00
Aides pour le domaine de la culture et soutiens cantonaux subsidiaires (DGC du 19.11.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	13'100'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		5'400'000.00	
Net			7'700'000.00

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation			
Mesures lors de la deuxième vague de la pandémie du COVID-19 (DGC du 07.06.2021)			
313 - Prestations de services et honoraires	200'000.00		
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	192'050'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		88'000'000.00	
Net			104'250'000.00
Mesures de soutien aux entreprises reconnues comme cas de rigueur avec fermeture ordonnée (DGC du 19.11.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	30'000'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		15'000'000.00	
Net			15'000'000.00
Service juridique de la sécurité et de la justice			
Prise en charge des coûts supplémentaires effectifs relatifs aux contrôles/gestion COVID-19 (DCE du 16.06.2021)			
319 - Diverses charges d'exploitation	200'000.00		
Net			200'000.00
Service de la sécurité civile et militaire			
Constitution d'un stock de masques de protection pour la population (DGC du 07.06.2021)			
310 - Charges de matières et de marchandises	200'000.00		
Net			200'000.00
Service de la circulation routière et de la navigation			
Financement du programme gouvernemental de soutien à la mobilité électrique et hybride (DGC du 09.09.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	3'500'000.00		
Net			3'500'000.00
Service de l'application des peines et mesures			
Financement de l'exécution des peines et mesures thérapeutiques institutionnelles (DGC du 08.03.2022)			
361 - Dédommagements à des collectivités publiques	1'000'000.00		
Compensations au sein du même Département :			
311 - Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-630'000.00		
313 - Prestations de services et honoraires	-230'000.00		
315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	-140'000.00		
Net			-

en francs suisses	Charges Dépenses	Revenus Recettes	Total net
Service de la mobilité			
Aides pour les pertes de recettes dans le domaine des transports (DGC du 07.06.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	3'000'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		420'000.00	
Net			2'580'000.00
Travaux suite aux intempéries dans le Valais central et dans le Haut-Valais, des travaux urgents sur les routes principales suisses, des travaux d'entretien et sécuritaires sur les routes cantonales et des travaux sur le Viaduc de Riddes (DGC 07.09.2021)			
313 - Prestations de services et honoraires	210'000.00		
314 - Gros entretien et entretien courant	11'931'000.00		
451 - Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		13'883'500.00	
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		2'863'500.00	
Net			-4'606'000.00
Aides pour les pertes de recettes dans le domaine du trafic local et touristique et financement pour compenser la diminution des recettes des voyageurs des entreprises de transports publics (DGC du 19.11.2021)			
363 - Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	15'900'000.00		
463 - Subventions de collectivités publiques et de tiers		5'900'000.00	
Net			10'000'000.00
Total des crédits supplémentaires du compte de résultats	315'641'000.00	137'117'000.00	178'524'000.00
Crédits supplémentaires du compte des investissements			
Service de la mobilité			
Travaux suite aux intempéries dans le Valais central et dans le Haut-Valais, des travaux urgents sur les routes principales suisses, des travaux d'entretien et sécuritaires sur les routes cantonales et des travaux sur le Viaduc de Riddes (DGC 07.09.2021)			
50 - Immobilisations corporelles	6'580'000.00		
63 - Subventions d'investissement acquises		1'974'000.00	
Net			4'606'000.00
Total des crédits supplémentaires du compte des investissements	6'580'000.00	1'974'000.00	4'606'000.00
Insuffisance de financement			183'130'000.00
Report au bilan des investissements nets			4'606'000.00
Charges avant amortissements			178'524'000.00
330 - Amortissements des immobilisations corporelles PA			460'600.00
383 - Amortissements supplémentaires			4'145'400.00
Excédent de charges			183'130'000.00

Classification fonctionnelle 2021 - brute

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
0 Administration générale	226'883'373.19	9'428'340.33	236'311'713.52	5.68
01 Législatif et exécutif	10'053'346.29	304'754.05	10'358'100.34	0.25
02 Services généraux	216'830'026.90	9'123'586.28	225'953'613.18	5.43
1 Ordre et sécurité publics, défense	310'320'326.51	7'640'425.10	317'960'751.61	7.65
11 Sécurité publique	113'359'332.29	768'486.30	114'127'818.59	2.75
12 Justice	50'681'390.66	-	50'681'390.66	1.22
13 Exécution des peines	37'931'076.32	-	37'931'076.32	0.91
14 Questions juridiques	87'238'426.12	2'489'396.65	89'727'822.77	2.16
15 Service du feu	10'046'906.33	4'232'542.15	14'279'448.48	0.34
16 Défense	11'063'194.79	150'000.00	11'213'194.79	0.27
2 Formation	909'471'143.17	29'092'495.76	938'563'638.93	22.58
21 Scolarité obligatoire	352'172'666.90	8'966'510.00	361'139'176.90	8.69
22 Ecoles spéciales	56'091'683.27	254'469.96	56'346'153.23	1.36
23 Formation professionnelle initiale	131'874'382.73	386'125.00	132'260'507.73	3.18
25 Ecoles de formation générale	97'421'363.91	9'840.00	97'431'203.91	2.34
26 Formation professionnelle supérieure	13'686'634.34	200'170.00	13'886'804.34	0.33
27 Hautes écoles	226'001'350.16	19'261'530.80	245'262'880.96	5.90
28 Recherche	3'232'096.38	-	3'232'096.38	0.08
29 Autres systèmes éducatifs	28'990'965.48	13'850.00	29'004'815.48	0.70
3 Culture, sport et loisirs, église	82'055'159.80	8'269'673.80	90'324'833.60	2.17
31 Héritage culturel	18'609'630.81	2'907'655.90	21'517'286.71	0.52
32 Culture, autres	42'635'563.66	2'362'017.90	44'997'581.56	1.08
33 Médias	593'412.85	-	593'412.85	0.01
34 Sport et loisirs	18'696'839.08	3'000'000.00	21'696'839.08	0.52
35 Eglises et affaires religieuses	1'519'713.40	-	1'519'713.40	0.04
4 Santé	552'075'604.38	9'233'946.52	561'309'550.90	13.50
41 Hôpitaux, homes médicalisés	461'016'825.27	8'604'114.47	469'620'939.74	11.30
42 Soins ambulatoires	44'046'530.76	629'832.05	44'676'362.81	1.07
43 Prévention de la santé	25'812'733.68	-	25'812'733.68	0.62
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	21'199'514.67	-	21'199'514.67	0.51
5 Prévoyance sociale	727'693'315.19	9'823'086.97	737'516'402.16	17.74
51 Maladie et accident	210'862'812.48	500'000.00	211'362'812.48	5.08
52 Invalidité	190'051'655.57	5'332'575.23	195'384'230.80	4.70
53 Vieillesse et survivants	62'777'688.45	-	62'777'688.45	1.51
54 Famille et jeunesse	59'747'980.14	1'466'059.44	61'214'039.58	1.47
55 Chômage	32'609'966.36	-	32'609'966.36	0.78
56 Construction de logements sociaux	295'248.85	1'997'775.00	2'293'023.85	0.06
57 Aide sociale et domaine de l'asile	171'344'163.34	526'677.30	171'870'840.64	4.13
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	3'800.00	-	3'800.00	0.00
6 Trafic et télécommunications	234'792'896.65	243'892'760.83	478'685'657.48	11.51
61 Circulation routière	169'432'303.59	220'214'412.93	389'646'716.52	9.37
62 Transports publics	54'253'430.65	23'242'531.35	77'495'962.00	1.86
63 Trafic, autres	11'107'162.41	435'816.55	11'542'978.96	0.28

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	50'505'082.83	57'595'917.50	108'101'000.33	2.60
72 Traitement des eaux usées	3'966'618.74	3'504'641.00	7'471'259.74	0.18
73 Gestion des déchets	10'381.00	488'202.70	498'583.70	0.01
74 Aménagements	20'591'879.76	52'959'683.92	73'551'563.68	1.77
75 Protection des espèces et du paysage	7'851'155.90	-	7'851'155.90	0.19
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	7'395'896.69	-	7'395'896.69	0.18
77 Protection de l'environnement, autres	641'498.20	-	641'498.20	0.02
79 Aménagement du territoire	10'047'652.54	643'389.88	10'691'042.42	0.26
8 Economie publique	493'368'584.94	89'484'763.20	582'853'348.14	14.02
81 Agriculture	156'442'615.24	28'227'410.65	184'670'025.89	4.44
82 Sylviculture	7'178'802.92	20'979'769.20	28'158'572.12	0.68
83 Chasse et pêche	6'457'636.49	-	6'457'636.49	0.16
84 Tourisme	250'274'543.17	20'510'868.35	270'785'411.52	6.51
85 Industrie, artisanat et commerce	15'893'952.22	-	15'893'952.22	0.38
87 Combustibles et énergie	57'121'034.90	19'766'715.00	76'887'749.90	1.85
9 Finances et impôts	105'869'179.71	-	105'869'179.71	2.55
96 Administration de la fortune et de la dette	105'869'179.71	-	105'869'179.71	2.55
Total de la classification fonctionnelle brute	3'693'034'666.37	464'461'410.01	4'157'496'076.38	100.00

Classification fonctionnelle 2021 - nette

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
0 Administration générale	140'993'575.50	9'310'804.33	150'304'379.83	6.10
01 Législatif et exécutif	10'000'457.19	304'754.05	10'305'211.24	0.42
02 Services généraux	130'993'118.31	9'006'050.28	139'999'168.59	5.68
1 Ordre et sécurité publics, défense	141'074'446.60	2'432'824.39	143'507'270.99	5.82
11 Sécurité publique	74'306'402.39	517'488.04	74'823'890.43	3.04
12 Justice	30'759'000.56	-	30'759'000.56	1.25
13 Exécution des peines	20'188'710.18	-	20'188'710.18	0.82
14 Questions juridiques	15'493'228.92	1'915'336.35	17'408'565.27	0.71
15 Service du feu	-1'027'678.34	-	-1'027'678.34	-0.04
16 Défense	1'354'782.89	-	1'354'782.89	0.05
2 Formation	655'322'406.77	24'552'564.19	679'874'970.96	27.59
21 Scolarité obligatoire	241'483'156.32	8'843'510.00	250'326'666.32	10.16
22 Ecoles spéciales	31'882'251.53	254'469.96	32'136'721.49	1.30
23 Formation professionnelle initiale	87'912'577.37	371'675.00	88'284'252.37	3.58
25 Ecoles de formation générale	95'695'839.97	8'540.00	95'704'379.97	3.88
26 Formation professionnelle supérieure	13'479'634.34	193'270.00	13'672'904.34	0.55
27 Hautes écoles	157'509'209.97	14'867'249.23	172'376'459.20	7.00
28 Recherche	3'232'096.38	-	3'232'096.38	0.13
29 Autres systèmes éducatifs	24'127'640.89	13'850.00	24'141'490.89	0.98
3 Culture, sport et loisirs, église	61'056'126.96	7'045'490.22	68'101'617.18	2.76
31 Héritage culturel	17'941'242.40	1'703'472.32	19'644'714.72	0.80
32 Culture, autres	33'853'185.16	2'362'017.90	36'215'203.06	1.47
33 Médias	593'412.85	-	593'412.85	0.02
34 Sport et loisirs	7'148'573.15	2'980'000.00	10'128'573.15	0.41
35 Eglises et affaires religieuses	1'519'713.40	-	1'519'713.40	0.06
4 Santé	529'779'985.60	7'576'010.67	537'355'996.27	21.81
41 Hôpitaux, homes médicalisés	452'503'202.22	7'304'114.47	459'807'316.69	18.66
42 Soins ambulatoires	44'025'730.76	271'896.20	44'297'626.96	1.80
43 Prévention de la santé	17'194'234.66	-	17'194'234.66	0.70
49 Santé publique, non mentionné ailleurs	16'056'817.96	-	16'056'817.96	0.65
5 Prévoyance sociale	322'400'530.78	7'138'686.93	329'539'217.71	13.37
51 Maladie et accident	96'396'841.53	500'000.00	96'896'841.53	3.93
52 Invalidité	114'408'765.24	3'279'707.38	117'688'472.62	4.78
53 Vieillesse et survivants	28'268'589.20	-	28'268'589.20	1.15
54 Famille et jeunesse	43'903'207.04	1'466'059.44	45'369'266.48	1.84
55 Chômage	-1'122'393.18	-	-1'122'393.18	-0.05
56 Construction de logements sociaux	279'048.85	1'524'246.00	1'803'294.85	0.07
57 Aide sociale et domaine de l'asile	75'716'753.30	368'674.11	76'085'427.41	3.09
59 Prévoyance sociale, non mentionné ailleurs	-35'450'281.20	-	-35'450'281.20	-1.44
6 Trafic et télécommunications	102'566'791.18	103'902'798.18	206'469'589.36	8.38
61 Circulation routière	54'851'086.69	82'183'534.28	137'034'620.97	5.56
62 Transports publics	43'948'027.61	21'283'447.35	65'231'474.96	2.65
63 Trafic, autres	3'767'676.88	435'816.55	4'203'493.43	0.17

en francs suisses	Compte de résultats	Compte des investissements	Total	
				%
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	33'081'762.07	30'738'245.09	63'820'007.16	2.59
72 Traitement des eaux usées	3'709'286.09	3'504'641.00	7'213'927.09	0.29
73 Gestion des déchets	10'381.00	55'352.70	65'733.70	0.00
74 Aménagements	12'457'467.45	26'534'861.51	38'992'328.96	1.58
75 Protection des espèces et du paysage	3'581'486.55	-	3'581'486.55	0.15
76 Lutte contre la pollution de l'environnement	5'841'339.14	-	5'841'339.14	0.24
77 Protection de l'environnement, autres	632'238.05	-	632'238.05	0.03
79 Aménagement du territoire	6'849'563.79	643'389.88	7'492'953.67	0.30
8 Economie publique	152'238'262.08	34'890'632.26	187'128'894.34	7.59
81 Agriculture	19'781'665.45	9'528'560.65	29'310'226.10	1.19
82 Sylviculture	4'608'266.42	8'711'226.35	13'319'492.77	0.54
83 Chasse et pêche	976'556.64	-	976'556.64	0.04
84 Tourisme	116'021'934.53	12'078'615.30	128'100'549.83	5.20
85 Industrie, artisanat et commerce	13'627'963.77	-	13'627'963.77	0.55
87 Combustibles et énergie	-2'778'124.73	4'572'229.96	1'794'105.23	0.07
9 Finances et impôts	98'130'041.10	-	98'130'041.10	3.98
96 Administration de la fortune et de la dette	98'370'255.95	-	98'370'255.95	3.99
97 Redistributions	-240'214.85	-	-240'214.85	-0.01
Total de la classification fonctionnelle nette	2'236'643'928.64	227'588'056.26	2'464'231'984.90	100.00



Fonds et financements spéciaux

Fonds et financements spéciaux

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers			
Loteries	37'614'521.60	35'858'333.72	-1'756'187.88
Sport	5'981'136.98	5'943'611.61	-37'525.37
Entités / Organisations gérées	-654'898.39	147'366.09	802'264.48
Total des financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	42'940'760.19	41'949'311.42	-991'448.77
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre			
3e correction du Rhône	65'883'155.91	55'037'023.91	-10'846'132.00
Actions de secours : dommages non assurables (SICT)	4'885'327.35	4'989'875.40	104'548.05
Actions de secours du Conseil d'Etat	69'430.84	1'569'430.84	1'500'000.00
Aide aux exploitations paysannes	1'199'343.73	1'494'777.73	295'434.00
Aide en matière d'investissement	8'065'211.85	9'642'774.50	1'577'562.65
Archéologie	194'364.09	6'281'788.19	6'087'424.10
Caisse de prévoyance (CPVAL)	-625'655'046.96	-586'955'046.96	38'700'000.00
Compensation cantonale	-11'260.35	-11'260.35	-
Consultation sociale	13'719.75	21'719.75	8'000.00
Contributions de remplacement des constructions PCI	711'892.60	1'206'332.22	494'439.62
Culture	456'049.46	496'935.21	40'885.75
Dîme de l'alcool	349'284.25	1'519'405.05	1'170'120.80
Emploi	11'077'420.16	12'102'751.95	1'025'331.79
Encouragement à l'économie	7'041'272.60	7'087'817.19	46'544.59
Encouragement aux fusions de communes	6'266'312.55	-602'247.45	-6'868'560.00
Entretien et correction des cours d'eau	4'525'038.30	1'715'142.25	-2'809'896.05
Epizooties	5'066'770.50	5'070'936.50	4'166.00
Formation professionnelle selon art. 91 LALFP	-6'430'587.08	-2'982'103.08	3'448'484.00
Handicapés	1'409.70	1'409.70	-
Hébergement et restauration : formation et formation continue	615'791.07	1'640'299.13	1'024'508.06
Intégration socio-professionnelle	2'000'000.00	3'879'005.90	1'879'005.90
Institutions culturelles - Médiathèque	280'504.56	293'870.56	13'366.00
Institutions culturelles - Musées cantonaux	21'406.86	21'406.86	-
Investigations préalables des sites présumés pollués	218'292.65	218'292.65	-
Lutte contre la dépendance au jeu	735'165.16	594'646.16	-140'519.00
Mesures d'exécution par substitution en matière de protection de l'environnement	647'496.85	694'289.35	46'792.50
Ouvrages scolaires	1'356'958.68	1'486'942.20	129'983.52
Patrimoine culturel	10'000.00	158'000.00	148'000.00
Patrimoine bâti	13'704.01	7'490'180.24	7'476'476.23
Péréquation financière intercommunale	-4'058'459.00	-1'771'292.00	2'287'167.00
Pisciculture	340'957.47	353'745.42	12'787.95
Police du feu	4'420'280.41	7'067'839.06	2'647'558.65

en francs suisses	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021	Ecart
Préfinancement du capital des FMV SA	105'686'572.60	118'790'426.60	13'103'854.00
Programme d'encouragement à l'énergie	16'486'645.66	22'605'892.40	6'119'246.74
Promotion de la santé et prévention	1'784'208.43	2'058'438.55	274'230.12
Promotion des manifestations culturelles	125'866.10	3'125'866.10	3'000'000.00
Protection de la nature et du paysage	766'614.49	782'714.54	16'100.05
Rachat d'aménagements hydroélectriques	120'345'322.95	144'890'064.34	24'544'741.39
Reboisement de compensation	1'015'036.50	1'137'618.50	122'582.00
Redevances sur le trafic des poids lourds (RPLP)	33'042'081.40	31'736'041.94	-1'306'039.46
Repeuplement du gibier	639'032.55	677'880.95	38'848.40
Routes cantonales et trafic d'agglomération	72'656'415.04	61'526'624.34	-11'129'790.70
Routes principales suisses	91'017'198.10	79'563'253.67	-11'453'944.43
Secours aux assurés des caisses-maladie	126'317.61	126'317.61	-
Secours aux employés	381'593.45	381'593.45	-
Secours pour dommages non assurables selon la LFH	29'791'614.59	35'926'022.79	6'134'408.20
Soutien en faveur des détenus	35'663.10	36'420.80	757.70
Tourisme	10'000'000.00	10'000'000.00	-
UT III	4'724'455.42	5'150'861.88	426'406.46
Vallesia	34'688.68	100'544.15	65'855.47
Total des financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-21'029'465.36	58'431'270.69	79'460'736.05
Fonds enregistrés sous capital propre			
Fonds d'auto-assurance	7'857'602.20	8'117'231.20	259'629.00
Total des fonds enregistrés sous capital propre	7'857'602.20	8'117'231.20	259'629.00
Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires			
Financements spéciaux selon article 22 al. 3 LGCAF	19'982'071.69	24'976'152.00	4'994'080.31
Financements spéciaux selon article 22 al. 4 LGCAF	8'584'069.17	8'740'740.47	156'671.30
Total des réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	28'566'140.86	33'716'892.47	5'150'751.61
Préfinancements			
Grands projets d'infrastructures du XXIe siècle	390'902'996.76	359'506'332.29	-31'396'664.47
Total des préfinancements	390'902'996.76	359'506'332.29	-31'396'664.47
Réserve de politique budgétaire			
Compensation des fluctuations de recettes	198'887'909.22	198'887'909.22	-
Réserve de politique budgétaire	146'900'000.00	186'900'000.00	40'000'000.00
Total de la réserve de politique budgétaire	345'787'909.22	385'787'909.22	40'000'000.00

Fonds cantonal pour l'emploi

Bilan			
en francs suisses	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
10 Patrimoine financier	23'079'925.90	23'472'253.39	392'327.49
100 Disponibilités et placements à court terme	7'024'394.76	7'738'985.79	714'591.03
101 Créances	55'221.14	66'356.50	11'135.36
104 Actifs de régularisation	310.00	16'911.10	16'601.10
107 Placements financiers	16'000'000.00	15'650'000.00	-350'000.00
14 Patrimoine administratif	1.00	-	-1.00
142 Immobilisations incorporelles du patrimoine administratif	1.00	-	-1.00
Total de l'actif	23'079'926.90	23'472'253.39	392'326.49
20 Capitaux de tiers	12'002'506.74	11'369'501.44	-633'005.30
200 Engagements courants	296'708.30	258'345.60	-38'362.70
204 Passifs de régularisation	9'293'997.70	8'640'157.70	-653'840.00
208 Provisions à long terme	401'518.61	414'917.16	13'398.55
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	2'010'282.13	2'056'080.98	45'798.85
29 Capital propre	11'077'420.16	12'102'751.95	1'025'331.79
299 Excédent / Découvert du bilan	11'077'420.16	12'102'751.95	1'025'331.79
Total du passif	23'079'926.90	23'472'253.39	392'326.49

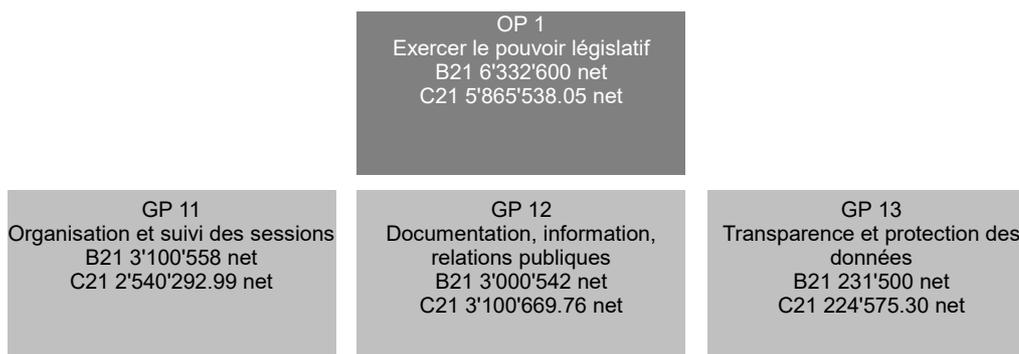
Compte de résultats			
en francs suisses	Compte 2020	Compte 2021	Ecart
Charges d'exploitation	11'362'652.05	10'822'182.02	-540'470.03
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	60'756.69	123'949.83	63'193.14
36 Charges de transferts	11'301'895.36	10'698'232.19	-603'663.17
Revenus d'exploitation	13'511'671.00	11'850'000.04	-1'661'670.96
43 Revenus divers	11'671.00	0.04	-11'670.96
46 Revenus de transferts	13'500'000.00	11'850'000.00	-1'650'000.00
Résultat d'exploitation	2'149'018.95	1'027'818.02	-1'121'200.93
Résultat financiers	4'382.14	-2'486.23	-6'868.37
34 Charges financières	32.00	4'149.03	4'117.03
44 Revenus financiers	4'414.14	1'662.80	-2'751.34
Résultat opérationnel	2'153'401.09	1'025'331.79	-1'128'069.30
Total du compte de résultats	2'153'401.09	1'025'331.79	-1'128'069.30



Mandats de prestations politiques

Pouvoir législatif (Législatif)		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
	Charges et dépenses	7'568'923.68	8'298'600	7'841'001.72	-457'598
	Revenus et recettes	202'355.50	15'200	36'407.50	21'208
	Insuffisance de financement	7'366'568.18	8'283'400	7'804'594.22	-478'806
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
	Grand Conseil (Service parlementaire)	5'622'532.79	6'332'600	5'865'538.05	-467'062
	Constituante	1'744'035.39	1'950'800	1'939'056.17	-11'744
	Insuffisance de financement	7'366'568.18	8'283'400	7'804'594.22	-478'806
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	4'060'202.20	4'673'300	4'382'954.05	-290'346
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'217'440.77	2'570'100	2'310'924.88	-259'175
36	Charges de transferts	845'926.00	848'400	834'383.80	-14'016
39	Imputations internes	8'868.21	6'800	7'984.94	1'185
42	Taxes	65'869.00	15'200	36'407.50	21'208
48	Revenus extraordinaires	136'486.50	0	0.00	0
	Total charges	7'132'437.18	8'098'600	7'536'247.67	-562'352
	Total revenus	202'355.50	15'200	36'407.50	21'208
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	6'930'081.68	8'083'400	7'499'840.17	-583'560
COMPTE DES INVESTISSEMENTS					
52	Immobilisations incorporelles	436'486.50	200'000	304'754.05	104'754
	Total dépenses	436'486.50	200'000	304'754.05	104'754
	Total recettes	0.00	0	0.00	0
	Investissements nets	436'486.50	200'000	304'754.05	104'754

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	5'368'401.79	6'142'700	5'592'761.20	-549'939
30 Charges de personnel	2'923'632.55	3'332'600	3'003'860.50	-328'740
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'721'150.95	2'086'900	1'877'677.03	-209'223
36 Charges de transferts	715'926.00	718'400	705'383.80	-13'016
39 Imputations internes	7'692.29	4'800	5'839.87	1'040
4 Revenus	182'355.50	10'100	31'977.20	21'877
42 Taxes	45'869.00	10'100	31'977.20	21'877
48 Revenus extraordinaires	136'486.50	0	0.00	0
Excédent de charges	5'186'046.29	6'132'600	5'560'784.00	-571'816
5 Dépenses d'investissement	436'486.50	200'000	304'754.05	104'754
52 Immobilisations incorporelles	436'486.50	200'000	304'754.05	104'754
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	436'486.50	200'000	304'754.05	104'754
Insuffisance de financement	5'622'532.79	6'332'600	5'865'538.05	-467'062

Explication des écarts financiers

30 : La diminution s'explique essentiellement par une diminution du montant des indemnités parlementaires de 313'455 francs en raison de la crise du coronavirus et du début de législature (diminution du nombre des séances de commission et des journées de session par rapport à une année ordinaire).

31 : Après avoir siégé à cinq reprises extra-muros en 2021 en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, le Grand Conseil a pu regagner sa salle historique de Sion en novembre et décembre. L'économie réalisée par rapport au budget 2021 qui prévoyait la totalité des sessions délocalisées est de plus de 160'000 francs (80'000 francs par session).

52 : la nouvelle base de données documentaires et le nouveau site du Grand Conseil (projet dataparl) ont nécessité l'adaptation, indispensable et non prévue, de trois systèmes (viaparl, recapp et le bureau virtuel) pour assurer l'interaction entre les données liées à l'activité parlementaire.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	8.20	8.20	8.20

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
Exercer le pouvoir législatif				
Sous-objectifs politiques				
1	Exercer, sous réserve des droits du peuple, le pouvoir législatif			
1.1	Elaborer et approuver les dispositions constitutionnelles et les règles de droit, ainsi que tout acte relevant de la compétence du Grand Conseil			
1.2	Exercer la haute surveillance sur la gestion du Conseil d'Etat, des autorités judiciaires et des établissements autonomes de droit public			
2	Procéder aux élections et nominations prévues par la constitution et la loi			
3	Apporter, avec le Service parlementaire, un appui juridique, scientifique et logistique au Grand Conseil et à ses organes			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Développement dans les 6 mois des interventions parlementaires déposées	31.12.24	31.12.21	■ Les délais sont tenus.
	2 Traitement dans les 6 mois après leur développement des interventions parlementaires déposées	31.12.24	31.12.21	■ Les délais sont tenus.
	3 Examen et traitement des objets soumis par le Conseil d'Etat ou proposés par les organes ou membres du Grand Conseil lors d'un maximum de 6 sessions	01.03.24	31.12.21	■ Malgré la crise du coronavirus, le Parlement a poursuivi son activité de manière délocalisée (cf. IND 1)
<i>ad3</i>	4 Définition de la stratégie 2021-2025 du Service parlementaire et des mesures liées à l'Agenda 2030	31.12.24	31.12.21	■ Le Service parlementaire a été re-certifié "Valais Excellence" en septembre 2021. La stratégie 2021-2025 a été présentée à la Présidence le 30.11.2021.
	5 Consolidation la base de données DataParl et amélioration de la mise à disposition des informations sur le site Internet du Grand Conseil	31.12.21	31.12.21	■ Mise en production du nouveau site Internet durant l'été 2021.

GRAND CONSEIL (SERVICE PARLEMENTAIRE)

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre de jours de sessions (addition des 1/2 journées)	18	16	■ Malgré la pandémie liée au COVID-19, le Grand Conseil a continué de siéger lors de six sessions annuelles. Le Parlement a regagné, en novembre, sa salle historique à Sion après avoir siégé à quatre reprises extra-muros dans des salles permettant de respecter la distance de 1,5m entre les participants (Martigny et Brigue).
	2 Nombre d'objets traités par le Grand Conseil (projets de loi, décrets ou décisions; élections, rapports)	100	107	■ Le dépassement s'explique par le nombre important d'élections et de nominations effectuées par le Grand Conseil en début de législature.
	3 Nombre de séances de commissions	250	158	▲ Les séances de la sous-commission "naturalisations" ne sont plus décomptées dans le total.
	4 Nombre d'interventions parlementaires déposées	400	431	■ L'activisme parlementaire a été soutenu avec, par exemple, 99 interventions déposées à l'occasion de la session de septembre 2021.
	5 Nombre d'interventions parlementaires liquidées au stade du traitement	350	326	▲ Le nombre de traitements a été légèrement inférieur à la moyenne pluriannuelle.
	6 Pourcentage des interventions parlementaires développées dans les 6 mois après leur dépôt	90%	95%	■ Les délais sont respectés.
	7 Pourcentage des interventions parlementaires traitées dans les 6 mois après leur développement	90%	90%	■ Les délais sont respectés.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Organisation et suivi des sessions	2'555'292.99	15'000.00	2'540'292.99
P1101 Appui aux organes du Grand Conseil	78'894.27		78'894.27
P1102 Appui aux commissions	994'082.52		994'082.52
363 Participation au Bureau interparlementaire de coordination	7'383.80		7'383.80
Solde dépenses/recettes du produit	986'698.72		986'698.72
P1103 Préparation administrative des sessions	67'071.20		67'071.20
P1104 Déroulement des sessions	1'374'249.20	15'000.00	1'359'249.20
363 Aide aux groupes politiques	698'000.00		698'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	676'249.20	15'000.00	661'249.20
P1105 Suivi des sessions	40'995.80		40'995.80
GP12 Documentation, information, relations publiques	3'117'646.96	16'977.20	3'100'669.76
P1201 Prestations aux députés	1'865'479.23		1'865'479.23
300 Indemnités parlementaires	1'309'224.60		1'309'224.60
Solde dépenses/recettes du produit	556'254.63		556'254.63
P1202 Gestion des documents	866'138.63		866'138.63
529 Projet Dataparl	304'754.05		304'754.05
Solde dépenses/recettes du produit	561'384.58		561'384.58
P1203 Travaux pour des tiers	153'725.51		153'725.51
P1204 Communication et médias	124'287.36		124'287.36
P1205 Représentation - réception - associations	108'016.23	16'977.20	91'039.03
GP13 Transparence et protection des données	224'575.30		224'575.30
P1301 Transparence et protection des données	224'575.30		224'575.30
300 Indemnités commission cantonale de protection des données	2'400.00		2'400.00
313 Mandat / honoraires / traductions du préposé à la transparence et à la protection des données	218'455.30		218'455.30
313 Privatim	3'720.00		3'720.00
Total	5'897'515.25	31'977.20	5'865'538.05

CONSTITUANTE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	1'764'035.39	1'955'900	1'943'486.47	-12'414
30 Charges de personnel	1'136'569.65	1'340'700	1'379'093.55	38'394
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	496'289.82	483'200	433'247.85	-49'952
36 Charges de transferts	130'000.00	130'000	129'000.00	-1'000
39 Imputations internes	1'175.92	2'000	2'145.07	145
4 Revenus	20'000.00	5'100	4'430.30	-670
42 Taxes	20'000.00	5'100	4'430.30	-670
Excédent de charges	1'744'035.39	1'950'800	1'939'056.17	-11'744
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'744'035.39	1'950'800	1'939'056.17	-11'744

Pouvoir exécutif (Exécutif)		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
	Charges et dépenses	3'636'657.83	3'722'900	5'202'538.97	1'479'639
	Revenus et recettes	1'041'000.00	1'085'000	2'517'360.20	1'432'360
	Insuffisance de financement	2'595'657.83	2'637'900	2'685'178.77	47'279
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
	Conseil d'Etat	2'244'342.58	2'284'900	2'329'725.12	44'825
	Préfectures	351'315.25	353'000	355'453.65	2'454
	Insuffisance de financement	2'595'657.83	2'637'900	2'685'178.77	47'279
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	2'229'201.10	2'197'900	2'361'491.75	163'592
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	376'198.53	510'000	290'114.57	-219'885
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	500'000.00	500'000	2'000'000.00	1'500'000
36	Charges de transferts	525'000.00	500'000	543'147.50	43'148
39	Imputations internes	6'258.20	15'000	7'785.15	-7'215
42	Taxes	41'000.00	85'000	17'360.20	-67'640
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	500'000.00	500'000	500'000.00	0
46	Revenus de transferts	500'000.00	500'000	2'000'000.00	1'500'000
	Total charges	3'636'657.83	3'722'900	5'202'538.97	1'479'639
	Total revenus	1'041'000.00	1'085'000	2'517'360.20	1'432'360
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	2'595'657.83	2'637'900	2'685'178.77	47'279

CONSEIL D'ETAT

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	3'285'342.58	3'369'900	4'847'085.32	1'477'185
30 Charges de personnel	1'878'050.85	1'844'900	2'006'038.10	161'138
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	376'033.53	510'000	290'114.57	-219'885
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	500'000.00	500'000	2'000'000.00	1'500'000
36 Charges de transferts	525'000.00	500'000	543'147.50	43'148
39 Imputations internes	6'258.20	15'000	7'785.15	-7'215
4 Revenus	1'041'000.00	1'085'000	2'517'360.20	1'432'360
42 Taxes	41'000.00	85'000	17'360.20	-67'640
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	500'000.00	500'000	500'000.00	0
46 Revenus de transferts	500'000.00	500'000	2'000'000.00	1'500'000
Excédent de charges	2'244'342.58	2'284'900	2'329'725.12	44'825
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'244'342.58	2'284'900	2'329'725.12	44'825

PRÉFECTURES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	351'315.25	353'000	355'453.65	2'454
30 Charges de personnel	351'150.25	353'000	355'453.65	2'454
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	165.00	0	0.00	0
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	351'315.25	353'000	355'453.65	2'454
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	351'315.25	353'000	355'453.65	2'454

Pouvoir judiciaire (Judiciaire)		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
Charges et dépenses		49'626'065.96	50'452'200	50'047'038.38	-405'162
Revenus et recettes		12'699'872.92	11'899'000	11'776'618.25	-122'382
Insuffisance de financement		36'926'193.04	38'553'200	38'270'420.13	-282'780
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
Tribunaux		25'678'895.26	26'084'000	26'500'480.21	416'480
Ministère public		10'947'080.10	12'101'100	11'448'284.57	-652'815
Commission cantonale de recours en matière fiscale		300'217.68	368'100	321'655.35	-46'445
Insuffisance de financement		36'926'193.04	38'553'200	38'270'420.13	-282'780
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	34'912'512.88	36'051'100	35'838'326.45	-212'774
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'366'977.17	12'012'600	11'896'176.08	-116'424
34	Charges financières	22'606.63	26'500	19'631.29	-6'869
36	Charges de transferts	774'494.35	926'700	640'013.45	-286'687
39	Imputations internes	1'549'474.93	1'435'300	1'652'891.11	217'591
42	Taxes	10'562'824.29	9'778'900	9'687'550.36	-91'350
44	Revenus financiers	5.25	0	8.35	8
46	Revenus de transferts	1'961'102.69	2'017'100	1'908'680.19	-108'420
49	Imputations internes	175'940.69	103'000	180'379.35	77'379
Total charges		49'626'065.96	50'452'200	50'047'038.38	-405'162
Total revenus		12'699'872.92	11'899'000	11'776'618.25	-122'382
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations		36'926'193.04	38'553'200	38'270'420.13	-282'780

TRIBUNAUX

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	33'956'316.46	33'720'100	34'178'779.94	458'680
30 Charges de personnel	25'568'709.03	26'433'400	26'085'350.15	-348'050
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'096'870.39	6'970'100	7'782'399.34	812'299
34 Charges financières	12'810.32	12'500	10'346.12	-2'154
36 Charges de transferts	12'581.00	70'000	0.00	-70'000
39 Imputations internes	265'345.72	234'100	300'684.33	66'584
4 Revenus	8'277'421.20	7'636'100	7'678'299.73	42'200
42 Taxes	6'809'870.52	6'216'000	6'218'348.14	2'348
44 Revenus financiers	5.25	0	8.35	8
46 Revenus de transferts	1'325'235.29	1'317'100	1'312'810.99	-4'289
49 Imputations internes	142'310.14	103'000	147'132.25	44'132
Excédent de charges	25'678'895.26	26'084'000	26'500'480.21	416'480
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	25'678'895.26	26'084'000	26'500'480.21	416'480

MINISTÈRE PUBLIC

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	15'323'190.72	16'361'500	15'500'564.39	-860'936
30 Charges de personnel	9'006'696.70	9'250'200	9'391'373.50	141'174
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'262'492.54	5'042'500	4'108'920.59	-933'579
34 Charges financières	9'796.31	14'000	9'285.17	-4'715
36 Charges de transferts	761'913.35	856'700	640'013.45	-216'687
39 Imputations internes	1'282'291.82	1'198'100	1'350'971.68	152'872
4 Revenus	4'376'110.62	4'260'400	4'052'279.82	-208'120
42 Taxes	3'717'081.72	3'560'400	3'431'902.27	-128'498
46 Revenus de transferts	635'867.40	700'000	595'869.20	-104'131
49 Imputations internes	23'161.50	0	24'508.35	24'508
Excédent de charges	10'947'080.10	12'101'100	11'448'284.57	-652'815
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	10'947'080.10	12'101'100	11'448'284.57	-652'815

COMMISSION CANTONALE DE RECOURS EN MATIÈRE FISCALE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	346'558.78	370'600	367'694.05	-2'906
30 Charges de personnel	337'107.15	367'500	361'602.80	-5'897
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'614.24	0	4'856.15	4'856
39 Imputations internes	1'837.39	3'100	1'235.10	-1'865
4 Revenus	46'341.10	2'500	46'038.70	43'539
42 Taxes	35'872.05	2'500	37'299.95	34'800
49 Imputations internes	10'469.05	0	8'738.75	8'739
Excédent de charges	300'217.68	368'100	321'655.35	-46'445
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	300'217.68	368'100	321'655.35	-46'445

Autorité de surveillance (Aut. surveillance)		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
<u>TOTAL</u>					
Charges et dépenses		6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
Insuffisance de financement		6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
<u>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</u>					
Conseil de la magistrature		6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
Insuffisance de financement		6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
30	Charges de personnel	3'748.95	306'400	180'442.99	-125'957
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	18'000	14'835.50	-3'165
39	Imputations internes	2'985.40	0	19'706.53	19'707
Total charges		6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
Total revenus		0.00	0	0.00	0
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations		6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
30 Charges de personnel	3'748.95	306'400	180'442.99	-125'957
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	18'000	14'835.50	-3'165
39 Imputations internes	2'985.40	0	19'706.53	19'707
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415

Autorité de recours (Aut. recours)		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
<u>TOTAL</u>					
Charges et dépenses		0.00	0	6'583.30	6'583
Insuffisance de financement		0.00	0	6'583.30	6'583
<u>SUBDIVISION ADMINISTRATIVE</u>					
Commission de recours du Conseil de la magistrature		0.00	0	6'583.30	6'583
Insuffisance de financement		0.00	0	6'583.30	6'583
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
30	Charges de personnel	0.00	0	4'821.25	4'821
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	0	1'762.05	1'762
Total charges		0.00	0	6'583.30	6'583
Total revenus		0.00	0	0.00	0
Excédent de charges avant amortissements et réévaluations		0.00	0	6'583.30	6'583

COMMISSION DE RECOURS DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	0.00	0	6'583.30	6'583
30 Charges de personnel	0.00	0	4'821.25	4'821
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	0	1'762.05	1'762
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	0.00	0	6'583.30	6'583
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	0.00	0	6'583.30	6'583

Présidence (PRES)		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
VUE FINANCIERE					
TOTAL					
	Charges et dépenses	11'842'427.76	12'551'000	12'241'192.60	-309'807
	Revenus et recettes	990'723.31	559'000	1'090'600.73	531'601
	Insuffisance de financement	10'851'704.45	11'992'000	11'150'591.87	-841'408
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE					
	Chancellerie d'Etat	7'960'713.87	9'017'400	8'168'758.07	-848'642
	Inspection des finances	2'890'990.58	2'974'600	2'981'833.80	7'234
	Insuffisance de financement	10'851'704.45	11'992'000	11'150'591.87	-841'408
COMPTE DE RESULTATS					
30	Charges de personnel	7'914'330.96	8'334'500	8'225'502.20	-108'998
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'342'538.74	3'670'300	3'551'736.83	-118'563
34	Charges financières	1.96	1'200	2.70	-1'197
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	2'800	0.00	-2'800
36	Charges de transferts	538'632.00	494'000	417'990.00	-76'010
39	Imputations internes	46'924.10	48'200	45'960.87	-2'239
40	Revenus fiscaux	9'354.00	9'500	11'241.00	1'741
42	Taxes	286'318.50	381'500	373'580.32	-7'920
43	Revenus divers	-2'248.52	0	-1'604.00	-1'604
44	Revenus financiers	0.00	22'000	0.00	-22'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14'074.58	0	11'101.11	11'101
46	Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49	Imputations internes	683'224.75	130'000	696'282.30	566'282
	Total charges	11'842'427.76	12'551'000	12'241'192.60	-309'807
	Total revenus	990'723.31	559'000	1'090'600.73	531'601
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	10'851'704.45	11'992'000	11'150'591.87	-841'408

OP 1
Appui au Conseil d'Etat en
matières stratégique,
opérationnelle, d'information et de
communication
B21 9'017'400 net
C21 8'168'758.07 net

GP 11 Appui à l'action gouvernementale B21 2'367'616 net C21 1'864'380.73 net	GP 12 Communication et information B21 1'984'866 net C21 1'557'313.95 net	GP 13 Appui juridique au Conseil d'Etat B21 1'344'255 net C21 1'294'546.08 net	GP 14 Prestations en faveur de l'administration B21 3'320'663 net C21 3'452'517.31 net
--	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	8'725'798.78	9'295'200	9'046'635.80	-248'564
30 Charges de personnel	4'891'827.55	5'323'600	5'209'194.90	-114'405
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'261'375.59	3'436'300	3'382'002.08	-54'298
34 Charges financières	1.96	1'200	2.70	-1'197
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	2'800	0.00	-2'800
36 Charges de transferts	538'632.00	494'000	417'990.00	-76'010
39 Imputations internes	33'961.68	37'300	37'446.12	146
4 Revenus	765'084.91	277'800	877'877.73	600'078
40 Revenus fiscaux	9'354.00	9'500	11'241.00	1'741
42 Taxes	188'319.10	230'300	304'683.32	74'383
43 Revenus divers	-2'248.52	0	-1'604.00	-1'604
44 Revenus financiers	0.00	22'000	0.00	-22'000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	14'074.58	0	11'101.11	11'101
46 Revenus de transferts	0.00	16'000	0.00	-16'000
49 Imputations internes	555'585.75	0	552'456.30	552'456
Excédent de charges	7'960'713.87	9'017'400	8'168'758.07	-848'642
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	7'960'713.87	9'017'400	8'168'758.07	-848'642

Explication des écarts financiers

30 Charges de personnel : Le poste d'ombudsman n'a pas été pourvu (cf. explication ci-dessous).
49 Imputations internes : Afin de permettre au Service de de la circulation et de la navigation de calculer de manière plus réaliste l'indice de couverture des charges par les émoluments, la Chancellerie a refacturé les frais de port engendrés par les activités de ce service.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	32.50	32.50	35.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Création de 3 EPT au budget 2021 : 1 Chargé de communication - 1 Digital content manager - 1 Ombudsman (poste non pourvu, transféré à l'Inspection des finances à partir de 2022 en faveur de la création de l'instance de whistleblowing)

OBJECTIF POLITIQUE				
Assurer un appui au Conseil d'Etat en matières stratégique, opérationnelle, d'information et de communication				
Sous-objectifs politiques				
1	Fournir au Conseil d'Etat un appui à matière de gouvernance, c'est-à-dire notamment mettre à disposition les informations nécessaires pour la définition d'options stratégiques et pour la promotion des intérêts du canton sur la scène fédérale ainsi qu'assurer la direction du controlling gouvernemental (GP11)			
2	Assurer un appui logistique au Conseil d'Etat pour la planification, le suivi et la coordination de ses affaires courantes ainsi que pour l'organisation des activités et manifestations protocolaires (GP11)			
3	Positionner les activités de l'Etat de manière transparente, proactive, intégrée et coordonnée afin de favoriser la libre formation de l'opinion publique et stimuler la participation à la vie publique (GP12)			
4	Fournir au Conseil d'Etat un appui juridique adéquat (GP13)			
5	Fournir à l'administration cantonale des prestations dans les domaines de la coordination administrative, de la traduction, de la distribution du courrier et de l'accueil (GP14)			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Développement d'une véritable stratégie en matière d'affaires fédérales déclinée, pour les objets prioritaires, en plans d'actions (en collaboration avec les départements)	31.12.24	31.12.21	■ Sur la base de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat, les processus internes ont été revus afin de discuter et mettre à jour à intervalles réguliers les priorités en matière d'Affaires fédérales
	2 ★ Optimisation de la gestion des affaires fédérales par le Conseil d'Etat et les départements (en collaboration avec les départements)	31.12.24	31.12.21	■ Les processus internes ont été revus pour intensifier la collaboration entre la Chancellerie et les départements.
	3 ★ Réalisation de mesures de lobbying ciblées, adaptées aux enjeux stratégiques	31.12.24	31.12.21	■ Les objets prioritaires sont identifiés et font l'objet d'un plan d'actions et de mesures ciblées
	4 ★ Simplification et optimisation des instruments et des processus de gouvernance de l'Etat et de son administration, notamment dans le cadre de la révision du système de gestion par mandats de prestations et de l'allègement des formalités administratives	31.12.24		▲ Le nouveau processus de "pré-budgétisation" au moyen des mandats de prestations stratégiques a été mis en place. Les éléments communiqués par les départements ont été pris en compte pour la fixation des enveloppes budgétaires départementales par le Conseil d'Etat. Le lien "finances-prestations" doit encore être renforcé.
	5 Accompagnement du Conseil d'Etat nouvellement élu en vue de la mise à jour du programme gouvernemental	31.12.21	31.12.21	■ Plusieurs séminaires organisés de mai à août (Crans, Bramois, Champéry). Introduction d'un objectif relatif au développement durable. L'organisation du projet R3 a été réformée dans ce cadre (création du service des dangers naturels). La DCE sur le programme gouvernemental est intervenue en janvier 2022 avec communication en février.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

CHANCELLERIE D'ETAT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre de rencontres organisées entre le Conseil d'Etat et les parlementaires fédéraux valaisans	4	4	■
<i>ad2</i>	2 Nombre d'heures liées à l'organisation des activités et des manifestations protocolaires (estimation)	500	450	▲ Annulation de plusieurs manifestations ou rencontres en raison de la situation sanitaire.
	3 Nombre de dossiers traités par le Conseil d'Etat	5'000	5'500	■
<i>ad3</i>	4 Communiqués de presse publiés	200	332	■ Grand nombre de communiqués Coronavirus (COVID-19)
	5 Conférences de presse organisées	40	41	■
	6 Nombre d'objets gouvernementaux non communiqués de manière intégrée et coordonnée	0	0	■
<i>ad4</i>	7 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par les Tribunaux (TC, TF)	85%	82%	■
	8 Pourcentage des dispositions légales rendues par les Service de l'Etat invalidées par les tribunaux	0%	0%	■
	9 Ratio du nombre de recours au Conseil d'Etat traités par rapport au nombre de recours reçus (1 : nombre traités = nombre reçus)	1.1	1.04	▲ Un nombre plus important de recours a été enregistré en 2021 contre les décisions rendues par le SETI notamment, dans le cadre des aides financières aux entreprises durant le COVID-19
<i>ad5</i>	10 Nombre de pages traduites (env.)	1'200	1'184	■
	11 Nombre d'envois (lettres et colis) sortant traités (env.)	3'000'000	3'302'329	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Appui à l'action gouvernementale	2'027'169.23	162'788.50	1'864'380.73
P1101 Séances du Conseil d'Etat - Coordination Parlement	287'823.65	17'978.78	269'844.87
P1102 Protocole du Conseil d'Etat	550'373.06	59'345.90	491'027.16
P1103 Affaires extérieures	673'035.14	40'305.23	632'729.91
P1104 Controlling mandats prestations et PiP	354'918.85	30'867.85	324'051.00
P1105 Objets gouvernementaux et objectifs de législation	161'018.53	14'290.74	146'727.79
GP12 Communication et information	1'669'822.86	112'508.91	1'557'313.95
P1201 Communication gouvernementale	285'929.26	26'011.27	259'917.99
P1202 Communication externe	349'923.37	24'504.37	325'419.00
P1203 Information interne	208'131.21	4'437.69	203'693.52
P1204 Conseil et appui	182'786.20	16'546.48	166'239.72
P1205 Technologie web	643'052.82	41'009.10	602'043.72
GP13 Appui juridique au Conseil d'Etat	1'528'976.61	234'430.53	1'294'546.08
P1301 Préparation, suivi, publication de la législation	298'732.49	13'929.36	284'803.13
P1302 Instruction et décisions sur recours	1'230'244.12	220'501.17	1'009'742.95
GP14 Prestations en faveur de l'administration	3'820'667.10	368'149.79	3'452'517.31
P1401 Gestion administrative et affaires courantes	269'735.51	14'844.17	254'891.34
P1402 Courrier et accueil	3'274'700.96	338'068.81	2'936'632.15
P1403 Traduction	276'230.63	15'236.81	260'993.82
Total	9'046'635.80	877'877.73	8'168'758.07

OP 1
 Contrôler la gestion financière de
 l'Etat et la réalisation des
 mandats de prestations
 B21 2'974'600 net
 C21 2'981'833.80 net

GP 11
 Contrôle gestion financière et
 réalisation MP
 B21 2'974'600 net
 C21 2'981'833.80 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	3'116'628.98	3'255'800	3'194'556.80	-61'243
30 Charges de personnel	3'022'503.41	3'010'900	3'016'307.30	5'407
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	81'163.15	234'000	169'734.75	-64'265
39 Imputations internes	12'962.42	10'900	8'514.75	-2'385
4 Revenus	225'638.40	281'200	212'723.00	-68'477
42 Taxes	97'999.40	151'200	68'897.00	-82'303
49 Imputations internes	127'639.00	130'000	143'826.00	13'826
Excédent de charges	2'890'990.58	2'974'600	2'981'833.80	7'234
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'890'990.58	2'974'600	2'981'833.80	7'234

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	16.00	16.00	16.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE				
Contrôler la gestion financière de l'Etat et la réalisation des mandats de prestations (art. 44 LGCAF)				
Sous-objectifs politiques				
1	Investiguer et assumer les tâches de contrôle prévues par la LGCAF à l'improviste et en tout temps, sur propre initiative (art. 44 ss LGCAF)			
2	Investiguer et contrôler sur mandat confié par le Conseil d'Etat ou les commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Contrôle périodique des services de tous les départements selon les critères de planification	31.12.21	31.12.21	■ Contrôles réalisés selon planification (cf. rapport d'activité).
ad2	2 Réalisation des mandats sur requête du Conseil d'Etat ou des commissions des finances et de gestion (art. 44 al. 2 LGCAF)	31.12.21	31.12.21	■ Mandats spéciaux sur requête du Conseil d'Etat ou des COFI et COGEST (cf. rapport d'activité).

INSPECTION DES FINANCES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Nombre de rapports déposés (env. 90)	→	→	■ Contrôles effectués décrits en détail dans le rapport d'activité.
<i>ad2</i>	2 Part maximale de l'activité consacrée aux mandats spéciaux afin de garantir l'autonomie de l'IF	30%	13%	■ Autonomie et indépendance de l'IF assurées.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Contrôle gestion financière et réalisation MP	3'194'556.80	212'723.00	2'981'833.80
P1101 Contrôle de la gestion étatique	2'772'066.36	212'247.23	2'559'819.13
P1102 Mandats spéciaux	422'490.44	475.77	422'014.67
Total	3'194'556.80	212'723.00	2'981'833.80

**Département des finances et de
l'énergie (DFE)**
Compte 2020
Fr.

Budget 2021
Fr.

Compte 2021
Fr.

Ecart B/C
Fr.

VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	800'810'151.92	615'252'000	675'820'435.69	60'568'436
Revenus et recettes	2'817'496'876.00	2'544'671'100	2'660'791'728.37	116'120'628
Excédent de financement	2'016'686'724.08	1'929'419'100	1'984'971'292.68	55'552'193

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Administration cantonale des finances	-798'219'400.65	-718'274'400	-771'984'856.44	-53'710'456
Service cantonal des contributions	-1'189'677'671.07	-1'204'833'800	-1'225'508'359.77	-20'674'560
Service des ressources humaines	9'375'352.62	9'899'400	9'704'331.89	-195'068
Service immobilier et patrimoine	4'688'048.58	13'153'300	15'281'397.07	2'128'097
Service de l'énergie et des forces hydrauliques	-68'015'542.01	-57'593'000	-39'099'522.14	18'493'478
Service cantonal de l'informatique	25'162'488.45	28'229'400	26'396'354.66	-1'833'045
Service de l'administration numérique	0.00	0	239'362.05	239'362
Excédent de financement	2'016'686'724.08	1'929'419'100	1'984'971'292.68	55'552'193

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	263'343'083.13	70'755'900	80'728'826.67	9'972'927
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90'023'391.58	110'682'700	101'563'129.56	-9'119'570
34	Charges financières	75'696'706.92	74'125'000	71'167'689.00	-2'957'311
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	65'007'877.78	86'513'000	107'079'499.88	20'566'500
36	Charges de transferts	153'789'824.85	112'879'200	138'992'078.15	26'112'878
38	Charges extraordinaires	50'966'791.00	32'000'000	41'309'793.40	9'309'793
39	Imputations internes	68'767'570.23	68'148'600	87'856'996.05	19'708'396
40	Revenus fiscaux	1'262'653'568.78	1'243'670'000	1'291'669'959.24	47'999'959
41	Patentes et concessions	116'295'714.40	114'750'000	168'358'328.15	53'608'328
42	Taxes	30'769'956.27	31'894'000	34'200'830.66	2'306'831
43	Revenus divers	-3'329.26	5'000	5'032.10	32
44	Revenus financiers	51'867'101.97	47'964'200	50'768'858.97	2'804'659
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	323'618'403.12	11'581'500	7'275'856.52	-4'305'643
46	Revenus de transferts	930'234'087.93	975'141'500	972'260'339.71	-2'881'160
48	Revenus extraordinaires	14'028'870.46	27'021'200	21'619'768.90	-5'401'431
49	Imputations internes	73'266'437.72	71'306'800	97'487'030.92	26'180'231
	Total charges	767'595'245.49	555'104'400	628'698'012.71	73'593'613
	Total revenus	2'802'730'811.39	2'523'334'200	2'643'646'005.17	120'311'805
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-2'035'135'565.90	-1'968'229'800	-2'014'947'992.46	-46'718'192

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	3'755'626.80	18'814'800	16'026'947.80	-2'787'852
52	Immobilisations incorporelles	9'456'546.33	13'335'800	8'421'104.28	-4'914'696
56	Propres subventions d'investissement	20'002'733.30	27'997'000	22'674'370.90	-5'322'629
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0.00	0	117'536.00	117'536
63	Subventions d'investissement acquises	14'718'104.61	21'331'100	17'029'383.05	-4'301'717
64	Remboursements de prêts	25'840.00	5'800	5'837.00	37
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	22'120.00	0	-7'032.85	-7'033
	Total dépenses	33'214'906.43	60'147'600	47'122'422.98	-13'025'177
	Total recettes	14'766'064.61	21'336'900	17'145'723.20	-4'191'177
	Investissements nets	18'448'841.82	38'810'700	29'976'699.78	-8'834'000

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

OP 1
Administrer et gérer les finances
du canton
B21 -718'274'400 net
C21 -771'984'856.44 net

GP 11 Planification, budget et compte B21 70'457'487 net C21 66'736'858.97 net	GP 12 Services financiers et logistiques B21 5'466'644 net C21 2'578'040.76 net	GP 13 Analyses et mandats B21 4'231'769 net C21 2'411'665.55 net	GP 14 Affaires financières générales B21 -798'430'300 net C21 -843'711'421.72 net
---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	532'640'857.58	320'810'000	331'579'452.37	10'769'452
30 Charges de personnel	204'399'459.80	9'353'200	20'676'639.65	11'323'440
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'452'397.04	56'561'300	44'105'058.66	-12'456'241
34 Charges financières	70'102'895.41	69'524'800	66'086'136.67	-3'438'663
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	38'005'078.10	47'186'000	52'870'893.60	5'684'894
36 Charges de transferts	91'789'931.40	66'973'000	68'094'190.75	1'121'191
38 Charges extraordinaires	50'000'000.00	32'000'000	40'000'000.00	8'000'000
39 Imputations internes	39'891'095.83	39'211'700	39'746'533.04	534'833
4 Revenus	1'330'860'258.23	1'039'084'400	1'103'564'308.81	64'479'909
40 Revenus fiscaux	0.00	0	8.00	8
41 Patentes et concessions	107'374'978.65	107'250'000	160'855'607.60	53'605'608
42 Taxes	1'808'526.28	1'059'300	894'969.41	-164'331
43 Revenus divers	-71.96	0	0.00	0
44 Revenus financiers	43'028'185.53	37'507'000	44'994'611.32	7'487'611
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	320'667'985.36	4'041'000	4'319'568.60	278'569
46 Revenus de transferts	811'600'528.50	843'878'400	840'780'153.75	-3'098'246
49 Imputations internes	46'380'125.87	45'348'700	51'719'390.13	6'370'690
Excédent de revenus	798'219'400.65	718'274'400	771'984'856.44	53'710'456
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	798'219'400.65	718'274'400	771'984'856.44	53'710'456

Explication des écarts financiers

30 : création de la provision pour le financement des ponts AVS des enseignants et employés de l'Etat du Valais (+11.7 mios)
31 : coûts de location et d'entretien des immeubles de l'Etat (-8.3 mios : des coûts effectifs ont été enregistrés dans les services), honoraires et prestations de service (-2.6 mios), adaptation de la provision générale sur débiteurs (-0.7 mio)
34 : intérêts sur comptes courants (-2.5 mios), frais postaux et bancaires et honoraires (-0.7 mio)
35 : fonds cantonal de secours pour dommages non assurables (+4.5 mios), dîme de l'alcool (+1.2 mio)
36 : péréquation financière intercommunale (+1.1 mio)
38 : réserve de politique budgétaire (+8.0 mios)
41 : part cantonale au bénéfice de la Banque nationale suisse (+53.6 mios)
44 : revenus des participations (+5.3 mios), revenus des intérêts (+2.1 mios)
46 : part au produit des impôts sur les huiles minérales (-2.3 mios), péréquation financière intercantonale (-2.1 mios), dîme de l'alcool (+1.2 mio)

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	44.35	44.25	46.00

Nombre de postes à l'organigramme

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Explication des écarts
- Création d'un EPT à la comptabilité générale de l'Etat : +1 EPT - Transferts dans le cadre du projet "Efficience+" : +1.35 EPT de l'OJFP et -0.1 EPT vers le SRF - Transfert de 0.5 EPT vers le SAN

OBJECTIF POLITIQUE	
Gérer les finances de l'Etat du Valais et élaborer les bases utiles à la conduite de sa politique financière	
Sous-objectifs politiques	
1	Etablir la planification financière, le budget et le compte de l'Etat, en particulier :
1.1	Elaborer la planification financière et le budget et en assurer le suivi
1.2	Tenir et présenter les comptes, assurer l'exécution des paiements et la gestion optimale de la trésorerie conforme au marché
1.3	Collaborer à l'élaboration des mandats de prestations et des rapports de controlling
2	Organiser la comptabilité générale et les outils du controlling et assurer les services financiers et logistiques centraux, en particulier :
2.1	Mettre en place et veiller au bon fonctionnement des systèmes de comptabilité et de planification et assurer le contrôle des paiements
2.2	Gérer les assurances et les dévolutions
2.3	Mettre à disposition des services le mobilier, le matériel de bureau et fournir les prestations en matière d'imprimés et de reliures
3	Réaliser des analyses financières et des mandats spécifiques, en particulier :
3.1	Elaborer des préavis financiers à l'attention du Conseil d'Etat
3.2	Assurer le controlling départemental
3.3	Fournir l'appui au département par la réalisation de mandats et de projets spécifiques
3.4	Conduire les travaux de la statistique fédérale et cantonale et tenir à disposition des autorités, des entreprises et des particuliers des informations statistiques
3.5	Gérer le nouveau système de péréquation financière intercommunale
4	Gérer les affaires financières générales, en particulier assurer le suivi des relations financières avec la Confédération

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Etablissement du projet de budget 2022 et de la planification intégrée pluriannuelle pour les années 2023 à 2025	07.09.21	07.09.21	■ Le projet de budget 2022 et la planification intégrée pluriannuelle 2022-2025 ont été établis et remis dans les délais.
	2 Clôture et présentation des comptes 2020	06.04.21	06.04.21	■ Le compte 2020 a été remis aux commissions du Grand Conseil concernées et au Service parlementaire dans les délais légaux.
ad2	3 Efficience économique et écologique quant à l'utilisation et l'impression du papier au sein de l'administration	31.12.21	31.12.21	■ cf. commentaires indicateur ci-dessous
ad3	4 Projet de loi sur la statistique publique cantonale (LSTAT)	31.12.21	31.12.21	■ Le projet de loi a été traité au Grand Conseil lors de la session de mars 2022.

ADMINISTRATION CANTONALE DES FINANCES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Compte de résultats en millions de francs (positif)	11.3	3.3	■ Le compte de résultats (y compris les amortissements et réévaluations) présente un excédent de revenus. Pour de plus amples renseignements, se référer au message du Conseil d'Etat concernant le compte 2021.
	2 Compte de financement en millions de francs (positif)	0.2	16.7	■ Le compte 2021 présente un excédent de financement.
<i>ad2</i>	3 Pourcentage de papier recyclé par rapport à la quantité totale de papier achetée	91%	84%	■ La quantité de papier achetée pour les besoins de l'administration cantonale est presque semblable à celle de l'année 2020. Les achats de papier blanc pour les tribunaux n'ont pas non plus augmenté de manière significative. Le pourcentage de papier recyclé livré par la section par rapport à la quantité totale de papier achetée demeure donc inchangé, de même que le pourcentage de papier recyclé utilisé par les divers services de l'administration cantonale (2020 : 99,38%, 2021 : 99,65%).
<i>ad4</i>	4 Indice des ressources du canton du Valais pris en compte dans le calcul de la péréquation financière fédérale	64.7	64.7	■ Le Canton du Valais a touché 697.8 mios au titre de la péréquation des ressources, 73.8 mios pour la compensation des charges géo-topographiques, 11.3 mios pour les charges socio-démographiques et 5.4 mios comme mesures d'atténuation suite à la réforme de la péréquation.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Planification, budget et compte	68'265'973.28	1'529'114.31	66'736'858.97
P1101 Etablissement de la planification et du budget	736'809.34	23'236.31	713'573.03
P1102 Tenue et présentation du compte	67'529'163.94	1'505'878.00	66'023'285.94
340 Intérêts liés à la reconnaissance de dette envers CPVAL	61'628'235.50		61'628'235.50
340 Intérêts passifs sur les dettes à court terme	138.90		138.90
342 Frais postaux et bancaires et autres honoraires	805'753.05		805'753.05
349 Intérêts sur comptes courants	1'514'876.70		1'514'876.70
440 Intérêts sur placements		555'480.21	-555'480.21
449 Intérêts sur les dettes à court terme		175'805.98	-175'805.98
Solde dépenses/recettes du produit	3'580'159.79	774'591.81	2'805'567.98
GP12 Services financiers et logistiques	9'153'921.29	6'575'880.53	2'578'040.76
P1201 Organisation de la comptabilité de l'Etat	826'351.02	32'966.53	793'384.49
P1202 Instruments de controlling et financiers	5'728.24	416.18	5'312.06
P1203 Contrôle des paiements et données de base	1'137'886.90	46'514.74	1'091'372.16
P1204 Gestion des affaires adm. et financières	88'862.52	138'446.13	-49'583.61
P1205 Gestion des assurances	3'523'763.66	3'178'102.06	345'661.60
313 Primes d'assurance	2'823'214.87		2'823'214.87
491 Imputations internes		2'217'360.49	-2'217'360.49
Solde dépenses/recettes du produit	700'548.79	960'741.57	-260'192.78
P1206 Economat	3'571'328.95	3'179'434.89	391'894.06
310 Fourniture et matériel de bureau	1'379'999.70		1'379'999.70
310 Imprimés, reliures et publications	831'437.74		831'437.74
311 Mobilier, instruments et machines	889'493.26		889'493.26
490 Imputations internes		3'094'012.66	-3'094'012.66
Solde dépenses/recettes du produit	470'398.25	85'422.23	384'976.02
GP13 Analyses et mandats	2'455'575.62	43'910.07	2'411'665.55
P1301 Préavis financiers	406'384.94	9'596.46	396'788.48
P1302 Statistiques fédérales, cantonales et analyses	678'051.69	24'610.47	653'441.22
P1303 Péréquation financière	160'076.03	6'468.34	153'607.69
P1304 Etat-major du département	1'211'062.96	3'234.80	1'207'828.16

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP14 Affaires financières générales	251'703'982.18	1'095'415'403.90	-843'711'421.72
P1401 Affaires financières générales	251'703'982.18	1'095'415'403.90	-843'711'421.72
306 Création de la provision pour le financement des ponts AVS	11'662'851.00		11'662'851.00
306 Régime de pension des magistrats : prestations aux retraités	2'024'159.20		2'024'159.20
316 Coûts de location et d'entretien des immeubles de l'Etat	35'911'359.27		35'911'359.27
351 Fonds CPVAL	38'700'000.00		38'700'000.00
351 Péréquation intercommunale : alimentation au fonds de compensation des cas de rigueur	6'510'755.00		6'510'755.00
362 Péréquation financière intercantonale : compensation des cas de rigueur	3'086'846.00		3'086'846.00
362 Péréquation financière intercommunale : versement aux communes	63'935'729.00		63'935'729.00
389 Réserve de politique budgétaire	40'000'000.00		40'000'000.00
398 Alimentation du fonds de péréquation financière intercommunale	38'820'325.00		38'820'325.00
398 Coûts indirects imputés à la RPLP	826'317.90		826'317.90
411 Part au bénéfice de la BNS		160'806'411.00	-160'806'411.00
446 Rémunération de la garantie de l'Etat en faveur de la BCVs		4'476'787.00	-4'476'787.00
451 Péréquation intercommunale : prélèvement au fonds de compensation des cas de rigueur		4'223'588.00	-4'223'588.00
460 Dîme de l'alcool		2'211'781.00	-2'211'781.00
460 Part à la taxe sur les poids lourds (RPLP)		826'317.90	-826'317.90
460 Part au produit des impôts sur les huiles minérales		21'885'674.00	-21'885'674.00
462 Péréquation : a) péréquation des ressources		697'792'547.00	-697'792'547.00
462 Péréquation : b) compensation des charges géo-topographiques		73'763'738.00	-73'763'738.00
462 Péréquation : c) compensation des charges socio-démographiques		11'274'094.00	-11'274'094.00
462 Péréquation : d) mesures d'atténuation temporaires		5'383'216.00	-5'383'216.00
463 Part des communes au fonds de péréquation intercommunale		27'402'571.00	-27'402'571.00
498 Financement des coûts indirects pour la RPLP		826'317.90	-826'317.90
498 Part cantonale au fonds de péréquation financière intercommunale		38'820'325.00	-38'820'325.00
Solde dépenses/recettes du produit	10'225'639.81	45'722'036.10	-35'496'396.29
Total	331'579'452.37	1'103'564'308.81	-771'984'856.44

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

OP 1 Taxer les contribuables et percevoir les impôts B21 -1'204'833'800 net C21 -1'225'508'359.77 net	GP 11 Taxation personnes physiques et personnes morales B21 -1'024'371'002 net C21 -1'024'872'263.71 net	GP 12 Support à la taxation B21 -122'437'125 net C21 -117'147'817.14 net	GP 13 Impôts spéciaux B21 -58'025'673 net C21 -83'488'278.92 net
---	--	--	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	121'943'390.05	102'187'100	134'873'487.19	32'686'387
30 Charges de personnel	25'857'429.65	27'333'200	25'689'434.35	-1'643'766
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	35'210'638.98	32'558'300	40'033'474.87	7'475'175
34 Charges financières	5'532'711.81	4'600'000	5'009'985.53	409'986
36 Charges de transferts	54'398'401.70	37'590'000	62'883'135.80	25'293'136
38 Charges extraordinaires	966'791.00	0	1'309'793.40	1'309'793
39 Imputations internes	-22'583.09	105'600	-52'336.76	-157'937
4 Revenus	1'312'854'270.41	1'309'766'900	1'361'285'298.94	51'518'399
40 Revenus fiscaux	1'167'282'279.93	1'150'500'000	1'204'147'895.74	53'647'896
42 Taxes	21'233'643.36	23'126'900	24'814'355.21	1'687'455
43 Revenus divers	-3'257.30	5'000	5'032.10	32
44 Revenus financiers	7'223'079.54	9'005'000	3'660'801.75	-5'344'198
46 Revenus de transferts	115'034'194.88	127'130'000	127'669'968.76	539'969
48 Revenus extraordinaires	1'964'330.00	0	867'245.38	867'245
49 Imputations internes	120'000.00	0	120'000.00	120'000
Excédent de revenus	1'190'910'880.36	1'207'579'800	1'226'411'811.75	18'832'012
5 Dépenses d'investissement	1'233'209.29	2'746'000	903'451.98	-1'842'548
52 Immobilisations incorporelles	1'233'209.29	2'746'000	903'451.98	-1'842'548
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'233'209.29	2'746'000	903'451.98	-1'842'548
Excédent de financement	1'189'677'671.07	1'204'833'800	1'225'508'359.77	20'674'560

Explication des écarts financiers

- 31) Augmentation des pertes sur débiteurs.
 36) Part reversée aux communes liée aux impôt spéciaux.
 40) Evolution des recettes fiscales des personnes physiques, des personnes morales et des impôts spéciaux.
 44) Renonciation à la perception des intérêts moratoires et compensatoires négatifs en 2021.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	177.55	174.80	178.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

- 3 EPT selon DCE du 3 juin 2020.
 1,1 EPT issu de l'absorption de l'OJFP.

OBJECTIF POLITIQUE				
Taxer les personnes physiques, les personnes morales, les impôts spéciaux, percevoir ces impôts conformément aux dispositions légales et procéder aux recouvrements forcés des créances non fiscales de l'Etat.				
Sous-objectifs politiques				
1	Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le revenu et la fortune) des personnes physiques et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux			
2	Taxer l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux et communaux (impôt sur le bénéfice et le capital) des personnes morales et percevoir l'impôt fédéral direct et les impôts cantonaux			
3	Taxer et percevoir les impôts spéciaux (impôt à la source, impôt sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations)			
4	Gestion des débiteurs des créances fiscales et gestion des procédures forcées pour les créances non-fiscales de l'Etat			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Revue de la base d'imposition des contribuables imposés d'après la dépense (forfaits)	31.12.21		■
	2 Mise en application de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA)	31.12.23		■ Entrée en vigueur de la 2ème phase de la RFFA-VS au 01.01.2021

SERVICE CANTONAL DES CONTRIBUTIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'informations pour les contribuables, les communes et les fiduciaires au sujet de la fiscalité	45	39	■
	2  Nombre de personnes physiques assujetties	302'800	309'214	■
	3 % des personnes physiques dépendantes (domiciliées) taxées au 31.12	81%	78%	■
	4 % des personnes physiques indépendantes taxées au 31.12	35%	42.5%	■
	5 Déclarations fiscales (personnes physiques) remplies par voie électronique (VSTax), en %	88%	89%	■
	6 Nombre de recours déposés auprès de la commission cantonale de recours en matière fiscale, contre les décisions de taxation	60	65	▲ Dépend des périodes fiscales.
	7 Pourcentage des recours totalement admis par la commission cantonale de recours en matière fiscale	10%	12.68%	▲ Dépend des périodes fiscales.
	8 Nombre de taxations effectuées par les communes	27'000	28'209	■
	9 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques dépendantes concernant les années N-4 et antérieures	450	167	■
	10 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes physiques indépendantes concernant les années N-4 et antérieures	200	104	■
	11 Nombre de dossiers en suspens pour les personnes morales concernant les années N-4 et antérieures	180	43	■
<i>ad2</i>	12  Nombre de personnes morales assujetties	25'500	27'797	■
	13 % des personnes morales taxées au 31.12	40%	46.7%	■
<i>ad3</i>	14  Nombre de personnes physiques imposées à la source	41'000	44'069	■
<i>ad4</i>	15 Nombre de poursuites du SCC	32'000	28'177	■
	16 Nombre de poursuites pour les autres services	9'000	8'027	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Taxation personnes physiques et personnes morales	47'041'595.22	1'071'913'858.93	-1'024'872'263.71
P1101 Taxation des personnes physiques	37'752'505.13	890'516'623.82	-852'764'118.69
P1102 Taxation des personnes morales	9'289'090.09	181'397'235.11	-172'108'145.02
GP12 Support à la taxation	21'730'265.08	138'878'082.22	-117'147'817.14
P1201 Contentieux	17'765'444.84	108'403'351.75	-90'637'906.91
P1202 Taxes cadastrales	318'088.17	8'543.53	309'544.64
P1203 Impôts anticipés	1'852'133.95	30'424'140.68	-28'572'006.73
P1204 Inspectorat fiscal	1'794'598.12	42'046.26	1'752'551.86
GP13 Impôts spéciaux	67'005'078.87	150'493'357.79	-83'488'278.92
P1301 Gains immobiliers	46'338'016.41	70'969'941.84	-24'631'925.43
P1302 Successions et donations	17'576'527.50	27'096'189.31	-9'519'661.81
P1303 Impôts à la source	3'090'534.96	52'427'226.64	-49'336'691.68
Total	135'776'939.17	1'361'285'298.94	-1'225'508'359.77

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

OP 1
 Mettre en oeuvre la politique du personnel
 B21 9'899'400 net
 C21 9'704'331.89 net

GP 11 Politique du personnel et stratégie RH B21 1'155'638 net C21 646'214.03 net	GP 12 Management du personnel B21 3'331'923 net C21 2'492'711.15 net	GP 13 Management des conditions cadres B21 2'902'400 net C21 1'652'771.13 net	GP 14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales B21 2'509'439 net C21 4'912'635.58 net
---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	9'979'626.19	10'385'000	10'318'551.35	-66'449
30 Charges de personnel	9'433'414.58	9'658'500	9'931'604.67	273'105
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	498'950.37	690'000	330'707.90	-359'292
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	8'000.00	0	8'000.00	8'000
36 Charges de transferts	10'000.00	10'000	10'000.00	0
39 Imputations internes	29'261.24	26'500	38'238.78	11'739
4 Revenus	604'273.57	485'600	614'219.46	128'619
42 Taxes	195'180.50	272'600	206'053.65	-66'546
46 Revenus de transferts	8'000.00	8'000	8'000.00	0
49 Imputations internes	401'093.07	205'000	400'165.81	195'166
Excédent de charges	9'375'352.62	9'899'400	9'704'331.89	-195'068
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	9'375'352.62	9'899'400	9'704'331.89	-195'068

Explication des écarts financiers

30
 - Davantage de ponts AVS ont été versés aux retraités que budgétisés (conformément à la législation en place).
 - Les charges liées à l'intégration des personnes handicapées sont budgétisées au SRH mais imputées sur le compte des autres services.
 - Les frais pour les emplois temporaires ne sont plus pris sur la 30 mais sur la 31.

31
 - Des mandats, notamment dans le domaine des technologies RH et de la rémunération n'ont pas pu être octroyés dans leur globalité.
 - L'achat d'un outil informatique lié à un projet RH n'a pas pu être réalisé.

42
 - Au vu de la pandémie, les communes ne se sont pas inscrites à certains cours et les recettes y relatives n'ont pas pu être enregistrées.
 - Nous avons enregistré moins de récupération de salaires (APG, maternité, ...).

49
 Un plus grand nombre de prestations envers des services ont été réalisées par le SRH.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	25.00	25.10	27.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Par décision du Conseil d'Etat du 3 juin 2020, nous avons obtenu 2 EPT supplémentaires.

OBJECTIF POLITIQUE

Définir et promouvoir une politique du personnel adaptée aux besoins de l'employeur et aux conditions du marché du travail

Sous-objectifs politiques

- 1 Proposer et appliquer les mesures permettant à l'Etat du Valais de demeurer un employeur attractif et compétitif sur le marché du travail.
- 2 Contribuer à l'optimisation organisationnelle de l'Etat du Valais.
- 3 Appliquer une politique du personnel efficiente, en veillant à l'égalité des chances
- 4 Demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais
- 5 Appliquer la politique de rémunération et des assurances sociales.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Maintenir de bonnes conditions de travail favorisant la conciliation de la vie professionnelle et non professionnelle et demeurer un des plus importants formateurs du canton du Valais.	31.12.21	31.12.21	■ Les différentes mesures de sensibilisation mises en place dans le cadre de la conciliation entre la vie professionnelle et non-professionnelle ont été reconnues par la recertification du label Famille UND Beruf en 2021. Le télétravail ordinaire constitue une forme de travail mobile généralisée à grande échelle en 2021 au sein de notre administration. 202 apprentis et 245 stagiaires sont formés au sein de l'administration cantonale.
	2 Optimiser et élargir le télétravail au sein de l'administration cantonale.	31.12.21	31.12.21	■ En 2007, le télétravail a été introduit dans l'administration cantonale avec des directives spécifiques. En raison de la crise sanitaire, il a été développé avec l'élaboration de nouvelles directives et d'une stratégie (8 champs d'action et 14 objectifs stratégiques). Environ 25% des collaborateurs de notre administration effectuent actuellement du télétravail. Grâce à son introduction et à d'autres mesures prises, l'administration peut, dorénavant, à tout moment réagir par rapport à la situation sanitaire du canton et généraliser instantanément cette forme mobile de travail pour toutes les catégories de personnel éligibles au télétravail.
ad2	3 Poursuivre la digitalisation des processus de gestion du personnel.	31.12.21	31.12.21	■ Dans le cadre de la politique de cyberadministration, le SRH a développé différents outils de digitalisation notamment une plateforme d'e-recruiting en fonction depuis 3 ans et un portail-employé déployé au sein de l'administration cantonale. Ces outils permettent de rendre plus transparents et efficaces les processus RH.
ad3	4 Poursuivre la concrétisation des mesures du plan d'action suite au sondage de satisfaction réalisé auprès du personnel de l'Administration cantonale en 2018.	31.12.21	31.12.21	■ Le Conseil d'Etat a validé le plan d'action 2018-2022 réalisé suite au sondage de satisfaction des collaborateurs 2018. Différentes mesures ont été réalisées dans les domaines suivants : information – conduite – promotion de la mobilité interne/carrière – mesures de santé et de sécurité au travail.
	5 Poursuivre et promouvoir la politique de développement des compétences de conduite.	31.12.21	31.12.21	■ Chaque service bénéficie de différentes sessions pour augmenter les compétences de conduite de leurs cadres.
	6 Assurer l'application du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (MSST) : réaliser les axes prioritaires 2021.	31.12.21	31.12.21	■ L'axe prioritaire fut réalisé pour les mesures de protection contre la pandémie à l'intention de nos collaborateurs. Différentes mesures ont été réalisées dans ce contexte. D'autres axes prioritaires ont aussi été réalisés tels que : - visites médicales selon les conventions signées en 2020 - programme de prévention de protection de la maternité mis en place dans les services pilotes (déploiement se poursuivra en 2022) - cours de premiers secours et de sécurité dans les garages et ateliers - interventions ergonomiques - autres soutiens aux services.
	7 Réviser et mettre en oeuvre le règlement sur la formation continue du personnel.	31.12.21	31.12.21	■ Le règlement et les directives sur la formation continue sont entrés en vigueur le 1er janvier 2021. L'ensemble des services de l'administration cantonale ont été informés et formés sur les principales modifications y relatives et appliquent le nouveau règlement.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 8 Elargir le droit à l'assurance perte de gain en cas de maladie	31.12.21	31.12.21	■ Le Conseil d'Etat a approuvé les axes stratégiques pour la mise en place d'une assurance perte de gain (APG), respectivement d'une meilleure protection sociale du personnel de l'Etat du Valais par rapport à sa couverture salariale en cas de maladie. En 2021 des analyses et réflexions ont été menées afin d'étudier plus en détail différentes options notamment concernant la question du financement et de l'organisation d'une solution APG.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de postulations par mise au concours (administration, judiciaire et enseignant)	28	23	▲ Le SRH a publié 443 offres d'emplois internes et externes pour un total de 10'365 dossiers de candidature. Cette diminution peut s'expliquer notamment par la crise sanitaire.
	2 Mises au concours dont le nombre de postulations est inférieur à 10, en % (administration, judiciaire et enseignant)	30%	34%	▲ Les postulations ont été inférieures à 10 pour 152 offres d'emplois internes et externes qui concernaient principalement des fonctions de spécialistes et d'encadrement.
	3 Nombre total de postulations traitées pour les mises au concours (administration, judiciaire et enseignant)	10'000	10'365	■ Un total de 10'365 candidatures ont été traitées via la plateforme d'e-recruiting.
	4 Taux de mesures d'intégration des personnes handicapées ou ayant des soucis de santé (administration)	1.4%	1.3%	▲ Malgré la pandémie et dans le cadre des mesures d'insertion professionnelle qu'offre l'administration cantonale valaisanne, 44 personnes ont été engagées dans différents services.
ad2	5 Nombre de transferts entre unités organisationnelles, avec mise au concours (administration)	20	22	■ Grâce à la promotion de la mobilité professionnelle interne, 22 collaborateurs-trices ont changé de service suite à une mise au concours externe ou interne.
	6 Nombre d'optimisations organisationnelles bénéficiant d'un soutien méthodologique (administration)	110	140	■ Il s'agit de 140 décisions de réorganisation, de transfert et de transformation de postes ainsi que de la participation à divers groupes de travail et CoPils.
ad3	7 Taux d'absentéisme - maladie et accident (durée indéterminée, déterminée, apprentis et stagiaires, administration)	3.6%	4.03%	▲ Le taux indiqué cumule les absences suivantes: - 0.89% taux des maladies de moins de 3 jours - 2.49% taux des maladies de plus de 3 jours. - 0.14% taux d'accidents professionnels - 0.51% taux d'accidents non professionnels (public-cible : y.c apprentis, stagiaires)
	8 Taux de démission des employés (durée indéterminée, sans les mises à la retraite, administration)	2.4%	2.6%	▲ Une légère augmentation de la mobilité vers d'autres employeurs a été constatée.
	9 Nombre total de journées de formation suivies par collaborateur (durée indéterminée, administration)	2.6	2.6	■ En 2021, grâce à de multiples offres de formation offertes notamment en distanciel, les collaborateurs ont pu continuer à se former.
	10 Taux de satisfaction générale du personnel de l'administration cantonale (dernier sondage en 2018 - administration)	0%	0%	■ Le prochain sondage sera réalisé en 2023. Un sondage est réalisé chaque 5 ans.
	11 Nombre de cadres participants aux mesures du programme de développement des compétences de conduite (administration)	15	32	■ Des sessions spécifiques ont été organisées par des services afin de suivre le développement de leurs cadres.
ad4	12 Nombre d'apprentis à l'administration cantonale au 31.12 (y.c les stagiaires MP-E considérés comme des apprentis, administration et judiciaire)	210	202	■ L'Administration cantonale est un des plus grands formateurs du canton du Valais avec 202 apprentis répartis dans les principaux métiers suivants : employé de commerce, information documentaire, médiaticien, agent d'exploitation. L'autonomie de l'HEP a fait notamment diminuer de peu le nombre d'apprentis.
ad5	13 Nombre moyen de salaires versés mensuellement	10'500	11'000	■ Le SRH gère le salaire de l'administration, enseignant, Grand Conseil, institutions des assurances sociales (caisse de compensation, office cantonal AI, caisse cantonale de chômage) ainsi que les mandats/honoraires.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Politique du personnel et stratégie RH	698'084.26	51'870.23	646'214.03
P1101 Politique du personnel, stratégie et controllingRH	592'239.22	41'402.32	550'836.90
P1102 Information	105'845.04	10'467.91	95'377.13
GP12 Management du personnel	2'677'567.62	184'856.47	2'492'711.15
P1201 Recrutement et marketing	532'297.65	27'088.74	505'208.91
309 Mises au concours	256'576.20		256'576.20
Solde dépenses/recettes du produit	275'721.45	27'088.74	248'632.71
P1202 Rémunération et reconnaissance	200'100.72	16'231.37	183'869.35
309 Fidélités 10-20-30 ans	16'168.00		16'168.00
Solde dépenses/recettes du produit	183'932.72	16'231.37	167'701.35
P1203 Formation et développement	1'945'169.25	141'536.36	1'803'632.89
301 Stagiaires	699'556.95		699'556.95
301 Stagiaires MP-E	296'614.50		296'614.50
309 Honoraires animateurs	479'148.37		479'148.37
313 Personnel GETAC	47'214.40		47'214.40
426 Inscriptions aux cours reçues des communes et Récupération indemnités cours OVAP		101'856.00	-101'856.00
Solde dépenses/recettes du produit	422'635.03	39'680.36	382'954.67
GP13 Management des conditions cadres	1'794'612.38	141'841.25	1'652'771.13
P1301 Gestion du droit et des conditions de travail	836'679.55	80'761.94	755'917.61
309 Départ à la retraite et croix rouge	16'974.65		16'974.65
Solde dépenses/recettes du produit	819'704.90	80'761.94	738'942.96
P1302 Santé et sécurité au travail	282'099.22	14'269.62	267'829.60
P1303 Management de l'organisation et technologies RH	675'833.61	46'809.69	629'023.92
311 Badges avec segment cardLink	22'886.25		22'886.25
313 Mandats pour gestion des temps, BOBI, SAP, LSO	124'368.12		124'368.12
314 Renouvellement lecteurs dormakaba	55'268.75		55'268.75
Solde dépenses/recettes du produit	473'310.49	46'809.69	426'500.80
GP14 Gestion de la rémunération et des assurances sociales	5'148'287.09	235'651.51	4'912'635.58
P1401 Gestion, contrôle et paiement des salaires	4'677'705.14	189'111.67	4'488'593.47
P1402 Soutien des partenaires dans la rémunération et les assurances sociales	470'581.95	46'539.84	424'042.11
Total	10'318'551.35	614'219.46	9'704'331.89

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

OP 1
 Gérer le Fonds FIGI et assurer la
 conservation et la connaissance
 du patrimoine bâti et des sites
 B21 13'153'300 net
 C21 15'281'397.07 net

GP 11
 Gestion du patrimoine bâti et des
 sites
 B21 13'153'300 net
 C21 15'281'397.07 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	11'511'707.92	21'850'300	19'698'055.47	-2'152'245
30 Charges de personnel	6'468'309.15	6'477'000	6'838'778.15	361'778
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'837'285.52	4'600'700	1'405'954.04	-3'194'746
34 Charges financières	1'379.30	0	0.00	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'431'200.00	10'431'200	10'431'200.00	0
36 Charges de transferts	215'181.00	264'200	216'325.00	-47'875
39 Imputations internes	558'352.95	77'200	805'798.28	728'598
4 Revenus	11'067'800.41	25'212'600	20'697'541.94	-4'515'058
42 Taxes	4'554'703.38	4'460'800	5'180'428.95	719'629
43 Revenus divers	0.00	0	0.00	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2'926'390.61	6'085'200	2'954'723.77	-3'130'476
46 Revenus de transferts	0.00	300'000	0.00	-300'000
48 Revenus extraordinaires	3'186'706.42	14'366'600	12'532'389.22	-1'834'211
49 Imputations internes	400'000.00	0	30'000.00	30'000
Excédent de revenus	-443'907.51	3'362'300	999'486.47	-2'362'814
5 Dépenses d'investissement	5'786'013.10	19'747'000	18'232'121.70	-1'514'878
50 Immobilisations corporelles	3'101'129.80	16'750'000	15'324'465.80	-1'425'534
56 Propres subventions d'investissement	2'684'883.30	2'997'000	2'907'655.90	-89'344
6 Recettes d'investissement	1'541'872.03	3'231'400	1'951'238.16	-1'280'162
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0.00	0	117'536.00	117'536
63 Subventions d'investissement acquises	1'541'872.03	3'231'400	1'825'988.36	-1'405'412
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	0.00	0	7'713.80	7'714
Dépenses nettes d'investissement	4'244'141.07	16'515'600	16'280'883.54	-234'716
Insuffisance de financement	4'688'048.58	13'153'300	15'281'397.07	2'128'097

SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Explication des écarts financiers
Chapitre 30 : Dépassement des dépenses salariales liées au remplacement du personnel auxiliaire durant les maladies et à l'augmentation de surfaces à nettoyer.
Chapitre 31 : Reliquat sur les honoraires dû à la non réalisation de projets patrimoine / études impactés par le Covid-19. Réduction des coûts des mandats externes suite à l'engagement de personnel. Diminution des frais d'entretien liés aux Monuments historiques due notamment au report de travaux en raison de la spécificité de la fourniture de certains matériaux (tuiles).
Chapitre 42 : Refacturation des charges au FIGI (salaires, frais de personnel, assurances, etc.). L'augmentation est due au changement de comptabilisation des primes d'assurances.
Chapitre 45 : Prélèvement sur le Fonds Patrimoine bâti a été moins élevé que budgété.
Chapitre 46 : Aucune subvention étant donné le report des travaux liés aux Monuments historiques.
Chapitre 48 : Prélèvements sur Fonds 21e siècle pour les objets d'investissement.
Chapitre 50 : Dépenses d'investissement moins élevées que prévues dues à la modification du projet Tour I17 et au retard dans la livraison de certaines fournitures techniques.
Chapitre 60 : Transfert de la valeur du bâtiment de police Susten du Patrimoine Administratif au Patrimoine Financier à la suite de la vente de ce dernier.
Chapitre 63 : Diminutions de recettes dues notamment au remboursement au SEFRI de la subvention pour les bâtiments de la HES-SO à la route du Rawyl à Sion et à la modification du projet Tour I17.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	38.78	31.58	33.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
En décembre 2020, le Grand Conseil a voté l'attribution de deux nouveaux EPT au Service immobilier et patrimoine.

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Mettre en place et administrer le Fonds FIGI Préserver, connaître, faire connaître et documenter le patrimoine bâti et les sites</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Connaître le patrimoine bâti et les sites par des inventaires et études et les faire connaître par des publications, conférences, sensibilisations et visites</p> <p>2 Veiller, dans le respect du principe de subsidiarité, à la préservation des sites, à la conservation et à la documentation des objets du patrimoine bâti en favorisant prioritairement les objets les plus menacés et ceux qui présentent le plus d'intérêt</p>

SERVICE IMMOBILIER ET PATRIMOINE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Aide aux communes pour la mise en place des inventaires	31.12.21		▲ 72 communes en cours (17 Ht-VS / 55 BVS) 2539 nouvelles fiches ont été créées dans IBA en 2021, portant le total à 23'526 fiches
	2 Mise en ligne publique des données de protection des sites (SIG)	31.12.21	31.12.20	■ MP atteinte au 31.12.2020 (https://sitonline.vs.ch/urbanisation/ISOS/fr/)
	3 Inventaires du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.26		▲ 2 EPT supplémentaires dès 2021 : perspective en partie possible
	4 Mise en ligne publique des données de protection du patrimoine bâti (SIG)	31.12.26		▲ Fait en partie mais sans EPT complémentaire cet objectif ne pourra pas être atteint en 2026
<i>ad2</i>	5 Poursuite des travaux de restauration de Valère, en vue de l'achèvement de la 5ème étape en 2022	31.05.22		■ Programme de restauration respecté dans les délais impartis
	6 Mise sous protection du patrimoine bâti d'importance cantonale	31.12.26		▲ Fait en partie mais sans EPT complémentaire cet objectif ne pourra pas être atteint en 2026
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'objets "Patrimoine bâti" étudiés ayant fait l'objet d'un rapport dans l'année	30	56	■ 47 rapports historiques; MAH de Sierre publié; 8 rapports techniques
	2 Nombre de pages "Patrimoine bâti" publiées	200	570	■ 434 pages pour MAH La Ville de Sierre et Chippis publié en 2021
	3 Nombre de monuments classés d'importance cantonale par année	7	6	▲ 3 Ht-VS / 2 VS-centre / 1 Bs-VS / Classement des notes 2 de Sion en prévision de 2022
	4 Nombre d'inventaires communaux traités	20	72	■ 72 inventaires en cours : 2.5 inventaires homologués (0.5 Ht-VS / 1 VS-centre / 1 Bs-VS)
<i>ad2</i>	5 Nombre de chantiers "Monuments" achevés (par année)	15	24	■ 8 Ht-VS / 4 VS-centre / 12 Bs-VS
	6 Nombre de chantiers "Sites" subventionnés (par année)	30	15	▲ 11 Ht-VS / 2 VS-centre / 2 Bs-VS (62 demandes en cours)
	7 Nombre de dossiers "Sites" préavisés (par année)	1'000	1'761	■ 1508 CCC / 61 AF / 31 SDT / 34 communes / 13 privés / 114 Services Etat
	8 Part de dossiers "Sites" préavisés dans les délais	75%	61%	▲ Nombre de dossiers beaucoup plus important que planifié
	9 Part d'objets "PBC" (constructions, ensembles bâtis...) possédant une documentation de sécurité	15.5%	16.7%	■ Nombre d'objets : + 4.5 unités, portant le total à 107.8 unités sur 646, soit 16.7 %

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Gestion du patrimoine bâti et des sites	37'930'177.17	22'648'780.10	15'281'397.07
P1101 Connaissance du patrimoine	9'933'874.85	5'338'407.92	4'595'466.93
313 Prestations de service et honoraires	346'136.60		346'136.60
Solde dépenses/recettes du produit	9'587'738.25	5'338'407.92	4'249'330.33
P1102 Monuments	21'685'572.82	8'571'712.65	13'113'860.17
314 Frais d'entretien des Monuments Historiques	441'543.17		441'543.17
351 Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	10'431'200.00		10'431'200.00
562 Communes et associations intercommunales	104'394.00		104'394.00
566 Organisations privées à but non lucratif	2'355'576.90		2'355'576.90
567 Ménages privés	330'320.00		330'320.00
630 Confédération		747'865.70	-747'865.70
632 Communes et associations intercommunales		272'173.33	-272'173.33
635 Entreprises privées		121'247.25	-121'247.25
Solde dépenses/recettes du produit	8'022'538.75	7'430'426.37	592'112.38
P1103 Sites	6'310'729.50	3'584'563.93	2'726'165.57
566 Organisations privées à but non lucratif	31'602.00		31'602.00
567 Ménages privés	78'765.00		78'765.00
630 Confédération		55'183.50	-55'183.50
Solde dépenses/recettes du produit	6'200'362.50	3'529'380.43	2'670'982.07
P1104 Mettre en place et administrer le Fonds FIGI		5'154'095.60	-5'154'095.60
426 Refacturation au FIGI des frais assurances		809'394.40	-809'394.40
426 Refacturation au FIGI des salaires des dames de nettoyage		1'702'507.55	-1'702'507.55
426 Refacturation au FIGI des salaires, autres frais et récupération d'assurances		2'642'193.65	-2'642'193.65
Total	37'930'177.17	22'648'780.10	15'281'397.07

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

OP 1
Promouvoir un approvisionnement
et une utilisation de l'énergie
favorisant le développement
durable
B21 -57'593'000 net
C21 -39'099'522.14 net

GP 11
Production et approvisionnement
B21 -70'886'490 net
C21 -52'311'406.67 net

GP 12
Consommation et efficacité
B21 13'293'490 net
C21 13'211'884.53 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	64'819'640.95	70'830'900	103'761'273.08	32'930'373
30 Charges de personnel	3'572'990.55	3'757'800	3'663'451.78	-94'348
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'132'196.55	1'623'100	1'336'925.37	-286'175
34 Charges financières	59'720.40	0	71'566.80	71'567
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	24'563'599.68	28'895'800	43'769'406.28	14'873'606
36 Charges de transferts	7'376'310.75	8'042'000	7'788'426.60	-253'573
39 Imputations internes	28'114'823.02	28'512'200	47'131'496.25	18'619'296
4 Revenus	136'928'840.38	135'318'400	147'433'025.18	12'114'625
40 Revenus fiscaux	95'371'288.85	93'170'000	87'522'055.50	-5'647'945
41 Patentes et concessions	8'920'735.75	7'500'000	7'502'720.55	2'721
42 Taxes	2'871'293.70	2'613'700	2'802'385.45	188'685
44 Revenus financiers	1'615'836.90	1'452'200	2'113'445.90	661'246
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	24'027.15	1'455'300	1'564.15	-1'453'736
46 Revenus de transferts	3'591'364.55	3'825'100	3'802'217.20	-22'883
49 Imputations internes	24'534'293.48	25'302'100	43'688'636.43	18'386'536
Excédent de revenus	72'109'199.43	64'487'500	43'671'752.10	-20'815'748
5 Dépenses d'investissement	17'317'850.00	25'000'000	19'766'715.00	-5'233'285
56 Propres subventions d'investissement	17'317'850.00	25'000'000	19'766'715.00	-5'233'285
6 Recettes d'investissement	13'224'192.58	18'105'500	15'194'485.04	-2'911'015
63 Subventions d'investissement acquises	13'176'232.58	18'099'700	15'203'394.69	-2'896'305
64 Remboursements de prêts	25'840.00	5'800	5'837.00	37
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	22'120.00	0	-14'746.65	-14'747
Dépenses nettes d'investissement	4'093'657.42	6'894'500	4'572'229.96	-2'322'270
Excédent de financement	68'015'542.01	57'593'000	39'099'522.14	-18'493'478

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES**Explication des écarts financiers****Rub 35 (+14.9 mio)**

+1.1 mio : Attribution au Fonds d'encouragement lors de la clôture des comptes
 -1.4 mio : Attribution aux Fonds hydrauliques inférieures en raison des conditions hydrologiques défavorables
 +15.2 mio : Attribution des dividendes privilégiés de FMV pour la période 2005-2020 au Fonds de rachat des aménagements hydro-électriques

Rub 39 (+18.6 mio) et Rub 49 (+18.4 mio)

+4.6 mio : Transfert plus élevé en raison de [1] l'explication faite sous la rubrique 45 (-1.5 mio), [2] l'attribution au Fonds d'encouragement lors de la clôture des comptes (+1.1 mio) et [3] l'alimentation extraordinaire au Fonds d'encouragement (+5.0 mio).
 -1.4 mio : Transferts inférieures en raison des attributions inférieures au Fonds hydrauliques
 +15.2 mio : Transfert plus élevé en raison de l'attribution des dividendes privilégiés 2005-2020

Rub 40 (-5.6 mio)

Recettes liées à l'impôt spécial inférieures en raison des conditions hydrologiques défavorables

Rub 44 (+0.7 mio)

Recettes liées aux dividendes de FMV SA plus élevés en raison d'un marché d'électricité favorable

Rub 45 (-1.5 mio)

Le prélèvement budgété au Fonds d'encouragement n'était pas nécessaire pour assumer les versements des montants engagés dans le cadre des programmes de promotion énergétiques de l'année 2021

Rub 56 (-5.2 mio)

Demande de paiements de subvention inférieure au budget disponible (durant l'année 2021, les engagements envers des tiers se sont toutefois montés à 33.8 mio de francs)

Rub 63 (-2.9 mio)

Le montant effectivement reçu de la Confédération s'est monté à 22.5 mio de francs. Ce montant a été versé dans un compte créancier qui est utilisé au fur et à mesure des versements des décisions de subventionnement prises en 2021. Le montant apparaissant sur le compte correspond à la somme des prélèvements sur les comptes créanciers relatifs aux contributions globales fédérales en fonction des paiements effectués et de l'année des décisions.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	19.90	19.90	20.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Création d'un EPT pour le retour des concessions des droits d'eau

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir un approvisionnement et une utilisation de l'énergie favorisant le développement durable en prenant en compte les coûts énergétiques reportés sur les consommateurs.

Sous-objectifs politiques

- 1 Réduire la consommation d'énergie par personne :
 - 1.1 par l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et par la récupération de chaleur,
 - 1.2 par la promotion d'une mobilité réfléchie, des transports publics, de la mobilité douce et de l'amélioration de l'efficacité de la mobilité, en particulier par la mobilité électrique.
- 2 Améliorer la sécurité d'approvisionnement en basant de plus en plus celui-ci sur les ressources énergétiques renouvelables et indigènes :
 - 2.1 par la promotion de l'utilisation des énergies indigènes et renouvelables,
 - 2.2 par la planification énergétique territoriale et la coordination de la distribution d'énergie,
 - 2.3 par l'exemplarité énergétique de l'Etat du Valais, en renonçant autant que possible aux énergies fossiles et en favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables.
- 3 Améliorer la maîtrise de la chaîne de valeur énergétique :
 - 3.1 par la mise sur pieds des conditions-cadres favorisant, aux niveaux des communes et de l'Etat du Valais, le financement et la réalisation des retours des concessions hydrauliques,
 - 3.2 par l'usage des moyens d'action du canton en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique aux évolutions technologiques et réglementaires,
 - 3.3 par la maîtrise des énergies indigènes en exploitant de manière optimale le potentiel de production et de valeur ajoutée, ainsi qu'en visant une répartition et une utilisation responsables des revenus.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Conduite et adaptation éventuelle des programmes de promotion énergétiques fortement financés par l'Office fédéral de l'énergie et soumis à ses exigences.	31.12.21	31.12.21	■ Les programmes de promotion cantonaux ont été élargis avec la mesure "M02 Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier". En outre, la directive cantonale relative au Programme Bâtiments 2021 a été adaptée, notamment en ce qui concerne la simplification des processus. Enfin, l'attractivité du Programme Bâtiments a eu pour conséquence que le nombre de demandes de l'ensemble de l'année civile 2020 a été atteint dès la mi-octobre 2021.
	2 Soutien des offres de formation continue mises en place par les associations professionnelles concernées ou la HES.	31.12.21	31.12.21	■ Le service a mis sur pieds en collaboration avec l'Agence CECB romande établie à Sion, des cours de formation technique continue pour les experts CECB valaisans. 65 experts valaisans ont participé à 5 cours sur différents sujets organisés dans le canton (en présentiel et en ligne). Sous mandat de l'OFEN, l'Agence CECB Romande établie à Sion a organisé un cours de formation du Programme Chauffez renouvelable. Au total 56 conseillers sont actuellement accrédités sur tout le territoire cantonal et dispensent des "conseils incitatifs" pour le remplacement des chauffages fossiles et électriques directs soit pour des villas, soit pour des immeubles. Le SEFH a mis sur pieds en collaboration avec la HES-SO Valais/Wallis, une formation certifiante CAS en Analyse énergétique des bâtiments, qui a rencontré un vif succès puisque 38 personnes ont suivi ce cours. 27 valaisans ont obtenu leur certificat de CAS qui constitue la porte d'entrée à l'expertise d'expert CECB. Ces valaisans, qui ont bénéficié d'une aide financière du SEFH, rejoignent les 100 experts CECB accrédités déjà actifs dans le canton.
	3 Coordination de la communication avec l'Agenda 2030 du développement durable et le Plan Climat.	31.12.21	31.12.21	▲ La préparation d'une offensive de communication a souffert de la difficulté de se comprendre avec le mandataire et du manque de ressources à allouer à cette activité. La reprise de la communication de l'Agenda 2030 par IVS en 2022 va assurer la coordination.
	4 Soutien aux services de conseil en énergie communaux ou régionaux mis en place par les communes.	31.12.21	31.12.21	■ 38 communes (13 du Bas-Valais pour 92'502 habitants et 25 du Haut-Valais pour 44'717 habitants) bénéficient d'une aide financière du canton pour la mise en place d'un service communal de conseils en énergie (SCCEn). Il serait souhaitable que d'autres communes rejoignent celles qui ont déjà fait le pas. Le SEFH travaille à mieux faire connaître ce programme, mais les décisions communales sur le sujet prennent du temps.
	5 ★ Révision de la loi sur l'énergie	31.12.22		■ Le projet de loi a été mis en consultation du 18 juin au 31 octobre 2021. Après examen des résultats de la consultation, un nouveau projet a été soumis au Chef du DFE.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 6 Soutien à la planification énergétique territoriale au niveau des communes.	31.12.21	31.12.21	■ En 2021, 2 planifications énergétiques communales ont été finalisées. Plus de 13'800 francs ont été versés. 13 demandes concernant 23 communes ont été formulées afin d'obtenir une promesse de soutien financier pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale. Le montant promis est de 110'035 francs en 2021. Des démarches de planification énergétique territoriale ont également été entreprises sans demande de soutien financier de l'Etat.
7 Soutien juridique et procédural aux projets d'utilisation des énergies renouvelables et défense d'une pesée des intérêts cantonaux au niveau de la politique énergétique fédérale.	31.12.21	31.12.21	■ 8 projets valaisans ont été retenus à la Table ronde fédérale sur la force hydraulique, sur 15 projets retenus au total. Le tableau d'analyse multicritères des projets hydro-électriques élaborés avec tous les services concernés de l'administration cantonale est terminé. Il servira à l'analyse d'une vingtaine de projets en Valais dans la perspective de déterminer les projets les plus adéquats pour leur inscription dans le plan directeur cantonal. Les interventions auprès de la Confédération à propos de l'énergie solaire portent des fruits. Une modification de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire est en consultation pour faciliter certains projets, notamment sur les lacs de barrage. Le Conseil fédéral a homologué la mise dans le plan directeur cantonal du projet solaire sur le barrage des Toules. Il en va de même pour le projet éolien d'Eischoll.
8 Suivi de la réalisation des mesures d'assainissement des cours d'eau (selon les articles 83a et 83b Leaux et l'article 10 LFSP).	31.12.21	31.12.21	● L'adaptation de la planification cantonale de l'assainissement du charriage de 2014 s'est poursuivie en 2021. Plusieurs sites sur les cours d'eau des Dranse ont été analysés et les concepts d'assainissement établis ont été examinés par l'OFEV. Par la suite, l'OFEV a donné son accord pour une révision de la planification cantonale. Une proposition sera soumise à l'OFEV dans le courant de l'année 2022. Les grandes centrales qui rejettent l'eau turbinée dans le Rhône ou de ses principaux affluents ont reçu en mars 2018 une décision du Département qui les obligent à assainir les effets négatifs des éclusées. En 2021, elles ont présenté dans un rapport les résultats de l'analyse des déficits écologiques et de leurs causes et elles ont proposé des premières variantes de mesures d'assainissement. Entre 2022 et 2024, les meilleures variantes devront être analysées en détails et seront présentées au canton et à l'OFEV. L'OFEV a rendu la décision de dédommagement pour trois projets d'assainissement de la migration des poissons. Quatre autres projets sont actuellement en négociation avec l'OFEV pour déterminer la proportionnalité des coûts. Suite à plusieurs prises de position de l'OFEV visant à déterminer de nouveaux critères, le SEFH a décidé, en accord avec l'OFEV, de réactualiser la planification de 2014 concernant l'assainissement de la libre migrations des poissons.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 9 Réalisation progressive du plan de mesure selon la stratégie énergétique cantonale.	31.12.22		▲ De nombreux projets sont en cours concernant les 13 mesures stratégiques identifiées. Les ressources disponibles pour le développement de projets conduisent à la mise en attente de certains projets.
ad3 10 Gestion des nouvelles concessions et des retours de concessions.	31.12.21	31.12.21	■ Le SEFH est représenté dans les initiatives officielles suivantes des communes concédantes pour clarifier le retour et l'utilisation future de la force hydraulique : "Association des collectivités concédantes pour l'étude du règlement de l'utilisation actuelle et future de la force hydraulique liée à FMG (ACC FMG39)", "Société simple Retour Dixence-Cleuson 2031", "Collaboration FMO 27". Elle aide également un grand nombre d'autres communes concédantes à clarifier l'utilisation de leurs forces hydrauliques. En avril 2021, un vademécum a été publié en collaboration avec l'Association des communes concédantes du Valais (ACC), qui présente les étapes de travail nécessaires. Pour soutenir davantage le travail avec les communes concédantes, le SEFH a engagé une personne supplémentaire en juin 2021. Durant l'année, plusieurs réunions d'information ont été organisées dans le canton sur le thème de " l'étude de base sur le potentiel de la Force Hydraulique en Valais ".
11 Discussions avec les acteurs concernés en vue de l'adaptation des structures de l'économie électrique.	31.12.21	31.12.21	▲ Des lettres d'intention ont été signées entre FMV et d'autres acteurs de l'économie électrique valaisanne. En outre, un grand travail a été réalisé en vue de la création d'une société cantonale du réseau à haute tension (65 kV).
12 Révision partielle de la législation cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques.	31.12.22		▲ Les litiges en cours, comme les expériences liées aux retours de concessions hydrauliques, alimentent les réflexions en vue de la révision partielle de la législation cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques.
13 ★ Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Défense et valorisation de la force hydraulique	31.12.22		■ Le Conseil d'Etat a pris position sur plusieurs révisions législatives en cours au niveau fédéral et a défendu les préoccupations de la force hydraulique du Valais. Les prises de position sont coordonnées au sein du canton avec les services concernés, ainsi qu'avec la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Consommation finale d'énergie par habitant en kWh par an (sans la grande industrie) [L'indicateur correspondant à l'année précédente]	22'630		● Données statistiques 2020 non finalisées
	2 Nombre de dossiers énergétiques préavisés	275	323	■
	3 Nombre de bâtiments certifiés MINERGIE, MINERGIE-P, MINERGIE-A ou CECB A/A, par an	100	85	▲ 70 Labels MINERGIE 10 Labels MINERGIE-P 5 Certificat CECB A/A
	4 Nombre de communes offrant du conseil en énergie	55	57	■ 57 communes ont une structure mise en place directement ou indirectement pour effectuer du conseil en énergie à différents niveaux, auprès de leurs citoyens.
	5 Sommes engagées dans le cadre des programmes de promotion énergétiques (en mio Fr. par an)	25	33.8	■ [2020: 25.9 mio Fr.] [2019: 24.3 mio Fr.] [2018: 25.4 mio Fr.]
ad2	6 Taux d'approvisionnement renouvelable et indigène (avec la grande industrie)	29%		● Données statistiques 2020 non finalisées
	7 Production hydroélectrique moyenne nette (GWh par an)	9'600	10'528	■ La production hydroélectrique moyenne nette (production - pompage) correspond aux dernières données disponibles, soit l'année hydrologique 2019/2020. [2018/2019: 10'075 GWh] [2017/2018: 10'566 GWh] [2016/2017: 9'060 GWh]
	8 Production d'électricité par les nouvelles énergies renouvelables (GWh par an) [l'indicateur correspondant à l'année précédente]	293	220	● L'objectif de production par les nouvelles énergies renouvelables n'est pas atteint, la production d'électricité solaire photovoltaïque étant moindre par rapport à l'objectif fixé en la matière.
	9 Nombre de communes disposant d'une planification énergétique territoriale	20	24	■
	10 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) ordonnés (au total 118 installations)	90%	50%	● En 2020, le canton a soumis à la Confédération 3 dossiers relative à la migration des poissons, avec demande de dédommagement incluant les frais d'exploitations. En 2021, l'OFEV a délivré les décisions d'octroi de l'indemnisation aux exploitants, qui vont recourir, car l'OFEV a exclu les frais d'exploitation et d'entretien. Etant donné que ces frais pourraient retomber sur le canton, le SEFH a décidé de suspendre les décisions d'assainissement et de réexaminer la planification y relative. Dans le domaine du charriage la planification doit aussi être adapté, car l'OFEV a proposé une nouvelle méthodologie dans son aide à l'exécution.

SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DES FORCES HYDRAULIQUES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 11 Pourcentage des assainissements (éclusées, migration libre du poisson, charriage) autorisés (au total 118 installations)	35%	7%	● Jusqu'à fin 2021, 5 passes à poissons ont été autorisées. Les études de variantes pour l'assainissement des éclusées sont complexes et toujours en cours. Dans le domaine du charriage, le canton doit adapter la planification de 2014 et n'a par conséquent délivré aucune autorisation. Les questions de dédommagement pour l'assainissement du charriage ne sont pas non plus réglées avec l'OFEV.
ad3 12 Nombre de processus de retour de concession et/ou de préparation de concession en cours avec implication du Service de l'énergie et des forces hydrauliques	19	19	■ Il s'agit de dossiers pluriannuels qui sont toujours en cours: Nouvelle concession (10): Totensee, Ermen-Mörel, Projekt Oberaletsch, Ganterbach-Saltina, Projekt Gornerli, Chippis, Pallazuit, Vernayaz, Haute Vièze, Massongex-Bex-Rhône Retour de concession (9): Massaboden, Gougna, 1ère Dixence, Cleuson-Dixence, Lienne, Forces Motrices d'Orsières, Salanfe, Pissevache, Lavey
13 Total de l'impôt spécial perçu par le canton (en mio Fr. par an)	92.5	86.8	■ Les conditions hydrologiques ont été défavorables pour la force hydraulique en 2021. Les 86.8 mios de francs prennent en compte les provisions pour certains cas litigieux. [2020: 94.7 mios. Fr.] [2019: 92.7 mios. Fr.] [2018: 98.1 mios. Fr.]
14 Total des redevances hydrauliques du Rhône perçues par le canton (en mio Fr. par an)	7.5	7.5	■ Les conditions hydrologiques ont été défavorables pour la force hydraulique en 2021. [2020: 8.0 mios. Fr.] [2019: 7.7 mios. Fr.] [2018: 8.0 mios. Fr.]

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Production et approvisionnement	87'930'669.55	140'242'076.22	-52'311'406.67
P1101 Forces hydrauliques	87'503'412.48	140'239'175.20	-52'735'762.72
313 Impôts communaux sur les redevances du Rhône 2021	256'708.05		256'708.05
313 Mandats divers (expertises, études, traductions etc.)	290'402.48		290'402.48
351 Fonds de préfinancement des FMV : attribution 2021	13'103'854.00		13'103'854.00
351 Fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques : attribution 2021	9'392'844.25		9'392'844.25
351 Fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques : attribution dividendes prioritaires 2005-2020	15'151'897.14		15'151'897.14
360 Compensation pour perte d'impôts (part destinée à des communes)	347'896.05		347'896.05
361 Franc du paysage (part communale)	1'185'543.75		1'185'543.75
361 Franc du paysage (prélèvement par la Confédération)	1'265'729.50		1'265'729.50
363 Réduction de l'impôt spécial pour l'industrie	4'294'270.00		4'294'270.00
398 Fonds de préfinancement des FMV : transfert de l'attribution 2021	13'023'854.00		13'023'854.00
398 Fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques : transfert de l'attribution 2021	9'392'844.25		9'392'844.25
398 Fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques : transfert de l'attribution dividendes prioritaires 2005-2020	15'151'897.14		15'151'897.14
398 Fonds pour les cours d'eau et l'indemnisation des dommages non assurables : transfert de l'attribution 2021	3'430'284.45		3'430'284.45
403 Impôt spécial sur les forces hydrauliques		86'825'693.40	-86'825'693.40
412 Redevances sur les forces hydrauliques du Rhône		7'359'457.10	-7'359'457.10
421 Divers émoluments pour actes administratifs		32'822.00	-32'822.00
429 Participation des communes au Fonds pour les cours d'eau et l'indemnisation des dommages non assurables		2'720'009.55	-2'720'009.55
446 Dividendes FMV SA (année 2020)		2'100'000.00	-2'100'000.00
461 Franc du paysage (contribution de la Confédération)		2'311'232.00	-2'311'232.00
461 Franc du paysage (contribution des communes)		444'920.65	-444'920.65
498 Fonds de préfinancement des FMV : transfert de l'attribution 2021		13'023'854.00	-13'023'854.00
498 Fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques : transfert de l'attribution 2021		9'392'844.25	-9'392'844.25
498 Fonds de rachat d'aménagements hydroélectriques : transfert de l'attribution dividendes prioritaires 2005-2020		15'151'897.14	-15'151'897.14
Solde dépenses/recettes du produit	1'215'387.42	876'445.11	338'942.31
P1102 Autres énergies renouvelables	161'384.70	1'095.84	160'288.86
P1103 Transport, distribution et stockage	265'872.37	1'805.18	264'067.19

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP12 Consommation et efficacité	35'597'318.53	22'385'434.00	13'211'884.53
P1201 Formation	237'614.43	6'257.41	231'357.02
313 Mandats divers (expertises, études, traductions etc.)	27'230.60		27'230.60
363 Conseil en énergie / information / concepts énergétiques / cotisations	77'600.00		77'600.00
Solde dépenses/recettes du produit	132'783.83	6'257.41	126'526.42
P1202 Programmes de promotion et parc immobilier	34'203'978.45	22'373'197.79	11'830'780.66
313 Mandats divers (expertises, études, traductions etc.)	638'250.45		638'250.45
351 Attribution selon DCE du 22.04.2020 concernant les priorités budgétaires	5'000'000.00		5'000'000.00
351 Fonds d'encouragement : attribution 2021	1'120'810.89		1'120'810.89
363 Conseil en énergie / information / concepts énergétiques / cotisations	35'111.05		35'111.05
398 Fonds d'encouragement : transfert de l'attribution 2021	1'120'810.89		1'120'810.89
398 Fonds d'encouragement : transfert de l'attribution selon DCE du 22.04.2020 concernant les priorités budgétaires	5'000'000.00		5'000'000.00
461 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "frais d'exécution")		974'757.55	-974'757.55
463 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "mesures indirectes")		71'307.00	-71'307.00
498 Fonds d'encouragement : transfert de l'attribution 2021		1'120'810.89	-1'120'810.89
498 Fonds d'encouragement : transfert de l'attribution selon DCE du 22.04.2020 concernant les priorités budgétaires		5'000'000.00	-5'000'000.00
562 Subventions accordées aux communes et syndicats intercommunaux	858'673.00		858'673.00
565 Subventions accordées aux entreprises privées	6'235'756.00		6'235'756.00
566 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	24'150.00		24'150.00
567 Subventions accordées aux ménages privés	12'648'136.00		12'648'136.00
630 Subventions acquises de la Confédération dans le cadre des programmes de promotion (part "investissements")		15'203'394.69	-15'203'394.69
Solde dépenses/recettes du produit	1'522'280.17	2'927.66	1'519'352.51
P1203 Collectivités publiques et secteurs économiques	940'762.30	5'042.26	935'720.04
363 Conseil en énergie / information / concepts énergétiques / cotisations	333'366.25		333'366.25
Solde dépenses/recettes du produit	607'396.05	5'042.26	602'353.79
P1204 Mobilité	214'963.35	936.54	214'026.81
Total	123'527'988.08	162'627'510.22	-39'099'522.14

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Remarques

PROGRAMMES DE PROMOTION ÉNERGÉTIQUES :

En 2021, le montant des subventions versé dans le cadre des programmes de promotion énergétiques s'élève à 19.8 millions de francs. En considérant la recette fédérale de 15.2 millions de francs provenant de la taxe sur le CO2, l'attribution cantonale nette se monte ainsi à 4.6 millions de francs. Durant l'année 2021, les nouveaux engagements envers des tiers se sont montés à 33.8 millions de francs.

FONDS HYDRAULIQUES :

Après comptabilisation, les soldes des deux Fonds se montent au 31.12.2021 à:

118.8 millions de francs pour le Fonds de préfinancement des FMV

144.9 millions de francs pour le Fonds de rachat des aménagements hydro-électriques

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

OP 1
Développer et exploiter un
système d'information efficient,
fiable et sécurisé au service des
usager
B21 28'229'400 net
C21 26'396'354.66 net

GP 11
Gérer les systèmes d'information
B21 28'229'400 net
C21 26'396'354.66 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	26'700'022.80	29'041'100	28'227'831.20	-813'269
30 Charges de personnel	13'611'479.40	14'176'200	13'715'228.52	-460'971
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'891'923.12	14'649'300	14'325'336.22	-323'964
34 Charges financières	0.00	200	0.00	-200
39 Imputations internes	196'620.28	215'400	187'266.46	-28'134
4 Revenus	10'415'368.39	13'466'300	10'051'610.84	-3'414'689
42 Taxes	106'609.05	360'700	302'637.99	-58'062
48 Revenus extraordinaires	8'877'834.04	12'654'600	8'220'134.30	-4'434'466
49 Imputations internes	1'430'925.30	451'000	1'528'838.55	1'077'839
Excédent de charges	16'284'654.41	15'574'800	18'176'220.36	2'601'420
5 Dépenses d'investissement	8'877'834.04	12'654'600	8'220'134.30	-4'434'466
50 Immobilisations corporelles	654'497.00	2'064'800	702'482.00	-1'362'318
52 Immobilisations incorporelles	8'223'337.04	10'589'800	7'517'652.30	-3'072'148
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	8'877'834.04	12'654'600	8'220'134.30	-4'434'466
Insuffisance de financement	25'162'488.45	28'229'400	26'396'354.66	-1'833'045

Explication des écarts financiers

Rubrique 48, 50 et 52 : Le prélèvement sur le fonds des infrastructures du XXIème siècle pour la stratégie informatique a été moins élevé que prévu initialement. Les explications détaillées figureront dans le rapport annuel spécifique sur la stratégie informatique adressé au Grand Conseil.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	82.45	82.45	83.45

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

2 nouveaux postes ont été créés en 2021 : 1 Chef de projet ACM et 1 ingénieur sécurité.
Le poste initialement prévu de chef de projet cyberadministration a été transféré à l'état-major pour la création du poste du chef du Service de l'administration numérique.

OBJECTIF POLITIQUE

Développer et exploiter un système d'information efficient, fiable et sécurisé au service des usagers internes et externes

Sous-objectifs politiques

- 1 Gérer le système d'information
 - 1.1 Maintenir un haut niveau de sécurité des données et systèmes d'information de l'État.
 - 1.2 Mettre à disposition de l'État une infrastructure technique résiliente, performante et évolutive correspondant aux attentes.
 - 1.3 Intégrer ou développer des solutions adaptées à nos usagers.
 - 1.4 Assurer la capacité de livraison des projets et des demandes.
 - 1.5 Fournir un soutien adéquat aux usagers internes.
 - 1.6 Mettre en place, suivre et faire évoluer la stratégie informatique.
 - 1.7 Mettre en œuvre les mesures digitales du Programme Gouvernemental .(appui technologique)

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Fonctionnement efficient des instances et comités liés à la sécurité de l'information	31.01.22		■ Les instances fonctionnent à satisfaction.
	2 Mise en place d'un nouveau Datacenter	30.06.24		▲ Retard dans le démarrage de la construction du bâtiment en raison d'un recours sur un lot mis en soumission. Recours levé, les travaux ont démarrés avec 6 mois de retard.
	3 Consolidation de l'infrastructure dédiée au télétravail	01.01.22		■ Mise en place d'une nouvelle solution de vidéoconférence et consolidation des autres environnements en lien avec le télétravail.
	4 Mise en place d'une solution de DRP (Disaster Recovery Plan) pour assurer la continuité des opérations d'impression	31.12.23		■ Objectif 2021 : atteint. La solution temporaire est en place. Les tests annuels ont été réalisés. A noter cependant un retard dans l'avancement du projet Eterpys dont le bâtiment hébergera le 2ème printcenter prévu dans le DRP (Disaster Recovey Plan).
	5 Installation d'appareils multi-fonctions au sein de l'administration afin de réduire le nombre d'imprimantes individuelles (Agenda 21)	01.01.22		■ Le processus suit son cours.
	6 Migration des applications obsolètes vers des plateformes pérennes (SAP, Java)	31.03.22	31.12.21	■
	7 Gestion des taxes et revenus (actif.vs) : impôt à la source.	31.03.21	31.03.21	■
	8 Mise en place d'un référentiel pour les personnes physiques et morales ainsi que les bâtiments	31.12.21		■ La BDR-BL (bâtiments et logements) a été démarrée, et sera terminée en 2022 comme prévu.
	9 Participation et appui au déploiement et à l'exploitation de la plate-forme de Business Intelligence	31.12.21		■ La filière BI a été particulièrement sollicitée dans le cadre des mesures COVID.
	10 Analyse, planification et déploiement de la plateforme SAP S/4HANA	31.12.24		■ La plateforme S/4 HANA a été déployée en 2021. Une analyse module par module sera ensuite effectuée.
	11 Conduite globale du plan d'actions de la stratégie informatique qui fait l'objet d'un rapport spécifique annuel 1. Rattrapage informatique : finalisation 2. Evolution des plateformes : poursuite selon le plan d'action 3. Evolution de la fonction informatique : poursuite selon le plan d'action 4. Appui aux projets métiers : poursuite selon le plan d'action	31.12.24		▲ La feuille de route a globalement été suivie. 1. Le rattrapage informatique a été réalisé. 2. La plateforme Mendix a été installée, la plateforme SharePoint a été mise en œuvre et le BS 2000 a été décommissionné. 3. Un retard est constaté dans la mise en œuvre de la transversalité de la fonction des achats. 4. Les soutiens annoncés ont été apportés (Business Analysts, Delivery Managers, appuis financiers).
	12 ★ Amélioration de l'accessibilité aux prestations de l'administration pour la population, les collectivités publiques et les entreprises en généralisant l'administration en ligne, en concentrant les services décentralisés sous un seul toit et en répartissant ces services dans des lieux facilement accessibles au moyen des transports publics	31.12.24		■ Les prestations sont peu à peu digitalisées (par exemple via des projets tels que eConstruction, eDéménagement). Une stratégie relative aux nouvelles prestations numériques sera établie par le SAN (Service de l'administration numérique) en étroite collaboration avec le SCI. Cette remarque s'applique également aux mesures 13, 14 et 15.
	13 ★ Analyse d'opportunité : Transformation de l'administration en exploitant toutes les potentialités des technologies d'information et de communication (administration 4.0)	31.12.24		■

SERVICE CANTONAL DE L'INFORMATIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1 14	★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins	31.12.24		■
15	★ Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie informatique 2015-2025 »	31.12.24		■ Dans le domaine de la sécurité : • Un nouveau collaborateur a rejoint la cellule sécurité en cours d'année. • Un concept de sensibilisation à la cybersécurité sur la durée a été élaboré et validé par le Conseil d'Etat. • Le périmètre surveillé par le SOC (Security Operation Center) s'est étendu à l'ensemble des postes de travail gérés par le SCI.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1 1	Degré de réalisation des objectifs politiques, stratégiques et opérationnels	90%	80%	▲ Vu le contexte pandémique actuel, il est estimé que le pourcentage réalisé est entièrement satisfaisant.
2	Nombre d'audits de sécurité (hors mises en production d'applications en ligne)	2	3	■ Des audits ont été réalisés pour : Visibilité Internet, Architecture SAP et Architecture réseau des Datacenter.
3	Pourcentage d'utilisateurs internes touchés par une action de sensibilisation à la sécurité dans l'année	90%	80%	▲ Impact moindre sans les sessions en présentiel (COVID).
4	Pourcentage de correspondant informatique ayant participé à une formation de sécurité dans les 2 dernières années	90%	0%	● Au vu de la situation sanitaire, il ne nous a pas été possible d'effectuer une formation spécifique efficace en présentiel à leur attention, toutefois cela est déjà planifié pour début 2022. A noter en revanche que plusieurs collaborateurs ont réussi un CAS en cybersécurité et que nous avons fait valider au Conseil d'Etat un concept global de sensibilisation pour les prochaines années.
5	Nombre maximum d'incidents ayant engendré une interruption de service sur les applications critiques	6	1	▲ Une panne Oracle d'une journée a engendré des interruptions de certaines application importantes.
6	Disponibilité de l'accès Internet	99.9%	99.99%	■
7	Disponibilité des services de téléphonie (voix et communication unifiée)	99.5%	99.99%	■
8	Nombre d'exercices de déroulement du PCI (Plan de Continuité Informatique) effectués	1	1	■ Un exercice a été effectué avec l'appui des pompiers de la ville de Sion et deux observateurs externes (SSCM et Police).
9	Pourcentage de budget de maintenances évolutives utilisé par rapport aux objectifs (développement des applications)	95%	95%	■
10	Nombre cumulé de registres synchronisés avec la BDR (Base de données référentielle) ou de services utilisateurs	22	20	▲ La centrale de compensation (CdC) a été ajoutée en 2021 ; nous sommes tributaires des autres services pour progresser avec les autres synchronisations.
11	Nombre cumulé de services utilisant l'ECM (Entreprise Content Mannagement) pour leur propre gestion documentaire	28	22	▲ Le retard constaté en 2019/2020 commence à se résorber.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Gérer les systèmes d'information	36'447'965.50	10'051'610.84	26'396'354.66
P1101 Sécurité informatique	976'283.03	256'899.61	719'383.42
P1102 Infrastructure	16'563'038.84	4'007'689.60	12'555'349.24
P1103 Développement	6'340'466.27	2'773'475.76	3'566'990.51
P1104 Clients et Pilotage	12'568'177.36	3'013'545.87	9'554'631.49
Total	36'447'965.50	10'051'610.84	26'396'354.66

Département des finances et de l'énergie (DFE)
SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

OP 1
 Développer la numérisation
 B21 0 net
 C21 239'362.05 net

GP 11
 Développement de l'offre de
 services numériques
 B21 0 net
 C21 239'362.05 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	0.00	0	239'362.05	239'362
30 Charges de personnel	0.00	0	213'689.55	213'690
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	0	25'672.50	25'673
4 Revenus	0.00	0	0.00	0
Excédent de charges	0.00	0	239'362.05	239'362
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	0.00	0	239'362.05	239'362

Explication des écarts financiers

Le service a été créé le 1er mai 2021. Il n'avait par conséquent pas de budget.
 L'insuffisance de financement est compensée par un transfert de budget de l'Etat-major du Département des finances et de l'énergie, rattaché administrativement à l'ACF.
 Il s'agit des charges de personnel et des moyens nécessaires au démarrage des activités du SAN.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	0.00	0.00	1.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Un EPT provient du Service cantonal de l'informatique (SCI), initialement prévu pour un chef de projet cyberadministration et 0.5 EPT provient d'un transfert de l'Etat-Major du Département des finances et de l'énergie, rattaché administrativement à l'ACF.

OBJECTIF POLITIQUE

Développer la numérisation afin de rendre plus rapide, simple et économique les démarches administratives des clients avec leurs administrations cantonale et communales.

Sous-objectifs politiques

- 1 Développer l'offre cantonale de services numériques
- 2 Renforcer la collaboration du canton et des communes dans le domaine du numérique

SERVICE DE L'ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Rédaction d'un projet de stratégie de l'administration numérique.	31.03.22		■ Le projet de stratégie "Services numériques des autorités valaisannes" est en cours d'élaboration
	2 Rédaction d'un avant-projet de loi sur l'administration numérique.	30.06.22		■ L'avant-projet de loi est en cours d'élaboration
<i>ad2</i>	3 Mise en place d'un groupe de travail technique Canton-communes VS accompagnant la préparation de la stratégie.	31.12.21		■ Un Comité technique a été créé le 1er septembre 2021. Il s'est réuni à deux reprises en 2021.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Un projet de stratégie est présenté au CE. Délai : 31.03.2022	31.12.21		■ Le planning fixé pour l'élaboration de la stratégie est tenu.
	2 Un avant-projet de loi est présenté au CE. Délai : 30.06.2022	31.12.21		■ Le planning fixé pour l'élaboration de l'avant-projet de loi est tenu.
<i>ad2</i>	3 Le groupe de travail technique est constitué.	31.12.21		■ Le Comité technique a été créé le 1er septembre 2021

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
 Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Développement de l'offre de services numériques	239'362.05		239'362.05
P1101 Stratégie	168'961.46		168'961.46
P1102 Prestations de numérisation	28'160.24		28'160.24
P1103 Communication	28'160.24		28'160.24
P1104 Collaborations fédérale et intercantonale	14'080.11		14'080.11
Total	239'362.05	0.00	239'362.05

**Département de la santé, des affaires
sociales et de la culture (DSSC)**
**Compte 2020
Fr.**
**Budget 2021
Fr.**
**Compte 2021
Fr.**
**Ecart B/C
Fr.**
VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	1'308'976'533.40	1'351'211'600	1'295'140'075.47	-56'071'525
Revenus et recettes	378'420'583.00	405'339'600	396'284'294.66	-9'055'305
Insuffisance de financement	930'555'950.40	945'872'000	898'855'780.81	-47'016'219

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service de la santé publique	633'394'995.92	647'193'400	621'443'948.55	-25'749'451
Service de la consommation et des affaires vétérinaires	5'812'138.96	6'073'000	5'926'256.01	-146'744
Service de l'action sociale	199'831'278.53	179'237'300	166'906'705.68	-12'330'594
Service de la culture	40'506'961.15	61'593'400	52'982'990.08	-8'610'410
Service de protection des travailleurs et des relations du travail	4'509'094.04	5'412'200	4'401'147.68	-1'011'052
Service des poursuites et faillites	-8'528'928.28	-10'335'400	-9'015'811.67	1'319'588
Office cantonal de l'égalité et de la famille	1'375'110.03	1'457'600	1'533'079.65	75'480
Subventionnement des assurances sociales	53'655'300.05	55'240'500	54'677'464.83	-563'035
Insuffisance de financement	930'555'950.40	945'872'000	898'855'780.81	-47'016'219

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	67'038'078.00	71'960'600	69'195'962.07	-2'764'638
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	54'621'553.14	70'865'200	69'556'001.50	-1'309'199
34	Charges financières	183'097.34	331'200	160'349.42	-170'851
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'347'987.97	12'211'700	16'350'247.87	4'138'548
36	Charges de transferts	1'162'985'846.92	1'176'998'900	1'119'254'499.45	-57'744'401
38	Charges extraordinaires	918'924.45	0	1'196'914.90	1'196'915
39	Imputations internes	1'887'785.85	1'827'500	3'832'901.21	2'005'401
40	Revenus fiscaux	13'981.65	8'800	17'894.50	9'095
41	Patentes et concessions	4'000.00	0	266.00	266
42	Taxes	40'753'977.18	55'302'800	57'949'913.00	2'647'113
44	Revenus financiers	12'540'520.55	12'510'100	12'658'587.55	148'488
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'051'425.97	6'037'100	4'837'314.53	-1'199'785
46	Revenus de transferts	315'284'022.56	324'772'600	310'651'988.81	-14'120'611
49	Imputations internes	2'854'152.78	2'679'700	6'299'523.38	3'619'823
	Total charges	1'292'983'273.67	1'334'195'100	1'279'546'876.42	-54'648'224
	Total revenus	374'502'080.69	401'311'100	392'415'487.77	-8'895'612
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	918'481'192.98	932'884'000	887'131'388.65	-45'752'611

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	3'157'500.49	3'440'000	4'450'046.07	1'010'046
52	Immobilisations incorporelles	576'336.14	1'558'000	611'750.83	-946'249
54	Prêts	226'686.95	0	0.00	0
55	Participations et capital social	10'000.00	0	0.00	0
56	Propres subventions d'investissement	12'022'736.15	12'018'500	10'531'402.15	-1'487'098
63	Subventions d'investissement acquises	3'596'002.36	3'716'500	3'510'871.04	-205'629
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	322'499.95	312'000	357'935.85	45'936
	Total dépenses	15'993'259.73	17'016'500	15'593'199.05	-1'423'301
	Total recettes	3'918'502.31	4'028'500	3'868'806.89	-159'693
	Investissements nets	12'074'757.42	12'988'000	11'724'392.16	-1'263'608

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

OP 1
Contribuer à la promotion, à la
sauvegarde et au rétablissement
de la santé humaine
B21 647'193'400 net
C21 621'443'948.55 net

GP 11 Office du médecin cantonal B21 23'802'211 net C21 32'278'896.06 net	GP 12 Domaine hospitalier B21 383'670'320 net C21 373'131'490.47 net	GP 13 Domaine extra hospitalier B21 130'417'551 net C21 117'130'255.73 net	GP 14 Réduction individuelle des primes LAMal B21 109'303'318 net C21 98'903'306.29 net
--	---	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	757'979'241.16	777'948'300	756'355'760.53	-21'592'539
30 Charges de personnel	4'495'868.15	4'972'500	4'851'256.23	-121'244
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'504'161.94	12'446'000	16'569'251.72	4'123'252
34 Charges financières	0.00	0	71.30	71
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	311'912.32	2'100	274'230.12	272'130
36 Charges de transferts	750'622'327.71	760'500'400	734'553'543.89	-25'946'856
39 Imputations internes	44'971.04	27'300	107'407.27	80'107
4 Revenus	132'934'224.43	138'829'900	142'987'822.65	4'157'923
40 Revenus fiscaux	3'772.65	4'500	5'665.50	1'166
42 Taxes	647'286.30	734'000	4'400'464.22	3'666'464
44 Revenus financiers	11'573'680.00	11'573'700	11'604'041.60	30'342
46 Revenus de transferts	119'054'684.05	125'015'600	125'223'423.25	207'823
49 Imputations internes	1'654'801.43	1'502'100	1'754'228.08	252'128
Excédent de charges	625'045'016.73	639'118'400	613'367'937.88	-25'750'462
5 Dépenses d'investissement	9'972'479.14	9'687'000	9'733'946.52	46'947
50 Immobilisations corporelles	3'157'500.49	2'940'000	3'950'046.07	1'010'046
52 Immobilisations incorporelles	500'000.00	500'000	500'000.00	0
56 Propres subventions d'investissement	6'314'978.65	6'247'000	5'283'900.45	-963'100
6 Recettes d'investissement	1'622'499.95	1'612'000	1'657'935.85	45'936
63 Subventions d'investissement acquises	1'300'000.00	1'300'000	1'300'000.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	322'499.95	312'000	357'935.85	45'936
Dépenses nettes d'investissement	8'349'979.19	8'075'000	8'076'010.67	1'011
Insuffisance de financement	633'394'995.92	647'193'400	621'443'948.55	-25'749'451

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Explication des écarts financiers
<p>Rubr. 31, Biens et services (4.1 mios) L'écart résulte principalement des frais engendrés pour le testing qui sont pris en charge par la Confédération (voir rubr. 42).</p> <p>Rubr. 36, Charges de transfert (-26 mios) : Les principaux écarts entre le budget 2021 et le compte 2021 concernent les réductions de primes de l'assurance-maladie (-14.9 mios), l'Hôpital du Valais (-0.8 mio), l'Hôpital Riviera-Chablais (-1.9 mio), les Cliniques privées (+0.3 mio), les hospitalisations hors canton (-7.5 mios), l'OCVS (-0.4 mio), les CMS (-2.8 mios), les EMS (+3.3 mios), la santé scolaire (-0.3 mio) et le financement des résidences de soins palliatifs (-0.7 mio).</p> <p>Rubr. 42, Taxes (3.7 mios) : L'écart s'explique par la prise en charge par la Confédération des frais pour le testing.</p> <p>Rubr. 46, revenus de transfert (0.2 mio) : L'écart s'explique par la participation de la Confédération pour les réductions de primes de l'assurance-maladie (-4.3 mios) et par les forfaits versés par la Confédération pour la vaccination (+4.7 mios).</p> <p>Rubr. 50 et 56 Investissements : L'acquisition des locaux des ambulances de Martigny (rubr. 50) a été financée par le canton qui les refacture à l'Hôpital du Valais. Cet achat a été financé par un reliquat laissé sous la rubrique des EMS (rubr. 56).</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	27.20	27.20	29.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
L'augmentation des EPT entre 2020 et 2021 résulte des postes obtenus dans le cadre du processus budgétaire 2021 (médecin cantonal-adjoint, instruction des plaintes et loi relative à la gestion des places de stages et d'apprentissages).

OBJECTIF POLITIQUE	
Contribuer à la promotion, à la sauvegarde et au rétablissement de la santé humaine, dans le respect de la liberté, de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité des personnes	
Sous-objectifs politiques	
1	Assurer les aspects médicaux concernant la santé publique valaisanne
1.1	Organiser la lutte contre les maladies transmissibles et infectieuses
1.2	Vérifier le respect des conditions de pratique du personnel de santé et les conditions d'exploitation des institutions sanitaires
1.3	Collaborer à la coordination interdépartementale afin d'assurer une formation adaptée aux besoins en personnel soignant
1.4	Amener les institutions sanitaires, les entreprises de secours et les professionnels de la santé à s'engager activement pour assurer la meilleure qualité des soins possibles et promouvoir la sécurité des patients
1.5	Définir et mettre en oeuvre le programme de promotion de la santé et de prévention des maladies et accidents
2	Garantir une prise en charge hospitalière curative et palliative répondant aux besoins des patients
2.1	Mise en oeuvre de la planification hospitalière adoptée par le Conseil d'Etat en application des dispositions fédérales
2.2	Planifier les infrastructures hospitalières de manière judicieuse et allouer équitablement les ressources disponibles
2.3	Examiner les demandes d'hospitalisation hors canton et en assurer le financement
3	Garantir une prise en charge extra-hospitalière répondant aux besoins des patients
3.1	Adapter la prise en charge médico-sociale au vieillissement de la population, au développement des maladies chroniques et aux besoins en soins palliatifs
3.2	Renforcer la coordination entre les institutions sanitaires par l'intermédiaire du SECOSS
3.3	Favoriser le soutien aux proches aidants et aux bénévoles qui leur viennent en aide
3.4	Veiller à l'organisation et à la planification des secours et octroyer les subventions aux entreprises de secours reconnues dans la planification
4	Garantir les prestations de santé par le subventionnement ciblé des primes des assurés
4.1	Participer au contrôle de la fixation des primes d'assurance maladie
4.2	Atténuer l'effet des primes d'assurance-maladie obligatoire sur le budget des ménages à revenu modeste

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Amélioration de la qualité des soins, de la sécurité des patients et de l'efficacité des prestations grâce aux nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier électronique du patient dans le cadre d'un partenariat intercantonal	31.12.21	31.12.21	▲ L'association CARA - partenariat de 5 cantons (FR, GE, JU, VD, VS) - a été créée en 2018. Après l'obtention de la certification fédérale en avril 2021, la plateforme a été ouverte au public le 1er juin 2021. L'affiliation des professionnels de santé s'est poursuivie durant l'année; une communication particulière a été faite auprès des EMS en collaboration avec leur faitière en vue du délai légal d'affiliation qui leur incombe au 15 avril 2022. Les travaux préparatoires ont été entrepris pour ouvrir au 1er trimestre 2022 4 bureaux physiques pour la population afin d'y ouvrir des DEP et d'obtenir des MIE (moyens identification électronique). L'exploitation du service "Transfert de communications entre professionnels de santé" a continué durant l'année avec l'ajout de nouveaux utilisateurs.
	2 ★ Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur le dossier électronique du patient	31.12.21	31.12.21	■ Le projet de convention intercantonale a été adapté selon les retours de la consultation interne des cantons du début 2021. S'en sont suivies des validations internes de l'assemblée générale de l'association CARA puis des différents gouvernements cantonaux. En décembre 2021, la convention a été mise en consultation publique pour une période de 3 mois dans tous les cantons concernés. Après les corrections nécessaires, il s'ensuivra la phase législative visant la ratification de la convention puis son entrée en vigueur à fin 2023.
	3 Projet de loi sur l'accompagnement en fin de vie	31.12.21	31.12.21	■ L'avant-projet de loi sur l'accompagnement en fin de vie a été transmis au Grand Conseil en août 2020. L'entrée en matière et la première lecture sont intervenues en février 2021. La deuxième lecture est prévue pour mars 2022.
	4 Mise en oeuvre de la loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé	31.12.21	01.08.21	■ La loi est entrée en vigueur au 01.04.2021 et l'ordonnance d'application au 01.08.2021. Pour l'année académique 2021-2022, les départements concernés ont décidé d'une phase transitoire afin de permettre d'effectuer les calculs applicables pour l'ensemble des formations concernées (HES, ES, ASSC, ASA et ASE) et sur l'ensemble du territoire cantonal. Les établissements concernés appliqueront ce système dès l'année académique 2022-2023.
	5 Mise en oeuvre de la nouvelle procédure de gestion des plaintes	31.12.21	31.12.21	■ La nouvelle procédure est régie par l'Ordonnance sur la surveillance des professions de la santé et a été mise en oeuvre dès 2021.
	6 Mise en oeuvre de la stratégie de prise en charge des démences en Valais	31.12.21		● Les démarches en vue de la mise en oeuvre concrète ont été interrompues par la pandémie de COVID-19. Comme les partenaires concernés (EMS, CMS, Hôpitaux) sont très concernés par cette crise, les travaux reprendront dès que la situation sanitaire le permettra.
ad2	7 ★ Réalisation des investissements nécessaires à la nouvelle organisation hospitalière	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux d'agrandissement du site hospitalier de Sion ont commencé en 2020. Le projet d'agrandissement de Brigue a obtenu l'autorisation de construire à la fin 2020, mais des recours ont été déposés. Ces derniers ont été levés en décembre 2021. Pour le site de Malévoz, un programme de construction sera déterminé lorsque les principes d'organisation de la psychiatrie auront été finalisés.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	8 Suivi de la mise en exploitation du centre hospitalier de l'hôpital Riviera-Chablais (HRC) (organisation, états financiers et trésorerie)	31.12.21	31.12.21	■ Un suivi régulier des états financiers de l'exploitation du centre hospitalier de l'HRC a été mis en place, à savoir notamment un bouclage trimestriel des comptes ainsi qu'un rapport semestriel sur les mesures de retour à l'équilibre. De plus, les garanties octroyées par les cantons pour l'exploitation et la construction ont été régularisées et la convention intercantonale sur l'HRC adaptée.
	9 Révision de la liste hospitalière pour la réadaptation	30.06.21	30.03.21	▲ Le rapport définitif sur l'évaluation des besoins a été publié en mars 2021. Les prochaines étapes de la révision, soit l'appel d'offres et l'attribution des mandats, ont été suspendues en raison de la crise sanitaire et seront repris en 2022.
	10 Monitoring des équipements médico-techniques lourds en application des dispositions de la nouvelle loi sur la santé	31.12.21	31.12.21	■ La nouvelle loi sur la santé est entrée en vigueur au 1er janvier 2021 ainsi que les dispositions relatives aux équipements médico-techniques lourds. Les membres de la Commission cantonale consultative d'évaluation des équipements médico-techniques lourds ont été nommés par le Conseil d'Etat le 17 mars 2021. La commission s'est réunie à trois reprises durant l'année 2021 et a notamment préavisé les 2 premières demandes d'autorisation de mise en service d'équipements lourds. Deux décisions ont été rendues par le Conseil d'Etat en novembre et décembre 2021. Le service de la santé publique a procédé à un recensement des équipements médico-techniques lourds et constitué un registre des équipements autorisés. Le registre est régulièrement mis à jour, au fur et à mesure des autorisations accordées.
	11 Révision de la liste hospitalière pour les soins palliatifs	31.12.21		● L'Hôpital du Valais a dû interrompre les travaux en raison de la pandémie de COVID-19. Le concept HVS devrait être remis au SSP dès que la situation le permettra.
	12 Publication d'un rapport sur le monitoring de la planification hospitalière	31.12.21		● En raison de la crise sanitaire, le rapport sur le monitoring de la planification hospitalière n'a pas pu être publié. Un rapport comprenant les années antérieures devrait être publié durant l'année 2022.
	13 Contrôle du respect des listes hospitalières et mandats de l'année n-2	31.12.21	03.12.21	■ Les contrôles sont réalisés de manière ponctuelle et tiennent compte du respect des mandats de prestations des années antérieures. Les contrôles effectués n'ont pas démontré d'irrégularités. S'agissant du contrôle des mandats MHS par la CDS, 4 cas hors mandat ont été détectés et n'ont ainsi pas été reconnus au financement cantonal.
	14 Evaluation des contrats de prestations des hôpitaux de l'année n-2	31.12.21	14.12.21	■ Toutes les fiches de controlling des contrats de prestations 2019 des établissements hospitaliers ont été réalisées. Globalement, les objectifs retenus ont été suivis par les établissements hospitaliers.
	15 Contrôle du respect de la liste des prestations à fournir en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire dans les hôpitaux	31.12.21	14.07.21	■ En 2021, le SSP a contrôlé les prestations à fournir en mode ambulatoire pour les années 2018 et 2019. Les contrôles ont démontré que les hôpitaux et cliniques du canton respectent globalement cette liste et que les justifications apportées pour une prise en charge stationnaire sont légitimes. L'évaluation financière du résultat de ces mesures pour l'année 2018 a permis d'économiser environ 2 millions de francs pour le canton.
ad3	16 Elaboration d'un projet de mise en oeuvre du concept cantonal de soins palliatifs	31.12.21		▲ Les contacts avec les partenaires concernés ont pu reprendre et la mise en oeuvre concrète devrait intervenir courant 2022.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 17 Révision de la planification des soins de longue durée	30.06.21		● Les travaux pour la planification des soins de longue durée 2021-2025, commencés fin 2019, ont été suspendus en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Fin 2021, les travaux n'ont toujours pas pu être repris. Au vu du nombre de décès de personnes âgées survenus en raison du COVID-19, l'offre dans ce domaine est encore en adéquation avec les besoins.
18 ★ Création d'une nouvelle centrale d'engagement regroupant sous un même toit tous les partenaires : police - pompiers - sanitaire - urgences internationales	31.12.23		■ Les travaux se poursuivent selon le planning.
19 Mise en oeuvre de la nouvelle planification des secours	31.12.21		● Ce dossier a pris du retard en raison de la pandémie de COVID-19. La planification des secours par ambulance et hélicoptères se poursuivra courant 2022.
20 Publication d'un monitoring sur la mise en oeuvre de la planification des soins de longue durée	31.12.21		▲ Les travaux d'évaluation ont été accomplis, mais la publication du rapport a pris du retard en raison de la charge de travail importante du SSP.
21 Evaluation du contrat de prestations de l'Organisation Cantonale Valaisanne des Secours de l'année n-2	31.12.21	31.12.21	■ Le rapport de controlling 2020 a été effectué dans les délais. En raison de la pandémie COVID-19, les contrôles de qualité et une partie des formations n'ont pas pu être effectués.
ad4 22 Mise en oeuvre du nouveau système informatique de calcul du droit au subsidé d'assurance-maladie en lien avec le service des contributions et le registre des habitants	31.12.22		■ Le projet de refonte du système informatique de gestion des réductions individuelles des primes (RIP) avance selon le planning défini. La mise en oeuvre du nouvel applicatif est prévue pour les RIP 2023.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏢 Nombre d'autorisations de pratique délivrées à des professionnels de la santé	450	564	■ Le nombre de professionnels de la santé autorisés a augmenté de manière importante, en lien notamment avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie (93 psychologues à autoriser).
	2 Dépenses globales en francs par habitant et par année pour la prévention (dépenses brutes du Service de la santé publique), y compris santé scolaire, sans Addiction Valais (dès 2020)	22	19.2	▲ En raison de la pandémie de COVID-19, le SSP a dû consacrer davantage de temps et de ressources à d'autres missions. De plus, les soins dentaires à la jeunesse et la santé scolaire ont bénéficié de reliquats de l'année 2020. Le Fonds pour la promotion cantonale de la santé a par ailleurs bénéficié de recettes plus élevées que prévues.
	3 🏢 Nombre de carnets à souche délivrés (prescription médicale de stupéfiants) (2019: 1'060) (nouvel indicateur 2020)	1'000	1'139	■ Le nombre de carnets à souche délivrés à été plus important que prévu.
	4 Nombre de contrôles effectués dans les pharmacies et drogueries (2018: 10)	15	6	▲ En raison des tâches liées à la gestion de la pandémie de COVID-19, le nombre de contrôles n'a pas été aussi élevé que prévu.
	5 🏢 Nombre de déclarations de maladies transmissibles (y compris déclarations complémentaires) (2019: 1'884) (nouvel indicateur 2020)	1'850	41'578	■ Le nombre de déclarations a une nouvelle fois explosé en 2021, en lien avec la pandémie COVID-19 (40'427 cas).
	6 🏢 Nombre de décisions rendues en matière de levée du secret professionnel médical (2019: 245) (nouvel indicateur 2020)	240	223	■ Le nombre de décisions de levée du secret professionnel a légèrement augmenté par rapport à 2020 (211).
ad2	7 🏢 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton consécutives à des urgences ou lorsque la prestation n'est pas disponible en Valais	4'647	4'146	■ Le nombre de demandes d'hospitalisations hors canton médicalement justifiées est en hausse par rapport à 2020 (4'046).
	8 🏢 Nombre de demandes d'hospitalisation hors canton suite au libre choix de l'hôpital	3'068	2'846	■ Le nombre de demandes d'hospitalisations hors canton résultant du libre-choix est en hausse par rapport à 2020 (2'797), mais encore inférieur à 2019 (2'919).
	9 Nombre de factures payées concernant les hospitalisations hors canton effectives	7'174	6'245	■ Suite à la baisse des demandes de garanties de paiement des années 2019 et 2020, le nombre de factures payées en 2021 a également diminué.
	10 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine hospitalier par habitant selon l'année de référence 2012 = 100%	117.5%	118.01%	■ Les montants comptabilisés tiennent compte des compensations financières accordées par le canton aux hôpitaux pour tenir compte des coûts supplémentaires et de la baisse d'activité liée aux mesures COVID-19.
	11 🏢 Nombre de médecins assistants en stage en cabinet subventionnés par le Service de la santé publique (Cursus romand de médecine générale) (nouvel indicateur 2020)	12	15	■ 15 médecins assistants (dont 5 dans le Haut-Valais) ont terminé un stage en cabinet subventionné par le SSP en 2021.
	12 Nombre de procédures tarifaires traitées (conventions tarifaires approuvées et fixation d'autorité) (nouvel indicateur 2020)	5	4	■ 4 conventions tarifaires ont été approuvées pour les tarifs 2021 dans le domaine du stationnaire. Il n'y a pas eu de fixation d'autorité pour 2021.
ad3	13 Evolution des dépenses de l'Etat relatives au domaine extrahospitalier par habitant selon l'année de référence 2012 = 100%	101.8%	106.03%	▲ Les montants comptabilisés tiennent compte des compensations financières accordées par le canton aux institutions de soins de longue durée pour tenir compte des coûts supplémentaires et de la baisse d'activité liée aux mesures COVID-19.
	14 Nombre de lits de court séjour reconnus au 31 décembre	120	107	▲ L'ouverture de nouveaux lits de court séjour dans les EMS a pris du retard. Ces lits devraient être disponibles en 2022.

SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 15 🏢 Nombre de projets de transformation/agrandissement/rénov: EMS en cours au 31.12 (nouvel indicateur 2020)	15	16	■ Les projets en cours sont conformes à la planification.
16 Nombre de rapports de contrôle délivrés pour les institutions de soins de longue durée (nouvel indicateur 2020)	25	53	■ 42 EMS ont été contrôlés sous l'angle du plan de protection COVID-19; 3 EMS, 7 organisations de soins et d'aide à domicile privées et 1 structure de soins de jour ont été contrôlés sous l'angle de la qualité des prestations.
17 🏢 Nombre de patients pris en charge hors canton pour des soins de longue durée (nouvel indicateur 2020)	25	63	▲ Le canton n'a pas d'influence sur le nombre de personnes souhaitant être prises en charge hors canton. Pour les EMS, il s'agit principalement de rapprochement familiaux. Pour 2021, il s'agissait de 26 personnes en EMS et 37 pour les soins à domicile.
18 🏢 Nombre de demandes d'autorisation pour les prix de pension en EMS (nouvel indicateur 2020)	15	7	■ Ces dernières années les demandes tendent à diminuer.
19 Nombre de lits de long séjour reconnus au 31 décembre (nouvel indicateur 2020)	3'344	3'307	■ L'ouverture de nouveaux lits de long séjour dans les EMS a pris du retard. Toutefois, 78 lits supplémentaires ont été mis à disposition de la population valaisanne.
ad4 20 🏢 Part de la population bénéficiant d'un subside pour l'assurance-maladie obligatoire	23%	24.3%	■ Les adaptations des limites de revenus en 2020 et 2021 ont permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires.
21 🏢 Nombre de recours et réclamations traités dans le cadre de la réduction individuelle des primes (2019: 29) (nouvel indicateur 2020)	25	46	■ Le nombre de recours et réclamations a été plus élevé que prévu.
22 Nombre de contrôles de caisses d'assurance-maladie obligatoire	6	39	■ Un contrôle ciblé des RIP allouées a été effectué pour tous les assureurs-maladie actifs dans le canton du Valais (39 assureurs).
23 Nombre de demandes de remboursements de subsides octroyés à tort (2019: 374) (nouvel indicateur 2020)	350	238	■ Le nombre de demandes de remboursements a été moins élevé que prévu.

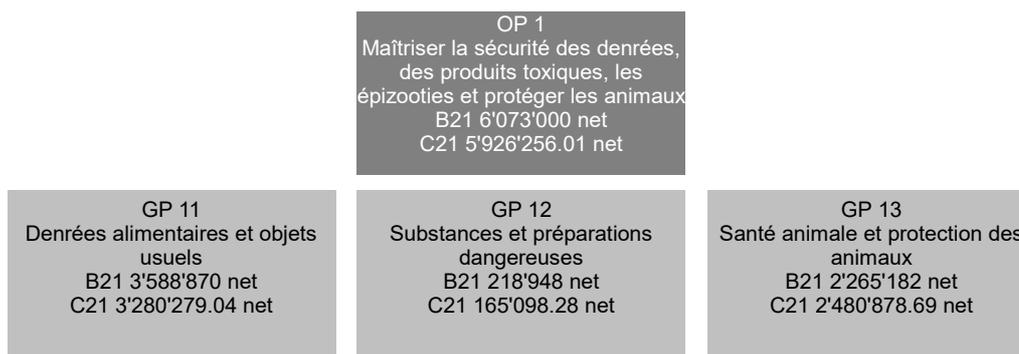
Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Office du médecin cantonal	43'632'828.13	11'353'932.07	32'278'896.06
P1101 Médecin cantonal	210'660.41	18'165.70	192'494.71
P1102 Prévention et promotion de la santé	7'188'158.05	2'063'084.49	5'125'073.56
363 Promotion Santé Valais (droit spécial pour la promotion de la santé et de la prévention des maladies)	1'479'544.61		1'479'544.61
363 Régulation médicale	207'711.90		207'711.90
363 Santé scolaire	1'613'889.20		1'613'889.20
363 SIPE	2'430'000.00		2'430'000.00
463 Participation communale à la Santé scolaire		302'857.10	-302'857.10
Solde dépenses/recettes du produit	1'457'012.34	1'760'227.39	-303'215.05
P1103 Epidémiologie	35'037'650.04	8'999'765.10	26'037'884.94
P1104 Surveillance professions de la santé	880'857.57	243'221.13	637'636.44
P1105 Surveillance des médicaments	315'502.06	29'695.65	285'806.41
GP12 Domaine hospitalier	386'416'342.17	13'284'851.70	373'131'490.47
P1201 Hôpital du Valais	249'698'591.37	12'302'706.30	237'395'885.07
363 HVS - Coordination du don d'organe	100'000.00		100'000.00
363 HVS - Soins palliatifs	1'000'000.00		1'000'000.00
363 HVS - Subventions d'exploitation	239'996'826.64		239'996'826.64
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		10'600'000.00	-10'600'000.00
447 HVS - Indemnisation pour la mise à disposition des locaux amb. de Martigny		30'361.60	-30'361.60
Solde dépenses/recettes du produit	8'601'764.73	1'672'344.70	6'929'420.03
P1202 Hôpital Riviera-Chablais	36'772'864.95	974'985.32	35'797'879.63
363 HRC - subventions d'exploitation	33'372'282.99		33'372'282.99
447 HRC - Indemnisation pour la mise à disposition des infrastructures hospitalières		973'680.00	-973'680.00
Solde dépenses/recettes du produit	3'400'581.96	1'305.32	3'399'276.64
P1203 Cliniques privées	35'415'774.57	3'324.86	35'412'449.71
363 CIC Saxon	5'756'879.91		5'756'879.91
363 Clinique bernoise de Montana	5'549'501.10		5'549'501.10
363 Clinique de Valère	13'655'469.90		13'655'469.90
363 Clinique genevoise de Montana	1'379'472.60		1'379'472.60
363 Clinique lucernoise de Montana	2'097'228.65		2'097'228.65
363 Clinique romande de réadaptation	4'835'715.80		4'835'715.80
363 Leukerbad Clinic	2'201'751.75		2'201'751.75
Solde dépenses/recettes du produit	-60'245.14	3'324.86	-63'570.00
P1204 Hospitalisation hors canton	64'529'111.28	3'835.22	64'525'276.06
363 Hospitalisations hors canton	62'957'035.79		62'957'035.79
Solde dépenses/recettes du produit	1'572'075.49	3'835.22	1'568'240.27

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP13 Domaine extra hospitalier	122'669'610.73	5'539'355.00	117'130'255.73
P1301 Etablissements médico-sociaux	60'126'702.00	1'324'771.15	58'801'930.85
363 EMS	51'972'607.06		51'972'607.06
Solde dépenses/recettes du produit	8'154'094.94	1'324'771.15	6'829'323.79
P1302 Soins à domicile	41'569'098.67	16'834.05	41'552'264.62
363 CMS	41'114'246.53		41'114'246.53
Solde dépenses/recettes du produit	454'852.14	16'834.05	438'018.09
P1303 Organisation des secours (OCVS)	14'424'191.23	4'195'884.17	10'228'307.06
363 OCVS - Subventions d'exploitation	13'597'680.86		13'597'680.86
463 Participation communale à l'OCVS		3'837'044.95	-3'837'044.95
Solde dépenses/recettes du produit	826'510.37	358'839.22	467'671.15
P1304 Médecine ambulatoire	2'493'099.57	215.36	2'492'884.21
363 Assistanat en cabinet	463'490.55		463'490.55
Solde dépenses/recettes du produit	2'029'609.02	215.36	2'029'393.66
P1305 Coordination interinstitutionnelle	2'034'009.95	1'521.96	2'032'487.99
363 Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS)	1'732'095.56		1'732'095.56
Solde dépenses/recettes du produit	301'914.39	1'521.96	300'392.43
P1306 Observatoire de la santé	2'022'509.31	128.31	2'022'381.00
363 Observatoire valaisan de la santé	1'998'996.00		1'998'996.00
Solde dépenses/recettes du produit	23'513.31	128.31	23'385.00
GP14 Réduction individuelle des primes LAMal	213'370'926.02	114'467'619.73	98'903'306.29
P1401 Réduction individuelle des primes LAMal	213'370'926.02	114'467'619.73	98'903'306.29
363 AM - Subventions aux assurés	210'793'643.48		210'793'643.48
463 AM - Subventions de la Confédération		114'461'657.00	-114'461'657.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'577'282.54	5'962.73	2'571'319.81
Total	766'089'707.05	144'645'758.50	621'443'948.55

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	7'458'547.37	7'577'300	7'668'372.96	91'073
30 Charges de personnel	5'586'522.60	5'615'900	5'709'146.05	93'246
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'600'512.03	1'682'200	1'647'496.61	-34'703
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	15'150.00	0	4'166.00	4'166
36 Charges de transferts	113'900.30	129'300	124'371.70	-4'928
39 Imputations internes	142'462.44	149'900	183'192.60	33'293
4 Revenus	1'646'408.41	1'504'300	1'742'116.95	237'817
40 Revenus fiscaux	3'439.00	0	4'361.00	4'361
41 Patentes et concessions	4'000.00	0	266.00	266
42 Taxes	1'533'430.06	1'474'300	1'565'407.90	91'108
49 Imputations internes	105'539.35	30'000	172'082.05	142'082
Excédent de charges	5'812'138.96	6'073'000	5'926'256.01	-146'744
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	5'812'138.96	6'073'000	5'926'256.01	-146'744

Explication des écarts financiers

Rubr. 39 : +33'293

Supplément de coûts facturé pour le système d'information du territoire (SIT) dans le cadre du projet d'inventaire d'approvisionnement en eau potable en cas de catastrophe.

Rubr. 42 : +91'108 : Augmentation des recettes par les différentes prestations.

Rubr. 49 : +142'082

Les recettes provenant des analyses effectuées dans le cadre de la 3ème correction du Rhône n'avaient pas été budgétisées.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	34.10	35.10	36.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

+ 1 EPT au sein de l'inspectorat dès 01.07.2021.

+ 0.8 EPT au sein de l'Office vétérinaire dès le 01.05.2021.

OBJECTIF POLITIQUE	
Promouvoir la sécurité des denrées alimentaires, contrôler le commerce des substances dangereuses, lutter contre les épizooties et les prévenir, veiller au bien-être des animaux et contrôler la population canine conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales.	
Sous-objectifs politiques	
1	Veiller et promouvoir à la sécurité des denrées alimentaires, des objets usuels et protéger le consommateur contre la tromperie.
1.1	Assurer, par des inspections, la production et la manutention des denrées alimentaires et objets usuels dans de bonnes conditions d'hygiène (entreprises alimentaires, commerces, distributeurs d'eau).
1.2	Disposer en permanence des compétences analytiques nécessaires à la protection du consommateur.
1.3	Poursuivre le développement du pôle de compétence intercantonal dans le domaine de l'authenticité des denrées alimentaires.
1.4	Soutenir les produits AOC/AOP/IGP valaisans en contrôlant la conformité.
1.5	Collaboration dans le cadre de l'accord intercantonal au niveau des services romands de la consommation et affaires vétérinaires (constitution de centres de compétences, échanges des prestations, collaboration au niveau de l'inspectorat, entretien d'un système informatique commun).
1.6	Protéger la santé des baigneurs en garantissant l'hygiène générale des installations de bains publics et en prévenant la transmission d'agents pathogènes.
2	Contrôler le marché des substances et préparations dangereuses dans le but de protéger l'homme et son milieu de vie avec les ressources disponibles.
2.1	Assurer par contrôle la conformité des substances et préparations dangereuses mises sur le marché selon les ressources mises à disposition.
2.2	Mettre à disposition des états-majors cantonaux de crise les compétences scientifiques requises en cas de catastrophe atomique, bactériologique et chimique (ABC), dans le domaine des denrées alimentaires.
3	Lutter contre les épizooties, veiller à la bien-être des animaux, s'occuper des affaires canines et contrôler les denrées alimentaires d'origine animale.
3.1	Prévenir, lutter contre, surveiller les épizooties, en particulier les zoonoses.
3.2	Contrôler les détentions d'animaux de rente, les transports et l'abattage. Donner suite aux dénonciations du public de cas de maltraitance animale.
3.3	Prévenir les accidents par morsures de chiens, prendre les mesures lors de cas de morsures avérés, contrôler les importations de chiens, contrôler les formations obligatoires de chiens.
3.4	Usage adéquat des médicaments vétérinaires, contrôles des viandes en abattoirs et contrôle de l'hygiène dans la production laitière, contrôle des mielleries.

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Campagne d'analyse de micropolluants (pesticides et médicaments validés) dans réseau d'eau.	31.12.21	30.11.21	■ 48 échantillons ont été analysés, pas de non conformité.
	2 Campagne d'analyse microbiologique sur les cosmétiques.	31.12.21	30.06.21	■ 20 échantillons ont été analysés. 2 échantillons (10%) étaient non conformes.
	3 Mise en œuvre d'un outil de géolocalisation des établissements et des lieux de prélèvements stratégiques pour les eaux potables sur les téléphones portables.	31.12.21		▲ Projet en cours de réalisation au service de la géolocalisation. Les données de géolocalisation ont été exportées et transmises.
	4 Etablir et consolider la collaboration avec Rhône 3 dans le cadre des analyses de l'eau des nappes phréatiques.	31.12.21		■ 250 échantillons ont été analysés pour le projet de 3ème correction du Rhône. Les travaux se poursuivront en 2022.
<i>ad3</i>	5 Poursuite et intensification du programme d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD).	31.12.21		■ Amélioration en 2021. Le programme sera poursuivi en 2022.
	6 Introduction de la traçabilité des petits ruminants en vue de l'éradication du piétin du mouton.	31.12.21	31.12.21	■ Le programme a été lancé le 16.11.2021 et a du succès. 100 propriétaires de moutons se sont déjà inscrits.
	7 Mise en oeuvre des nouvelles dispositions pour les propriétaires de chiens.	31.12.21		■ En cours. Les premiers retours des communes chargées du contrôle de l'accomplissement des nouveaux cours sont à venir en raison du délai transitoire de 24 mois.

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Nombre d'échantillons analysés en microbiologie et chimie.	10'000	9'940	■ 9.2 % des échantillons soumis au contrôle n'étaient pas conformes aux diverses législations appliquées. Les principaux motifs de non-conformité sont les suivants : erreur d'étiquetage, marchandises avariées et dangereuses pour la santé et tromperie des consommateurs.
	2 Pourcentage de communes ayant donné l'inventaire des installations servant à l'approvisionnement en eau potable (dès 2020).	100%	100%	■ Toutes les communes ont déjà donné leur accord pour la transformation des données. Le CC-GEO a déjà réalisé le transfert pour 41 communes. Délai pour toutes les communes fin 2022.
	3 🏠 Nombre d'oppositions aux mesures prises en cas de non-conformité.	10	5	■ Aucun recours n'a été déposé.
	4 Nombre d'échantillons prélevés dans les douches.	50	42	■ 2 échantillons étaient non conformes.
	5 🏠 Taux de lacunes graves des non conformités des inspections effectuées par l'inspecteur des denrées alimentaires.	3%	6.5%	▲ 166 inspections sur 2562 présentaient des graves manquements tels que un très mauvais état de l'hygiène. 8 d'entre eux ont été fermés temporairement.
	6 Nombre d'échantillons d'eaux de piscines et de baignades analysés par année.	1'650	1'368	▲ Suite à la fermeture des piscines durant la pandémie, le nombre d'échantillons d'eau est inférieur.
	7 Nombre d'inspections effectuées par l'inspecteur des piscines (autorisation et/ou suivi de non conformité).	90	108	■ 60 inspections pour autorisation, 35 inspections de suivi et 13 inspections suite à des plaintes, divers.
	8 Nombre des échantillons officiels de la Suisse nécessaires pour la création de la base de données des vins Suisse et analysés en Valais.	38	41	■
	9 Pourcentage des inspections effectuées dans les établissements alimentaires, conformément à la législation nationale sur les denrées alimentaires (fréquence des inspections conformément au plan de contrôle national, soit 100%). (2019: 85.1%) (dès 2020).	84%	72%	▲ La retraite des contrôleurs, la formation des nouveaux, le manque de ressources humaines ainsi que la fermeture des établissements durant la pandémie a ralenti le nombre de contrôle. Le pourcentage était de 69% en 2020.
	10 Nombre d'échantillons de cosmétiques prélevés dans le cadre de la campagne microbiologiques sur les cosmétiques (nouvel ind. 2021).	20	20	■ 2 échantillons étaient non conformes.
	11 Nombre d'échantillons d'eau de réseaux avec présence de pesticide en quantité non conforme (nouvel ind. 2021).	0	0	■ 48 échantillons ont été analysés, pas de non conformité (2020 : 35).
ad2	12 Nombre d'inspections effectuées par l'inspecteur des produits chimiques selon la loi cantonale sur les produits chimiques.	75	94	■ 72 drogueries et pharmacies, 3 écoles et 19 autres.
ad3	13 🏠 Nombre de procédures administratives correctives suite aux contrôles vétérinaires officiels (CVO).	160	36	■ Amélioration de la situation, moins de lacunes constatées.
	14 🏠 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la santé animale.	200	294	▲ Le nombre de procédures est dépendant du nombre d'annonces (diagnostics, importations, etc).
	15 🏠 Nombre de classes visitées dans le cadre du programme de prévention contre les accidents par morsure.	150	188	▲ Malgré la difficulté à rencontrer des participants et ressources internes nécessaires, la demande augmente.

SERVICE DE LA CONSOMMATION ET DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 16 🏢 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine des affaires canines (hors protection des animaux).	300	278	■
17 🏢 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux suite à des manquements annoncés.	500	427	▲ Il a été constaté une reprise de la hausse des cas en 2021, après une baisse en 2020 (335) due à la pandémie.
18 🏢 Nombre de procédures administratives initiées dans le domaine de la protection des animaux concernant des demandes d'autorisation.	100	177	▲ Reprise d'activité (demandes pour des manifestations) suite à la pandémie, et augmentation de la masse de travail principalement dans le domaine des autorisations de détention d'animaux sauvages.
19 🏢 Nombre de CVO en agriculture (25% des exploitations).	435	692	■ Variation annuelle due à la répartition du bureau de coordination des contrôle (SCA) et l'organisation interne des partenaires mandatés pour les contrôles (BVO et AVPI).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Denrées alimentaires et objets usuels	4'690'379.66	1'410'100.62	3'280'279.04
P1101 Inspection denrées alimentaires et objets usuels	2'220'125.47	360'800.38	1'859'325.09
P1102 Analyse des denrées alimentaires et objets usuels	1'927'959.81	867'705.44	1'060'254.37
P1103 Inspection des piscines et analyse de l'eau	542'294.38	181'594.80	360'699.58
GP12 Substances et préparations dangereuses	172'540.06	7'441.78	165'098.28
P1201 Surveillance: toxiques et substances dangereuses	123'449.76	7'307.66	116'142.10
P1202 Protection atomique et chimique	49'090.30	134.12	48'956.18
GP13 Santé animale et protection des animaux	2'805'453.24	324'574.55	2'480'878.69
P1301 Santé animale	1'128'324.63	67'580.80	1'060'743.83
P1302 Surveillance des professions vétérinaires	35'436.73	375.66	35'061.07
P1303 Protection des animaux - Affaires canines	1'155'348.34	111'409.22	1'043'939.12
P1304 Denrées alimentaires - dont contrôle de la viande	486'343.54	145'208.87	341'134.67
Total	7'668'372.96	1'742'116.95	5'926'256.01

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

OP 1 Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin B21 179'237'300 net C21 166'906'705.68 net		
GP 11 Prestations sociales individuelles B21 73'126'624 net C21 70'725'503.72 net	GP 12 Institutions sociales B21 97'853'079 net C21 93'020'284.38 net	GP 13 Asile (accueil et prise en charge sociale) B21 8'257'597 net C21 3'160'917.58 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	329'314'550.60	313'455'000	293'862'850.89	-19'592'149
30 Charges de personnel	23'703'894.05	27'087'800	24'622'273.82	-2'465'526
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	32'897'481.13	35'751'000	32'307'324.20	-3'443'676
34 Charges financières	22'762.86	23'100	27'413.36	4'313
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'000'000.00	0	2'000'000.00	2'000'000
36 Charges de transferts	269'675'348.79	250'550'700	233'720'049.79	-16'830'650
38 Charges extraordinaires	918'924.45	0	1'076'914.90	1'076'915
39 Imputations internes	96'139.32	42'400	108'874.82	66'475
4 Revenus	133'198'050.30	139'010'700	130'604'526.70	-8'406'173
42 Taxes	9'334'529.66	20'736'500	22'298'292.79	1'561'793
44 Revenus financiers	921'447.00	885'000	885'447.00	447
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	0	120'994.10	120'994
46 Revenus de transferts	122'907'185.54	117'389'200	107'286'025.06	-10'103'175
49 Imputations internes	34'888.10	0	13'767.75	13'768
Excédent de charges	196'116'500.30	174'444'300	163'258'324.19	-11'185'976
5 Dépenses d'investissement	5'784'093.64	7'209'500	5'859'252.53	-1'350'247
50 Immobilisations corporelles	0.00	500'000	500'000.00	0
52 Immobilisations incorporelles	76'336.14	938'000	111'750.83	-826'249
56 Propres subventions d'investissement	5'707'757.50	5'771'500	5'247'501.70	-523'998
6 Recettes d'investissement	2'069'315.41	2'416'500	2'210'871.04	-205'629
63 Subventions d'investissement acquises	2'069'315.41	2'416'500	2'210'871.04	-205'629
Dépenses nettes d'investissement	3'714'778.23	4'793'000	3'648'381.49	-1'144'619
Insuffisance de financement	199'831'278.53	179'237'300	166'906'705.68	-12'330'594

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE**Explication des écarts financiers**

Rubr. 30 : Le budget des emplois semi-protégés n'a pas été totalement utilisé. De plus, la situation sanitaire a retardé le renouvellement de certains postes de l'asile en lien avec les programmes de formation et d'occupation.

Rubr. 31 : Principalement dû à la baisse des frais médicaux et pharmaceutiques dans le domaine de l'asile en raison du confinement et de l'augm. des prestataires médicaux en tiers payants.

Rubr. 35 : Attribution au fonds cantonal pour l'intégration socio-professionnelle selon l'article 27 de la LIAS.

Rubr. 36 : La baisse provient d'une part d'une diminution des frais d'assistance en faveur des réfugiés reconnus à charge de l'Office de l'asile (8.5 mios), d'autre part de retours de subventions des années antérieures et en cours des institutions sociales (4.3 mios), et enfin des prestations sociales inférieures au budget (4 mios).

Rubr. 38 : Affectation à un financement spécial des montants budgétés pour la réalisation d'investissements et pas encore totalement utilisés.

Rubr. 42 : Remboursements de frais de prise en charge de bénéficiaire de l'asile (RAD, NEM et F+7) par l'OCPS.

Rubr. 46 : Il s'agit principalement de la baisse de la contribution de la Confédération pour la gestion des réfugiés reconnus dans le domaine de l'asile. Corollaire de la rubrique 36.

Rubr. 5 et 6 : Corollaire de la rubrique 38.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	96.60	96.60	99.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

+0.8 EPT d'intervant LAVI pour la prise en charge des enfants et adolescents victimes ou témoins de violence
 +0.7 EPT de collaborateur économique pour la maintenance du nouveau logiciel de gestion de l'aide sociale
 +1.2 EPT pour la coordination cantonale des seniors
 -0.3 EPT due à la réorganisation de l'Office de l'asile

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir l'intégration sociale et économique des personnes dans le besoin et favoriser l'épanouissement de la famille

Sous-objectifs politiques

- 1 Soutenir et coordonner les prestations sociales individuelles et contrôler l'application des dispositions légales (GP11)
 - 1.1 Mettre en place un système d'insertion socio-professionnelle en Valais et contrôler l'application de l'aide sociale par les CMS et les communes
 - 1.2 Assurer un soutien aux victimes d'infractions
 - 1.3 Octroyer des avances aux créanciers-ères en difficulté et recouvrer les pensions alimentaires impayées
- 2 Soutenir, planifier et coordonner les activités et prestations des institutions et organisations du domaine social. (GP12)
 - 2.1 Favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap
 - 2.2 Favoriser le soutien à domicile en mettant à disposition des institutions le financement nécessaire pour développer cette prestation
 - 2.3 Favoriser le soutien des proches aidants et des bénévoles en reconnaissant le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
- 3 Assurer l'accueil et la prise en charge sociale des requérants d'asile et des réfugiés (GP13)
 - 3.1 Assurer l'hébergement et l'assistance des requérants d'asile et des réfugiés attribués au canton
 - 3.2 Développer l'insertion socio-professionnelle des personnes appelées à demeurer en Suisse (application de l'Agenda Intégration en Valais)
 - 3.3 Développer la prise en charge spécifique des personnes vulnérables ou en difficulté dépendant du secteur de l'asile afin de maintenir la cohésion sociale (application de l'Agenda Intégration en Valais)

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 § Révision de la loi sur le recouvrement des pensions alimentaires et le versement d'avances	31.12.21	31.12.21	■ La loi et son ordonnance sont entrées en vigueur le 01.01.2022
ad2	2 ★ Anticipation des défis du vieillissement de la population au moyen des actions principales suivantes : mise en place d'un cadre légal nécessaire à une politique des seniors - organisation d'un « guichet unique » de coordination et d'information sur les services par et pour les seniors en Valais - promotion de projets citoyens novateurs en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle	31.12.21		▲ Dans le cadre de la révision de la LIAS il a été convenu avec la Commission SAI de ne pas intégrer un chapitre complet sur la politique des seniors ni d'élaborer une loi ad hoc. Une approche pragmatique par une adaptation restreinte du cadre légal de la LIAS et l'engagement de deux coordinatrices (1.2 EPT) a été préférée. Un plan d'action est en cours de préparation.
	3 ★ Réalisation des investissements nécessaires à la prise en charge des personnes en situation de handicap (Centre médico-éducatif de la Castalie)	31.12.21	31.12.21	■ Réalisation des travaux selon le planning prévu. La pose de la 1ère pierre s'est déroulée le 30.11.2021.
	4 Révision partielle de la loi sur l'intégration des personnes handicapées	31.12.21	31.12.21	■ La loi et son ordonnance sont entrées en vigueur le 01.01.2022. De nouveaux droits ont été donnés aux personnes en situation de handicap. Elle renforce également leur inclusion dans la société et permet ainsi l'application de la Convention de l'ONU relative à leurs droits qui se fera graduellement. Le Valais a adhéré en septembre 2021 à la plateforme suprarégionale d'informations « Ma Place » qui permet aux personnes en situation de handicap de trouver une offre qui correspond à leurs besoins et de choisir, dans un catalogue complet, les prestations dont elles souhaiteraient bénéficier. Le but est de favoriser l'auto-détermination et la liberté de choix.
ad3	5 Adaptation des structures d'hébergement de premier accueil du secteur de l'asile valaisan en fonction des nouvelles dispositions fédérales entrées en vigueur en 2019 (restructuration de l'asile au niveau suisse le 1er mars 2019 et agenda intégration le 1er mai 2019).	31.12.21		▲ Un nouveau centre d'urgence a été ouvert dans le Valais central en raison de l'augmentation du nombre de personnes relevant du domaine de l'asile mais également afin de palier la diminution temporaire des capacités d'accueil dans les centres existants en raison des normes COVID-19. D'autres lieux d'hébergement collectif sont recherchés en vue d'obtenir un certain équilibre entre les régions du canton, notamment du nombre de requérants d'asile et l'accueil immédiat de familles dans le Haut-Valais. Ceci est d'autant plus indispensable en lien avec les prévisions du Secrétariat d'Etat aux Migrations pour 2022 qui demande aux cantons d'adapter leur dispositif en raison d'une probable reprise importante des flux migratoires.
	6 Renforcement du dispositif pour l'encadrement des personnes vulnérables ou en difficulté.	31.12.21		▲ Le dispositif doit encore être renforcé car la situation de santé physique et psychique des personnes est de plus en plus complexe. Les personnes identifiées comme vulnérables sont désormais suivies par une personne dédiée à ces problématiques. Par ailleurs, le développement de l'"Espace Ecoute" permet d'identifier et de suivre précisément les personnes nécessitant un suivi spécifique.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental		§ : Mesure propre au programme législatif		

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Pourcent des coûts de l'aide sociale par rapport au total pris en compte dans la loi sur l'harmonisation	27%	25.5%	■ Diminution par rapport au budget de la part de l'aide sociale dans le montant total des frais répartis selon la loi d'harmonisation des régimes sociaux (PC AVS/AI, aide sociale, mesures en faveur des chômeurs, domaines de l'asile et du handicap).
	2 🏠 Part de la population valaisanne au bénéfice de l'aide sociale (2017: VS : 1.7%; CH : 3,3%; chiffres OFS disponibles avec une année de décalage)	2%	1.9%	■ Taux d'aide sociale 2020, le taux 2021 n'étant connu que lors de la diffusion des statistiques OFS à l'automne 2022. Le taux en Valais reste inférieur de 42% à la moyenne suisse.
	3 🏠 Nombre de contributions d'assistance AI	260	395	■ Le chiffre prévu pour 2022 ne prenait pas en compte les contributions d'assistance pour les personnes en âge AVS qui peuvent bénéficier des droits acquis. Depuis 2021, cette donnée est reprise dans les comptes, ce qui explique en partie cet écart important entre le chiffre réalisé et celui prévu. Le Valais a un nombre conséquent de personnes pouvant prétendre à une contribution d'assistance AI, ce qui évite à celles-ci de devoir être prises en charge institutionnellement. Cet objectif concerne cependant l'office AI, le Service de l'action sociale n'a pas d'impact sur ce dernier.
	4 🏠 Nombre de dossiers traités par le BRAPA	2'300	2'372	■ Nombre de dossiers traités stable
	5 🏠 Nombre de dossiers moyens d'avance sur pensions alimentaires	1'130	977	■ Plus nous recouvrons les pensions alimentaires chez le débiteur d'aliments, moins nous avons à verser d'avances.
	6 Taux de recouvrement des créances de pensions alimentaires (2018 : 36.81% - 2017 : 39.96% - 2016 : 36.82%)	43%	44.6%	■ Les efforts mis en oeuvre ces dernières années en terme d'organisation et de ressources ont permis une hausse substantielle du taux de recouvrement des créances.
ad2	7 Evolution des dépenses relatives au domaine des institutions sans le renchérissement (base 2004 = 100%)	118.5%	118.5%	■ Evolution des dépenses conforme au budget.
	8 Evolution du nombre de places de travail intégrées dans des entreprises par les institutions spécialisées	165	173	■ Malgré la pandémie, les institutions spécialisées ont réussi à conclure de nouvelles conventions avec des entreprises du 1er marché du travail.
	9 Nombre de places d'hébergement (homes, foyers, logements protégés)	1'031	1'023	▲ Diverses places d'hébergement sont en cours de réalisation, mais ne sont pas encore disponibles (Fondation Domus -> Extension Ardon ; La Castalie -> rénovation et augmentation des capacités d'accueil ; Fondation Valais de Cœur -> Nouvelle construction Martigny)
	10 Nombre de places d'occupation (ateliers et centres de jour).	2'119	2'118	■ Ajustement du calcul des places disponibles en ateliers selon les directives des mandats de prestations.
	11 🏠 Nombre d'aides financières individuelles pour la famille (mesure LIPH) (2016 = 146, 2017 = 135, 2018 = 156)	165	216	■ Renforcement du soutien à domicile.
	12 🏠 Nombre d'aides financières individuelles pour des tiers (mesure LIPH) (2016 = 30, 2017 = 58, 2018 = 65)	80	119	■ Renforcement du soutien à domicile.
	13 🏠 Nombre d'aides financières RMPC (2016 = 32, 2017 = 27, 2018 = 21)	25	11	■ D'autres prestations fédérales prennent le relais de ce type d'aide (contribution d'assistance AI)
ad3	14 🏠 Nombre de requérants (AP compris) au 31.12.	2'840	2'967	▲ Le nombre de personnes du domaine de l'asile a augmenté; ce qui a conduit l'OASI à devoir augmenter le nombre de structures d'accueil

SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 15 🏠 Nombre de départs durant l'année	200	309	■ La hausse est due notamment à l'attribution plus importante des permis B humanitaires (cas de rigueur), à l'augmentation des réfugiés reconnus dont la durée de séjour a dépassé les 5 ans durant l'année écoulée. Toutes ces personnes sortent du champ de compétence de l'Office de l'asile.
16 🏠 Nombre d'arrivées durant l'année	265	474	▲ Flux imprévisible des arrivées en lien avec les conflits internationaux.
17 🏠 Nombre de non-entrées en matière (NEM) et de requérants déboutés au 31.12.	171	227	● Non possibilité de renvoi des personnes en fonction notamment des non accords de réadmission avec les pays d'origine ainsi que des restrictions de voyage liées à la situation COVID.
18 🏠 Nombre d'admis provisoires au 31.12	1'950	1'953	■ Le nombre d'admissions provisoires est conforme aux prévisions. En effet la nouvelle procédure d'asile entrée en vigueur au 1er mars 2019 a permis de donner plus rapidement un statut définitif aux migrants avec l'attribution d'un permis F.
19 🏠 Rapport charges indirectes/moyenne des requérants présents dans l'année	7'500	6'927	■ Les charges de personnel ont été maîtrisées.
20 🏠 Pourcent des personnes relevant du domaine de l'asile en âge de travailler ayant une activité au 31.12.	26%	28%	■ La pandémie n'a pas vraiment freiné le placement de personnes adultes sur le marché de l'emploi, surtout dans le secteur du primaire et du secondaire. Le fait du développement du PAI, c'est-à-dire le placement des jeunes en pré-apprentissage d'intégration, a permis aussi de placer plus de jeunes adultes directement en entreprise ; les PME valaisannes ont apporté un grand soutien pour cette catégorie de jeunes adultes.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Prestations sociales individuelles	96'594'755.30	25'869'251.58	70'725'503.72
P1101 Mesures de politique sociale	579'948.20	121'578.33	458'369.87
P1102 Soutien/gestion prestations sociales individuelles	85'797'252.44	21'540'708.16	64'256'544.28
301 Emplois semi-protégés, auxiliaires et apprentis handicapés	358'869.90		358'869.90
363 Aide sociale, mesures d'insertion professionnelle	81'024'195.20		81'024'195.20
Solde dépenses/recettes du produit	4'414'187.34	21'540'708.16	-17'126'520.82
P1103 Coordination de l'aide aux victimes d'infractions	2'480'551.92	236'392.06	2'244'159.86
363 Aides individuelles LAVI	1'764'520.07		1'764'520.07
Solde dépenses/recettes du produit	716'031.85	236'392.06	479'639.79
P1104 Recouvrement des pensions alimentaires	1'217'024.79	3'969'737.41	-2'752'712.62
P1105 Avance des pensions alimentaires	6'519'977.95	835.62	6'519'142.33
363 Avances sur contributions d'entretien	6'220'941.15		6'220'941.15
Solde dépenses/recettes du produit	299'036.80	835.62	298'201.18
GP12 Institutions sociales	135'189'263.89	42'168'979.51	93'020'284.38
P1201 Soutien et coordination des institutions sociales	1'533'170.25	89'439.49	1'443'730.76
P1202 Intégration prof. et sociale pers. handicapées	2'806'527.25	498'558.06	2'307'969.19
363 Aides financières aux organisations et entreprises sociales	2'711'524.55		2'711'524.55
Solde dépenses/recettes du produit	95'002.70	498'558.06	-403'555.36
P1203 Planification, subv. et surveillance institutions	122'953'977.53	39'285'005.70	83'668'971.83
363 Subventions aux insitutions spécialisées	94'403'940.44		94'403'940.44
Solde dépenses/recettes du produit	28'550'037.09	39'285'005.70	-10'734'968.61
P1204 Gestion de l'office de liaison	7'895'588.86	2'295'976.26	5'599'612.60
363 Placements hors canton	7'860'841.06		7'860'841.06
Solde dépenses/recettes du produit	34'747.80	2'295'976.26	-2'261'228.46
GP13 Asile (accueil et prise en charge sociale)	67'938'084.23	64'777'166.65	3'160'917.58
P1301 Mesures en faveur des requérants d'asile/réfugiés	85'551.00	1'026.03	84'524.97
P1302 Accueil et prise en charge des requérants d'asile	67'852'533.23	64'776'140.62	3'076'392.61
Total	299'722'103.42	132'815'397.74	166'906'705.68

SERVICE DE LA CULTURE

OP 1
Promouvoir la culture
B21 61'593'400 net
C21 52'982'990.08 net

GP 11 Action culturelle générale B21 27'961'416 net C21 19'970'732.37 net	GP 12 Archives B21 2'054'691 net C21 2'377'054.17 net	GP 13 Bibliothèques et médiathèques B21 10'700'533 net C21 9'695'781.12 net	GP 14 Musées B21 6'939'763 net C21 6'992'690.85 net
GP 15 Encourager les activités culturelles B21 12'016'405 net C21 12'153'018.07 net	GP 16 Patrimoine culturel et institutions B21 636'701 net C21 581'088.35 net	GP 17 Archéologie B21 1'283'891 net C21 1'212'625.15 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	49'780'268.34	81'059'600	67'119'862.42	-13'939'738
30 Charges de personnel	15'489'104.95	15'515'200	15'726'720.92	211'521
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'276'257.33	11'570'400	10'933'722.52	-636'677
34 Charges financières	432.50	400	50.00	-350
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'020'925.65	12'209'600	14'071'851.75	1'862'252
36 Charges de transferts	20'818'970.12	40'531'500	23'434'949.84	-17'096'550
39 Imputations internes	1'174'577.79	1'232'500	2'952'567.39	1'720'067
4 Revenus	9'283'307.19	19'466'200	14'136'872.34	-5'329'328
42 Taxes	557'527.75	624'600	441'321.36	-183'279
44 Revenus financiers	0.00	2'500	400.00	-2'100
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3'051'425.97	6'037'100	4'716'320.43	-1'320'780
46 Revenus de transferts	4'870'987.47	11'861'000	4'885'964.55	-6'975'035
49 Imputations internes	803'366.00	941'000	4'092'866.00	3'151'866
Excédent de charges	40'496'961.15	61'593'400	52'982'990.08	-8'610'410
5 Dépenses d'investissement	236'686.95	0	0.00	0
54 Prêts	226'686.95	0	0.00	0
55 Participations et capital social	10'000.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	226'686.95	0	0.00	0
63 Subventions d'investissement acquises	226'686.95	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	10'000.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	40'506'961.15	61'593'400	52'982'990.08	-8'610'410

SERVICE DE LA CULTURE

Explication des écarts financiers
<p>Rubr. 30 +211'521 Dépassement lié au remplacement de personnel en absence longue durée aux Archives de l'Etat et aux Musées cantonaux</p> <p>Rubr. 31 -636'677 Reliquat budgétaire de l'Office cantonal d'archéologie pour des mandats de fouilles repoussés pour opposition dans le permis de construire (chantier à Martigny) et de mandats d'études différés en lien avec la situation COVID-19</p> <p>Rubr. 35 +1'862'252 Attributions non budgétisées aux fonds financiers du service (Patrimoine culturel 148'000, Vallesia 160'000, Fonds culture 40'885, Fonds manifestations 1.5 mio)</p> <p>Rubr. 36 -17'096'550 Reliquat du crédit budgétaire supplémentaire inscrit dans le cadre des indemnités des mesures COVID-19 par décisions du GC du 7.06.2021 et 19.11.2021 pour respectivement 13.1 mios et 13.4 mios</p> <p>Rubr. 45 -1'320'780 Le service n'a pas eu à prélever dans ses fonds financiers autant que prévu au budget : Médiathèque Valais 147'500 compensés par une contribution LORO, Fonds manifestations 600'000, Fonds archéologie 587'000</p> <p>Rubr. 46 -6'975'035 En lien avec la rubrique 36 : reliquat du crédit budgétaire supplémentaire inscrit dans le cadre des indemnités des mesures COVID-19 par décisions du GC du 7.06.2021 et 19.11.2021. La rubrique 463 enregistre la mise en compte de la contribution à 50% de la Confédération pour les indemnités et les projets de transformation des acteurs et des entreprises culturelles</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	92.70	100.40	103.60

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>+ 1.0 EPT : poste de bibliothécaire médiation culturelle allemand</p> <p>+ 0.7 EPT : poste de chargé de communication et de promotion du SC</p> <p>+ 1.5 EPT : transfert de poste du Service du registre foncier aux Archives de l'Etat</p>

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Promouvoir une culture vivante et diversifiée comme élément essentiel du développement cantonal en garantissant des conditions favorables à la création artistique et à sa promotion, au développement des compétences culturelles, à l'accès aux productions et aux biens culturels, ainsi qu'à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Stimuler et soutenir un développement culturel intégré et cohérent</p> <p>2 Favoriser, pour la société valaisanne, les habitants et les hôtes du Valais, les possibilités de s'interroger, de se connaître et de s'exprimer dans leur diversité contemporaine et leurs dimensions historiques</p> <p>3 Encourager et soutenir le développement de la création, sa promotion et sa diffusion en veillant de manière différenciée à favoriser la relève, l'affermissement des talents prometteurs et l'insertion des artistes confirmés dans les circuits nationaux et internationaux</p> <p>4 Veiller à l'identification, à la préservation, à l'étude et à la valorisation du patrimoine culturel dans ses dimensions historiques et contemporaines</p> <p>5 Connaître le patrimoine archéologique par des prospections, des fouilles et des études et le faire connaître et le valoriser par des publications, des exposés et des visites</p> <p>6 Favoriser de manière active, l'accès au patrimoine culturel ainsi qu'aux productions et pratiques artistiques en tenant compte de la diversité des publics</p> <p>7 Favoriser la participation culturelle et citoyenne de la population</p> <p>8 Contribuer au renforcement du rôle de l'art et de la culture comme éléments du développement économique et social</p>

SERVICE DE LA CULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Renforcement des ressources humaines au sein des institutions culturelles pour tenir compte des priorités qui leur sont attribuées et poursuite de la mise en oeuvre du Plan d'action Bilinguisme	31.12.21		● Pas de ressources humaines obtenues
ad2	2 Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pour la valorisation du patrimoine archéologique en Valais (Stratégie archéologie 2025)	31.12.21	31.12.21	▲ Groupe de travail nommé; séances reportées en 2022 dans le but de réaliser des séances en présentiel.
ad3	3 Mise en oeuvre d'une nouvelle législation concernant les interventions artistiques dans les constructions publiques	31.12.21		▲ La validation de la procédure et de sa mise en oeuvre sont repoussées à 2022. Mesure reprise dans la planification 2022.
ad4	4 Poursuite de la mise en oeuvre de la nouvelle législation concernant la sauvegarde du patrimoine culturel mobilier, documentaire, immatériel et linguistique	31.12.21	31.12.21	■ Mise en oeuvre réalisée, entre dans la gestion courante au-delà de 2021.
	5 Mise en oeuvre des outils et des processus de collecte et de conservation des archives électroniques des unités administratives de l'Etat du Valais, de manière à garantir la sécurité du droit et la continuité des affaires, ainsi que le renforcement des dispositifs de numérisation et de microfilmage	31.12.21		▲ L'architecture de la plateforme de pérennisation et d'archivage a été révisée. En revanche, sans EPT supplémentaires pour la numérisation, le microfilmage et l'archivage électronique, la mission légale fondamentale, celle d'assurer la conservation du patrimoine sous forme numérique, n'est pas assurée.
ad5	6 Mise en place d'une structure de direction et d'organisation ad hoc pour la conduite des chantiers de fouilles autoroutières Siere-est/Susten Ost et réalisation des fouilles sur le site de l'EMS-Naters	31.12.21		▲ Fouilles anticipées réalisées à Mörderstein et fouilles débutées à Naters. Suite de la mise en place de l'organigramme définitif en attente de décision sur la création de postes CD-MAX.
ad6	7 Poursuite des travaux préparatoires pour le Pôle muséal	31.12.21		▲ Suite à la démission du titulaire actuel, les travaux de rénovation et de conception sont poursuivis, mais le concept global sera repris par la nouvelle direction.
	8 Préparation du transfert des collections des Musées et des collections sensibles de l'Archéologie cantonale dans le dépôt Agroscope	31.12.21		■ Musées cantonaux : la collection Textile a été traitée et reconditionnée. Toute la collection MN au CCTC Ulrich a été traitée et reconditionnée. Déplacement du chantier à St-Hubert début janvier 2022.
	9 Préparation de la mise en oeuvre d'un nouveau système informatique pour la Médiathèque et le réseau des bibliothèques valaisannes	31.12.21	31.12.21	■ La migration dans RERO ILS est effective au 12 juillet 2021
ad7	10 Elaboration et mise en oeuvre d'un dispositif de soutien aux activités culturelles à destination des seniors, élaboration du programme de soutien aux arts numériques	31.12.21		▲ En 2021, un concept a été établi. Il sera vérifié et mis en application en 2022. D'une manière générale, le retard est dû au COVID qui a mobilisé des ressources humaines supplémentaires au sein de la section EAC.
ad8	11 Renforcement des synergies entre culture et économie, en particulier dans la perspective d'un dispositif incitatif au développement de projets d'économie culturelle et créative	31.12.21		▲ Le dispositif a été revu et les directives d'application ont été rédigées. Les premières requêtes seront traitées début 2022.

SERVICE DE LA CULTURE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre annuel d'unités administratives bénéficiant du conseil et du soutien des Archives de l'Etat du Valais en matière de gestion des documents et des archives	20	31	▲ Les Archives de l'Etat du Valais sont toujours très sollicitées par les unités administratives de l'Etat du Valais (près de la moitié des unités administratives a fait appel à elles en 2021). Bien que le niveau soit inférieur aux années précédentes, les résultats dépassent néanmoins les valeurs cibles, posant un problème de ressources humaines pour le traitement des demandes.
ad2	2 Nombre annuel d'actions de médiation des Arsenaux	270	139	▲ MV : 99 actions dont 14 en ligne AEV : 20 Culture Valais : 4 EAC : 1 15 diverses conférences, assemblées générales etc.
ad3	3 Nombre annuel de projets soutenus (sans les écoles)	400	392	▲ La situation COVID-19 a entraîné une baisse de dépôt des dossiers ordinaires
	4 Montant annuel moyen par dossier soutenu	9'000	13'055	■ Le montant moyen des bourses de recherche (Fr. 30'000.-) augmente cette valeur
	5 Résorption des reports de soutien selon rapport ICF 2017/60 (nouvel indicateur dès 2019)	0	0	■ Les reports budgétaires sont résorbés depuis l'exercice 2020
ad4	6 Part des collections conservées dans des locaux de stockage sûrs à la Médiathèque Valais	90%	90%	■ Seul le transfert des fonds traités de la MV Martigny au dépôt de Fiesch font encore varier ce taux
	7 Part cumulée des fonds des Archives de l'Etat du Valais conservés dans des locaux de stockage sûrs	100%	100%	■
	8 Nombre annuel de bourses de soutien à la recherche	4	4	■
ad5	9 Nombre de dossiers de construction analysés par année (2019 : 429)	400	575	▲ Cet indicateur témoigne de l'augmentation notable de la construction qui impacte fortement l'OCA avec une répercussion directe sur ses tâches principales et ses ressources humaines
	10 Nombre de surveillances, sondages, et fouilles archéologiques (2019: 183)	100	253	■ 225 diagnostics/surveillances, 28 fouilles
	11 Nombre d'objets "Archéologie" étudiés dans l'année (2019: 12)	18	17	■ Nombre de rapports établis
ad6	12 🏛️ Nombre annuel de visiteurs de la Médiathèque Valais	596'000	450'548	▲ Les chiffres de fréquentation sont impactés par la situation COVID-19 avec obligation du pass sanitaire
	13 🏛️ Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque publique	97.7%	97.96%	■
	14 🏛️ Part de la population valaisanne desservie par une bibliothèque du réseau intégrée à un réseau de bibliothèque régionale virtuelle	75%	77.25%	■
	15 📖 Nombre de prêts annuels de la Médiathèque Valais (eBooks inclus)	948'000	1'031'050	■ Très forte progression de l'utilisation de l'offre en ligne
	16 🏛️ Total annuel de visiteurs des Musées cantonaux (expositions permanentes et temporaires)	43'000	39'599	▲ Musée d'art : 4'706 Musée d'histoire : 19'631 Musée de la nature : 11'645 Pénitencier : 3'617
ad7	17 Nombre de projets Art en partage soutenus (nouvel indicateur dès 2019)	10	14	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Action culturelle générale	23'507'696.92	3'536'964.55	19'970'732.37
P1101 Action culturelle générale	23'507'696.92	3'536'964.55	19'970'732.37
GP12 Archives	2'789'171.00	412'116.83	2'377'054.17
P1201 Archives de l'Etat du Valais	2'789'171.00	412'116.83	2'377'054.17
GP13 Bibliothèques et médiathèques	10'059'401.97	363'620.85	9'695'781.12
P1301 Médiathèque Valais	2'043'031.18	86'154.15	1'956'877.03
363 Participation du Valais à RERO	338'949.70		338'949.70
363 Plan directeur bibliothèques et centres de documentation	118'000.00		118'000.00
363 Subvention aux bibliothèques publiques et scolaires	607'078.00		607'078.00
Solde dépenses/recettes du produit	979'003.48	86'154.15	892'849.33
P1302 Médiathèque Valais - Sion	3'535'628.07	186'639.55	3'348'988.52
P1303 Médiathèque Valais - Brigue	1'100'748.56	26'951.15	1'073'797.41
P1304 Médiathèque Valais - Martigny	2'021'858.97	48'540.35	1'973'318.62
P1305 Médiathèque Valais - St-Maurice	908'168.83	14'733.05	893'435.78
P1306 eMédiathèque Valais	449'966.36	602.60	449'363.76
GP14 Musées	7'159'847.31	167'156.46	6'992'690.85
P1401 Musées cantonaux	1'751'300.65	7'774.30	1'743'526.35
363 Fondation Pierre Gianadda	225'000.00		225'000.00
363 Jardin botanique de Champex	200'000.00		200'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'326'300.65	7'774.30	1'318'526.35
P1402 Musée d'art	736'747.27	46'624.20	690'123.07
P1403 Musée d'histoire	931'287.64	77'267.15	854'020.49
P1404 Musée de la nature	544'840.87	28'878.00	515'962.87
P1405 Publics et médiation	1'817'491.83	6'010.70	1'811'481.13
P1406 Collections	1'378'179.05	602.11	1'377'576.94
GP15 Encourager les activités culturelles	16'199'913.87	4'046'895.80	12'153'018.07
P1501 Soutien aux activités culturelles	11'525'762.92	4'046'895.80	7'478'867.12
363 Activités culturelles dans les écoles	338'796.00		338'796.00
363 Encouragement des activités culturelles de tiers	5'581'980.04		5'581'980.04
463 Encouragement des activités culturelles de tiers		616'000.00	-616'000.00
498 Soutien des activités culturelles de tiers		430'000.00	-430'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	5'604'986.88	3'000'895.80	2'604'091.08
P1502 Soutien aux formations culturelles	4'674'150.95		4'674'150.95
363 Ecoles de musique et formation culturelle	4'674'150.95		4'674'150.95
GP16 Patrimoine culturel et institutions	1'098'088.35	517'000.00	581'088.35
P1601 Sauvegarde du patrimoine culturel	1'025'002.80	507'000.00	518'002.80
P1602 Les Vallesiana	73'085.55	10'000.00	63'085.55

SERVICE DE LA CULTURE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP17 Archéologie	6'305'743.00	5'093'117.85	1'212'625.15
P1701 Archéologie	6'305'743.00	5'093'117.85	1'212'625.15
313 Elaborations et études	3'317'799.40		3'317'799.40
313 Fouilles	871'062.10		871'062.10
313 Médiation et publications	320'366.65		320'366.65
463 Subventions des collectivités publiques et de tiers		400'500.00	-400'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'796'514.85	4'692'617.85	-2'896'103.00
Total	67'119'862.42	14'136'872.34	52'982'990.08

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

OP 1 Promouvoir santé-sécurité au travail / Aplanir, régler conflits du travail / Prévenir dumping social B21 5'412'200 net C21 4'401'147.68 net		
GP 11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc. B21 1'913'083 net C21 1'613'406.66 net	GP 12 Prévention et règlement des conflits B21 1'564'417 net C21 1'355'528.29 net	GP 13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt. B21 1'934'700 net C21 1'432'212.73 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	6'903'019.89	7'879'700	6'798'193.48	-1'081'507
30 Charges de personnel	5'656'577.80	6'055'200	5'771'797.55	-283'402
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	969'408.95	1'527'400	630'888.52	-896'511
34 Charges financières	0.00	100	0.00	-100
36 Charges de transferts	22'000.00	52'000	12'000.00	-40'000
38 Charges extraordinaires	0.00	0	120'000.00	120'000
39 Imputations internes	255'033.14	245'000	263'507.41	18'507
4 Revenus	2'393'925.85	2'587'500	2'397'045.80	-190'454
40 Revenus fiscaux	6'770.00	4'300	7'868.00	3'568
42 Taxes	1'318'703.60	1'424'300	1'158'205.00	-266'095
46 Revenus de transferts	812'894.35	952'300	964'393.30	12'093
49 Imputations internes	255'557.90	206'600	266'579.50	59'980
Excédent de charges	4'509'094.04	5'292'200	4'401'147.68	-891'052
5 Dépenses d'investissement	0.00	120'000	0.00	-120'000
52 Immobilisations incorporelles	0.00	120'000	0.00	-120'000
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	120'000	0.00	-120'000
Insuffisance de financement	4'509'094.04	5'412'200	4'401'147.68	-1'011'052

Explication des écarts financiers

30 : Postes vacants en 2021, en particulier Chef de l'Inspection cantonale du travail (engagé en mai 2021) et Chef de projet eBadges (engagé en novembre 2021 (période de lancement du projet et du recrutement))
 31 : De nombreux mandats ont dû être repoussés en 2021 en raison de la pandémie COVID-19 : engagement prioritaire (chronophage) tant de l'EM DSSC que du SPT
 38 et 52 : Attribution à compte de financements spéciaux du budget (logiciel) non utilisé pour eBadges (engagement du Chef de projet en novembre)
 42 : Dossiers de facturation de frais en attente en raison de la priorité donnée à la réalisation de contrôles sur le terrain : ces facturations seront effectuées au premier semestre 2022

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	37.50	37.50	38.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

+ 1 EPT en 2021 : octroi d'un poste pour le pilotage du projet eBadges (chef de projet) désormais lancé et intégré dans le programme gouvernemental ainsi que dans la stratégie de cyberadministration (prise de fonction le 1er novembre 2021).

OBJECTIF POLITIQUE

Promouvoir des pratiques et des conditions de travail dignes et durables indispensables au bien-être social et économique de la population valaisanne

Sous-objectifs politiques

- 1 Réduire le risque d'affections professionnelles par une démarche préventive et des contrôles systémiques
- 2 Prévenir, résoudre les conflits individuels et collectifs en vue du maintien des places de travail
- 3 Encourager, promouvoir la conclusion d'accords collectifs favorables à la paix du travail
- 4 Réduire le risque de dumping social et salarial en matière de travailleurs détachés et de travail au noir
- 5 Garantir les tâches de secrétariat général du département
 - 5.1 Assurer le secrétariat du département
 - 5.2 Mettre en place des outils de gestion nécessaires au pilotage du département
 - 5.3 Assurer le controlling départemental
 - 5.4 Assurer l'information et la communication interne et externe du département
 - 5.5 Coordonner les relations du département avec le Grand Conseil et ses commissions

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développements de nouveaux outils de prévention basés sur les études menées par l'OVS et la HES-SO sur les conditions de travail	31.12.21		▲ Reprise du projet dès la fin de la surcharge sanitaire (création de focus groups pour identifier les meilleures pistes d'améliorations). Le public cible de ces groupes étant les collaborateurs des EMS et autres institutions de soins, il n'a pas été possible de réaliser la suite du projet jusqu'à présent.
ad2	2 Analyse statistique des conseils dispensés pour mieux cibler les besoins des utilisateurs et les secteurs à risques	31.12.21		▲ Mandat confié à l'Observatoire Valaisan de la Santé, dont les résultats nous seront communiqués durant le 1er semestre 2022. Les personnes actives dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, très affectées par les mesures de protection liées aux différentes vagues pandémiques, ont, cette année encore, beaucoup sollicité la permanence juridique du Service.
ad3	3 Identification des nouveaux secteurs susceptible de nécessiter une mesure d'accompagnement ou la création de listes permanentes	31.12.21		■ Contrôles et analyses en cours dans les secteurs des remontées mécaniques. Analyse préliminaire et coordination intercantonale des mesures relatives aux travailleurs de l'économie numérique (livreurs Uber, Smood, etc.)
ad4	4 ★ Optimisation du contrôle des marchés publics et des mesures de lutte contre le dumping salarial et le travail au noir et maintien d'une attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandant	31.12.21	31.12.21	■ Mise en place des nouvelles mesures entrées en vigueur en janvier 2021 (moyens d'enquête, GPS, suspension des travaux). Ces mesures devront être couplées avec les résultats attendus du projet eBadges. Les listes permanentes informatisées « LP+ », qui permettent de préqualifier les entreprises respectueuses des conditions de travail en vigueur de manière facilitée, ont été lancées en fin d'année : désormais, seuls quelques documents sont requis au moment de son inscription initiale. Les contrôles sont ensuite réalisés par le SPT directement auprès des caisses sociales sur la base d'une procuration, allégeant considérablement la charge des entreprises inscrites. Mise en place, en collaboration entre le SPT et l'ARCC, d'une plateforme de dénonciation anonyme BKMS des soupçons de fraude aux assurances sociales ou aux impôts, au droit des étrangers ou au non-respect des conventions collectives de travail.
	5 Définition et implémentation du modèle de données pour l'interface "moyens de contrôle individualisés" (art. 4a LaLDetLTN)	31.12.21		■ Ambitieux projet précurseur lancé en décembre 2021, via l'engagement d'un chef de projet et la mise sur pied d'un CoPil, d'un CoPro et de 5 groupes de travail composés de représentants des partenaires sociaux et des différents services et institutions concernés. La durée du projet est estimée à 2 à 3 ans.
ad5	6 Participation à la planification du module Subventions (COSY) en coopération avec la Chancellerie d'Etat	31.12.21		▲ L'objectif étant de garantir via une application la gestion centralisée de l'ensemble des mandats de prestations externes. En collaboration avec la Chancellerie d'Etat, l'EM du DSSC est occupé à rédiger un cahier des charges afin de pouvoir lancer une étude préliminaire sur le module.
	7 Analyse et révision des mandats de prestations en coopération avec les services	31.12.21		▲ Nous nous sommes concentrés sur le Service des affaires sociales et les institutions qu'il subventionne.

★ : Mesure propre au programme gouvernemental

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de contrôles en entreprise (santé, sécurité, durée du travail et du repos, accidents majeurs et biologiques, dépôts d'explosifs, MSST, LAA, LTr, OTR, OPAM, OCS, OUC, LExpl)	650	593	▲ Les priorités 2021 ont dû être revues en raison de la pandémie, conjuguée à une diminution des ressources disponibles (vacances de poste et maladie). Les efforts ont porté sur les contrôles COVID, la validation des plans des nouveaux projets de construction et la visite des postes de nouveaux apprentis et les dénonciations, au détriment de la MSST. En 2021, les dénonciations et signalements ont avant tout porté sur des non-respects de plans de protection COVID-19. Le SPT a également été interpellé régulièrement au sujet de la protection des femmes enceintes durant la pandémie.
	2 Nombre de contrôles système (MSST)	190	31	● cf. supra
	3 Nombre de projets de construction de locaux et postes de travail examinés	600	830	■ Augmentation par rapport aux dernières années. Nouvelle matrice de transmission e-Constructions entrera en vigueur à partir de février 2022 (filtre plus précis), ce qui permettra de limiter le nombre de projets à examiner.
ad2	4 Pourcentage de règlement des conflits dans un délai de 18 mois	80%	87%	■ 574 nouvelles requêtes ont été déposées devant l'Autorité de conciliation, soit une légère baisse par rapport à l'année 2020 (590). 65 autorisations de procéder ont été délivrées, le reste des causes ayant pu être conciliées.
ad3	5 Nombre de secteurs économiques régis par une convention collective de travail (CCT) ou un contrat-type de travail (CTT)	20	20	■ Les arrêtés d'extension du champ d'application des nouvelles CCT de la branche automobile et de la construction métallique du canton du Valais, du régime de préretraite RETAVAL et du carrelage sont entrés en vigueur. Les contrats-types (CTT) de l'économie domestique et de la maintenance industrielle ont été révisés. Ceux du personnel des remontées mécaniques, des bureaux d'ingénieurs, d'architectes et autres bureaux d'études font l'objet de discussions paritaires.
ad4	6 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations SECO	1'050	856	▲ Les enquêtes en matière de lutte contre le travail au noir ont été suspendues en début d'année, les inspecteurs de l'emploi ayant été impliqués dans les campagnes de contrôle des mesures Covid-19. 251 enquêtes ont néanmoins été menées, sur la base des dénonciations reçues et 205 contrôles spontanés portant au total sur 456 entreprises et 2938 travailleurs. Ces contrôles ont donné lieu à 94 dénonciations au Minsitère public et à 208 dossiers transmis aux autres institutions compétentes en matières de LTN. 134 entreprises ont été contrôlées dans le domaine de l'hôtellerie. 271 contrôles d'entreprises indigènes ont été menés dans le domaine de l'observation du marché du travail (dont le secteur des remontées mécaniques) et 12 cas de sous-enchère ont été identifiés. Toutes missions confondues, 70% de l'activité de l'inspection de l'emploi a été déployée au contrôle des secteurs de la construction.
	7 Nombre des contrôles liés aux mandats de prestations conclus pour les commissions professionnelles paritaires (travail détaché et CCT)	500	290	▲ Dans le domaine de l'observation du marché du travail, 212 entreprises et 228 indépendants européens ont été contrôlés. 290 contrôles ont été menés pour les CPP de la construction (91 infractions constatées) et 113 dans les autres secteurs (24 infractions constatées). 271 entreprises indigènes ont été contrôlées et 12 cas de sous-enchère ont été identifiés (régies, maintenance, architecture, transports et carrosserie). Les enquêtes de l'observatoire valaisan de l'emploi ont été suspendue en 2021 (temps consacré aux dossiers RHT).

SERVICE DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DES RELATIONS DU TRAVAIL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 8 Nombre de prononcés de sanctions	450	155	● Suite à des oppositions à nos contrôles et à la mise en évidence de 322 infractions, dont 136 aux assurances sociales et 102 au droit des étrangers 155 sanctions ont été infligées (11 pour oppositions au contrôle et 144 en application de la loi sur les détachés), pour une facturation totale de 266'000.-- Frs, et 94 dénonciations pénales ont été déposées devant le Ministère public. 58 entreprises de l'UE ayant détaché des travailleurs dans notre canton ont également été interdites d'offrir leurs services en Suisse. Environ 130 dossiers sont en attente de décisions relatives au frais de contrôles, en raison des priorités mises sur les contrôles de terrain et l'amélioration des méthodes de travail de l'ICEAS. Les sanctions liés au refus de collaborer en LTN et LDét sont en diminution suite à une modification des procédures visant à maximiser les chances d'exécution du contrôle.
9 Nombre d'entreprises inscrites sur les listes permanentes	1'200	950	■ Le nombre d'inscriptions fluctue tout au long de l'année (46 nouvelles inscriptions, 80 radiations, 2 suspensions, 233 prolongations); les inscriptions sont plus ou moins stables. Au total, il y a 1'299 inscriptions étant donné qu'une entreprise peut être inscrite dans plusieurs registres.
ad5 10 Nombre annuel minimum de communiqués et/ou de conférences de presse (2019: 57)	64	110	■ Dont 95 communiqués de presse, 11 conférences de presse, 2 communiqués de presse en commun avec d'autres départements, 2 conférences de presse en commun avec d'autres départements. Le SSP était impliqué 57 fois, le SC 22 fois, l'OCEF 14 fois, le SAS 8 fois, le SCAV 4 fois, le SPT / DSSC 2 fois chacun et le SPF 1 fois. Le COVID-19 était le sujet 48 fois.
11 Nombre de projets gouvernementaux réalisés (2019: 3) (dès 2020)	3	5	■ Allocations familiales, planification de personnes en situation de handicap, investissement à la nouvelle organisation hospitalière et la centre médico-éducatif de la Castalie, générations 60+, fonds cantonal pour la famille
12 Nombre des mandats de prestations revus (dès 2021)	50	30	▲ Examen ciblé des mandats de prestations avec les institutions subventionnées par le Service de l'action sociale.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Promotion santé-sécurité au travail, dumping soc.	3'818'825.92	2'205'419.26	1'613'406.66
P1101 Formation / Conseil	115'490.05	47'383.41	68'106.64
P1102 Approbation des plans / autorisation d'exploiter	114'271.25	61'383.39	52'887.86
P1103 Contrôle, audit protection santé des travailleurs	793'645.00	676'620.76	117'024.24
P1104 Contrôle conditions de travail Ldét/ LTN	2'441'306.52	1'405'111.79	1'036'194.73
P1105 Accidents majeurs / Sécurité biologique	186'357.51	12'283.05	174'074.46
P1106 Inspection de l'aide sociale	167'755.59	2'636.86	165'118.73
GP12 Prévention et règlement des conflits	1'466'722.33	111'194.04	1'355'528.29
P1201 Renseignements juridiques en droit du travail	228'657.98	3'338.06	225'319.92
P1202 Conflits individuels et collectifs du travail	997'352.91	15'609.51	981'743.40
P1203 CCT et CTT	105'514.21	1'658.53	103'855.68
P1204 Listes permanentes	135'197.23	90'587.94	44'609.29
GP13 Missions et réalisation des tâches de l'EM du Dpt.	1'512'645.23	80'432.50	1'432'212.73
P1301 Secrétariat général du Département et Controlling	1'512'645.23	80'432.50	1'432'212.73
Total	6'798'193.48	2'397'045.80	4'401'147.68

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

OP 1
Procéder au recouvrement forcé
des créances
B21 -10'335'400 net
C21 -9'015'811.67 net

GP 11
Traitement des opérations de
poursuites
B21 -13'396'095 net
C21 -12'008'495.76 net

GP 12
Traitement des opérations de
faillites et procédures
concordataires
B21 3'060'695 net
C21 2'992'684.09 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	18'873'715.08	20'016'900	19'233'965.71	-782'934
30 Charges de personnel	11'576'763.00	12'064'400	11'882'363.90	-182'036
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'965'099.83	7'516'700	7'004'199.17	-512'501
34 Charges financières	159'901.98	307'600	132'814.76	-174'785
39 Imputations internes	171'950.27	128'200	214'587.88	86'388
4 Revenus	27'402'643.36	30'352'300	28'249'777.38	-2'102'523
42 Taxes	27'357'249.81	30'303'400	28'081'078.43	-2'222'322
44 Revenus financiers	45'393.55	48'900	168'698.95	119'799
Excédent de revenus	8'528'928.28	10'335'400	9'015'811.67	-1'319'588
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	8'528'928.28	10'335'400	9'015'811.67	-1'319'588

Explication des écarts financiers

Rub. 31 :

La réduction du nombre de poursuites depuis l'établissement du budget a entraîné une diminution des charges liées aux dossiers des clients (frais de port et de notifications, mandats d'amener, service de distribution spéciale des actes de poursuites, etc.).

Rub. 34 :

L'écart par rapport au budget provient des intérêts négatifs appliqués sur les comptes de liquidités des offices auprès de PostFinance. Ces frais ont été inférieurs à ceux prévus dans le budget.

Rub. 42 :

La diminution des recettes par rapport au budget s'explique par la baisse du volume d'affaires depuis l'établissement du budget. L'augmentation redoutée du volume d'affaires n'a en effet pas eu lieu.

Rub. 44 :

L'écart budgétaire provient de la comptabilisation d'une recette extraordinaire en application de la directive du 7 mars 2012 de l'autorité de surveillance LP concernant les dividendes ou excédents de réalisation non retirés.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	95.45	95.45	95.45

Nombre de postes à l'organigramme

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

OBJECTIF POLITIQUE	
Procéder au recouvrement forcé des créances	
Sous-objectifs politiques	
1	Traiter les opérations de poursuites
2	Traiter les opérations de faillites et de procédures concordataires

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Deuxième phase de la mise en place progressive de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des poursuites décidée par le Parlement le 13 septembre 2019	31.12.21	31.12.21	■ Le Service a avancé dans la réorganisation des offices des poursuites. Le Haut-Valais et le Bas-Valais ont vécu la séparation des offices des poursuites de ceux des faillites ainsi que le regroupement des différents offices des poursuites dans la nouvelle structure organisationnelle. Un effort important a été fourni pour les déménagements dans les nouveaux locaux, pour la nomination, le transfert et la formation du personnel dans le cadre de la nouvelle structure ainsi que pour l'épuration des données informatiques et pour la gestion des aspects financiers liés aux changements dans la comptabilité et auprès des partenaires financiers. La réorganisation a lieu sans personnel supplémentaire.
	2 Fusion des bases de données informatiques des poursuites pour correspondre à la nouvelle organisation	31.12.21		▲ Dans les offices des poursuites du Haut-Valais, la fusion des données informatiques a été réalisée avec succès en collaboration avec le fournisseur. Concernant la fusion informatique pour le Bas-Valais, le fournisseur n'était pas disponible comme prévu. La fusion a donc été reportée à 2022. Celle du Valais central est également prévue en 2022. Pour les fusions informatiques, les bases de données ont dû être nettoyées, ce qui a entraîné un surcroît de travail considérable pour les offices, en plus de leur travail quotidien.
	3 Mise en place de mesures visant à faire face à une probable très forte progression du nombre de poursuites suite à la pandémie COVID-19	31.12.21	31.12.21	■ En règle générale, les offices des poursuites ressentent les conséquences d'une crise économique l'année suivante. Grâce aux moyens financiers injectés par les pouvoirs publics et grâce aux mesures spécifiques prises (suspension, sursis Covid, etc.), la forte augmentation du nombre de poursuites n'a pas eu lieu en 2021. La situation est néanmoins tendue en raison de la pandémie et les conflits avec les débiteurs se multiplient. Le Service a pris contact avec la Police cantonale dans le but d'envisager des mesures de protection des collaborateurs et de former le personnel.
	4 Mise en place d'un système de facturation interne pour supprimer les mouvements financiers avec le Service cantonal des contributions	31.12.21		▲ L'automatisation de la comptabilisation des coûts au moyen de la facturation électronique, introduite en 2020, a permis un gain d'efficacité pour le Service cantonal des contributions. Le projet de suppression des mouvements financiers par la facturation interne entre les offices et le Service cantonal des contributions n'a pas pu être réalisé suite à la priorisation des forces de travail pour la réorganisation du Service. Une analyse du projet en collaboration avec le Service cantonal des contributions sera encore effectuée.
	5 Rodage du système de gestion électronique des documents	31.12.21	31.12.21	■ Le classement électronique des courriers entrants (réquisitions de poursuite, factures etc.) a été testé auprès de l'Office pilote de Monthey et introduit auprès des offices de Monthey et de St-Maurice. Il facilite la mise en œuvre du télétravail, réduit l'espace d'archivage et permet un gain d'efficacité dans le paiement des factures entrantes.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	6 Deuxième phase de la mise en place progressive de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des faillites décidée par le Parlement le 13 septembre 2019	31.12.21	31.12.21	<p>■ Le Service a progressé dans la réorganisation des offices des faillites. Le Haut-Valais et le Bas-Valais ont vécu la séparation des offices des faillites des offices des poursuites et le regroupement des différents offices des faillites dans la nouvelle structure organisationnelle. Un grand effort a été fourni pour les déménagements dans les nouveaux locaux, pour la nomination, le transfert et la formation des collaborateurs dans le domaine des faillites, ainsi que pour la gestion des aspects financiers liés aux changements dans la comptabilité et auprès des partenaires financiers. Lors de la nomination des préposés des offices des faillites du Bas-Valais, il a été décidé que les dossiers de faillite ouverts seraient traités par l'ancien préposé ou son substitut jusqu'à leur clôture. Il s'agit de dossiers complexes et anciens, pour la clôture desquels la connaissance du cas permet un gain d'efficacité.</p>
	7 Fusion des bases de données informatiques des faillites pour correspondre à la nouvelle organisation	31.12.21		<p>▲ Les données informatiques des offices des faillites du Haut-Valais ont fusionné fin 2020 avec succès. Dans le Bas-Valais et le Valais central, il a été décidé que les dossiers de faillite ouverts seraient traités par l'ancien préposé ou son substitut jusqu'à leur clôture. Cette décision a compliqué le processus de fusion des données. Le système du Bas-Valais a été fusionné et les anciens offices des faillites ont été répartis en sous-groupes jusqu'à la clôture des anciens dossiers de faillites. La même procédure est prévue pour le Valais central en 2022.</p>
	8 Mise en place de mesures visant à faire face à une probable très forte progression du nombre de faillites suite à la pandémie COVID-19	31.12.21	31.12.21	<p>■ L'augmentation redoutée des dossiers de faillite en 2021 n'a pas eu lieu. Bien que le nombre total de dossiers reçus n'ait pas augmenté par rapport à l'année précédente, certains offices ont connu une forte augmentation du nombre de dossiers de faillite en raison de la mise à jour des registres effectuée par le registre du commerce. La fusion des offices des faillites permettra de regrouper le personnel dans le domaine des faillites et d'obtenir ainsi une plus grande spécialisation des collaborateurs ainsi qu'un échange accru entre les trois offices. Dans le domaine des faillites, le volume de travail n'est en revanche pas linéaire et pour que le personnel soit autonome, il doit suivre une formation sur plusieurs années. Actuellement, plusieurs « juniors » sont en formation.</p>

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Délai pour la deuxième phase de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des poursuites	31.12.21	31.12.21	■ La nouvelle structure organisationnelle du domaine des poursuites dans le Haut-Valais est en place depuis le 1er juin 2021 avec la création de l'Office des poursuites du Haut-Valais. Le transfert des trois anciens offices des poursuites du Haut-Valais dans les locaux de Viège s'est achevé le 6 septembre 2021. La phase suivante, qui concerne le Bas-Valais, a été réalisée au cours du deuxième semestre. L'Office des poursuites de St-Maurice a été fermé et a emménagé dans les locaux de l'Office des poursuites de Monthey le 18 octobre 2021, à l'« Avenue du Crochetan 2 ». La nouvelle structure organisationnelle des offices des poursuites du Bas-Valais a été mise en place le 1er janvier 2022. Avec la création du nouvel « Office des poursuites des districts de Monthey St-Maurice » et de l'« Office des poursuites des districts de Martigny Entremont ».
	2 Délai pour la fusion des bases de données informatiques des poursuites pour correspondre à la nouvelle organisation	31.12.21		▲ La fusion des données informatiques des trois anciens systèmes des offices des poursuites du Haut-Valais a été réalisée avec succès durant le week-end de Pentecôte. Les deux fusions restantes des systèmes informatiques dans le domaine des poursuites pour le Bas-Valais et le Valais central seront réalisées en 2022 en fonction des disponibilités du fournisseur.
	3 📊 Nombre de poursuites	180'688	158'055	▲ (2020 = 156'831) Le nombre de poursuites n'a que légèrement augmenté par rapport à l'année précédente (+0,8%). La vague considérable de poursuites attendue n'est pas encore arrivée ; il est difficile de prévoir son ampleur et quand elle surviendra. Proportionnellement à la population, nous comptons, comme l'année précédente, 0,45 poursuites par habitant. Ce chiffre reste inchangé.
	4 📊 Nombre de poursuites traitées par collaborateur(-trice)	2'792	2'495	■ (2020 = 2'355) (Calcul 2021 : 158'055 poursuites/63.3 ETP = 2'495). Le nombre de poursuites traitées par collaborateur/trice a augmenté de 6% par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par l'augmentation du personnel dans le secteur des faillites au détriment du secteur des poursuites.
	5 📊 Nombre de plaintes 17 LP admises	→	10	■ (2020 = 21) Le nombre de plaintes admises ou partiellement admises a fortement diminué par rapport à l'année précédente (-52%).
	6 Nombre de saisies traitées par collaborateur(-trice) (chiffre 2019 : 4'219, nouvel indicateur 2021)	4'322	4'022	▲ (2020 = 3'488) Ce nouvel indicateur révèle que le nombre de saisies traitées par collaborateur/trice a augmenté de 15,3% par rapport à l'année précédente. 56% des poursuites ont atteint le stade de la saisie. Cette situation est très difficile pour les agents de saisie : d'une part, l'augmentation du nombre de débiteurs, inconnus de l'office pour la plupart, entraîne un surcroît de travail considérable dans l'analyse de leur situation financière ; d'autre part, les dossiers se complexifient et engendrent des travaux de recherche conséquents (changements plus fréquents d'employeur et de statut familial, ajustements de salaire avec le chômage partiel suite à la pandémie Covid, départs à l'étranger et difficultés rencontrées pour retrouver les débiteurs/trices même en cas de convocation par la police, etc.).

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	7 Délai pour la mise en place d'un système de facturation interne pour supprimer les mouvements financiers avec le Service cantonal des contributions	31.12.21		▲ Le projet de facturation interne en collaboration avec le Service cantonal des contributions n'a pas pu être réalisé car d'autres priorités ont été privilégiées. Une analyse du projet en collaboration avec le Service cantonal des contributions sera encore effectuée.
	8 Délai pour le rodage du système de gestion électronique des documents	31.12.21	31.12.21	■ L'office pilote de Monthey a testé et introduit avec succès la gestion électronique des documents depuis septembre 2021. L'office de St-Maurice a introduit le système fin 2021 et les autres offices du canton procéderont ainsi en 2022.
ad2	9 Délai pour la deuxième phase de la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle du secteur des faillites	31.12.21	31.12.21	■ La nouvelle structure organisationnelle du domaine des faillites dans le Haut-Valais est en place depuis le 1er juin 2021, avec la création de l'« Office des faillites du Haut-Valais ». Le transfert des trois anciens offices des faillites du Haut-Valais dans les locaux de Viège s'est achevé le 6 septembre 2021. La phase suivante, pour le Bas-Valais, a été réalisée au cours du second semestre. L'office des faillites de St-Maurice a été fermé et a emménagé dans les locaux de l'office de Monthey, le 18 octobre 2021, à l'« Avenue du Crochetan 2 ». La nouvelle structure organisationnelle des offices des faillites du Bas-Valais a été mise en place le 1er janvier 2022 avec la création du nouvel « Office des faillites du Bas-Valais ».
	10 Délai pour la fusion des bases de données informatiques des faillites pour correspondre à la nouvelle organisation	31.12.21		▲ Les données informatiques de l'Office des faillites du Bas-Valais ont été fusionnées en octobre 2021 et les anciens offices des faillites ont été répartis en sous-groupes jusqu'à la clôture des anciens dossiers de faillite.
	11 📄 Nombre de faillites prononcées par le Juge	543	455	▲ (2020 = 461) Le nombre d'ouvertures de faillites a légèrement diminué depuis 2020 (-1,3%). La vague considérable de faillites attendue n'a pas eu lieu ; il est difficile de prévoir son ampleur et quand elle surviendra. Les cas en 2021 concernent : - 52% concernent des sociétés et personnes physiques inscrites au registre du commerce, dont 23% sont des procédures de faillites pour cause de carence dans l'organisation (731b CO) ; - 46% concernent des successions répudiées.
	12 📄 Nombre de faillites traitées par collaborateur(-trice)	26	22	■ (2020 = 22.9) (Calcul 2021 : 455 faillites/20.7 EPT = 22) Le nombre de faillites traitées par collaborateur/trice a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Ceci s'explique par le léger recul du nombre d'ouvertures de faillites par rapport à l'année précédente et par l'augmentation du personnel dans le domaine des faillites au détriment du secteur des poursuites.
	13 Nombre de faillites liquidées	462	413	■ (2020 = 500) Le nombre de faillites clôturées a diminué de 17,4% par rapport à l'année précédente.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2 14 Nombre de faillites ouvertes depuis plus qu'une année (chiffre 2019 : 131, nouvel indicateur 2021)	136	115	■ (2020 = 155) Ce nouvel indicateur révèle que le nombre de faillites ouvertes depuis plus d'un an a diminué d'environ 26% (40 dossiers) par rapport à l'année précédente. Les offices des faillites ont déjà pu profiter du regroupement des forces de travail spécialisées sur la voie menant vers l'achèvement de la réorganisation pour clôturer quelques dossiers plus anciens.
15 Nombre de faillites traitées par une administration spéciale	→	9	■ (2020 = 10) En 2021, un dossier a pu être clôturé. Il s'agit de dossiers complexes, dont certains sont anciens. Ce mode d'organisation est aujourd'hui exceptionnel. La désignation d'une administration spéciale pour liquider une faillite relève de la compétence de l'assemblée des créanciers.

SERVICE DES POURSUITES ET FAILLITES

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Traitement des opérations de poursuites	14'514'586.62	26'523'082.38	-12'008'495.76
P1101 Traitement administratif	4'854'455.39	9'309'139.12	-4'454'683.73
P1102 Saisies, inventaires et séquestres	5'354'463.61	9'594'432.92	-4'239'969.31
P1103 Réalisation mobilière et immobilière et gérance	1'929'478.10	2'824'983.43	-895'505.33
P1104 Gestion comptable et financière	2'376'189.52	4'794'526.91	-2'418'337.39
GP12 Traitement des opérations de faillites et procédures concordataires	4'719'379.09	1'726'695.00	2'992'684.09
P1201 Traitement administratif	1'686'198.71	576'565.93	1'109'632.78
P1202 Opérations de liquidation	2'587'709.73	865'372.59	1'722'337.14
P1203 Gestion comptable et financière	445'470.65	284'756.48	160'714.17
Total	19'233'965.71	28'249'777.38	-9'015'811.67

Remarques

Il convient de noter que la réorganisation en cours du Service des poursuites et faillites représente une charge importante tant pour le personnel du Service que pour les services centraux de l'Etat (entre autres, le SRH pour les adaptations du personnel, l'ACF pour l'aménagement des bureaux, le SIP pour les déménagements, le SCI pour les fusions informatiques et l'IF pour les remises des offices). La réalisation de cette réorganisation dans le cadre de la « gestion du changement » impliquera encore des ressources supplémentaires pour les années à venir.

OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

OP 1
 Egalité / Famille / Violences
 domestiques
 B21 1'457'600 net
 C21 1'533'079.65 net

GP 11
 Egalité / Famille / Violences
 domestiques
 B21 1'457'600 net
 C21 1'533'079.65 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	1'380'360.03	1'463'300	1'538'222.95	74'923
30 Charges de personnel	529'347.45	649'600	632'403.60	-17'196
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	408'631.93	371'500	463'118.76	91'619
36 Charges de transferts	439'728.80	440'000	439'936.75	-63
39 Imputations internes	2'651.85	2'200	2'763.84	564
4 Revenus	5'250.00	5'700	5'143.30	-557
42 Taxes	5'250.00	5'700	5'143.30	-557
Excédent de charges	1'375'110.03	1'457'600	1'533'079.65	75'480
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	1'375'110.03	1'457'600	1'533'079.65	75'480

Explication des écarts financiers

Rubr. 31: 91'619

Un montant de 100'000 pour des projets de prévention des violences envers les jeunes, que le DSIS nous partage, n'été pas budgété. On a utilisé ce montant notamment pour la mise en place du programme 'Sortir ensemble & se respecter' et l'exposition 'Plus fort que la violence'.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	3.40	3.40	4.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

0.3 EPT Juriste : 0.2 EPT en augmentation de taux de la juriste en place + 0.1 transformé en collab. scientifique
 0.5 EPT Collab. scientifique : 0.2 EPT en augmentation de taux d'une collaboratrice en place + 0.4 EPT mis au concours avec engagement réalisé en mars

OBJECTIF POLITIQUE			
Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes, soutenir la famille et lutter contre les violences domestiques			
Sous-objectifs politiques			
1	Veiller à l'application du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait		
2	Apporter à la famille, communauté de base de la société, la protection et le soutien dont elle a besoin pour que chacun-e de ses membres puisse s'épanouir		
3	Lutter contre les violences domestiques, en protégeant les personnes qui en sont les victimes, en favorisant l'accompagnement des auteur-e-s et en développant une politique d'information/sensibilisation		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sur le marché du travail (égalité salariale) et dans les instances politiques (élections communales et cantonales)	31.12.21	■ Les projets prévus ont pu être mis en place, notamment la promotion de la charte pour l'égalité salariale et la diffusion des nouvelles exigences de la loi sur l'égalité. Pour les élections, il s'agissait surtout de formations pour les candidates.
ad2	2 Information et conseil aux familles (adaptation du "guide" sur internet)	31.12.21	■ Le nouveau site internet est en fonction pour les domaines égalité et famille, ce dernier donnant les informations nécessaires aux familles. Le conseil est aussi renforcé avec les cours de "consensus parental" mis en place avec le Service de la Jeunesse pour le processus dit de Cochem.
	3 ★ Promotion des mesures présentées dans le rapport sur les familles valaisannes 2018	31.12.21	■ Les mesures ont été mises en place ou sont des tâches devenues récurrentes.
ad3	4 Information/sensibilisation sur la thématique des violences domestiques ainsi que coordination du réseau cantonal contre les violences domestiques (VD)	31.12.21	■ Les actions ont pu être mises en place malgré les restrictions et la coordination du réseau s'est faite malgré l'annulation de rencontres en présentiel.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

OFFICE CANTONAL DE L'ÉGALITÉ ET DE LA FAMILLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏛️ Pourcentages des femmes en politique : Conseils Communaux 2016 22.6% / Grand Conseil 2017 19.2% (indicateur nouveau dès 2020)	↗	→	■ Augmentation à 26% dans les conseils communaux et à 34.6 % au Gd Conseil.
	2 Nb d'actions/événements/projets mis en place + Nb d'interventions (médiats, conférence, etc.) (2019 = 25, beaucoup de sollicitations durant l'année marquée par les actions du 14 juin)	15	25	■ Beaucoup d'évènements en lien avec les 50 ans du suffrage féminin.
ad2	3 Mise en place des mesures du rapport sur les familles 2018 (indicateur nouveau dès 2020)	2	2	■ La mise en place des réseaux familles, dans les deux régions linguistiques, a notamment pu reprendre avec le retour des rencontres en présentiel.
	4 🏛️ Nb de consultations des informations pour les familles sur le site de l'OCEF (2019 = 42'000)	45'000	50'000	■ Beaucoup de connexions, probablement en lien avec la mise en ligne du nouveau site.
ad3	5 🏛️ Cas de violences domestiques (2019 = 366 interventions de police, 0 homicide, 921 infractions) (indicateur nouveau dès 2020)	↗	→	■ Baisse des cas répertoriés par la police en 2021 après l'augmentation de 2020 (341 interventions, 0 homicide, 787 infractions).
	6 Nb d'entretiens obligatoires et de mesures d'accompagnement des auteur-e-s et victimes sur base volontaire	300	278	■ 42 entretiens obligatoires (diminution des expulsions par la police) et 236 sur base volontaire.
	7 Nb de rencontres du réseau contre VD (groupes régionaux, commission) (2019 = 10)	10	8	▲ Des rencontres ont été annulées pendant la période de restrictions sanitaires.

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Egalité / Famille / Violences domestiques	1'538'222.95	5'143.30	1'533'079.65
P1101 Egalité	407'083.13	4'971.02	402'112.11
P1102 Famille	193'634.27	56.71	193'577.56
P1103 Violence domestique	937'505.55	115.57	937'389.98
Total	1'538'222.95	5'143.30	1'533'079.65

SUBVENTIONNEMENT DES ASSURANCES SOCIALES

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	121'293'571.20	124'795'000	126'969'647.48	2'174'647
36 Charges de transferts	121'293'571.20	124'795'000	126'969'647.48	2'174'647
4 Revenus	67'638'271.15	69'554'500	72'292'182.65	2'737'683
46 Revenus de transferts	67'638'271.15	69'554'500	72'292'182.65	2'737'683
Excédent de charges	53'655'300.05	55'240'500	54'677'464.83	-563'035
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	53'655'300.05	55'240'500	54'677'464.83	-563'035

Explication des écarts financiers

Rubr. 36: 2'174'647

L'augmentation des charges est due à l'augmentation des prestations complémentaires suite à l'entrée en vigueur de la réforme PC au 1er janvier. Ces charges supplémentaires sont intégralement compensées par des recettes supplémentaires enregistrées sous la rubrique 46.

Le Parlement a adopté la nouvelle loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) le 19 juin 2020. Les prestations transitoires sont versées sous condition de ressources et s'inspirent largement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Lors de sa séance du 11 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé de fixer au 1er juillet 2021 l'entrée en vigueur de la LPtra et de son ordonnance. À la différence des PC, les prestations transitoires sont intégralement financées par la Confédération. Le canton prend en charge les frais administratifs (pour 2021: 151'104).

Rubr. 46: 2'737'683

L'augmentation des revenus est due principalement à l'augmentation de la part fédérale pour le financement des prestations complémentaires (effet de la réforme PC) et dans une moindre mesure à l'augmentation proportionnelle de la participation des communes en vertu de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

363	Allocations familiales pour non-actifs (AFNA et allocations familiales complémentaires agricoles)	5'354'562
	Financement des allocations fédérales dans l'agriculture	1'234'820
	Frais de gestion de la Caisse Cantonale de Compensation	5'159'597
	Prestations complémentaires AVS et AI	115'220'668
		126'969'647
463	Subventions communales pour les frais de gestion des prestations complémentaires AVS et AI	974'639
	Subventions communales pour les prestations complémentaires et les AFNA	21'378'279
	Subventions fédérales aux prestations complémentaires AI	25'025'804
	Subventions fédérales aux prestations complémentaires AVS	23'408'766
	Subventions fédérales pour les frais de gestion des prestations complémentaires AVS et AI	1'504'695
		72'292'183

Département de l'économie et de la formation (DEF)
Compte 2020
Fr.

Budget 2021
Fr.

Compte 2021
Fr.

Ecart B/C
Fr.

VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	1'378'617'139.92	1'563'666'200	1'514'917'982.66	-48'748'217
Revenus et recettes	531'232'807.32	666'323'400	657'793'929.74	-8'529'470
Insuffisance de financement	847'384'332.60	897'342'800	857'124'052.92	-40'218'747

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service administratif et des affaires juridiques de la formation	18'824'510.96	19'912'800	19'720'693.89	-192'106
Service juridique des affaires économiques	849'552.31	937'200	954'018.67	16'819
Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation	62'008'247.03	156'534'300	123'712'152.82	-32'822'147
Service de l'industrie, du commerce et du travail	28'950'936.80	6'523'500	7'366'175.40	842'675
Service de l'agriculture	35'101'727.40	27'979'800	27'080'577.87	-899'222
Service de l'enseignement	396'362'317.87	404'390'300	398'990'699.44	-5'399'601
Service de la formation professionnelle	65'394'363.97	68'003'500	73'267'409.62	5'263'910
Service des hautes écoles	183'410'485.06	156'818'400	153'262'544.54	-3'555'855
Service cantonal de la jeunesse	56'482'191.20	56'243'000	52'769'780.67	-3'473'219
Insuffisance de financement	847'384'332.60	897'342'800	857'124'052.92	-40'218'747

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	598'097'495.29	616'916'700	593'575'240.03	-23'341'460
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	37'346'418.43	39'624'100	38'834'033.19	-790'067
34	Charges financières	7'491.74	6'300	9'011.21	2'711
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	18'739'748.46	9'908'000	9'079'725.07	-828'275
36	Charges de transferts	434'150'172.14	593'773'000	594'156'748.32	383'748
37	Subventions redistribuées	194'780'533.22	195'285'000	197'463'208.22	2'178'208
38	Charges extraordinaires	3'119'521.55	417'000	1'109'301.85	692'302
39	Imputations internes	13'680'894.18	11'720'400	14'720'571.37	3'000'171
40	Revenus fiscaux	926'149.05	1'634'800	822'990.46	-811'810
41	Patentes et concessions	32'779'021.70	30'900'000	32'026'648.95	1'126'649
42	Taxes	36'097'685.96	36'623'500	35'857'566.73	-765'933
43	Revenus divers	38'250.42	400'000	-94'228.63	-494'229
44	Revenus financiers	1'623'545.09	1'630'700	1'476'119.29	-154'581
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	671'080.59	5'125'200	1'896'706.88	-3'228'493
46	Revenus de transferts	202'592'240.03	309'834'200	334'671'150.19	24'836'950
47	Subventions à redistribuer	194'780'533.22	195'285'000	197'463'208.22	2'178'208
48	Revenus extraordinaires	11'738'885.04	9'648'500	10'097'380.25	448'880
49	Imputations internes	12'653'167.82	10'600'900	12'061'342.36	1'460'442
	Total charges	1'299'922'275.01	1'467'650'500	1'448'947'839.26	-18'702'661
	Total revenus	493'900'558.92	601'682'800	626'278'884.70	24'596'085
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	806'021'716.09	865'967'700	822'668'954.56	-43'298'745

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	8'224.90	107'500	0.00	-107'500
52	Immobilisations incorporelles	3'054.91	62'000	38'221.43	-23'779
54	Prêts	43'854'929.00	54'065'200	28'249'754.00	-25'815'446
56	Propres subventions d'investissement	27'002'189.10	32'281'000	30'708'564.97	-1'572'435
57	Subventions d'investissement redistribuées	7'826'467.00	9'500'000	6'973'603.00	-2'526'397
63	Subventions d'investissement acquises	11'045'682.25	21'639'000	7'079'075.30	-14'559'925
64	Remboursements de prêts	17'926'965.55	33'111'600	17'003'552.74	-16'108'047
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	533'133.60	390'000	458'814.00	68'814
67	Subventions d'investissement à redistribuer	7'826'467.00	9'500'000	6'973'603.00	-2'526'397
	Total dépenses	78'694'864.91	96'015'700	65'970'143.40	-30'045'557
	Total recettes	37'332'248.40	64'640'600	31'515'045.04	-33'125'555
	Investissements nets	41'362'616.51	31'375'100	34'455'098.36	3'079'998

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

OP 1
Appui à la conduite du
Département, coordination
administrative et aides à la
formation
B21 19'912'800 net
C21 19'720'693.89 net

GP 11
Appui et coordination
administrative
B21 3'973'455 net
C21 3'573'365.89 net

GP 12
Aides à la formation
B21 15'939'345 net
C21 16'147'328.00 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	22'241'004.81	22'958'200	22'473'017.68	-485'182
30 Charges de personnel	3'624'369.65	3'974'100	3'816'272.45	-157'828
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	570'432.91	834'500	611'654.91	-222'845
34 Charges financières	0.00	0	0.50	1
36 Charges de transferts	18'021'529.15	18'111'000	18'034'144.00	-76'856
39 Imputations internes	24'673.10	38'600	10'945.82	-27'654
4 Revenus	1'648'750.05	1'550'400	1'396'120.20	-154'280
40 Revenus fiscaux	24.00	0	96.00	96
42 Taxes	77'139.80	44'400	56'294.50	11'895
44 Revenus financiers	460'403.75	456'000	377'679.70	-78'320
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	51'715.50	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	1'019'467.00	1'050'000	962'050.00	-87'950
49 Imputations internes	40'000.00	0	0.00	0
Excédent de charges	20'592'254.76	21'407'800	21'076'897.48	-330'903
5 Dépenses d'investissement	2'446'605.00	3'600'000	2'411'516.00	-1'188'484
54 Prêts	2'446'605.00	3'600'000	2'411'516.00	-1'188'484
6 Recettes d'investissement	4'214'348.80	5'095'000	3'767'719.59	-1'327'280
64 Remboursements de prêts	4'214'348.80	5'095'000	3'767'719.59	-1'327'280
Recettes nettes d'investissement	1'767'743.80	1'495'000	1'356'203.59	-138'796
Insuffisance de financement	18'824'510.96	19'912'800	19'720'693.89	-192'106

Explication des écarts financiers

Rubrique 31 Charges de biens et services : le montant des amortissements des prêts irrécouvrables accordés aux étudiants et aux apprentis a été moins important que planifié (pertes sur créances effectives).

Rubrique 36 Charges de transfert : la subvention concernant la communication du Campus Energyopolis à The Ark n'a pas été entièrement versée (subvention entreprises publiques).

Rubrique 42 Taxes : les rachats d'actes de défaut de biens (ADB) ont été plus nombreux que planifié.

Rubrique 44 Revenus financiers : l'écart s'explique par les revenus des intérêts des prêts d'études qui ont été moins importants que prévu.

Rubrique 46 Revenus de transfert : l'écart provient de la subvention fédérale qui est allouée chaque année en fonction de l'évolution de la population de chaque canton.

Rubrique 54 Prêts : les prêts accordés n'ont pas été entièrement utilisés par les ayants droit par crainte d'un endettement trop important.

Rubrique 64 Remboursement de prêts : le montant des remboursements des prêts varie en fonction de la capacité financière des bénéficiaires.

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	24.50	23.50	25.80

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
Collaborateur scientifique : +0.8 Collaborateur scientifique : +0.2 Collaborateur scientifique : +0.2 Juriste : +0.1 Traducteur : +0.5 Collaborateur administratif : +0.2 Secrétaire assistante : +0.3

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Appuyer la conduite et la direction du Département, assurer la coordination administrative, financière et juridique du Département ainsi que les aides à la formation et l'encouragement aux études</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Assurer les tâches d'état-major en particulier :</p> <p>1.1 Assumer les tâches particulières du secrétariat général du Département notamment la planification, le controlling départemental et l'information</p> <p>1.2 Garantir la coordination départementale entre les activités des services, la coordination interdépartementale et la représentation du Département dans les tâches interdépartementales générales [PIP]</p> <p>2 Conseiller et soutenir le Chef de Département sur les questions liées à l'économie et à l'innovation</p> <p>2.1 Etre l'interlocuteur privilégié pour les entreprises stratégiques établies sur le territoire cantonal et faciliter leurs relations avec l'Administration cantonale</p> <p>2.2 Gérer et piloter pour le Département les projets d'importance stratégique du canton notamment le Campus Energypolis</p> <p>3 Fonctionner comme permanence administrative en assurant la gestion et le contrôle dans les domaines d'activité du Département ne relevant pas spécifiquement d'un Service</p> <p>4 Soutenir les services de la formation dans l'élaboration et l'application de la législation, conseiller juridiquement le Chef de département et les services de la formation, prendre position sur les recours, émettre des avis de droit</p> <p>5 Soutenir l'accès aux études du secondaire I dans une autre région linguistique, du secondaire du deuxième degré général et professionnel (apprentis) ainsi que du degré tertiaire par l'octroi de bourses et/ou de prêts d'études pour les étudiants et les apprentis n'ayant pas les ressources financières suffisantes [PIP]</p> <p>6 Veiller à la mise en place de la politique RH du personnel de la fonction publique définie par le Conseil d'Etat au personnel enseignant et définir, dans certains domaines spécifiques, la politique RH des enseignants, arrêtée par le Chef de département</p>

SERVICE ADMINISTRATIF ET DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA FORMATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad2	<p>1 ★ Poursuite du développement du "Campus Energypolis" et mise en place d'une antenne valaisanne du "Switzerland Innovation Park Network West EPFL" (SIP WEST) - Message Campus santé Valais // Wallis (2020/21) - Définition du modèle « SIP WEST VS » (2021) - Renforcement de la communication portant sur le campus Energypolis (2021)</p> <p>2 ★ Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton - Adaptation de la gouvernance du projet (nouveau leadership) et accompagnement (plus service leader) (2021).</p>	31.12.22		<p>▲ Le développement du Campus Energypolis se poursuit avec satisfaction. Le 14 décembre 2021, le Grand Conseil a octroyé un cautionnement de 13.765 millions de francs en faveur de la HES-SO Valais/Wallis pour Spark au sein du Pôle Santé. Les réflexions concernant le parc de l'innovation du Campus Energypolis se poursuivent et devraient aboutir en 2022. Malgré la situation sanitaire liée à la COVID-19, la communication du Campus Energypolis s'est renforcée notamment grâce à la campagne publicitaire menée en janvier ainsi que le renforcement de ses réseaux sociaux. Sous réserve de la situation sanitaire, l'animation et la communication du Campus Energypolis devraient se renforcer d'avantage en 2022.</p> <p>■ La transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton se poursuit. La nouvelle gouvernance de projet a été adoptée par le Conseil d'Etat et les différentes instances de gouvernance se rencontrent régulièrement. Le rapport de BTEE SA et ses recommandations concernant la cantonalisation de l'aéroport civil de Sion ont été présentés à la Délégation gouvernementale le 2 novembre 2021. Celles-ci seront présentées au Conseil d'Etat en 2022. Vu la complexité du dossier, les délais ont été revus dans le cadre de la planification 2022.</p>
ad3	3 Pilotage et coordination du déploiement M365 pour l'école valaisanne Scolarité obligatoire et secondaire général : 2020 Formation professionnelle 2020-2021	30.06.21		▲ La consolidation des processus et la migration Midpoint était l'objectif principal pour la rentrée scolaire 21/22. Les analyses liées aux données des écoles professionnelles ont été réalisées. Pour atténuer le risque technique, le déploiement pour les écoles professionnelles a été fixé pour la rentrée scolaire 22/23.
ad5	4 Mise en application de la loi d'adhésion à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études et de la révision de la loi cantonale sur les allocations de formation	31.07.21	01.07.21	■
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad5	1 📊 Montant moyen par boursier des bourses versées pendant l'année	4'996	5'483	■
	2 📊 Montant moyen par bénéficiaire des prêts versés pendant l'année	4'000	4'029	■
	3 📊 Nombre d'ayants droit à une bourse et/ou à un prêt	2'950	3'019	■
	4 📊 Montant brut des prêts (y.c. transitoires) (en mio.)	3.6	2.41	▲ L'écart est lié au fait que plus de 30% des bénéficiaires d'un prêt y renoncent par crainte d'un endettement trop important.
	5 📊 Montant brut des bourses (y.c. transitoires) (en mio.)	17.99	17.98	■
	6 📊 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation du secondaire (étudiants et apprentis)	58%	55%	■
	7 📊 Pourcentage des bénéficiaires effectuant une formation en Valais	60%	59%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Appui et coordination administrative	3'580'108.05	6'742.16	3'573'365.89
P1101 État-major du département	1'200'297.24	4'021.40	1'196'275.84
P1102 Déléguée à l'économie et à l'innovation	330'215.93	11.82	330'204.11
P1103 Affaires juridiques de la formation	577'652.77	2'671.15	574'981.62
P1104 Comptabilité de la formation	842'559.20	21.96	842'537.24
P1105 Coordination informatique du département	189'367.27	4.92	189'362.35
P1106 Coordination RH du personnel enseignant	263'540.95	6.86	263'534.09
P1107 Traductions du département	176'474.69	4.05	176'470.64
GP12 Aides à la formation	21'304'425.63	5'157'097.63	16'147'328.00
P1201 Bourses et prêts d'études	21'304'425.63	5'157'097.63	16'147'328.00
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	17'984'144.00		17'984'144.00
440 Revenus des intérêts		377'679.70	-377'679.70
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		962'050.00	-962'050.00
547 Ménages privés	2'411'516.00		2'411'516.00
647 Ménages privés		3'767'719.59	-3'767'719.59
Solde dépenses/recettes du produit	908'765.63	49'648.34	859'117.29
Total	24'884'533.68	5'163'839.79	19'720'693.89

SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

OP 1
Assurer les tâches juridiques des
affaires économiques
B21 937'200 net
C21 954'018.67 net

GP 11
Droit économique
B21 810'327 net
C21 950'726.04 net

GP 12
Droit foncier rural et bail à ferme
B21 126'873 net
C21 3'292.63 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	1'317'227.31	1'341'000	1'418'978.67	77'979
30 Charges de personnel	1'210'996.40	1'226'200	1'245'817.85	19'618
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44'028.17	57'000	21'489.10	-35'511
36 Charges de transferts	37'761.00	38'000	69'522.40	31'522
39 Imputations internes	24'441.74	19'800	82'149.32	62'349
4 Revenus	467'675.00	403'800	464'960.00	61'160
40 Revenus fiscaux	18'144.00	14'000	17'907.00	3'907
42 Taxes	449'531.00	389'800	447'053.00	57'253
Excédent de charges	849'552.31	937'200	954'018.67	16'819
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	849'552.31	937'200	954'018.67	16'819

Explication des écarts financiers

La différence de la rubrique 42 est due à l'augmentation des dossiers traités par le SJAÉ concernant le droit foncier rural.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	7.60	7.60	7.60

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer le suivi juridique des affaires économiques

Sous-objectifs politiques

- Contribuer à une application correcte de la législation sur les marchés publics par le conseil juridique, l'information et le contrôle. [PIP]
- Instruire les recours dans les domaines de compétences du service et préparer les projets de décision pour le Conseil d'Etat.
- Assurer le conseil juridique concernant des affaires économiques.
- Gérer des projets de législations et participer à de tels projets. (GP11)
- Contribuer à des solutions juridiquement correctes par le conseil et par l'information dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA) et prendre les décisions se basant sur lesdites lois.

SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	<p>1 Amélioration de la qualité des procédures d'adjudication par des conseils adéquats et des informations spécifiques.</p> <p>2 Réalisation de contrôles ponctuels de procédures d'adjudication.</p> <p>3 ★ Optimisation du contrôle des marchés publics et des mesures de lutte contre le dumping salarial et le travail au noir et maintien d'une attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application du nouveau mécanisme de contrôle en ce qui concerne la publication des décisions d'adjudication (délai: 31 décembre 2021) - Evaluation d'une simplification du nouveau mécanisme de contrôle en ce qui concerne la publication des décisions d'adjudication (délai: 31 décembre 2021) 	31.12.21	31.12.21	<p>▲ Toute les demandes adressées au SJAE concernant des procédures d'adjudication ont pu être traitées. Par contre, le SJAE n'a pas réalisé les informations spécifiques mais il a donné des recommandations spécifiques aux adjudicateurs contrôlés.</p> <p>■ Le SJAE a contrôlé des procédures d'adjudication dans 3 communes, 1 service cantonal et 10 autres adjudicateurs (trilage forestiers et sociétés hydroélectriques).</p> <p>■ Chaque appel d'offres publié sur la plateforme SIMAP est suivi. Ce mécanisme de contrôle permet d'intervenir en cas de constat d'une non-publication d'une décision d'adjudication. Le suivi des appels d'offres est efficace mais doit être simplifié, pour que l'objet d'une transparence totale puisse être maintenu. Des simplifications ont été évaluées et devraient être mise en oeuvre en 2022.</p>
ad2	4 Traitement rapide des recours traités par le SJAE.	31.12.21	31.12.21	■ Malgré un nombre toujours élevé de recours, le SJAE a pu maintenir un traitement rapide.
ad3	5 Traitement des demandes juridiques dans le domaine du droit économiques.	31.12.21	31.12.21	■ Touters les demandes juridiques adressées au SJAE dans le domaine du droit économique sont traitées.
ad4	<p>6 ★ Révision de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi du processus législatif parlementaire (délai: 31 décembre 2021) - Préparation de la mise en oeuvre de la nouvelle législation (délai: 31 décembre 2021) 	31.12.21		▲ En 2021, la SJAE a poursuivi le processus de la révision de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics. En mars et avril 2021, une procédure de consultation a été lancé concernant l'avant-projet de loi d'adhésion. En parallèle, un projet d'ordonnance a été élaboré en collaboration avec la commission extraparlamentaire ad hoc. Il est prévu de soumettre cet objet au parlement en juin 2022. En outre, des travaux de préparation concernant la mise en œuvre de la nouvelle législation sont en cours.
ad5	7 Traitement rapide des dossiers de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA).	31.12.21	31.12.21	■ Le traitement rapide des demandes LDFR et LBFA est une des priorités du SJAE. Le SJAE a pu maintenir un traitement rapide des demandes en 2021. Comme nous avons enregistré beaucoup plus de dossiers que la moyenne des cinq dernières années, la réalisation d'autres tâches non prioritaires, a dû être reportée à une date ultérieure.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

SERVICE JURIDIQUE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Transparence concernant la publication des décisions d'adjudication sur SIMAP.	100%	90%	▲ Plus de 90% des décisions d'adjudication prises en 2021 dans des procédures marché publics lancé sur la plateforme SIMAP, ont été publiées sur ladite plateforme.
	2 Rapport sur les effets du nouveau mécanisme de contrôle et évaluation des éventuelles améliorations.	1	1	■ Le rapport propose une simplification du mécanisme de contrôle et une réduction du nombre de rapport à adresser au Conseil d'Etat.
	3 Nombre d'informations spécifiques.	2	0	● En 2021 aucune information spécifique n'a été adressé aux adjudicateurs.
	4 Nombre de contrôles ponctuels des procédures marchés publics effectués.	50	34	▲ Le SJAE a établi des rapports définitifs concernant 34 procédures d'adjudications pour 14 adjudicateurs. Pour 14 autres adjudicateurs aucun rapport a été établi vu qu'ils n'avait pas de procédures sur invitation ou ouvertes pendant la période de contrôle.
<i>ad2</i>	5 Pourcentage des recours déposés traités dans le délai d'ordre.	90%	90%	■ Plus de 90% des recours ont pu être traités dans le délai d'ordre de 6 mois.
	6 Equilibre entre le nombre de recours déposés en moyenne les 4 dernières années et le nombre de décisions rendues durant l'année (moyenne des années 2016-2019, 103 recours déposés).	5%	40%	▲ Durant les années 2017 à 2020 le nombre de recours attribués au SJAE pour traitement a été de 90 recours en moyenne. Le SJAE a rédigé en 2021 54 décisions sur recours et est donc resté en-dehors de la marge de 5% par rapport à la moyenne de recours déposé les 4 dernières années.
<i>ad3</i>	7 Nombre des demandes juridiques traitées.	200	200	■ La SJAE a traité en 2021 plus de 200 demandes juridiques.
<i>ad4</i>	8 Participation aux séances de la commission parlementaires.	100%	0%	● En parallèle au projet d'une loi d'adhésion, une ordonnance a été élaboré. Pour l'élaboration de cette ordonnance, le SJAE a dû investir plus de temps qu'initialement prévu. Pour cette raison, le projet de loi n'a pas pu être soumis au parlement en 2021 et donc aucune séance de la commission parlementaire compétente n'a eu lieu en 2021 concernant ce projet.
	9 Elaboration d'un concept de formation.	1	1	■ Un premier projet d'un concept de formation a été élaboré en vue d'une entrée en force de la nouvelle législation sur les marchés publics.
<i>ad5</i>	10 Pourcentage des dossiers traités dans le cadre de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) et de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA)(réception d'environ 2'000 dossiers par année).	100%	100%	■ Le SJAE a traité toutes les demandes LDFR et LBFA dans un délai court (nombre de dossiers traités en 2021 : 2261).

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Droit économique	967'769.47	17'043.43	950'726.04
P1101 Instruction, soutien juridique et administratif	967'769.47	17'043.43	950'726.04
GP12 Droit foncier rural et bail à ferme	451'209.20	447'916.57	3'292.63
P1201 Droit foncier rural et bail à ferme	451'209.20	447'916.57	3'292.63
Total	1'418'978.67	464'960.00	954'018.67

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

OP 1
Favoriser le développement
économique et maintenir la
population sur l'ensemble du
territoire
B21 156'534'300 net
C21 123'712'152.82 net

<p>GP 11 Créer les conditions fav. au dév. économique B21 27'173'703 net C21 23'345'955.40 net</p>	<p>GP 12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco B21 7'355'335 net C21 10'037'492.85 net</p>	<p>GP 13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS B21 121'487'031 net C21 89'991'356.52 net</p>	<p>GP 14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS B21 518'231 net C21 337'348.05 net</p>
--	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	54'792'003.00	261'847'700	251'343'968.51	-10'503'731
30 Charges de personnel	3'296'123.20	3'503'400	3'528'954.70	25'555
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'078'024.68	1'250'000	960'465.88	-289'534
34 Charges financières	1'025.93	1'500	1'715.94	216
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'013'138.65	2'500'000	1'624'107.24	-875'893
36 Charges de transferts	47'600'213.03	254'166'500	241'364'864.38	-12'801'636
37 Subventions redistribuées	305'827.60	0	275'000.00	275'000
38 Charges extraordinaires	417'000.00	417'000	417'000.00	0
39 Imputations internes	1'080'649.91	9'300	3'171'860.37	3'162'560
4 Revenus	13'832'174.72	114'346'400	141'234'676.99	26'888'277
42 Taxes	121'413.55	116'400	626'040.45	509'640
44 Revenus financiers	334'310.02	380'000	256'764.46	-123'236
46 Revenus de transferts	2'383'668.15	105'850'000	131'486'896.49	25'636'896
47 Subventions à redistribuer	305'827.60	0	275'000.00	275'000
48 Revenus extraordinaires	9'673'816.75	8'000'000	6'965'868.35	-1'034'132
49 Imputations internes	1'013'138.65	0	1'624'107.24	1'624'107
Excédent de charges	40'959'828.28	147'501'300	110'109'291.52	-37'392'008
5 Dépenses d'investissement	35'592'529.75	50'090'200	22'508'643.35	-27'581'557
54 Prêts	30'137'750.00	41'090'200	14'095'000.00	-26'995'200
56 Propres subventions d'investissement	5'454'779.75	9'000'000	8'413'643.35	-586'357
6 Recettes d'investissement	14'544'111.00	41'057'200	8'905'782.05	-32'151'418
63 Subventions d'investissement acquises	8'629'000.00	20'520'900	3'480'450.00	-17'040'450
64 Remboursements de prêts	5'395'079.00	20'186'300	4'993'803.05	-15'192'497
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	520'032.00	350'000	431'529.00	81'529
Dépenses nettes d'investissement	21'048'418.75	9'033'000	13'602'861.30	4'569'861
Insuffisance de financement	62'008'247.03	156'534'300	123'712'152.82	-32'822'147

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION**Explication des écarts financiers**

R. 31 : Les coûts supplémentaires de la rubrique proviennent de dépenses en lien avec l'installation de la société H55 à l'aéroport. Ces coûts sont entièrement compensés par un reliquat en rubrique 36.

R. 35 : La dépense de 1.5mios, pour le Fonds Culture et tourisme, a été comptabilisée en rubrique 39 car celui-ci est sous la gestion du Service de la culture. Le solde est compensé par un retour sur caution pour CHF 46'545, une correction comptable sur un prêt LIM pour CHF 577'562 et pour 1mio de dotation pour pertes sur Prêts LIM/NPR.

R. 36 : Les dépenses inférieures au budget proviennent principalement de montants non encore engagés dans la mesure de soutien COVID-19 pour l'industrie MEM à hauteur de 12mios.

R. 37-47 : Dépenses de fonctionnement (R.36) intégralement financées par une recette de la Confédération en rubrique 47.

R. 39-49 : Ces rubriques sont principalement composées des montants suivants : 1.5mios dotation au Fonds Culture et tourisme, 1mio pour la dotation pour pertes sur Prêts LIM/NPR ainsi que des montants mentionnés en rubrique 35. Idem pour la rubrique 49 sans le montant au Fonds Culture et tourisme.

R. 42 : Les recettes supplémentaires sont dues pour CHF 425'636 par une écriture comptable dite de "subvention non monétaire" à H55 pour le loyer et l'installation à l'aéroport compensée par une écriture miroir en rubrique 36 et le solde par des émoluments encaissés plus importants que prévu au niveau des métiers à risques.

R. 46 : Les recettes supplémentaires proviennent de remboursements estimés du SECO, en lien avec les différentes aides COVID-19, plus importants que prévu lors des demandes de crédits au Grand Conseil.

R. 48 : Ce montant comprend pour CHF 50'000 d'une dissolution du fonds de préfinancement d'invest. et pour 6.9mios d'un prélèvement au Fonds d'infrastructure du 21ème s. (LERM, H55 et BioArk Viège).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	20.20	20.20	21.50

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

A la suite de la décision budgétaire d'octroyer 1.3 EPT supplémentaires au SETI dès l'année 2021, deux collaborateurs économiques ont été engagés.

OBJECTIF POLITIQUE

Favoriser le développement économique orienté vers les divers potentiels du canton et maintenir la population sur l'ensemble du territoire

Sous-objectifs politiques

- 1 Créer les conditions favorables à un développement économique durable
 - 1.1. Adapter le cadre légal en vue d'un développement économique durable
 - 1.2. Améliorer la qualité des prestations touristiques et sensibiliser la population aux enjeux économiques et touristiques
 - 1.3. Gérer les différents contrats de prestations dans une optique de développement économique et de soutien à l'innovation
 - 1.4. Défendre et promouvoir les intérêts du canton et de son économie à l'extérieur de ses frontières
 - 1.5. Répondre aux demandes et attentes des organes de l'Etat, des institutions publiques, de l'économie et de la population valaisannes en matière de conditions-cadres [PIP]
- 2 Assurer la mise en oeuvre de la stratégie du développement économique en faveur des entreprises valaisannes et des institutions
 - 2.1. Améliorer la compétitivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la nouvelle politique régionale (NPR) fédérale et cantonale
 - 2.2. Améliorer l'attractivité des régions socio-économiques par la mise en oeuvre de la loi cantonale sur la politique régionale
 - 2.3. Assurer la mise en oeuvre de la politique du logement [PIP]
- 3 Renforcer le tissu économique valaisan en favorisant l'implantation d'entreprises et la domiciliation d'investisseurs
 - 3.1 Faciliter l'implantation d'entreprises génératrices de valeur ajoutée dans le canton et contribuer à la promotion de la place économique valaisanne
 - 3.2 Intensifier les relations à l'international
 - 3.3. Promouvoir le développement et la pérennité des entreprises valaisannes
 - 3.4. Soutenir la promotion touristique par des aides financières [PIP]
- 4 Assurer par le Centre de contact économique la coordination des relations entre acteurs de l'économie valaisanne et la prise en charge optimale des demandes de clients
 - 4.1. Développer auprès du public et des partenaires la connaissance des prestations de Business Valais (la promotion économique cantonale)
 - 4.2. Appliquer les processus internes et externes de prise en charge des demandes clients et des dossiers de Business Valais

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Réorganisation de la promotion économique cantonale - Adaptations de l'organisation de la promotion économique cantonale en fonction de la révision de la LPolEco (2021)	31.12.21		▲ La révision de la LPolEco a été retardée par les impératifs COVID-19 mais quelques adaptations ont déjà pu être mises en oeuvre en accord avec les partenaires.
	2 ★ Révision de la loi sur la politique économique cantonale - Finalisation et entrée en vigueur de la révision de la loi sur la politique économique cantonale (2021)	31.12.21		● Le projet est demeuré en suspens en raison des priorités à accorder au soutien aux acteurs économiques valaisans impactés par la pandémie.
	3 ★ Adoption d'une stratégie pour un tourisme "4 saisons" - Mise en oeuvre de la stratégie (2021)	31.12.22		● Projet relancé en 2022, avec la volonté de mise sur pied d'un groupe de travail réunissant les acteurs touristiques.
	4 ★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins	31.12.22		■ Le programme d'accompagnement des acteurs touristiques sur les questions digitales (Digitourism) est en cours.
ad2	5 ★ Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Promotion économique 2020-2023 - Mise en oeuvre de la convention-programme NPR 2020-2023 (2021)	31.12.23		▲ Le programme de mise en oeuvre NPR 2020-2023 a permis de répondre aux demandes qui ont été moins importantes que prévues.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour le tourisme (Prêts L'Tour)	70%	67.4%	▲ Des prêts pour un montant de CHF 26'881'900 ont été octroyés dans le cadre du Fonds cantonal pour le tourisme par l'intermédiaire de CCF SA.
	2 Taux d'engagement du Fonds cantonal pour les remontées mécaniques (Prêts LERM)	10%	9.8%	■ Le montant des prêts, octroyés par CCF SA, dans le cadre du Fonds cantonal pour les remontées mécaniques (LERM) se monte à CHF 26'374'000 (+206% par rapport à 2020).
	3 Engagements financiers totaux au titre de cautionnement CCF, dans la limite de 40 millions CHF maximum	20	17.6	▲ La demande de cautionnement d'entreprises exportatrices valaisannes se monte à CHF 15'117'800. Ce montant inférieur au budget provient de la stratégie de CCF SA de favoriser, depuis 2016, les cautionnements par l'intermédiaire de Cautionnement romand et ainsi de diminuer les risques pour les finances cantonales (garantie s/pertes du SECO pour 65% et le reste par Cautionnement romand). Dans ce montant, il est aussi compris 2,5 mios de cautionnements "Agriculture".
	4 🏠 Nbre d'entreprises hébergées sur les sites de The Ark (2009 : 77)	125	134	■ Le nombre d'entreprises hébergées est stable par rapport à l'année 2020 (+1 unité). Au 31.12.2021, BioArk Monthey/Visp abritent 33 entreprises, IdeArk 22, PhytoArk 7, Energypolis 9, TechnoArk 62, BlueArk 1 et Spark 2.
	5 Nbre d'entreprises basées sur les sites de la Fondation The Ark ou à Energypolis et qui sont impliquées dans des projets de la Fondation	5	10	■ 3 projets sont des collaborations entre des entreprises ou projets d'entreprises basées sur le Campus Energypolis. 1 projet est une collaboration entre une société basée au BioArk de Monthey avec l'Idiap. 1 autre projet est une collaboration entre la HES-SO Valais et une entreprise basée à IdeArk. Enfin, les 5 derniers projets sont des incubations de sociétés basées sur les sites de la Fondation The Ark.
	6 ARVR : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	19	▲ L'ARVR a accompagné 10 dossiers NPR en lien avec des hébergements touristiques, 7 dossiers de remontées mécaniques, un dossier VTT et un dossier dans le domaine industriel.
	7 RWO : Nbre de projets accompagnés dans le cadre de la nouvelle politique régionale (NPR)	20	25	■ La RWO a accompagné 8 dossiers de prêts et 17 dossiers à fonds perdus, principalement dans l'industrie touristique et le développement régional.
ad2	8 Taux de réalisation de la Convention-programme NPR 2020-2023	40%	35%	▲ Les dépenses ont été moins importantes à la suite à la pandémie, principalement dans l'industrie touristique.
	9 Nbre de dossiers soutenus dans le cadre des aides au logement dans les zones spécifiques (PSRM)	70	69	▲ Le nombre de dossiers soutenus est en légère baisse par rapport à 2020 (-4 dossiers).
	10 🏠 Evolution démographique dans les communes de montagne (PSRM) - Maintien de la population	0	19	■ Au 31.12.2020, la population des communes PSRM se monte à 19'096 habitants (+0.10% par rapport au 31.12.2019).
ad3	11 Nombre de partenariats de collaboration signés par des entreprises étrangères avec des entreprises ou instituts valaisans	3	3	■ 3 partenariats ont été signés entre des entreprises (2 américaines et un française) et l'Idiap.
	12 Nombre de requêtes soumises par des entreprises établies en Valais ou étrangères à la recherche d'informations	50	84	■ Ces requêtes concernent principalement des permis de séjour et préavis en lien des projets d'hébergements touristiques.
	13 Nombre d'entreprises étrangères implantées en Valais par le biais de réseaux de promotion	10	6	● La pandémie COVID-19 qui s'est poursuivie en 2021, a limité les déplacements et retardé de nombreuses décisions stratégiques au niveau international.
	14 Montant (en mios) des investissements directs	2	5.2	■ Ce montant est dû à un investissement exceptionnel de 4 mios.

SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET DE L'INNOVATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 15 Retombées économiques directes (en mios) des manifestations soutenues par le service	25	22.6	▲ Malgré le COVID-19, le SETI a pu soutenir 31 manifestations durant l'année 2021.
ad4 16 Événements organisés sous l'égide de Business Valais et ses partenaires	35	49	■ En raison de la pandémie, de nombreux événements ont été mis sur pied en ligne.
17 Taux de satisfaction des clients du SETI	85%	82.4%	▲ L'enquête de satisfaction a ciblé les entreprises soumises à fermeture et qui ont bénéficié d'une aide du SETI en 2021. Amélioration du taux de satisfaction par rapport à 2020 (+4.4%).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Créer les conditions fav. au dév. économique	29'790'042.53	6'444'087.13	23'345'955.40
P1101 Conceptualisation-modernisation conditions cadres	2'117'306.91	4'381.55	2'112'925.36
313 Frais de développement plateformes COVID-19	137'620.52		137'620.52
363 Soutien COVID-19 Bons R2	1'608'167.60		1'608'167.60
Solde dépenses/recettes du produit	371'518.79	4'381.55	367'137.24
P1102 Prom., sensibilisation de la qualité des services	2'069'999.68	353'924.16	1'716'075.52
363 Observatoire du tourisme	325'000.00		325'000.00
363 Projets Digitourism	822'141.20		822'141.20
363 Projets Digitourism NPR	369'569.80		369'569.80
363 Soutien à la formation lié aux métiers à risques	121'278.00		121'278.00
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		191'984.90	-191'984.90
Solde dépenses/recettes du produit	432'010.68	161'939.26	270'071.42
P1103 Contrats de prestations et participations	24'508'977.44	6'050'649.71	18'458'327.73
363 Antenne Région Valais romand (ARVR)	500'000.00		500'000.00
363 ARVR : Développement de compétences en management régional	200'000.00		200'000.00
363 Centre de cautionnement et de financement SA	2'600'000.00		2'600'000.00
363 CimArk SA	150'000.00		150'000.00
363 Conv.-prog. Renforcement du tissu industriel/digitalisation (The Ark)	3'232'000.00		3'232'000.00
363 IDIAP	200'000.00		200'000.00
363 RWO AG	300'000.00		300'000.00
363 RWO AG : Développement de compétences en management régional	100'000.00		100'000.00
363 The Ark	1'500'000.00		1'500'000.00
363 Valais/Wallis Promotion	11'500'000.00		11'500'000.00
445 Revenus des participations		256'764.46	-256'764.46
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		1'746'544.59	-1'746'544.59
489 Prélèvement sur le Fonds du 21ème siècle pour financer une aide à fonds perdu LERM		4'000'000.00	-4'000'000.00
565 Versement à CCF SA pour une aide à fonds perdu LERM	4'000'000.00		4'000'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	226'977.44	47'340.66	179'636.78
P1104 Relations hors canton	971'861.34	35'095.91	936'765.43
363 CDEP-SO	259'207.00		259'207.00
363 Espace Mont-Blanc / INTERREG V	166'510.90		166'510.90
363 INTERREG V (NPR)	132'283.00		132'283.00
Solde dépenses/recettes du produit	413'860.44	35'095.91	378'764.53
P1105 Services et orientation	121'897.16	35.80	121'861.36

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP12 Assurer la mise en oeuvre stratégie du dév. éco	22'532'396.59	12'494'903.74	10'037'492.85
P1201 Compétitivité des régions (NPR CH-VS)	13'365'308.17	7'359'891.03	6'005'417.14
351 Dotation à la provision pour pertes sur créances (LIM+NPR)	1'000'000.00		1'000'000.00
363 Convention-Programme NPR (CH+VS)	931'030.00		931'030.00
363 Projets San Gottardo	54'930.00		54'930.00
363 Unesco SAJA	100'000.00		100'000.00
370 Unesco SAJA - part fédérale	275'000.00		275'000.00
463 Conv.-prog. NPR (part fédérale reçue)		669'864.50	-669'864.50
470 Unesco SAJA - part fédérale		275'000.00	-275'000.00
542 Prêts NPR	800'000.00		800'000.00
544 Prêts NPR	2'000'000.00		2'000'000.00
545 Prêts NPR	6'235'000.00		6'235'000.00
630 Conv.-prog. NPR (moyens nets fédéraux disponibles)		3'480'450.00	-3'480'450.00
642 Remboursement Prêts NPR		78'200.00	-78'200.00
645 Remboursement Prêts NPR		1'025'100.00	-1'025'100.00
646 Remboursement Prêts NPR		253'400.00	-253'400.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'969'348.17	1'577'876.53	391'471.64
P1202 Attractivité des régions (NPR VS)	2'057'430.12	2'192'695.80	-135'265.68
363 Mediplant	150'000.00		150'000.00
389 Remboursement annuités BioArk au Fonds du 21ème siècle	417'000.00		417'000.00
489 Prélèvement au Fonds du 21ème s. plateformes préindustrielles BioArk 2 Viège		1'000'000.00	-1'000'000.00
546 Prêt aux plateformes préindustrielles BioArk 2 viège	500'000.00		500'000.00
546 Prêts NPR	30'000.00		30'000.00
564 Subvention aux plateformes préindustrielles BioArk 2 Viège	500'000.00		500'000.00
642 Remboursement Prêts NPR		73'800.00	-73'800.00
645 Remboursement Prêts NPR		624'325.00	-624'325.00
646 Remboursement Prêts NPR		494'550.00	-494'550.00
Solde dépenses/recettes du produit	460'430.12	20.80	460'409.32
P1203 Gestion des dossiers LIM	59'912.90	2'143'936.22	-2'084'023.32
642 Remboursement Prêts LIM		851'970.00	-851'970.00
645 Remboursement Prêts LIM		1'016'558.05	-1'016'558.05
646 Remboursement Prêts LIM		125'400.00	-125'400.00
Solde dépenses/recettes du produit	59'912.90	150'008.17	-90'095.27
P1204 Amélioration de l'hébergement touristique	4'622'152.81	308'527.00	4'313'625.81
489 Dissolution préfinancement de prêts hébergement touristique		50'000.00	-50'000.00
542 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	150'000.00		150'000.00
545 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	3'980'000.00		3'980'000.00
546 Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique	400'000.00		400'000.00
645 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		73'000.00	-73'000.00
646 Remboursement Prêts NPR amélioration de l'hébergement touristique		185'500.00	-185'500.00

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
Solde dépenses/recettes du produit	92'152.81	27.00	92'125.81
P1205 Aide au logement dans les zones spécifiques	2'105'789.45	75'787.86	2'030'001.59
567 NPR aide au logement	1'802'376.00		1'802'376.00
645 Remboursement Prêt NPR aide au logement		42'000.00	-42'000.00
667 Remboursement NPR aide au logement		17'500.00	-17'500.00
Solde dépenses/recettes du produit	303'413.45	16'287.86	287'125.59
P1206 Gestion des anciens dossiers d'aide au logement	321'803.14	414'065.83	-92'262.69
567 Aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)	195'399.00		195'399.00
667 Remboursement aide à la propriété/loyers modérés (CHWEG)		414'029.00	-414'029.00
Solde dépenses/recettes du produit	126'404.14	36.83	126'367.31

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP13 Renforcer le tissu et la compétitivité de l'éco.VS	221'172'550.79	131'181'194.27	89'991'356.52
P1301 Réseaux officiels de promotion de la place éco. VS	451'497.57	27.73	451'469.84
363 Mandat GGBa	350'000.00		350'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	101'497.57	27.73	101'469.84
P1302 Optimisation des invest. étrangers en Valais	191'996.03	41.02	191'955.01
P1303 Promotion développement et pérennité des entr.	216'552'832.94	131'231'091.56	85'321'741.38
313 Mandat ProActive COVID-19	257'941.50		257'941.50
314 Travaux d'installation H55 Aéroport	369'762.25		369'762.25
363 Soutien COVID-19 Cas de rigueur (recul du CA d'au moins 30%)	57'400'385.00		57'400'385.00
363 Soutien COVID-19 Événementiel et voyage	27'341'300.00		27'341'300.00
363 Soutien COVID-19 Fermeture totale ou partielle commerces	8'792'900.80		8'792'900.80
363 Soutien COVID-19 Fermetures 27.12.2020-31.05.2021	103'370'931.29		103'370'931.29
363 Soutien COVID-19 Fermetures nov.-déc. 2020	11'313'125.50		11'313'125.50
363 Soutien COVID-19 Industrie MEM	3'000'000.00		3'000'000.00
363 Soutien COVID-19 Redevances LHR 2021	1'543'073.60		1'543'073.60
463 Remboursement estimé SECO Soutien COVID-19		128'889'174.00	-128'889'174.00
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement H55 (installation aéroport)		369'762.25	-369'762.25
489 Prélèvement Fonds du 21ème s. pour subvention d'investissement H55 (parc de l'innovation EPFL)		1'546'106.10	-1'546'106.10
565 Subvention d'investissement H55 (installation aéroport)	369'762.25		369'762.25
565 Subvention d'investissement H55 (parc de l'innovation EPFL)	1'546'106.10		1'546'106.10
Solde dépenses/recettes du produit	1'247'544.65	426'049.21	821'495.44
P1304 Aide promotion touristique et div. de l'offre	3'976'224.25	-49'966.04	4'026'190.29
363 CM Mountain Bike UCI 2025	100'000.00		100'000.00
363 Courses FIS de ski alpin	180'000.00		180'000.00
363 Omega European Masters Crans-Montana	200'000.00		200'000.00
363 Open Air Gampel	100'000.00		100'000.00
363 Sté promotion restoroutes val.	577'337.69		577'337.69
363 Verbier festival	100'000.00		100'000.00
363 Xtreme Verbier	100'000.00		100'000.00
398 Attribution Fonds Culture et tourisme	1'500'000.00		1'500'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'118'886.56	-49'966.04	1'168'852.60
GP14 Coordonner les relations entre acteurs éco. VS	357'621.95	20'273.90	337'348.05
P1401 Optimisation des processus relations clientèle	68'841.86	20'233.54	48'608.32
P1402 Relations partenaires Business VS et autres	36'555.76	8.17	36'547.59
P1403 Communication	252'224.33	32.19	252'192.14
313 Prix Créateurs	80'000.00		80'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	172'224.33	32.19	172'192.14
Total	273'852'611.86	150'140'459.04	123'712'152.82

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil****Remarques**

R. 54 : Cette dépense correspond aux prêts NPR (CH+VS) financés en 2021. Les investissements, en forte baisse, ont été impactés par la situation économique difficile en lien avec le COVID-19.

R. 56 : Cette rubrique est composée des dépenses suivantes : 2mios pour les aides aux logements, 0.5mio pour des subventions à BioArk 2 Viège, 4mios de subvention LERM à CCF SA et 1.9mios à H55.

R. 63 : Le montant de 3.5mios correspond au mouvement net entre les parts fédérales de prêts octroyés (4.5mios) et les remboursements d'annuités (1mio).

R. 64 : Ces recettes, inférieures au budget, sont liées principalement au report des annuités décidées dans le cadre des mesures de soutien au COVID-19 (-14.5mios).

Crédits supplémentaires COVID reçus en 2021 : 222 mio. Fr.

Crédits supplémentaires COVID consommés en 2021 : 214 mio. Fr.

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

OP 1
Politique de l'emploi et activités
économiques
B21 6'523'500 net
C21 7'366'175.40 net

GP 11
Emploi et marché du travail
B21 11'252'694 net
C21 6'361'907.99 net

GP 12
Activités économiques
B21 -4'729'194 net
C21 1'004'267.41 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	101'496'751.51	81'942'200	80'797'153.92	-1'145'046
30 Charges de personnel	22'340'820.85	23'959'500	22'349'528.15	-1'609'972
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'743'412.79	1'314'800	1'883'602.77	568'803
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	13'273'504.28	3'888'000	2'154'387.90	-1'733'612
36 Charges de transferts	53'267'999.55	43'119'500	44'892'916.92	1'773'417
39 Imputations internes	10'871'014.04	9'660'400	9'516'718.18	-143'682
4 Revenus	72'545'814.71	75'418'700	73'430'978.52	-1'987'721
40 Revenus fiscaux	891'938.55	1'603'700	788'647.06	-815'053
41 Patentes et concessions	32'779'021.70	30'900'000	32'026'648.95	1'126'649
42 Taxes	2'104'261.86	1'744'600	2'902'266.30	1'157'666
44 Revenus financiers	85'710.30	88'000	53'267.40	-34'733
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	103'723.47	3'990'200	1'896'706.88	-2'093'493
46 Revenus de transferts	26'083'111.93	27'796'200	26'482'854.78	-1'313'345
49 Imputations internes	10'498'046.90	9'296'000	9'280'587.15	-15'413
Excédent de charges	28'950'936.80	6'523'500	7'366'175.40	842'675
5 Dépenses d'investissement	8'224.90	107'500	0.00	-107'500
50 Immobilisations corporelles	8'224.90	107'500	0.00	-107'500
6 Recettes d'investissement	8'224.90	107'500	0.00	-107'500
63 Subventions d'investissement acquises	8'224.90	107'500	0.00	-107'500
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	28'950'936.80	6'523'500	7'366'175.40	842'675

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Explication des écarts financiers
30 Les frais de personnel sont moins élevés que prévu (Budget au plafond)
31 Au budget 2021, les loyers étaient comptabilisés à l'ACF, alors qu'aux comptes, ils se trouvent comptabilisé dans notre service.
35 Il s'agit des attributions des excédents aux fonds Cantonal de l'Emploi, fonds LHR et fonds des dommages non assurables.
36 La Délégation de la LORO a distribué plus de fonds que prévus au budget
40 Les impôts sur les maisons de jeu et sur les machines à sous ont été en forte baisse en raison du COVID.
41 La part valaisanne aux bénéficiaires de la LORO a été plus élevée qu'initialement prévu au budget.
42 Les frais d'écolage pour les cours LHR ont été comptabilisés sur la rubrique 42.
45 Il s'agit de l'excédent de charges du Fonds des loteries.
46 La participation de la Confédération aux frais d'exécution de l'assurance-chômage est moins élevée que prévue au budget.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	155.00	155.00	155.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Conduire une politique de l'emploi tendant vers l'équilibre du marché du travail et assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation des activités économiques	
Sous-objectifs politiques	
1	Prévenir le chômage imminent et lutter contre le chômage existant [PIP]
2	Adapter les mesures du marché de travail et les structures des ORP aux variations budgétaires de la Confédération
3	Concilier les attentes de l'économie en main-d'oeuvre compétente et la lutte contre le chômage dans le cadre de l'octroi des autorisations de travail [PIP]
4	Soutenir la commission tripartite dans son observation du marché du travail en vue de prévenir, constater et prendre des mesures concrètes contre les situations de sous-enchères salariales
5	Surveiller les activités économiques en leur délivrant des autorisations resp. en les contrôlant [PIP]
6	Prévenir et régler les conflits en matière de bail à loyer
7	Mettre en place les conditions optimales pour que les personnes relevant de plusieurs dispositifs (AC-AI-AS_Formation professionnelle-Addiction VS-SUVA) bénéficient rapidement d'une stratégie de réinsertion professionnelle et sociale adéquate, coordonnée et efficiente.

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Mise en oeuvre de manière efficace des mesures 5 et 6 du programme d'impulsion du Conseil Fédéral	31.12.21	31.12.21	■ Le projet cantonal concernant la mesure 5 a été validé en décembre 2021 et débutera en 2022. Le projet pilote de la mesure 6 est déjà mis en oeuvre depuis août 2021.
	2 Elaboration et mise en oeuvre des Journées d'Information en ligne pour les demandeurs d'emploi	31.12.21		● Cet objectif est reporté en 2022 en raison de la Covid-19.
	3 ★ Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants appelés à séjourner durablement en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement : - Sensibilisation des employeurs à l'engagement des réfugiés reconnus et des personnes employables admises à titre provisoire et réussir à placer ce public cible sur le 1er marché du travail (2020)	31.12.22		■
ad3	4 ★ Mise en oeuvre d'un programme de promotion renforcé et ciblé des métiers indispensables à l'économie valaisanne et menacés par une pénurie de personnel : santé - industrie - artisanat - tourisme - Renouvellement du mandat de prestation de la formation continue dans le domaine de l'hôtellerie/restauration (2021)	31.12.21	31.12.21	■
	5 ★ Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité - allègement des contraintes administratives - digitalisation de l'administration - flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins	31.12.21		▲ L'avant-projet a été soumis à une large consultation au début de l'année 2021. A la demande des partenaires sociaux qui souhaitent négocier une convention collective de travail en parallèle de la révision de la LOM, la procédure a été suspendue jusqu'au 31 mars 2022. L'objectif demeure de transmettre au Grand Conseil un projet de loi d'ici au 31.12.2022.
ad5	6 Révision de la loi cantonale concernant l'ouverture des magasins LOM	31.12.22		▲ L'avant-projet a été soumis à une large consultation au début de l'année 2021. A la demande des partenaires sociaux qui souhaitent négocier une convention collective de travail en parallèle de la révision de la LOM, la procédure a été suspendue jusqu'au 31 mars 2022. L'objectif demeure de transmettre au Grand Conseil un projet de loi d'ici au 31.12.2022.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 1	118	158.06	● L'écart s'explique par le prolongement des délais-cadres d'indemnisation et le complément d'indemnités chômage
2	12%	15.4%	▲ L'écart s'explique par le prolongement des délais-cadres d'indemnisation et le complément d'indemnités chômage
3	14%	10.84%	■ L'écart s'explique par le prolongement des délais-cadres d'indemnisation et le complément d'indemnités chômage
4	55%	52.42%	■
5	100	107	■
6	3.5%	3.2%	■
7	4'000	569'032	●
8	2'500	1'960	■
9	20'000	28'458	■
10	50%	50%	■
ad2 11	0	0	■
ad3 12	-0.1%	0%	■
ad6 13	70%	65%	▲ Beaucoup de séances ont dû être reportées en raison du Covid-19.
ad7 14	100	93	■

SERVICE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DU TRAVAIL

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
<i>ad7</i> 15 CII : taux de réinsertion réussie pour les situations de décrochage (2017 = 46% / 2018 = 54% / 2019 = 46%)	30%	36%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Emploi et marché du travail	43'902'063.41	37'540'155.42	6'361'907.99
P1101 Observation de l'Emploi (OVE)	341'778.13	55'519.68	286'258.45
P1102 Planification et Gestion des MMT	1'709'583.53	1'639'384.72	70'198.81
P1103 Main d'oeuvre étrangère et mesure d'accompagnement	754'135.26	1'541'327.58	-787'192.32
P1104 Prestations des ORP aux DE et aux entreprises	17'896'025.36	21'987'486.43	-4'091'461.07
P1105 Prestations spécifiques dans l'assurance-chômage	22'861'893.48	12'122'352.70	10'739'540.78
P1106 Collaboration interinstitutionnelle cantonale	338'647.65	194'084.31	144'563.34
GP12 Activités économiques	36'895'090.51	35'890'823.10	1'004'267.41
P1201 Prestations LHR	2'870'736.82	4'502'321.46	-1'631'584.64
P1202 Act. réglem. et commerce itinérant	33'374'439.86	31'278'426.58	2'096'013.28
P1203 Bail à loyer	562'953.87	75'577.39	487'376.48
P1204 AEP	4'205.43	1'865.91	2'339.52
P1205 Surveillance des entreprises de placement privé	82'754.53	32'631.76	50'122.77
Total	80'797'153.92	73'430'978.52	7'366'175.40

SERVICE DE L'AGRICULTURE

OP 1
Défendre et promouvoir
l'agriculture valaisanne
B21 27'979'800 net
C21 27'080'577.87 net

GP 11
Structures agricoles
B21 27'979'800 net
C21 27'080'577.87 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	166'211'884.05	160'351'300	160'419'392.08	68'092
30 Charges de personnel	18'318'330.09	18'898'200	18'102'120.35	-796'080
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'137'069.95	4'626'100	4'272'067.35	-354'033
34 Charges financières	3'500.37	4'500	4'036.79	-463
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	717'537.53	0	1'722'762.41	1'722'762
36 Charges de transferts	15'226'987.45	9'820'200	8'725'536.56	-1'094'663
37 Subventions redistribuées	125'970'333.20	126'000'000	126'755'871.57	755'872
38 Charges extraordinaires	980'785.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	857'340.46	1'002'300	836'997.05	-165'303
4 Revenus	141'446'030.55	143'227'100	142'867'374.86	-359'725
40 Revenus fiscaux	15'692.50	16'700	16'012.40	-688
42 Taxes	8'355'672.61	9'059'900	8'658'150.26	-401'750
43 Revenus divers	141'667.12	500'000	-61'195.42	-561'195
44 Revenus financiers	209'276.92	248'500	219'456.23	-29'044
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	216'242.50	1'043'900	0.00	-1'043'900
46 Revenus de transferts	5'414'740.95	5'512'200	5'803'013.07	290'813
47 Subventions à redistribuer	125'970'333.20	126'000'000	126'755'871.57	755'872
48 Revenus extraordinaires	449'281.00	0	850'385.00	850'385
49 Imputations internes	673'123.75	845'900	625'681.75	-220'218
Excédent de charges	24'765'853.50	17'124'200	17'552'017.22	427'817
5 Dépenses d'investissement	28'778'905.00	29'220'000	28'227'410.65	-992'589
54 Prêts	10'819'705.00	9'000'000	11'402'528.00	2'402'528
56 Propres subventions d'investissement	10'132'733.00	10'720'000	9'851'279.65	-868'720
57 Subventions d'investissement redistribuées	7'826'467.00	9'500'000	6'973'603.00	-2'526'397
6 Recettes d'investissement	18'443'031.10	18'364'400	18'698'850.00	334'450
63 Subventions d'investissement acquises	2'285'924.75	994'100	3'578'931.90	2'584'832
64 Remboursements de prêts	8'317'537.75	7'830'300	8'119'030.10	288'730
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	13'101.60	40'000	27'285.00	-12'715
67 Subventions d'investissement à redistribuer	7'826'467.00	9'500'000	6'973'603.00	-2'526'397
Dépenses nettes d'investissement	10'335'873.90	10'855'600	9'528'560.65	-1'327'039
Insuffisance de financement	35'101'727.40	27'979'800	27'080'577.87	-899'222

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Explication des écarts financiers
<p>Rubr. 30 : Changement de rubrique comptable pour les locations de personnel qui sont, dorénavant, comptabilisées sur la rubr. 31. Le budget était de Fr. 392'000.-</p> <p>Rubr. 31 : L'écart est dû principalement à la prise en charge d'un mandat informatique par le SCI, à la diminution des achats de marchandises dans les secteurs touchés par les restrictions liées au COVID-19, aux diminutions des déplacements du personnel, des excursions et voyages pour les élèves en raison du COVID-19</p> <p>Rubr. 36 : La charge brute pour le service se monte à Fr. 8.72 mios. Après déduction des redevances agricoles de Fr. 4.71 mios (neutre pour le SCA), la charge nette pour le service s'élève à Fr. 4.01 mios et comprend notamment : - Gel de printemps : Soutien cantonal aux exploitations professionnelles spécialisées dans la culture de l'abricot : Fr. 846'233.- (Prélevé sur la réserve du fonds spécial pour les dommages non assurables) - Soutien à l'achat de machines pour l'entretien du sol (suppression des herbicides) et projet d'utilisation durable des ressources "ArboPhytoRed" : Fr. 327'833.- - Mesures de soutien COVID-19 : Action promotionnelle secteur HORECA, remboursement d'un montant de Fr. 283'800.- non utilisé - Autres subv. : 3.1 mios</p> <p>L'écart est dû principalement à un projet « ressources » non retenu par la Confédération, un changement de rubr. comptable pour le paiement de deux mandats, l'annulation de plusieurs manifestations et de projets destinés à la promotion des produits agricoles, à la diminution de la lutte contre les organismes nuisibles en raison de la faible quantité de fruits.</p> <p>Rubr. 43 : Les travaux d'accompagnement agricole sont réalisés en fonction de l'avancement du projet général R3. Etant donné la réorganisation du DMTE et la création du SDANA, certains développements ont provisoirement été suspendus. 133 heures 2021 ont été comptabilisées pour un montant de Fr. 10'994.25.</p> <p>Rubr. 56 : voir Remarque générale</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	115.65	115.65	117.15

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>1.5 poste supplémentaire en 2021: 1 poste de pédologue cantonal (spécialiste de la protection des sols agricoles) 0.5 poste de conseiller en viticulture "orientation BIO"</p>

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Entraîner l'agriculture valaisanne dans une dynamique de valeur ajoutée basée sur des produits authentiques et innovants, des paysages typiques, une riche biodiversité, des sols protégés et des eaux préservées, une relève performante, un accueil de qualité et des expériences uniques, une communication transparente et dynamique</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Promouvoir les intérêts et spécificités de l'agriculture valaisanne au niveau cantonal, national et international [PIP]</p> <p>2 Encourager les filières de produits d'origine et de qualité, adaptées au marché et créer de la valeur ajoutée en renforçant notamment la crédibilité des appellations, la transformation et la vente régionale [PIP]</p> <p>3 Promouvoir un paysage typique et entretenu, une riche biodiversité; préserver le sol agricole (qualité et quantité) et la qualité des eaux, notamment par l'optimisation des paiements directs et les améliorations structurelles</p> <p>4 Améliorer l'attractivité et la notoriété de l'agriculture valaisanne, par une communication adaptée à chaque filière et intégrée entre les différents secteurs économiques valaisans</p> <p>5 Améliorer les compétences des exploitants et encourager les reprises d'exploitation en renforçant les formations de base, continue et supérieure, la recherche, l'innovation et le conseil</p> <p>6 Promouvoir le développement de l'espace rural par un développement ciblé et coordonné des infrastructures et de la promotion à l'échelle régionale [PIP]</p> <p>7 Augmenter l'efficacité des prestations cantonales en faveur du développement de l'agriculture, notamment par la gestion de centres de compétences spécialisés, performants et exemplaires.</p>

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Suivi de l'évolution des négociations internationales et identification des mesures d'anticipation utiles (en négociations : Mercosur, Etats-unis, Inde, Malaisie, Vietnam, Thaïlande)	31.12.24		▲ Attention particulière à porter à l'accord AELE-Mercosur (pas encore publié) ainsi qu'aux pourparlers avec les USA.
	2 ★ Renforcement de la recherche agronomique et vitivinicole en Valais	31.12.21	15.12.21	■ Projets viticoles retenus par Agroscope et prioritaires en 2022 : Cépages résistants, sélections multiclonaux d'Arvine (rendement, acidité, vigueur...), techniques d'entretien du sol sur le coteau (tests de paramètres, tests d'enherbement), techniques d'irrigation et gestion de l'eau. Projets œnologiques priorités et initiés dès janvier 2022 : Résidus (de pesticides) dans les vins, énergie en cave (projets à définir en collaboration avec la HES de Sion, acidification de la vendange (rouges et blancs) (à définir si réalisable en collaboration avec la HES-Changins).
	3 ★ Politique agricole PA 2022+ : orientation des travaux du Parlement fédéral en fonction des intérêts du Valais, notamment les exigences de formation pour l'accès aux paiements directs, le soutien à fonds perdus au capital-plantes, la sauvegarde des races autochtones et l'introduction d'une réserve climatique pour la viticulture	31.12.21		▲ PA 2022+ suspendue par le parlement. Reprise par le Conseil fédéral dans son message du principe d'un CFC pour l'accès aux paiements directs ainsi que l'introduction d'une assurance récolte, soutien à fonds perdu pour le capital plants (variétés résistantes) et soutien aux races autochtones dans le paquet d'ordonnances agricoles 2022. Réserve climatique toujours à défendre. Rapport sur la future loi prévu pour l'été 2022.
	4 Mise en oeuvre des mesures prioritaires par la taskforce pour la sauvegarde des races autochtones, notamment race d'Hérens, Col Noir et Nez Noir	31.12.24		▲ Partie « Hérens » déjà bien implémentée grâce au programme de soutien zootechnique et pour les améliorations structurelles. Partie « petits ruminants Col Noir et Nez Noir » à implémenter en 2022. Etude préliminaire pour une PDR races autochtones présentée à l'OFAG en février 2022.
ad2	5 Surveillance des organismes dangereux (feu bactérien, drosophile suzukii, ECA, flavescence dorée,...), développement de méthodes de lutte (cochenille) et information des milieux concernés sur la protection des cultures	31.12.24		■ Maintien du Valais en zone protégée pour le feu bactérien en 2021. Statut probablement révoqué en 2022. Demande du SCA de placer le Valais en zone à faible prévalence pour maintenir l'incidence de cette maladie à un niveau faible. Résultats encourageants des premiers essais de lâchers de parasitoïdes contre la cochenille farineuse. Projet d'amélioration de la diffusion du communiqué phytosanitaire en cours.
ad3	6 Développement d'une stratégie agricole régionale comme projet pilote national pour les cultures spéciales (PA 22+)	31.12.22		■ Projet pilote Stratégie agricole régionale (PP-SAR) région Valais central terminé. Résultats obtenus repris par l'OFAG pour proposer des SAR dans la prochaine PA. En cas de refus, utilisation de ce projet pour les futurs développements des réseaux biodiversité et des projets qualité du paysage.
	7 Mise en oeuvre du plan d'actions produits phytosanitaires pour la viticulture et l'arboriculture	31.12.24		■ Contrôles intensifiés des bordures tampons le long des cours d'eau et des routes. Mise en oeuvre d'un projet ressources. Soutien cantonal pour le désherbage mécanique. Soutien de la plateforme orientation bio. Incitation aux traitements aériens bio. Mise en oeuvre des mesures du plan d'action fédéral, notamment nouvelles contributions (système de production) paiements directs.
	8 Mise en oeuvre de projets utilisation durable des ressources en cultures spéciales selon la LAgr (ArboPhytoRed, Vitisan)	31.12.24		▲ Mise en oeuvre du projet ArboPhytoRed dès 2021. Année très difficile. Projet ressources viticole non retenu par l'OFAG; nouveau projet intercantonal en préparation.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 9 Suivi et garantie de la qualité des projets réseau et qualité du paysage dans tout le Canton	31.12.22		■ Augmentation des surfaces de promotion de la biodiversité et en réseaux. Participation aux projets qualité du paysage stable. Contrôles des mesures sur le terrain intensifiés.
ad4 10 Mise en oeuvre d'une stratégie oenogastronomique cantonale et coordination des projets, promotions et manifestations qui s'inscrivent dans cette stratégie	31.12.22		■ Coordination avec d'autres démarches existantes pour trouver des financements complémentaires (ex : Agenda 2030, PDR). Projets réalisés en 2021 : Développement et mise en route de la place de marché digitale RegioFoodVS. Elaboration d'un concept de points de vente modulable et répliquable, premiers points de vente réalisés. Création des ateliers du terroir en lien avec la formation grand public.
11 Conduite du développement stratégique de la marque "Valais" avec les partenaires concernés; promotion de la marque comme label de qualité, soutien aux utilisateurs et adaptation des exigences entreprises	31.12.24		■ Développement du concept Economie positive en collaboration avec la HES-SO Valais-Wallis et VWP, recrutement des entreprises pilotes (30). Enquête sur la notoriété du label MVS en Valais. Adoption de nouveaux cahiers des charges et de nouveaux produits.
12 Définition et mise en oeuvre d'un plan d'action pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique	31.12.22		■ Définition d'un catalogue de mesures et début de la mise en oeuvre, à poursuivre. Collaboration avec les associations bio intensifiée. Partenariat avec l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL).
13 Promotion des produits valaisans dans les manifestations et institutions étatiques ou soutenues par l'Etat	31.12.24		■ Soutien aux Interprofessions dans leurs manifestations. Gestion des espaces du terroir à la Foire du Valais et Goûts et Terroirs.
14 Mise en oeuvre généralisée de la démarche "Cuisinons notre région"	31.12.22		■ Participation obligatoire à la démarche "Cuisinons notre région" des établissements de cuisine collective dont le budget dépend de plus de 50 % d'un financement cantonal. Lancement de la plateforme numérique "RegiofoodVS.ch" en septembre 2021. Mise en place de journée de sensibilisation pour les cuisiniers et responsables des achats "Journée Sensi'Terre". Cours de formation avec Ritzzy (offre de formation continue pour l'hôtellerie-restauration) sur l'alimentation durable, la cuisine végétarienne.
15 Conduite de la mise en oeuvre de l'agenda développement durable 2030 du Conseil d'Etat	31.12.24		■ Etablissement du bilan carbone du canton. Analyse de risques effectuée. Elaboration du plan climat. Adoption de projets exemplaires.
ad5 16 Promotion des formations CFC et AFP des professions de l'agriculture et de fromagers en favorisant l'acquisition de compétences, la mobilité professionnelle et les relations internationales	31.12.24		■ Réalisation et diffusion de capsules vidéos sur les relations apprentis-formateurs. Diffusion sur les réseaux sociaux, bons retours. Séminaire EUROPEA-international en Suisse avec 32 personnes provenant de 16 pays - journée de découverte arboricole et maraîchère au Val d'Aoste - visite exploratoire en Côte d'Ivoire et au Cameroun. Signature d'une convention avec l'institut agricole d'Obala au Cameroun. Wine Championship, Agrolympics, annulés en raison du Covid19

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 17 Promotion de l'accès aux formations agricoles supérieures (HES, brevets..)	31.12.24		■ Mise en place et gestion des formations brevets et maîtrises dans les filières maraîchère et arboricole et collaboration avec d'autres centres de formation pour les modules paysagistes. Collaboration à la formation du brevet d'agriculteur avec le module accueil à la ferme, agritourisme. Modules pour les brevets pour les formation ovine et caprine. Séance avec les anciens diplômés des branches arboricoles et maraîchères pour mettre en avant la formation supérieure - brevet et maîtrise.
ad6 18 Motivation et soutien à l'évolution structurelle du vignoble (projet de murs en pierres sèches, projet de développement régionaux, etc)	31.12.24		■ Soutiens accordés pour la remise en état des murs de soutènement dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2022. Au niveau des PDR, poursuite des démarches en cours (Fully) et des projets en phase d'étude (Saillon, Chamoson, Sion). Elaboration du projet pilote sur Savièse tenant compte de l'aspect foncier et capital plants. 3.3 mios de contributions versées pour les infrastructures au niveau du vignoble.
19 Définition et mise en oeuvre d'une stratégie de protection du sol agricole	31.12.22		■ Création d'un centre cantonal de compétence sol pour assurer une gestion durable des ressources sol en Valais, en collaboration avec le SEN et le SDT. Nomination du premier pédologue cantonal au SCA. Objectifs de mise en œuvre définis par le CE sur la base de la Stratégie Sol Suisse.
20 Conduite de l'accompagnement agricole pour R3	31.12.24		▲ L'accompagnement agricole R3 dépend de l'avancement du projet R3. Réorganisation du DMTE et création du Service des dangers naturels.
21 Promotion d'un développement régional coordonné par la réalisation de projets de développement régionaux (Val d'Illeiez, Leuk, Goms, Anniviers, Entremont, Fully, Montana, Chamoson, Saillon) et valorisation à long terme des investissements réalisés	31.12.24		■ Avancement conformément aux prévisions des projets de développement régionaux adoptés (Val d'Illeiez - Grd Entremont). Projets en phase d'étude retardés en raison des restrictions sanitaires en 2021 (Montana, Chamoson, Saillon, Sion, Valais et races autochtones). Projet PDR Valais initié et résultats de l'étude préliminaire attendus pour juin 2022. But : pérennisation des mesures promotionnelles et collaboration interrégionale.
22 Réalisation des mesures structurelles de lutte contre le gel	31.12.23		▲ Projets réalisés sur les communes de Martigny, St-Maurice, Saillon et Vétroz. Pour les communes d'Ardon, de Fully, de Riddes et de Sion, projets retardés en raison de soldes à charge des porteurs de projet trop élevés.
23 Poursuite du conseil ciblé sur les mesures de protection des troupeaux sur les alpages protégés et affinement des mesures recommandées sur la SAU	31.12.24		■ Guide pratique pour la protection des troupeaux à disposition pour tous les alpages à moutons. Statuts de protection des alpages définis. Sur la SAU, évaluation au cas par cas.
ad7 24 Développement des domaines agricoles cantonaux selon les besoins de la recherche et des collaborations possibles avec Agroscope	31.12.24		■ Gd Brûlé (viti et oeno) et Viège (petits ruminants) reconnus comme stations de recherche fédérales décentralisées Poursuite de la collaboration avec Agroscope sur le site des Fougères (recherche en arboriculture) avec les thèmes principaux de la sélection abricotiers et poiriers, la conservation et qualité des fruits, ainsi que les systèmes de production.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Optimisation du volume des paiements directs (en mios) selon les adaptations législatives	126	127	■ Evolution stable (parts fédérale et cantonale)
	2 Montant des contributions fédérales et cantonales au titre de la contribution à l'utilisation durable des ressources (art. 77a et b L'Agr), en mios	2.2	0.39	▲ Projet ArboPhytoRed modifié. Pas de projet viticulture. (Fr. 390'201.45)
	3 Maintien du cheptel race d'Hérens en Valais	6'000	6'200	■ Le cheptel (bétail enregistré pour OFAG) se maintient bien pour l'instant.
	4 Maintien du cheptel Nez Noir en Valais	12'000	11'617	▲ Chiffre 2020. Chiffre 2021 pas encore disponible. Entrée en vigueur en 2022 des directives spécifiques liées aux petits ruminants.
	5 Maintien du cheptel Col Noir en Valais	1'700	1'665	▲ Chiffre 2020. Chiffre 2021 pas encore disponible. Entrée en vigueur en 2022 des directives spécifiques liées aux petits ruminants.
ad2	6 Maintien du Valais comme zone protégée pour le feu bactérien	31.12.21	31.12.21	▲ Maintien du Valais en zone protégée en 2021. Statut probablement supprimé en 2022 en raison de cas de feu bactérien diagnostiqués.
ad3	7 Taux de conformité des bordures tampons le long des cours d'eau basé sur des contrôles ciblés sur les parcelles à risque (objectif prioritaire du plan d'action cantonal de réduction des risques produits phytosanitaires)	100%	76.5%	▲ Contrôle de toutes les vignes en bordure de cours d'eau avec la dernière campagne 2021. Réduction de paiements directs (PD) pour toutes les parcelles non-conformes. Demande de mise en conformité, voire en cas de récidive une contravention envoyée aux propriétaires des vignes sans PD.
	8 Evolution de la part non désherbée chimiquement : surface (ha) de vignes enherbées touchant des paiements directs (surfaces de promotion de la biodiversité niveau de qualité 1) . En 2018 = 844 hectares de surfaces enherbées. En 2019 : 912 ha	1'200	1'212	■ 1'046 ha de surfaces enherbées en 2020
	9 Surface totale des parcelles participantes aux 2 projets ressources (ArboPhytoRed, Vitisan) en ha	400	20	▲ Projet Vitisan refusé par l'OFAG. Objectif du projet définitif, jusqu'en 2026, de 80 ha. 16 producteurs, 27 parcelles d'essai, surface totale env. 20 ha (45% pommes, 40% abricots, 15% poires). Année phytosanitaire difficile. Poursuite du projet.
	10 Pourcentage d'exploitants recevant les contributions qualité du paysage (2020 : 60%)	60%	66%	■ 66% d'exploitants (exploitations à l'année et estivage) reçoivent des contributions pour la qualité du paysage. 72% de la SAU et 82% des pâquiers normaux sous contrats PQP.
	11 Surfaces de promotion de la biodiversité qualité 2 dans les réseaux biodiversité	↗	↗	■ 6.1% d'augmentation dans les réseaux. Globalement amélioration de la biodiversité hors réseaux.
ad4	12 Rendement brut du secteur agricole (2015 = 316.8 mios, 2016 = 361.9 mios, 2017 = 307 mios, 2018 = 363 mios, 2019 = 312.4 mios)	362		● 90 mios pour la viticulture. Très faible récolte et baisse des quotas de production pour certains cépages, ainsi que baisses sensibles des prix moyens payés en 2019 et 2020 par rapport au millésime 2018. 70,08 mios pour le secteur fruits et légumes (70'079'490.- CHF) en diminution de 14% par rapport à 2020. Chiffres pas encore connus pour les secteurs de l'économie animale et des grandes cultures.
	13 Chiffre d'affaires net de la filière vitivinicole valaisanne	440		● Données détaillées des stocks de vins plus disponibles depuis 2018. Plus de possibilités de créer un panel représentatif d'encaveurs. Travail en cours avec l'OFAG et CSCV pour obtenir à nouveau ces données au niveau suisse.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 14 Nombre d'apprentis dans les formations à faible effectif (viticulteur-caviste)	50	52	■ Filière viticulture 29 apprentis sur les trois ans (4 -10 -15). Filière caviste 23 apprentis sur les trois ans (5 – 5 - 13) Nécessité de former encore plus de jeunes !
15 Nombre de CFC délivrés dans les deux champs professionnels	60	92	■ 92 au total : Châteauneuf 69 CFC et 19 AFP. Viège 4 CFC. Viège à prendre en compte également 12 réussites au cours paiements directs.
16 Taux de satisfaction des apprentis sur les cours dispensés	90%	90%	■ Très bons retours lors de toutes les évaluations à l'exception d'un seul cours "vente et marketing", mesures prises pour la prochaine année scolaire.
17 Taux de satisfaction des cours de formation continue	95%	95%	■ Evaluation de plusieurs critères à la fin de chaque cours. Retours toujours très positifs.
ad6 18 Nombre de documents-cadre établis et liés à l'accompagnement agricole R3 (stratégie foncière, directives pour mesures individuelles, financement de l'AAR3, indemnisation en cas de remontées de nappe....)	2		▲ Développements suspendus en raison de la restructuration du projet R3.
19 Réalisation des études préliminaires et définition des mesures individuelles à prendre dans le secteur prioritaire R3 de Sion	75%	75%	▲ Etude préliminaire de l'AAR3 sur la région de Sion effectuée. Renforcement des collaborations avec le nouveau service.
20 Réalisation des mesures d'accompagnement agricole dans les secteurs prioritaires R3 Chablais, Martigny et Viège (avant-projets, projets et travaux)	50%		▲ Ht-VS : réalisation du secteur Visp-Baltschieder-Raron conforme aux prévisions. Question du futur de l'aéroport de Raron en suspens. Projet de Lalden abandonné. Mesures prévues dans le cadre du Chablais et de la région de Martigny en attente de l'avancement du projet R3
21 PDR Entremont : réalisation des travaux	80%	80%	■ Travaux (Orsières, Liddes, Agritourismes, Marketing) réalisés. Autorisation de construire pour Etiez délivrée
22 PDR Val d'Illeiez: réalisation des travaux	90%	90%	■ Dossiers des projets d'agritourisme du Vallon de They et de Chaupalin ainsi que la chèvrerie de M. Marclay finalisés. Réalisations prévues pour 2022.
23 Volume d'investissement [mios] des dossiers MVT en cours de réalisation (Fully, Visperterminen, Bovernier, Vétroz, Martigny - Martigny-Combe, Sion, Lens, Raron, Chermignon-Sierre, Conthey, Savièse, Saillon)	3.5	3.3	■ Plus de 3.3 mios de contributions versées pour les infrastructures au niveau du vignoble
24 Nombre de nouveaux projets de développement régionaux ou structurels au niveau du vignoble (discussion en cours pour Saillon, Sion, Chamoson, Lens)	2	2	■ Contacts avec Saillon, Sion, Montana, Sierre, Riddes, Conthey, Simplon pour la réalisation d'une démarche régionale. Pour les régions de Saillon, Chamoson, Sion, Montana, projets en phase d'étude.

SERVICE DE L'AGRICULTURE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 25 Volume d'investissement [Mios], généré par année, des projets "réfection des routes" en cours (Annivers, Ausserberg, Ayent, Bagnes, Champéry, Chalais, Charrat, Collonges, Conthey, Crans-Montana, Evolène, Grône, Hérémece, Isérables, Leytron, Liddes, Massongex, Martigny, Miège, Mont Noble, Nendaz, Riddes, Saint-Martin, Salvan, Saxon, Sembrancher, Troistorrens, Val d'Illicz, Vex, Vionnaz, Gampel-Bratsch, Visperterminen, Obergoms, Saas-Balen, Staldenried)	5.6	7	■ Env. Fr. 2.4 mios de contributions et un volume d'investissement de Fr. 7 mios
26 Volume d'investissement des projets de remise en état des bisses (en mios)	1.2	2.4	■ Env. Fr. 0.8 mio de contributions et un volume d'investissement de Fr. 2.4 mios
27 PDR Fully : réalisation des travaux	20%	10%	▲ Recours actuel de la commune de Fully vis-à-vis de l'homologation du plan de zone de la commune retardant la réalisation du projet de la Maison de la Petite Arvine. Procédure de modification partielle du PAZ en cours. Démarches Marketing lancées en 2021
28 Alpages protégés, mettant en oeuvre des mesures de protection des troupeaux, en pour cent des alpages protégés (2020 : 53 alpages sur 63 = 84%) (93 alpages sur 156 ne sont pas protégés selon le guide pratique de protection des troupeaux édité par le Service de l'agriculture)	100%	94.2%	■ 69 alpages protégés dont 65 protégés et 4 non-protégés. 76 alpages non-protégés
ad7 29 Taux de reconversion bio du domaine de Châteauneuf pour production animale	100%	100%	■ Certification réussie. Production fromagère en Bio et 100% Hérens
30 Taux de reconversion bio du domaine du Grand Brûlé (20% par an, sur 5 ans, dès 2018)	80%	60%	▲ Idem 2020. Surfaces en bio. 60% des surfaces avec 2 plans de traitements bio et 40% en production intégrée. Pas de traitement bio en 2021 sur les parcelles de sauvegarde du patrimoine afin de conserver les bois de taille (année difficile – gel et mildiou)
31 Proportion d'abricots et de cerises conditionnés en Marque Valais sur le domaine de Châteauneuf	90	50	▲ 100% des cerises conditionnées en marque Valais. Au vu des dégâts de gel très importants sur les abricots, aucun conditionnement en Marque Valais réalisé en 2021 (livré en tout venant au vu des très faibles volumes)

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Structures agricoles	188'646'802.73	161'566'224.86	27'080'577.87
P1101 Améliorations structurelles	31'030'062.83	20'592'444.82	10'437'618.01
P1102 Economie animale	4'555'115.14	1'544'750.55	3'010'364.59
363 Principalement : Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 429)	740'220.35		740'220.35
363 Soutien à l'élevage et à la production animale : prime de qualité pour les fromages à raclette du VS, prime de performance pour la race d'Hérens, contributions aux filières locales de viande, contributions aux organisations d'élevage, etc.	549'587.45		549'587.45
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'économie animale		137'653.70	-137'653.70
429 Redevances fromagères (encaissées et reversées, cf rubr. 363)		727'794.75	-727'794.75
Solde dépenses/recettes du produit	3'265'307.34	679'302.10	2'586'005.24
P1103 Arboriculture et culture maraîchère	7'843'000.06	3'667'110.24	4'175'889.82
363 Indemnisation des exploitations touchées par le gel de printemps (part cantonale)	846'233.00		846'233.00
363 Principalement lutte par confusion en arboriculture, subventions versées aux exploitations touchées par les maladies de quarantaine, soutien à l'achat de machine pour l'entretien du sol (suppression des herbicides) et projet ArboPhytoRed	505'359.30		505'359.30
363 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf. rubr. 429)	966'203.60		966'203.60
370 Indemnisation des exploitations touchées par le gel de printemps, part provenant du Fonds Suisse (encaissée et reversée, cf. rubr. 470)	995'169.00		995'169.00
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des produits provenant du secteur de production de l'office d'arboriculture et cultures maraîchères		248'785.58	-248'785.58
429 Redevances fruits et légumes (encaissées et reversées, cf. rubr. 363)		968'105.90	-968'105.90
461 Contribution fédérale et contribution des communes pour la lutte contre les maladies de quarantaine		139'003.10	-139'003.10
463 Contribution d'Agroscope pour l'exploitation du site spécial de Conthey		402'660.20	-402'660.20
470 Indemnisation des exploitations touchées par le gel de printemps, part provenant du Fonds Suisse (encaissée et reversée, cf. rubr. 370)		995'169.00	-995'169.00
Solde dépenses/recettes du produit	4'530'035.16	913'386.46	3'616'648.70
P1104 Viticulture	7'842'675.07	5'113'537.45	2'729'137.62
363 Principalement : Subv. pour lutte contre les ravageurs de la vigne et projet Vitisol+	347'391.40		347'391.40
363 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf. rubr. 429)	3'020'150.27		3'020'150.27
363 Remboursement IVV - Montant non utilisé pour l'action en faveur des vins valaisans auprès du secteur de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés hors canton (Mesure COVID-19)	-283'800.00		-283'800.00
424 Recettes analyses de vin		102'320.17	-102'320.17
425 Chiffre d'affaires réalisé sur la vente des vins de la Cave du Grand-Brûlé		658'830.03	-658'830.03

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
425 Chiffres d'affaires réalisé sur la vente des vins de la Cave de Châteauneuf		172'312.87	-172'312.87
429 Redevances viticoles (encaissées et reversées, cf. rubr. 363)		3'023'060.45	-3'023'060.45
463 Subvention fédérale pour contrôle AOC de la vendange		261'265.50	-261'265.50
Solde dépenses/recettes du produit	4'758'933.40	895'748.43	3'863'184.97
P1105 Formation de base et formation continue	7'754'826.73	2'585'682.10	5'169'144.63
424 Hébergement et restauration internat de Châteauneuf		413'293.89	-413'293.89
424 Hébergement et restauration internat de Viège		110'565.28	-110'565.28
425 Chiffre d'affaire réalisé sur la vente des produits du domaine de Viège		665'210.08	-665'210.08
461 Contributions des autres cantons aux frais d'écolage pour les élèves hors canton qui suivent leur formation à Châteauneuf		314'382.00	-314'382.00
463 Subvention fédérale pour l'enseignement - Montant total : Fr. 268'996.-		216'710.12	-216'710.12
Solde dépenses/recettes du produit	7'754'826.73	865'520.73	6'889'306.00
P1106 Paiements directs	129'621'122.90	128'062'699.70	1'558'423.20
363 Part cantonale des paiements directs aux contributions écologiques et qualité paysage	1'502'076.94		1'502'076.94
370 Paiements directs versés	125'760'702.57		125'760'702.57
421 Emoluments pour contrôles des exploitations participant volontairement aux programmes de biodiversité et qualité paysage, émoluments pour reconnaissance d'exploitation		576'147.45	-576'147.45
470 Paiements directs à redistribuer		125'760'702.57	-125'760'702.57
Solde dépenses/recettes du produit	2'358'343.39	1'725'849.68	632'493.71
Total	188'646'802.73	161'566'224.86	27'080'577.87

Remarques

Crédit agricole :

Les prêts du crédit agricole sont neutres et n'influencent pas le résultat du compte. Rubriques concernées : 35, 45, 54, 63, 64. Les demandes de prêts ont été supérieurs de Fr. 2.4 mios par rapport aux montants budgétés.

Subventions pour améliorations structurelles (rubr. 56) :

Des subventions d'investissement ont été versées par l'OAS pour un montant de Fr. 9.85 mios. Elle se répartissent comme suit :

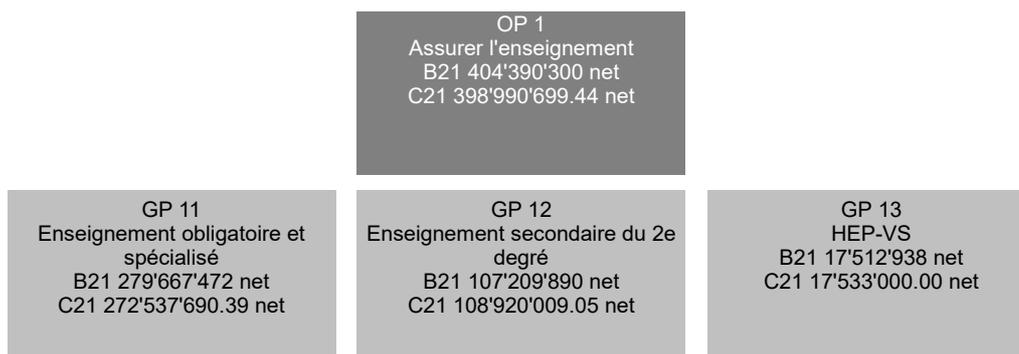
- Constructions rurales (laiterie, alpage, ruraux, agritourisme) : Fr. 4.7 mios
- Crédits cadres (PDR, irrigation, vignoble)(MVT – projets PDR) : Fr. 1.44 mio
- Infrastructures routières : Fr. 1.18 mio
- Irrigation et eaux potables hors crédit cadre : Fr. 1.6 mio
- Bisses : Fr. 0.45 mio
- Intempéries : Fr. 0.36 mio
- Améliorations intégrales : Fr. 0.07 mio

Le compte présente un reliquat de Fr. 868'720.35. Certains projets, dont les paiements étaient prévus en 2021, n'ont pas pu être réalisés pour différentes raisons : météorologiques, administratives, report des travaux par le maître d'œuvre, COVID-19.

Financement spécial (art. 22 al. 3 LGCAF) :

-Rubr. 48 : Prélèvement de Fr. 850'385.- à un compte de financement spécial pour les subventions d'investissement (rubr. 56) en lien avec les améliorations structurelles selon DCE du 03.02.2021.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	517'622'795.34	529'159'500	523'658'455.46	-5'501'045
30 Charges de personnel	446'289'907.03	459'463'700	437'082'698.64	-22'381'001
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	10'866'574.19	13'055'700	10'758'174.90	-2'297'525
34 Charges financières	854.51	100	2'462.47	2'362
36 Charges de transferts	60'369'568.59	56'580'600	75'680'638.88	19'100'039
39 Imputations internes	95'891.02	59'400	134'480.57	75'081
4 Revenus	130'275'045.79	133'569'200	133'425'025.98	-144'174
40 Revenus fiscaux	71.00	0	16.00	16
42 Taxes	7'266'539.20	8'655'600	6'659'375.52	-1'996'224
44 Revenus financiers	18'087.60	27'100	75'347.60	48'248
46 Revenus de transferts	122'922'587.99	124'886'500	126'650'137.86	1'763'638
49 Imputations internes	67'760.00	0	40'149.00	40'149
Excédent de charges	387'347'749.55	395'590'300	390'233'429.48	-5'356'871
5 Dépenses d'investissement	9'014'568.32	8'800'000	8'757'269.96	-42'730
52 Immobilisations incorporelles	1'675.27	34'000	20'960.14	-13'040
56 Propres subventions d'investissement	9'012'893.05	8'766'000	8'736'309.82	-29'690
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	9'014'568.32	8'800'000	8'757'269.96	-42'730
Insuffisance de financement	396'362'317.87	404'390'300	398'990'699.44	-5'399'601

Explication des écarts financiers

Rub. 30 :

La différence est principalement due au transfert de la HEP-VS (18.3 millions).
 La masse salariale des enseignants a été légèrement surestimée lors du budget.

Rub. 31 :

La différence provient du transfert de la HEP.

Rub. 36 :

L'écart résulte principalement du transfert de la HEP (17.5 millions).

Les dépenses relatives à l'enseignement spécialisé ont été plus importantes que prévues, notamment celles en lien avec le déficit des institutions, les CPS ainsi que les placements hors cantons.

Rub. 42 :

La différence provient du transfert de la HEP.

Rub. 46 :

La contribution des communes pour le traitement du personnel enseignant a été sous-estimée. La hausse des recettes est liée à la hausse des charges de l'année précédente puisque la contribution communale est calculée avec 1 an de décalage. Il y a également une légère augmentation due au transfert de la HEP-VS.

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	50.60	50.60	44.80
Enseignants	3'001.00	3'050.00	2'994.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>Enseignants :</p> <p>Les postes enseignants reflètent la situation au 31.12.2021, soit l'année scolaire 2021-22.</p> <p>Le transfert de la HEP-VS représente 72 postes (il y a en avait 74 au compte 2020).</p> <p>Les 18 postes supplémentaires se répartissent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 postes en primaire, - 2 postes au CO, - 6 poste au secondaire 2. <p>Administration :</p> <p>Le transfert de la HEP-VS représente 7.8 postes.</p> <p>Il y a 2 postes supplémentaires de collaborateur scientifique au Service de l'enseignement.</p>

OBJECTIF POLITIQUE
Assurer l'enseignement au niveau des degrés primaire et secondaire non professionnel
Sous-objectifs politiques
<p>1 Au niveau de la scolarité obligatoire :</p> <p>1.1 Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles</p> <p>1.2 Garantir un enseignement de base des matières scolaires par l'élaboration et l'évaluation des programmes scolaires [PIP]</p> <p>1.3 Veiller à assurer une harmonieuse continuité entre les niveaux et degrés d'enseignement</p> <p>1.4 Renforcer l'orientation des élèves du CO en vue d'une amélioration de la transition vers l'apprentissage</p> <p>1.5 Assurer l'accompagnement des jeunes sans perspective après le CO</p> <p>1.6 Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'inclusion des personnes en situation de handicap par les services cantonaux et les milieux concernés</p> <p>2 Seconder la famille dans l'éducation et l'instruction de la jeunesse de façon subsidiaire</p> <p>3 Au niveau de la scolarité post obligatoire :</p> <p>3.1 Contrôler de façon générale l'enseignement dispensé dans les écoles</p> <p>3.2 Garantir un enseignement adéquat par l'élaboration des programmes scolaires et par la mise à disposition de locaux en suffisance [PIP]</p> <p>3.3 Veiller à assurer une harmonieuse continuité avec les écoles secondaires du 1er degré (CO)</p> <p>3.4 Préparer les élèves aux carrières professionnelles ou aux études supérieures selon le caractère propre de chaque école</p> <p>4 Assurer aux étudiants se destinant à l'enseignement primaire, secondaire I-II ou à l'enseignement spécialisé une formation de niveau tertiaire en éducation [PIP]</p>

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 § Révision de la Loi sur l'instruction publique (LIP) : - Rédaction du nouveau projet de loi (2021)	31.12.22	31.12.21	● La rédaction du projet de loi a été repoussée à 2022 en raison des forces de travail mobilisées pour la gestion du covid-19.
	2 Digitalisation de l'école : - Mise en œuvre pédagogique de Microsoft 365 en remplacement de la plateforme educanet 2 (2021) - Formation des enseignants à ce nouvel espace numérique de travail (2021) - Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'éducation numérique (CIIP) (2021)	31.08.25	31.12.21	■ Des formations par capsules à distance sur M365 ont été réalisées. Les formations des F2 (formateurs des enseignants) sont en cours.
	3 ★ Réalisation d'un plan d'actions pour assurer la qualité de l'école valaisanne, en particulier dans les premiers degrés : introduction du Lehrplan 21 et renforcement des objectifs nationaux "plus" du Plan d'études romand - renforcement des fondamentaux (mathématiques, langues et informatique) - doublement du nombre d'élèves participant à un échange linguistique.	31.12.21	31.12.21	■ Le Lehrplan 21 a été introduit et les objectifs nationaux "plus" du PER ont été renforcés. Concernant les échanges linguistiques, désormais tous les cycles d'orientation y participent.
ad3	4 ★ Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation : construction d'un nouveau collège de Sion et rénovation du collège de St-Maurice, notamment de l'aile scientifique : - Collège de Sion : Appels d'offres en vue de débiter les travaux à la fin de l'année (2021) - Collège de St-Maurice : Réalisation du concours d'architecture (2021)	31.12.24	31.12.21	▲ - Les oppositions relatives à la construction du nouveau collège de Sion ont été levées en fin d'année 2021. Les appels d'offre sont en cours. - Le dossier concernant le rachat du Lycée-collège de l'Abbaye était complexe et a nécessité des analyses complémentaires. Le projet d'ensemble a donc été retardé.
	5 Amélioration de l'infrastructure informatique dans les établissements du secondaire 2 général.	31.08.21	31.12.21	▲ Ces travaux ont été effectués à l'exceptions des bâtiments dans lesquels des travaux de rénovation auront lieu.
	6 Mener une réflexion sur un collège à 4 ans et l'adaptation de l'enseignement pré-gymnasial	31.12.21		▲ Le rapport est en cours de finalisation et sera présenté au printemps 2022.
	7 Etudier la possibilité de faire bénéficier les étudiants du Secondaire II du projet Neptun des universités suisses	31.12.21	31.12.21	■ Les contacts ont été pris avec les responsables. La diffusion aux élèves est pour le moment à l'étude de leur côté.
ad4	8 ★ Promotion des formations de l'enseignement afin de garantir l'adéquation avec les besoins en termes de quantité et de qualité : accréditation de la Haute école pédagogique - Mise en œuvre du processus vers l'autonomie (2021)	31.12.22		■ La HEP-VS est autonome depuis le 1er janvier 2021, mais bénéficie des conseils et appui des Services centraux de l'Administration cantonale (ACF, SRH, SIP).
★ : Mesure propre au programme gouvernemental		§ : Mesure propre au programme législatif		

SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
<i>ad1</i>	1 Coût salarial brut par élève au niveau primaire	7'800	7'650	■ Objectif atteint.
	2 Coût salarial brut par élève au niveau du cycle d'orientation	12'600	12'470	■ Objectif atteint.
	3 Taux d'encadrement des élèves en primaire	1.89	1.85	■ Objectif atteint.
	4 Taux d'encadrement des élèves au CO (quotient périodes/élève)	2.14	2.18	▲ Les normes d'organisation n'ont pas changé. La hausse est due à la baisse du nombre d'élèves.
	5 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé en niveau Primaire	35	53	▲ Dans le Haut-Valais, un nouveau modèle de formation qui respecte le cadre CDIP a été mis en place. Les étudiants HEP de 3ème année effectuent leur stage professionnel dans leur propre classe. Cette solution est une réponse à la pénurie.
	6 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au CO	150	119	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur bachelor académique et terminent leur formation pédagogique.
	7 Nombre de personnel enseignant non ou partiellement diplômé au Secondaire II	50	45	■ La grande majorité de ces enseignants ont acquis leur master académique et terminent leur formation pédagogique.
	8 Taux d'occupation moyen dans l'enseignement Primaire valaisan (poste fixe) des nouveaux diplômés HEP valaisans	55%	59%	■ Objectif atteint.
	9 Taux de redoublement au terme de la 4H	2.2%	2.2%	■ Objectif atteint.
	10 Nombre d'élèves au bénéfice de mesures renforcées d'ES	550	524	■ Objectif atteint.
	11 Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles spécialisées (institutions scolaires spécialisées)	340	308	■ Objectif atteint.
	12 Nombre d'élèves en mesures renforcées soutenus par le SSH pour la transition vers le monde professionnel	85	114	▲ Le cadre légal oles art 7 al 8 demande que les parents puissent se faire accompagner par un service social. Nous avons rappelé aux partenaires l'importance de cela. Ils ont donc été plus actifs dans l'information aux parents ce qui conduit à davantage de dossiers ouverts.
<i>ad3</i>	13 Taux d'encadrement des élèves au niveau secondaire II	1.75	1.7	■ Le taux planifié prenait partiellement en compte les élèves en stage de maturité spécialisée ou professionnelle.
	14 Coût salarial brut par élève au niveau secondaire II	12'900	12'640	■ Objectif atteint.
<i>ad4</i>	15 🏛️ Nombre de titres délivrés (formation primaire)	110	90	■ Dont 6 diplômés VAE (validation des acquis de l'expérience).
	16 🏛️ Nombre de titres délivrés (formation secondaire)	45	58	■ Dont 6 diplômes consécutifs.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Enseignement obligatoire et spécialisé	402'320'944.39	129'783'254.00	272'537'690.39
P1101 Enseignement primaire	202'314'241.83	67'373'097.25	134'941'144.58
P1102 Enseignement secondaire du 1er degré (CO)	110'734'502.02	38'308'738.26	72'425'763.76
P1103 Enseignement spécialisé	88'924'727.65	24'004'873.49	64'919'854.16
P1104 Publications	347'472.89	96'545.00	250'927.89
GP12 Enseignement secondaire du 2e degré	112'561'781.03	3'641'771.98	108'920'009.05
P1201 Enseignement secondaire niveau collège	68'142'458.98	2'173'274.14	65'969'184.84
P1202 Enseignement secondaire niveau diplôme	44'419'322.05	1'468'497.84	42'950'824.21
GP13 HEP-VS	17'533'000.00		17'533'000.00
P1301 Formation de base	17'533'000.00		17'533'000.00
P1302 Formations continue et complémentaire			0.00
P1303 Recherche et développement			0.00
P1304 Prestations de service			0.00
Total	532'415'725.42	133'425'025.98	398'990'699.44

Remarques

Détails des subventions les plus importantes en million :

Enseignement spécialisé : 38.6 (B21 : 35.7)

Institutions scolaires : 32.8 (B21 : 31.2)

Centres AI : 4.2 (B21 : 3.35)

Placements hors canton : 1.4 (B21 : 0.95)

Subventions d'investissement : 0.2 (B21 : 0.2)

Transports des étudiants du secondaire 2 général : 1.52 (B21 : 1.28)

Directions d'écoles : 2.9 (B21 : 2.8)

Moyens d'enseignement : 5.1 (B21 : 5.5)

HEP-VS : 17.5 millions

La HEP-VS est autonome juridiquement depuis le 1er janvier 2021.

Le budget 2021 a été préparé avant l'autonomie effective et a donc été inscrit selon les anciennes modalités.

Le compte 2021 ne fait apparaître plus qu'une subvention de fonctionnement de CHF 17.5 millions qui correspond, en net, au montant du budget 2021 :

rub. 30 : 16.9

rub. 31 : 2.5

rub. 36 : 0.4

rub. 42 : -1

rub. 46 : -2.6

Total : 16.2 millions (coût effectif net de la HEP-VS)

Ecart : 1.3 millions. Ce montant est comptabilisé dans le fonds de réserve de la HEP-VS.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

OP 1
Mettre en oeuvre et surveiller la
formation professionnelle
B21 68'003'500 net
C21 73'267'409.62 net

GP 11 Contrats d'apprentissage, qualité et examen B21 8'096'355 net C21 8'472'779.78 net	GP 12 Formation professionnelle initiale B21 55'415'874 net C21 58'059'562.25 net	GP 13 Formation prof. supérieure et form. continue B21 1'774'332 net C21 1'685'691.76 net	GP 14 Promotion de l'apprentissage et transitions B21 2'290'570 net C21 3'031'036.77 net
GP 15 Recherche et développement B21 426'369 net C21 2'018'339.06 net			

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	108'550'409.78	109'963'800	113'466'263.97	3'502'464
30 Charges de personnel	74'502'834.17	76'573'400	77'976'467.28	1'403'067
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12'777'055.51	11'587'700	14'333'778.70	2'746'079
34 Charges financières	216.08	200	281.16	81
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'735'568.00	3'520'000	3'448'484.00	-71'516
36 Charges de transferts	17'399'298.88	18'164'100	17'520'543.50	-643'557
39 Imputations internes	135'437.14	118'400	186'709.33	68'309
4 Revenus	43'156'045.81	41'960'300	40'198'854.35	-1'761'446
40 Revenus fiscaux	15.00	0	0.00	0
42 Taxes	8'135'288.51	8'166'400	7'665'237.70	-501'162
44 Revenus financiers	48'856.50	65'400	50'003.90	-15'396
46 Revenus de transferts	34'841'688.70	33'589'400	32'306'289.95	-1'283'110
49 Imputations internes	130'197.10	139'100	177'322.80	38'223
Excédent de charges	65'394'363.97	68'003'500	73'267'409.62	5'263'910
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	65'394'363.97	68'003'500	73'267'409.62	5'263'910

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Explication des écarts financiers
<p>30 Charges de personnel Par rapport au budget, nous avons principalement une augmentation de fr. 955'000 pour le personnel enseignant (voir les explications sous la rubrique "Ressources humaines").</p>
<p>31 Biens, services et autres charges d'exploitation Le principal fait est la facture des frais d'entretien du Fonds FIGI: fr. 5'176'630 contre fr. 2'300'000 au budget.</p>
<p>35 Attributions aux fonds et financement spéciaux Attribution de 11 % des subventions fédérales reçues.</p>
<p>36 Charges de transfert Principalement les charges découlant des accords intercantonaux et des rails-checks. Ces charges sont liées, entre autres, au nombre d'apprentis.</p>
<p>42 Taxes Les principales explications par rapport au budget sont les suivantes: - fr. 238'000 de récupération de salaires en moins, - fr. 201'000 de recettes en moins pour la formation continue (volonté de laisser le rôle aux associations professionnelles d'organiser et de gérer la formation professionnelle supérieure)</p>
<p>46 Revenus de transferts Cette rubrique regroupe les subventions fédérales "ordinaires" et celles en relation avec des projets. Concernant les subventions "ordinaires", les années 2018, 2019 et 2020 avaient été favorablement avantagées par le fait que la Confédération n'avait pas utilisé tous les crédits mis à disposition pour la formation professionnelle supérieure (brevets et diplômes). Ce qui n'a pas été le cas en 2021. Ainsi en 2021, nous avons réellement reçu 31.35 millions de francs contre 32.66 millions de francs budgetés. Cette forte baisse est légèrement compensée par l'augmentation des recettes en relation avec les projets: préapprentissage d'intégration, Interreg, Lockdown Gastroformation et logiciel Certification pour adultes.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	101.54	101.55	53.65
Enseignants	384.46	398.44	407.39

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>Employés à durée indéterminée</p> <p>La différence entre les 3 comptes résulte du transfert du personnel des Offices d'orientation (OSP) au Service des hautes écoles en 2021. Les ressources financières ci-dessus tiennent compte de ce transfert. 2019 = 52.64 sans l'OSP 2020 = 52.45 sans l'OSP 2021 = 53.65 sans l'OSP (augmentation pour les besoins de l'Unité de soutien en formation professionnelle)</p>
<p>Enseignants</p> <p>Les ressources financières couvrent les années scolaires 20/21 (8 mois) et 21/22 (4 mois). Les équivalents pleins temps sont la situation au 31.12 de chaque année civile.</p> <p>Les principaux écarts entre 2020 (année scolaire 20/21) et 2021 (année scolaire 21/22) sont les suivants: - inspecteur de la formation professionnelle = + 1, - classes d'accueil et d'intégration, préapprentissage professionnel, passerelle apprentissage = + 5.55 - variation des effectifs/nouvelles professions/modifications des ordonnances = + 2.4 (formation duale-mixte dans l'hôtellerie/restauration, projeteur en technique des bâtiments, forestiers-bûcherons, etc.)</p>

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer l'exécution au niveau cantonal de la Loi fédérale sur la formation professionnelle en développant l'ensemble des activités liées à l'enseignement professionnel, à l'orientation scolaire et professionnelle et à la formation continue

Sous-objectifs politiques

- 1 Développer, consolider et contrôler la formation professionnelle initiale en système dual (apprentissage), subsidiairement en école des métiers, en collaboration avec les partenaires du Service de la formation professionnelle, principalement les associations professionnelles et la Confédération, et en tenant compte des objectifs stratégiques suisses de la "Formation professionnelle 2030" (<https://formationprofessionnelle2030.ch/fr/>) [PIP]
- 2 Mettre en oeuvre l'orientation scolaire, professionnelle et de carrière conformément aux dispositions légales [PIP]
- 3 Mettre en oeuvre la Loi cantonale sur la formation continue des adultes [PIP]
- 4 Gérer la transition I entre la fin de la scolarité obligatoire et la formation professionnelle dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle cantonale (CII) et en adéquation avec les objectifs de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).
- 5 Développer et soutenir les projets de prise en charge et d'intégration socio-professionnelles des personnes migrantes en collaboration avec les services du canton (Service d'action social entre autres) et les milieux concernés.
- 6 Créer et développer la numérisation et les nouvelles technologies d'apprentissage (technologie numérique pour l'enseignement/la formation professionnelle).
- 7 Mettre en oeuvre la loi sur la mise à disposition des places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Consolidation et développement des offres de formation dans nos écoles professionnelles.	31.12.21	31.12.21	■ À la rentrée scolaire 21/22, des classes "Formation duale-mixte" dans les professions de la cuisine (Sion), de la restauration (Sion) et de l'hôtellerie (Sion et Brig) ont été ouvertes. Les travaux préparatoires dus aux réformes des professions de la vente et du commerce ont débuté.
	2 Poursuite de la politique de rénovation et d'agrandissement des Écoles professionnelles, notamment pour le site de Martigny de l'École professionnelle artisanale et services communautaires (bâtiment de 1971), du site de Viège (Gebäude 2) pour la Berufsfachschule Oberwallis et du site de Monthey du Campus EPTM (École professionnelle intercantonale de la Chimie).	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux de construction à Viège, de transformation à Sion ainsi que de rénovation à Martigny sont en cours. Le canton étudie les possibilités de construire de nouveaux bâtiments, en priorité pour les besoins de l'industrie (Chippis) et de la chimie (Monthey), et dans un deuxième temps pour la santé/social. Le futur bâtiment pour la formation des graphistes et des créateurs de vêtements a déjà fait l'objet d'un concours et le jury s'est réuni début février 2022.
	3 Participation aux diverses réflexions et travaux du processus "Formation professionnelle 2030": conférences nationales et régionales, groupes de travail, etc. et mise en place d'une réflexion à long terme de la place de la formation professionnelle en Valais (qualité et vision).	31.12.21	31.12.21	■ Au travers d'un copil réunissant des acteurs de la formation professionnelle et du monde de l'économie, le SFOP élabore depuis plusieurs années des axes stratégiques qui définissent la vision à moyen et long terme de la formation professionnelle valaisanne.
	4 ★ Réalisation d'infrastructures dignes du 21ème siècle pour la formation : rénovation des écoles professionnelles de Viège et de Sion	31.12.21		▲ A mettre en lien avec la mesure prioritaire no 2. L'ensemble des projets devront être englobés dans les processus budgétaires propres aux infrastructures étatiques avant d'être présentés au Grand Conseil.
ad2	5 Participation comme canton pilote au projet STAPAL (analyse de la situation des adultes de plus de 40 ans: test d'employabilité, mesures pour le maintien et l'amélioration de l'employabilité, etc.)	31.12.21	31.12.21	■ Participation active du canton du Valais au projet pilote STAPAL (=viamia) en 2021. Mise en place d'un comité de pilotage, participation aux séances de coordination intercantonale, participation à l'évaluation du programme pilote, taux de satisfaction = 5.6 (échelle de 1 à 6), 291 adultes conseillés (263 dans le Valais Romand, 28 dans le Haut-Valais), 13 conseillers en orientation sont formés. Depuis mai 2021, ce domaine est de la compétence du Service des hautes écoles.
ad3	6 ★ Loi cantonale sur la formation continue des adultes	31.12.21	31.12.21	■ La Loi sur la formation continue des adultes est entrée en vigueur au 1er janvier 2021. Le Fonds cantonal en faveur de la formation continue des adultes a été créé et les membres de la commission de gestion nommés. Les premiers soutiens financiers ont pu être octroyés. Depuis mai 2021, ce domaine est de la compétence du Service des hautes écoles.
ad4	7 Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et les formations professionnelles et gymnasiales afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire	31.12.21	31.12.21	▲ La structure Unité de soutien en formation professionnelle a été renforcée dans le but de soutenir les jeunes présentant des difficultés de toutes sortes dans le cadre de leur apprentissage, dans le but de les amener au terme de leur formation. Une autre piste d'amélioration est le travail de la Plateforme T1 chargée de s'assurer que les jeunes sans solutions au terme de leur scolarité obligatoire soient suivis. À noter que le taux de réussite 2021 pour le secondaire II est de 90 % en 2021 contre 89.8 % en 2020 (en Suisse 90.9 % et 90.4 %).

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 8 Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants appelés à séjourner durablement en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement	31.12.21	31.12.21	■ Le canton du Valais participe au projet "Préapprentissage d'intégration" soutenu par le Secrétariat d'Etat aux migrations.
9 ★ Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants appelés à séjourner durablement en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement	31.12.21	31.12.21	■ Le canton du Valais participe au projet "Préapprentissage d'intégration" soutenu par le Secrétariat d'Etat aux migrations.
ad6 10 Définition des divers rôles et interactions entre le Centre de compétences ICT-VS, le Service cantonal de l'informatique et le SFOP (administration, écoles, orientation).	31.12.21		▲ Les demandes du SFOP dans le cadre de la collaboration avec ICT-VS ont été précisées. Une collaboration accrue entre les entités du SFOP et ICT-VS doit se mettre en place.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Taux de réussite aux procédures de qualification.	90%	90.06%	■ 2019 = 88.18 %; 2020 = 94 % (COVID); 2021 = 90.06 %.
	2 Coût net moyen par personne en formation (GP 13 / nombre de personnes en formation).	7'000	6'046	■
	3 Nombre de jeunes sous la responsabilité du SFOP (contrats d'apprentissage, maturité professionnelle à plein temps, classe d'intégration, etc.).	9'700	9'613	▲ Ce chiffre regroupe tous les jeunes sous la responsabilité du SFOP. Ce nombre dépend, entre autres, de la date d'extraction des statistiques. Néanmoins cette différence nous interpelle et avons mis en place diverses mesures: promotion de la formation professionnelle, task-forces, nouvelles formes de formation (duale-mixte). Il est important que l'ensemble des partenaires valaisans à la formation professionnelle reste attentif à ce que les révisions des ordonnances de formation décidées à Berne restent en adéquation à la réalité économique de notre canton, soit une majorité de PME.
	4 Pourcentage d'entreprises qui forment par rapport à celles qui sont autorisées à former.	60%	57.76%	▲ À fin 2021, il y a 3'048 entreprises qui forment sur les 5'277 entreprises autorisées à former.
	5 Nombre de résiliations de contrat	1'300	1'659	▲ Sans tenir compte de la cause "résiliations techniques", les résiliations 2021 sont au nombre de 1'251 contre 1'022 en 2020. Le renforcement de l'inspectorat et de l'Unité de soutien en formation professionnelle devrait permettre de réduire ce nombre.
	6 Nouvelles professions dans nos écoles professionnelles	2	0	▲ Mise en place des formations duales-mixtes dans certaines professions du tourisme et des métiers de la bouche.
	7 Début des travaux de rénovation sur le site de Viège de la Berufsfachschule Oberwallis	31.08.21	01.09.21	■
ad2	8 Nombre de jeunes des écoles publiques sans solution avérée après la fin de la scolarité obligatoire selon le monitoring.	90	83	■ 12 jeunes sans solution dans le Valais Romand, 0 dans le Haut-Valais. Sur 83 situations indéfinies en juin, 12 élèves se retrouvent sans solution en octobre, mais sont suivis par la Plateforme T1. Pour les autres, entre juin et octobre : 16 ont quitté le canton, 16 sont en stage de longue durée, 16 sont en école privée, 2 sont en séjour linguistique, 9 sont entrés dans une formation transitoire, 11 n'ont pas pu être contactés, 1 refuse de répondre. Depuis mai 2021, ce domaine est de la compétence du Service des hautes écoles
	9 Nombre de personnes participant au programme STAPAL.	200	291	■ 291 adultes conseillés (263 dans la partie francophone et 28 dans la partie germanophone). Depuis mai 2021, ce domaine est de la compétence du Service des hautes écoles.
	10 Pourcentage des jeunes libérés de la scolarité obligatoire et se trouvant dans une offre de transition	20%	18%	■ 26% (29.7% dans le Valais romand, 12.2% dans le Haut Valais) au 12.10.2021. Cependant, nous devons pondérer ce chiffre en tenant compte du fait qu'un grand nombre d'élèves dans ce taux font une année supplémentaire au CO, en école privée ou sont en attente d'un engagement pour un apprentissage. Selon pondération, ce chiffre est de 18% en octobre. Depuis mai 2021, ce domaine est de la compétence du Service des hautes écoles.
ad3	11 🏛️ Nombre de titres de la formation professionnelle supérieure (brevets et diplômes) délivrés à des personnes domiciliées en Valais (source Office fédéral de la statistique).	580	517	▲ Chiffres 2020 = 84 diplômes fédéraux et 433 brevets fédéraux.

SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 12 Procédures de la gestion du Fonds cantonal en faveur de la formation continue mises en place	31.03.21	31.12.21	■ Ces procédures sont mises en place sous la responsabilité du Service des hautes écoles et ont commencé à être appliquées dans le cadre du traitement de l'octroi des demandes traitées en 2021.
13 Augmentation du nombre de participants dans les mesures "compétences de base" soutenues par le canton.	10%		● Cet indicateur n'a pas été documenté en 2021. Il faudra attendre le premier controlling, sous la responsabilité du Service des hautes écoles, qui interviendra courant 2022.
ad4 14  Nombre de chômeurs de 15 à 24 ans inscrits en juillet indiquant "apprentis" ou "écoliers/étudiants" comme dernière fonction exercée.	230	235	▲ En juillet 2021 sur 581 jeunes de 15 à 24 ans, il y avait 235 qui indiquaient comme niveau de formation "Ecole obligatoire inachevée" et "Formation obligatoire", soit 40.45 % (305/881 = 34.62 %).
15 Nombre de jeunes annoncés par le monitoring en septembre.	200		●
16 Pourcentage de résiliations avec le motif "orientation" par rapport au total des résiliations.	40%	21.94%	■ 364 apprentis ont indiqué "Choix inapproprié de la profession" en 2021.
17 Nombre de jeunes en rupture de contrat qui ont signé un autre contrat dans un délai de 60 jours.	800		● Selon des statistiques fédérales 79.9 % de jeunes en rupture d'apprentissage recommencent une formation. Nous estimons qu'il en est de même en Valais (indicateurs à affiner).
ad5 18 Nombre de personnes (migrants) concernées par la structure CASPO.	250	379	▲ Le nombre indiqué regroupe tous les jeunes (migrants et non migrants) suivis dans les classes d'accueil, d'intégration et de préapprentissage professionnel des écoles professionnelles.
19 Places de formation soutenues par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).	60	70	■ 70 personnes ont été subventionnées par la Confédération pour l'année scolaire 20/21.
ad6 20 Introduction du correspondant informatique du SFOP	31.03.21	01.04.21	■
21 Concept "Transformation numérique" établi (formation des maîtres professionnels et besoins en équipements)	31.12.21		▲ Pas de concept établi, mais les relations entre le centre ICT-VS et le SFOP ont été précisées et la transformation numérique sera coordonnée au sein du SFOP par le correspondant informatique en fonction.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Contrats d'apprentissage, qualité et examen	9'820'450.49	1'347'670.71	8'472'779.78
P1101 Gestion des contrats d'apprentissage	2'386'967.70	1'535.15	2'385'432.55
P1102 Surveillance et qualité de la formation	1'224'996.92	1'862.66	1'223'134.26
P1103 Gestion des examens (CFC et promotions annuelles)	4'514'019.85	1'041'871.90	3'472'147.95
361 Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	878'214.55		878'214.55
Solde dépenses/recettes du produit	3'635'805.30	1'041'871.90	2'593'933.40
P1104 Gestion du système des Rails-Checks	1'670'761.17	162'381.00	1'508'380.17
P1105 Gestion des cours pour formateurs	23'704.85	140'020.00	-116'315.15
GP12 Formation professionnelle initiale	96'568'370.51	38'508'808.26	58'059'562.25
P1201 Ens. prof. (dual) assumé par les écoles prof. cant	49'465'729.52	20'362'047.85	29'103'681.67
P1202 Ens. prof. (dual) assumé hors-canton ou par tiers	7'378'771.40	-242'996.00	7'621'767.40
361 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	5'206'785.40		5'206'785.40
363 403217 Soutien écoles professionnelles - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	2'171'986.00		2'171'986.00
Solde dépenses/recettes du produit		-242'996.00	242'996.00
P1203 Système à plt par les écoles prof. cantonales	19'618'570.43	10'180'639.14	9'437'931.29
P1204 Système à plt assumé hors-canton ou tiers	4'709'901.05	91'076.00	4'618'825.05
361 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (autres cantons) sur la base des conventions intercantionales	1'175'733.00		1'175'733.00
363 403214 Soutien écoles des métiers - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	3'534'168.05		3'534'168.05
Solde dépenses/recettes du produit		91'076.00	-91'076.00
P1205 Cours interentreprises (écoles prof. cant.)	8'169'747.30	5'856'944.57	2'312'802.73
P1206 Cours interentreprises (hors écoles cantonales)	1'408'503.62	1'705.05	1'406'798.57
363 411655 Cours interentreprises - Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	1'408'503.62		1'408'503.62
Solde dépenses/recettes du produit		1'705.05	-1'705.05
P1207 Maturités prof. à plein temps par le canton	5'817'147.19	2'259'391.65	3'557'755.54
GP13 Formation prof. supérieure et form. continue	2'002'006.88	316'315.12	1'685'691.76
P1301 Form. prof. sup. et cont. par écoles prof. cant.	1'375'540.48	300'111.37	1'075'429.11
P1302 Form. prof. sup. et cont. par des tiers	626'466.40	16'203.75	610'262.65
363 Montants versés à des tiers (privés) sur la base des conventions intercantionales	133'119.50		133'119.50
Solde dépenses/recettes du produit	493'346.90	16'203.75	477'143.15
GP14 Promotion de l'apprentissage et transitions	3'056'553.93	25'517.16	3'031'036.77
P1401 Promotion des places d'apprentissage	1'209'079.16	24'713.48	1'184'365.68
P1402 Plateforme apprentissage et Case-management	1'847'474.77	803.68	1'846'671.09

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP15 Recherche et développement	2'018'882.16	543.10	2'018'339.06
P1501 Gestion de projets	898'087.91	543.10	897'544.81
P1502 Santé, sécurité au travail	0.01		0.01
P1503 IT et Gestion des données	1'120'794.24		1'120'794.24
Total	113'466'263.97	40'198'854.35	73'267'409.62

Remarques

Généralités

Les activités de l'orientation scolaire et professionnelle (OSP) ont été transférées en mai 2021 au Service des hautes écoles (SHE). L'intégralité des ressources financières 2020 et 2021 des OSP se trouvent dans les comptes du SHE.

Accords intercantonaux

Les tarifs prévus par l'Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine de la formation professionnelle initiale (AEPr) sont les suivants:

- pour les formations duales : fr. 7'700 (18/19), fr. 7'800 (19-20, 20-21 et 21-22),
- pour les formations à plein temps: fr. 14'500 (18-19), fr. 14'600 (19-20), fr. 14'300 (20-21) et fr. 14'400 (21-22),
- pour les cours interentreprises: un montant par jour/apprenti, en fonction de chaque profession.

Cela concerne la rubriques 36.

Forfaits reçus de la Confédération (= subventions ordinaires)

En 2019: 7'411 forfaits "dual" à fr. 3'142 et 2'156 forfaits "plein temps" à fr. 5'049 = fr. 34'171'858.

En 2020: 7'315 forfaits "dual" à fr. 3'159 et 2'139 forfaits "plein temps" à fr. 5'074 = fr. 33'959'706.

En 2021: 7'208 forfaits "dual" à fr. 2'956 et 2'093 forfaits "plein temps" à fr. 4'796 = fr. 31'349'855.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

OP 1
Assurer le pilotage, le
financement et la surveillance de
la formation tertiaire et de la
recherche
B21 156'818'400 net
C21 153'262'544.54 net

<p>GP 11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert. B21 691'562 net C21 470'692.39 net</p>	<p>GP 12 Garantir et dével. la form.tert. et la recherche B21 75'909'302 net C21 69'407'773.07 net</p>	<p>GP 13 Garantir et développer les études à distance en VS B21 3'720'606 net C21 3'612'295.71 net</p>	<p>GP 14 Etudes subventionnées hors canton B21 70'323'602 net C21 73'979'664.11 net</p>
<p>GP 15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement B21 -15'434 net C21 0.00 net</p>	<p>GP 16 Orientation scolaire et professionnelle B21 6'188'762 net C21 5'792'119.26 net</p>		

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	257'541'255.26	230'995'300	229'238'483.79	-1'756'816
30 Charges de personnel	10'745'608.10	11'069'200	10'923'682.41	-145'518
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'087'775.76	5'626'900	4'868'977.80	-757'922
34 Charges financières	1'894.85	0	514.35	514
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	0	129'983.52	129'984
36 Charges de transferts	177'378'490.82	149'146'500	147'020'948.04	-2'125'552
37 Subventions redistribuées	64'191'315.42	64'950'000	65'808'733.65	858'734
38 Charges extraordinaires	0.00	0	280'000.00	280'000
39 Imputations internes	136'170.31	202'700	205'644.02	2'944
4 Revenus	76'084'432.75	76'480'400	78'432'489.85	1'952'090
40 Revenus fiscaux	8.00	0	0.00	0
42 Taxes	6'783'630.73	5'640'100	5'965'044.15	324'944
43 Revenus divers	-103'416.70	-100'000	-33'033.21	66'967
44 Revenus financiers	466'900.00	365'700	443'600.00	77'900
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	299'399.12	91'100	0.00	-91'100
46 Revenus de transferts	3'112'901.21	3'565'100	3'818'810.24	253'710
47 Subventions à redistribuer	64'191'315.42	64'950'000	65'808'733.65	858'734
48 Revenus extraordinaires	1'102'793.55	1'648'500	2'115'840.60	467'341
49 Imputations internes	230'901.42	319'900	313'494.42	-6'406
Excédent de charges	181'456'822.51	154'514'900	150'805'993.94	-3'708'906
5 Dépenses d'investissement	2'076'195.15	2'320'000	2'599'244.00	279'244
54 Prêts	450'869.00	375'000	340'710.00	-34'290
56 Propres subventions d'investissement	1'625'326.15	1'945'000	2'258'534.00	313'534
6 Recettes d'investissement	122'532.60	16'500	142'693.40	126'193
63 Subventions d'investissement acquises	122'532.60	16'500	19'693.40	3'193
64 Remboursements de prêts	0.00	0	123'000.00	123'000
Dépenses nettes d'investissement	1'953'662.55	2'303'500	2'456'550.60	153'051
Insuffisance de financement	183'410'485.06	156'818'400	153'262'544.54	-3'555'855

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES**Explication des écarts financiers**

Principales variations par rapport au budget 2021:

Rub. 30 (-0.14 Mios) : essentiellement lié aux demandes de subventionnement des formations continue des enseignants plus faibles que prévues (impact COVID 19).

Rub. 31 (-0.76 mios) : essentiellement lié aux achats de la CECAME inférieurs au budget.

Rub. 36 (-2.1 mios), notamment:

- accords et conventions intercantionales (AIU; AHES; HES-SO; AES), (+ 3.3 millions) : très forte augmentation du nombre d'étudiants (impact COVID 19 : incertitude du marché du travail et échecs aux examens non décomptés);

- subvention construction Campus Energypolis (-3.8 millions) : le subventionnement débutera finalement en 2022 suite au retard du chantier.

- subvention chaires EPFL Valais-Wallis (-1.2 mios) : la 7ème chaire subventionnée par le SHE n'a pas été pourvue en 2021. La professeure en charge de cette chaire a été nommée pour une entrée en fonction au 1er septembre 2022.

- subvention Fondation ES Santé Valais-Wallis (-0.3 mios) : coûts effectifs inférieurs au budget 2021 qui s'élevait à 5.4 mios.

Rub. 37/47(net=0) : contributions de la HES-SO redistribuées à la HES-SO Valais-Wallis et contributions de la CDIP (AIU) redistribuées à UniDistance.

Rub. 38 (+0.28 mios) : attribution au fonds de financement de l'Etat de la subvention prévue au budget 2021 pour le Campus d'études à distance à Brigue dans l'attente du décompte final du chantier.

Rub. 42 (+0.3 mios), notamment:

- remboursement de la HES-SO Valais du dépassement de la limite maximale de son fonds de réserve (+0.66 mios);

- ventes de la CECAME inférieures au budget (- 0.31 mios).

Rub. 46 (+0.25 mios): subvention fédérale non prévue au budget pour le projet Viamia (orientation professionnelle adulte > 40 ans).

Rub. 48 (+0.47 mios) : augmentation du prélèvement sur le fonds 21ème siècle pour les subventions d'investissements à l'EPFL Valais-Wallis (en lien avec l'augmentation de la rub. 56).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	13.60	13.60	64.20
Enseignants	0.04	0.04	0.04

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

L'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière a été transféré en cours d'exercice 2021 du SFOP vers le SHE.

EPT du SHE au budget 2021 : 14.3 EPT

EPT de l'Office transférés du SFOP vers le SHE : 49.1 EPT

EPT transférés du SFOP vers le SHE pour les activités de formation continue : 0.8 EPT

Total EPT SHE au compte 2021 : 64.2 EPT

OBJECTIF POLITIQUE**Assurer le pilotage, le financement et la surveillance de la formation tertiaire et de la recherche****Sous-objectifs politiques**

- 1 Consolider l'offre de formation favorisant l'accès des Valaisannes et des Valaisans des deux régions linguistiques aux domaines et filières de formation tertiaire sur le plan national et international [PIP]
- 2 Contribuer au développement socio-économique et culturel du canton par le biais de la recherche appliquée, du transfert de technologies et de connaissances
- 3 Renforcer la formation et la recherche universitaires en Valais [PIP]
- 4 Rechercher des synergies entre institutions au niveau de la formation et de la recherche
- 5 Piloter, évaluer et soutenir la formation tertiaire [PIP]

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement des activités du "Kompetenzzentrum für Fernstudien, eLearning und eCollaboration Schweiz" (SKZ). Accompagnement des travaux du Conseil de fondation du Kompetenzzentrum en 2021, définition de projets de recherche conjoints entre la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS) et UniDistance, et mise en service du campus d'études à distance (31.12.2021).	31.12.21	31.12.21	■ La construction du Campus d'études à distance, priorité de la Fondation, est terminée (31.12.2021). La collaboration entre FFHS et Fernuni via la Fondation SKZ porte actuellement sur l'organisation d'un colloque annuel public. En 2021, il a eu lieu en ligne le 25 mars 2021 sur le thème « Macht künstliche Intelligenz alles neu? ». Un groupe de travail FFHS-Fernuni a mené en 2021 une réflexion pour une collaboration sur le thème de la digitalisation des études à distance.
	2 ★ Mise en œuvre d'un programme de promotion renforcé et ciblé des métiers indispensables à l'économie valaisanne et menacés par une pénurie de personnel : santé - industrie - artisanat – tourisme. - Lancement de la première volée de la filière francophone Ecole Supérieure (ES) en Soins infirmiers à Monthey. - Accompagnement de la fondation qui chapeautera les filières ES en Soins infirmiers de Viège et de Monthey et suivi de la mise en œuvre du mandat de prestations entre l'Etat du Valais et la fondation. (2021) - Poursuite du projet pilote de filière de formation universitaire (Master) en intelligence artificielle (3ème rentrée) et préparation de sa pérennisation dès 2022 auprès d'UniDistance en collaboration avec l'IDIAP. (2021) - FFHS: poursuite de l'alignement de FFHS avec la stratégie cantonale de développement de l'offre de formations dans le domaine des soins et des MINT et mise en œuvre notamment de la Convention de collaborations avec la HES-SO Valais-Wallis du 11 juin 2019. (2021)	31.12.21	31.12.21	■ - La première rentrée de la filière ES Soins infirmiers en français a eu lieu en mars 2021 à Monthey avec une classe de 16 étudiants. - Accompagnement de la Fondation ES Santé Valais-Wallis : appui à la conduite opérationnelle et soutien à la constitution du Conseil de Fondation durant l'année 2021. - Le projet pilote se terminant en 2021, le SHE a demandé une évaluation de la filière Master en intelligence artificielle. La filière a été évaluée par un comité d'experts externes. Le résultat est positif et UniDistance et Idiap vont mettre en œuvre les recommandations exprimées. -Poursuite en 2021 du partenariat stratégique signé en 2019 entre la FFHS et la HES-SO Valais-Wallis avec une collaboration dans le cadre de projets « digital skills ».
	3 Mise en œuvre de la révision de la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges du 11 novembre 1999.	31.12.21	31.12.21	■ L'avant-projet de révision de la loi fixant la localisation des écoles cantonales du degré tertiaire et la contribution des communes sièges a été proposé au Grand-Conseil lors de sa session de décembre 2021. Ce projet a été accepté à l'unanimité en une lecture avec le principe d'une entrée en vigueur progressive sur trois ans et prévue au 1er janvier 2023.
	4 Soutien cantonal à Unidistance dans le cadre de l'accréditation institutionnelle, de sa stratégie 2022 et du financement fédéral (FRI 2021-2024).	31.12.21	31.12.21	■ - En 2021, UniDistance a soumis au Département de l'économie et de la formation son Businessplan 2022-2027. Ce dernier a l'ambition de mettre en place une série de mesures en vue de pouvoir déposer pour 2027 une accréditation en tant qu'Université. Un renforcement de la mission recherche et subsidiairement la formation continue sera absolument nécessaire. Il s'agit également de poursuivre l'évolution du portefeuille de filières ainsi que la croissance estudiantine. - Augmentation des contributions fédérales en 2021 de l'ordre de 3 millions.
	5 Préparation de la ratification par le Grand Conseil du nouvel Accord intercantonal universitaire.	31.12.21	31.12.21	■ Le Grand Conseil Valaisan a adopté le projet de loi d'adhésion au nouvel accord intercantonal universitaire (AIU 2019) en février 2021. L'entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2022.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	6 Implémentation, en collaboration avec les autres cantons et le Rectorat HES-SO, de la convention d'objectifs (2021-2024) avec la HES-SO. Participer à l'implémentation du modèle financier HES-SO 2021-2024.	31.12.21	31.12.21	■ Le Comité gouvernemental a procédé à la signature de la Convention d'objectifs 2021-2024 lors de sa séance du 24 juin 2021. Il a arrêté au 1er juillet 2021 la date d'entrée en vigueur de la Convention d'objectifs 2021-2024. Un règlement d'application de la Convention intercantonale est en cours d'élaboration.
ad2	7 Mise sur pied d'un programme de recherche (définition de plusieurs projets) en enseignement virtuel (digitalisation) pour l'école de demain en collaboration avec le "Kompetenzzentrum für Fernstudien, eLearning und eCollaboration Schweiz" (SKZ) (chercheurs d'UniDistance et de la Fernfachhochschule Schweiz (FFHS)). Développement et évaluation neurocognitive d'une aide digitale à l'apprentissage des langues dans le cadre du programme de recherche en enseignement virtuel pour l'école de demain.	31.12.21	31.12.21	■ L'application a été testée et ajustée. La diffusion de l'application dans les écoles participantes et la collecte des données ont débuté (fin du projet prévue en 2022).
ad3	8 Loi sur la formation et la recherche universitaires. Poursuivre les travaux de révision de la loi.	31.12.21	31.12.21	▲ En 2021, le SHE a élaboré et soumis au Conseil de la formation et de la recherche universitaire CoFRU une proposition sur les grands principes de la révision de la loi. Cette dernière a été validée (périmètre, coopération, autonomie, financement, gouvernance, reconnaissance, contrôle). Un avant-projet doit être soumis au Conseil d'Etat en 2022.
	9 Décision du Grand Conseil concernant la formation et la recherche universitaire pour les années 2018 à 2021. Mise en oeuvre de la décision du Grand Conseil concernant la formation et la recherche universitaire et élaboration du message au Grand Conseil pour le financement de la période 2022-2025 (31.12.2021).	31.12.21	31.12.21	▲ Bilan de la période 2018-2021 : volume financier cumulé des institutions = 181.4 millions de francs dont 29 millions issus du soutien cantonal (effet de levier = 6.2). UniDistance et Idiap ont vu leurs contributions fédérales augmenter en 2021 (nouvelle enveloppe LFRI 21-24). Préparation du projet de message 2022-2025 qui sera soumis au Grand Conseil d'ici la fin du 1er semestre 2022.
	10 ★ Analyse d'opportunité : Création d'une université valaisanne "Matterhorn University". Mise en oeuvre de la décision du Conseil d'Etat concernant le développement de l'Université du Valais.	31.12.21	31.12.21	▲ En 2021, UniDistance a soumis au Département de l'économie et de la formation son Businessplan 2022-2027. Ce dernier a l'ambition de mettre en place une série de mesures en vue de pouvoir déposer pour 2027 une demande d'accréditation en tant qu'Université.
ad4	11 Projets 2021 en lien avec le développement des synergies entre institutions: Poursuite des différents projets de collaboration dans le domaine universitaire (Idiap/CREM ; FGA/UniDistance ; CRR/IRR).	31.12.21	31.12.21	■ -Obtention de projets Innosuisse Flagship avec des collaborations avec l'Institut Icare, l'Idiap et la HES SO Valais-Wallis. -Projet Val d'Hérens 1950/2050 du CIRM (Université de Lausanne – site de Sion) avec des partenariats entre notamment le CREPA et la HES-SO Valais-Wallis. - Poursuite de l'intégration des activités de recherche de l'Institut de recherche en réadaptation (IRR) dans le Service de la recherche de la Clinique Romande de réadaptation (CRR/SUVA).

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 12 Publication du rapport cantonal sur les hautes écoles (sur le thème de l'enseignement à distance)	31.12.21	31.12.21	■ Le rapport a été publié en février 2021. L'enquête réalisée s'adressait aux étudiants, collaborateurs et professeurs des hautes écoles et instituts de formation universitaire en Valais. Avec 1645 participants à l'étude, il s'agissait d'évaluer l'acceptation du e-learning en tant que méthode d'enseignement. L'enquête a fait ressortir un degré de maturité avancé des institutions de formation valaisanne en matière de e-learning.
13 Mise en œuvre du règlement sur la surveillance des écoles privées de niveau tertiaire en Valais.	31.12.21	31.12.21	■ Le règlement a été adopté par le Conseil d'Etat en mars 2021. Les premiers renouvellements d'autorisation sous le nouveau règlement ont été adoptés en janvier 2022.
14 Digitalisation des demandes de la formation continue individuelle des enseignants de la scolarité obligatoire et du secondaire 2 général.	31.12.21	31.12.21	■ La nouvelle application a été implémentée à la rentrée scolaire 2021. Le processus complet du dépôt de la demande jusqu'au remboursement des frais de formation est désormais entièrement digitalisé.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les hautes écoles (universités/EPF) hors canton (formation de base)	4'166	4'395	■ Donnée OFS pour la rentrée académique 2020/2021 (chiffres 2021/2022 pas encore disponibles). La hausse significative de cet indicateur s'explique par un effet COVID 19 notamment lié aux décisions de ne pas décompter les échecs aux examens comme une tentative et aux décisions personnelles des étudiants compte tenu des incertitudes du marché de l'emploi.
	2 🏢 Nombre d'étudiants fréquentant les HES en Valais (formation de base, niveaux "Bachelor" + "Master")	4'545	4'453	▲ - 92 étudiants par rapport à la planification. Principaux écarts : -45 étudiants à la FFHS-Schweiz ; -40 étudiants en Bachelor Tourisme HES-SO Valais-Wallis.
	3 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant la HES-SO Valais	1'374	1'336	▲ Selon bouclage provisoire 2021 de la HES-SO. En baisse par rapport à la planification (-38 étudiants) mais en augmentation par rapport au réalisé 2020 (+15 étudiants).
	4 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les HES hors canton	1'576	1'539	▲ 532 étudiants valaisans dans les HES hors canton, 293 dans les HEP hors canton et 714 dans les écoles hors canton membres de la HES-SO. En augmentation par rapport au réalisé 2020 (+29 étudiants)
	5 🏢 Nombre d'étudiants valaisans fréquentant les ES hors canton	477	479	■ Egalement en augmentation par rapport au réalisé 2020 (+32 étudiants).
	6 🏢 Nombre de diplômés (formation de base) délivrés par les institutions tertiaires en Valais: HES, ES, UNI	1'382	1'491	■ Augmentation par rapport à la planification essentiellement expliquée par la filière Tourisme de la HES-SO Valais (+57 diplômés) et à FFHS-Schweiz (+37 diplômés). Egalement en augmentation par rapport au réalisé 2020 (+206 diplômés).
	7 🏢 Ratio Nombre d'étudiants tertiaires en Valais par rapport aux étudiants valaisans tertiaires hors canton	112%	110%	▲ Taux légèrement inférieur à la planification. Principalement dû au nombre d'étudiants fréquentant les Universités et EPF hors-Valais nettement supérieur à la planification (+229 étudiants)
	8 🏢 Nombre d'étudiants domaine « Santé & Social »	1'114	1'129	■ Egalement en augmentation par rapport au réalisé 2020 (+41 étudiants).
	9 🏢 Nombre d'étudiants domaine « Économie & Services »	1'937	1'909	■ Légère baisse par rapport à la planification (-28 étudiants) mais en augmentation par rapport au réalisé 2020 (+ 33 étudiants).
	10 🏢 Nombre d'étudiants domaine « Sciences de l'ingénieur »	841	757	▲ Baisse par rapport à la planification essentiellement due à la filière "ingénieur de gestion" à la FFHS-Schweiz (-66 étudiants). Egalement en baisse par rapport au réalisé 2020 (-35 étudiants).
	11 🏢 Nombre d'étudiants fréquentant les ES (domaine travail social) en Valais (formation de base au 15.10. de l'année considérée)	177	175	■ Différence très faible avec la planification (-2 étudiants). En augmentation par rapport au réalisé 2020 (+6 étudiants).
	12 🏢 Formations ES : Nombre d'étudiants Soins infirmiers au 15.10	117	105	▲ Inférieur à la planification (-12 étudiants) en lien avec le démarrage de la filière francophone à Monthey qui a été décalé de 6 mois. En augmentation par rapport au réalisé 2020 (+40 étudiants).
	13 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Physiothérapie	21'000	19'699	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
	14 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Economie d'entreprise	18'000	17'982	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
	15 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Soins infirmiers	21'000	19'113	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
	16 🏢 HES-SO Valais: coût par étudiant Système Industriels	45'000	37'630	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.

SERVICE DES HAUTES ÉCOLES

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème	▲ partiellement atteint / problèmes mineurs	● non atteint / problèmes	
ad1 17 HES-SO Valais: coût par étudiant Technologie du vivant	48'000	45'816	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
18 HES-SO Valais: coût par étudiant Tourisme	23'000	19'488	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
19 HES-SO Valais: coût par étudiant Travail Social	22'000	20'453	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
20 HES-SO Valais: coût par étudiant Informatique de gestion	24'000	24'650	▲ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022. Hausse de 2.7% par rapport à la planification.
21 HES-SO Valais: coût par étudiant Energie et techniques environnementales	46'000	45'543	■ Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022.
22 HES-SO Valais: coût par étudiant Arts visuels (Bachelor)	45'000	48'639	● Coût analytique définitif 2020. Le coût 2021 sera disponible à l'automne 2022. . +8% par rapport à la planification et +2.4% par rapport au coût 2019.
23 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Soins infirmiers	3.4	3.3	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
24 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Physiothérapie	3.1	3.1	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
25 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Travail Social	3.9	3.9	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
26 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Economie d'entreprise	3.2	3.4	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
27 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Informatique de gestion	3.3	3.2	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
28 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Technologie du vivant	3.3	3.3	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
29 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Système industriels	3.2	3.2	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
30 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Tourisme	3.9	4	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
31 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Energie et techniques environnementales	3.1	3.2	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
32 HES-SO Valais : durée moyenne de formation (plein temps) pour la filière Arts visuels (Bachelor)	3.4	3.5	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.
ad3 33 Nombre d'étudiants fréquentant des instituts universitaires en Valais (formation de base FS-CH + Master IUKB (UNIL/UNIGE)	2'103	2'347	■ Augmentation par rapport à la planification expliquée par UniDistance (+239 étudiants).
ad5 34 Taux de réussite des formations en présentiel au niveau bachelor dans les HES/HEP en Valais	78%	77%	■ Indicateur calculé sur la cohorte d'étudiants 2014.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Piloter, évaluer et soutenir la formation tert.	479'738.43	9'046.04	470'692.39
P1101 Expertise et veille stratégique	145'887.97	3'509.46	142'378.51
P1102 Evaluation et suivi de la formation tertiaire	233'262.52	4'776.41	228'486.11
P1103 Statistiques de la formation	45'879.04	760.17	45'118.87
P1104 Pilotage formation continue des enseignants	54'708.90		54'708.90
GP12 Garantir et dévelop. la form.tert. et la recherche	127'909'481.53	58'501'708.46	69'407'773.07
P1201 Assurer les conditions cadres et la coordination	127'290'043.41	58'480'918.09	68'809'125.32
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants en Valais	38'838'540.22		38'838'540.22
361 Contribution au canton de Vaud pour la HEMU - site de Sion	968'054.56		968'054.56
361 Contribution du Valais à la HEMU - site de Sion	525'000.00		525'000.00
363 Chaires EPFL Valais-Wallis	7'950'000.00		7'950'000.00
363 Fondation ES Santé Valais-Wallis : formations ES soins infirmiers (Haut-Valais et Valais Romand)	5'101'262.00		5'101'262.00
363 HES-SO Valais-Wallis : formations ES Education de l'enfance et Action socioprofessionnelle	2'571'900.00		2'571'900.00
363 HES-SO Valais-Wallis : modules complémentaires en santé	1'140'000.00		1'140'000.00
363 HES-SO Valais-Wallis : subvention cantonale pour la Ra&D	3'017'200.00		3'017'200.00
363 HES-SO Valais-Wallis : subvention pour infrastructures	1'551'900.00		1'551'900.00
363 HES-SO Valais-Wallis stages HES en santé	2'166'400.00		2'166'400.00
363 Observatoire valaisan du Tourisme	250'000.00		250'000.00
370 Enveloppe HES-SO redistribuée à la HES-SO Valais-Wallis pour les formations de niveau HES	54'194'984.00		54'194'984.00
470 Enveloppes HES-SO reçue à redistribuer à la HES-SO Valais-Wallis pour les formations de niveau HES		54'194'984.00	-54'194'984.00
489 Fonds du 21ème siècle : financement des subventions d'investissements à l'EPFL Valais-Wallis		2'115'840.60	-2'115'840.60
560 Démonstrateurs EPFL Valais-Wallis	1'938'600.00		1'938'600.00
560 Equipements scientifiques EPFL Valais-Wallis	196'934.00		196'934.00
Solde dépenses/recettes du produit	6'879'268.63	2'170'093.49	4'709'175.14
P1202 Définir et suivre les mandats de prestations	462'986.58	10'741.25	452'245.33
P1203 Assurer la surveillance selon les bases légales	156'451.54	10'049.12	146'402.42
GP13 Garantir et développer les études à distance en VS	15'228'432.30	11'616'136.59	3'612'295.71
P1301 Garantir et développer les études à distance en VS	15'228'432.30	11'616'136.59	3'612'295.71
370 Montant de l'accord intercantonal universitaire redistribué à UniDistance pour les étudiants non valaisans	11'613'749.65		11'613'749.65
470 Montant de l'accord intercantonal universitaire à redistribuer à UniDistance pour les étudiants non valaisans		11'613'749.65	-11'613'749.65
Solde dépenses/recettes du produit	3'614'682.65	2'386.94	3'612'295.71

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP14 Etudes subventionnées hors canton	73'989'609.71	9'945.60	73'979'664.11
P1401 Accords intercant. AHES/AESS/AIU/HES-SO (hors VS)	73'989'609.71	9'945.60	73'979'664.11
361 Contribution à la HES-SO pour les étudiants valaisans hors Canton	10'251'659.01		10'251'659.01
361 Contribution pour les étudiants universitaires valaisans hors canton en vertu de l'Accord intercantonal universitaire (AIU)	44'622'718.40		44'622'718.40
361 Contributions versées à des écoles HES et ES hors Canton accueillant des étudiants valaisans	18'618'941.47		18'618'941.47
Solde dépenses/recettes du produit	496'290.83	9'945.60	486'345.23
GP15 Assurer la distribution des moyens d'enseignement	5'255'945.27	5'255'945.27	0.00
P1501 Centrale cantonale des moyens d'enseignement	5'255'945.27	5'255'945.27	0.00
GP16 Orientation scolaire et professionnelle	8'974'520.55	3'182'401.29	5'792'119.26
P1601 Orientation - activité Etat	6'246'067.36	469'765.20	5'776'302.16
P1602 Orientation - activités et mandats divers	2'728'453.19	2'712'636.09	15'817.10
Total	231'837'727.79	78'575'183.25	153'262'544.54

Remarques

L'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière a été transféré en cours d'exercice 2021 du SFOP vers le SHE. Les données financières du compte 2020, du budget 2021 et du compte 2021 intègrent les charges et les recettes de l'Office.

Pour mémoire, le compte 2020 intégrait le subventionnement (rub.36) des coûts des régimes de compensation CPVAL de la HES-SO Valais-Wallis, d'UniDistance Suisse et de l'HEMU-site de Sion pour un montant total de 38 mios.

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

OP 1
Promouvoir la protection et l'aide
à la jeunesse
B21 56'243'000 net
C21 52'769'780.67 net

GP 11 Placements et mesures contractualisées B21 42'536'137 net C21 38'423'732.20 net	GP 12 Promotion et soutien B21 1'594'907 net C21 307'197.37 net	GP 13 Education sociale et promotion de la santé B21 735'979 net C21 854'974.94 net	GP 14 Protection de l'enfant B21 -1'904'625 net C21 3'150'900.20 net
GP 15 Conseil social/psychologie/logopédie/psychomotricité B21 11'692'197 net C21 8'625'915.89 net	GP 16 Psychiatrie pour enfants et adolescents B21 100'000 net C21 48'550.99 net	GP 17 Education précoce spécialisée B21 1'488'405 net C21 1'358'509.08 net	

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	70'148'943.95	69'091'500	66'132'125.18	-2'959'375
30 Charges de personnel	17'768'505.80	18'249'000	18'549'698.20	300'698
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'042'044.47	1'271'400	1'123'821.78	-147'578
36 Charges de transferts	44'848'323.67	44'626'600	40'847'633.64	-3'778'966
37 Subventions redistribuées	4'313'057.00	4'335'000	4'623'603.00	288'603
38 Charges extraordinaires	1'721'736.55	0	412'301.85	412'302
39 Imputations internes	455'276.46	609'500	575'066.71	-34'433
4 Revenus	14'444'589.54	14'726'500	14'828'403.95	101'904
40 Revenus fiscaux	256.00	400	312.00	-88
42 Taxes	2'804'208.70	2'806'300	2'878'104.85	71'805
46 Revenus de transferts	6'814'074.10	7'584'800	7'161'097.80	-423'702
47 Subventions à redistribuer	4'313'057.00	4'335'000	4'623'603.00	288'603
48 Revenus extraordinaires	512'993.74	0	165'286.30	165'286
Excédent de charges	55'704'354.41	54'365'000	51'303'721.23	-3'061'279
5 Dépenses d'investissement	777'836.79	1'878'000	1'466'059.44	-411'941
52 Immobilisations incorporelles	1'379.64	28'000	17'261.29	-10'739
56 Propres subventions d'investissement	776'457.15	1'850'000	1'448'798.15	-401'202
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	777'836.79	1'878'000	1'466'059.44	-411'941
Insuffisance de financement	56'482'191.20	56'243'000	52'769'780.67	-3'473'219

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Explication des écarts financiers
<p>31 A la suite à la pandémie, il y a eu globalement moins de frais (représentation, honoraires, déplacements, etc.)</p>
<p>36 Institutions : il y a eu plus de journées d'enfants non valaisans que budgétisées (1'311'88.52). Petite enfance : le montant budgétisé dans le cadre de la valorisation salariale des parents d'accueil n'a pas été utilisé intégralement car il y a eu moins d'heures de garde que prévu. De plus, certaines associations ont augmenté les salaires dans le courant de l'année et non pas au 1er janvier. Le montant prévu pour les enfants allophones (350'000.-) n'a pas beaucoup été utilisé mis à part l'achat du matériel que nous avons fourni aux structures. Peu de personnes ont été payées pour le suivi de ces enfants. En 2021, la mise en oeuvre de ce projet a été initiée par la signature de contrats de prestations. Il y a eu aussi moins de projets des jeunes (-205'597.68). Le camp scout a été reporté en 2022 (-1'000'000.-), ainsi que le projet pour les pratiques innovantes (-100'000.-). Par contre il y a eu plus de placements hors canton (528'151.-) et de mesures ambulatoires mais moins au niveau du projet COCHEM et de la périnatalité.</p>
<p>38 Création d'un fonds spécial pour l'Institut St-Raphaël (FJT et CAT).</p>
<p>46 Il y a un décalage d'une année, car le calcul des recettes 2021 se base sur les montants définitifs 2020 (facturés en mai 2021 aux communes). Les subventions d'exploitation définitives ont été moins élevées que celles budgétisées et prises en compte pour le calcul du forfait scolaire.</p>
<p>48 Utilisation des fonds spéciaux pour la Chaloupe.</p>
<p>56 Tous les investissements n'ont pas pu avoir lieu mais des fonds spéciaux ont été créés (voir rubrique 38).</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	121.40	121.60	125.30

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Contribuer à la promotion, au soutien et à la coordination de la politique, de la protection et de l'aide spécialisée aux jeunes	
Sous-objectifs politiques	
1	Optimiser l'accueil des jeunes dans les institutions spécialisées [PIP]
2	Promouvoir la politique familiale, notamment par le soutien aux réseaux d'accueil à la journée des enfants entre 0 et 12 ans
3	Promouvoir une politique en faveur des jeunes par une écoute de leurs préoccupations, un soutien à leurs projets, une coordination de leurs activités au niveau des communes et des régions et un encouragement au développement du processus d'autonomie et d'intégration à la société
4	Assurer la sécurité des enfants et des jeunes en leur fournissant les moyens et les structures nécessaires afin de les protéger des facteurs qui mettent en danger leur développement
5	Fournir aux enfants, aux jeunes et à leurs familles des prestations spécialisées (psychothérapie, psychologie, psychiatrie, logopédie, psychomotricité, pédagogie précoce spécialisée) lorsque leur développement psychosocial est perturbé ou en danger de l'être [PIP]

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement du projet "Centre de transition et d'accueil d'urgence" et construction du nouveau FJT, Institut St-Raphaël - en 2021 sont prévues les démarches administratives : mise à l'enquête pour la construction et finalisation financière avec le canton et la confédération	31.12.22		● La mise au concours devrait être lancée durant le 1er trimestre 2022
	2 Suivi de l'application des recommandations de l'audit OFJ 2020 - mise en place des recommandations /exigences de l'OFJ	31.12.24		■ En cours
	3 Suivi du projet de construction du Foyer La Chaloupe - Les Piccolos - la construction démarrera dans le courant du 2ème semestre 2020. Suivi des différentes étapes de la construction en 2021.	30.06.22		■ La construction est sur le point de se terminer. En attente du décompte final
ad2	4 Mise en oeuvre du concept cantonal pour l'intégration des enfants issus de la migration	31.12.21		▲ Le concept a été finalisé. 3 structures ont adopté le projet en 2021
	5 Application de la révision des directives pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire	31.12.21	31.12.21	■ Les directives ont été révisées avec, entre autres, la valorisation salariale des professions du domaine de la petite enfance
	6 Valorisation salariale des professions du domaine de la petite enfance	31.12.21	31.12.21	■ Adoption d'une nouvelle grille de subventionnement avec une participation financière de 30 et 34 pour cent des salaires du personnel éducatif
ad3	7 Elaboration et déploiement d'un concept de prévention en faveur des enfants et de leur famille en collaboration avec nos différents partenaires dans le domaine de la promotion, la prévention et la protection de l'enfance et la jeunesse.	31.12.21	31.12.21	■
	8 Appui à la coordination et à la mise en réseau des acteurs impliqués dans l'organisation du camp scout 2021 à Ulrichen	31.12.21		▲ Le camp scout aura lieu en 2022 (pandémie). Travaux de coordination en 2021
	9 Soutien à l'organisation des rencontres des jeunes valaisannes à Ayent	31.12.21	31.12.21	▲ Le rassemblement n'a pas eu avoir lieu à cause du Covid. Cependant des soirées cinéma sous un format drive-in ont été organisées
ad4	10 Mise en place du concept de périnatalité tel que proposé par le groupe de travail	31.12.21		▲ Mise en place via l'Association MAM d'un groupe d'accompagnement (visites accompagnées)
	11 Action de prévention contre les violences domestiques pour les jeunes de 15 à 25 ans avec le réseau valaisan CVD et l'OEF par la participation active d'intervenant(e)s de l'OPE à la présentation de l'Exposition bilingue "plus fort que la violence"	31.12.21	31.12.21	■
	12 Mise en place de nouveaux outils et stratégies d'intervention pour la gestion des curatelles 308 al. 2 (par ex. nouveau carnet de communication, document de sensibilisation pour les parents, etc...)	31.12.21	31.12.21	■

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 13 Poursuite du projet pilote du modèle Cochem à Monthey	30.06.21	31.12.21	■ A partir du 01.01.2022, extension du pilote consensus parental (Cochem) pour les districts de Martigny, St-Maurice et Entremont
14 Mise en place d'un nouveau concept de formation de base et continue spécifique pour les familles d'accueil agréées par l'OPE	31.12.21	31.12.21	■
ad5 15 Mise en oeuvre par étape du nouveau concept concernant la prise en charge des enfants souffrant du trouble du spectre autistique	31.12.21		▲ Le concept a été déposé au Conseil d'Etat qui a souhaité qu'une étapisation des moyens engagés fassent l'objet d'une nouvelle étude. Un rapport opérationnel doit être déposé dans le 1er trimestre 2022
16 Mise en oeuvre d'un concept pour les permanences psychiatrique dans le Valais romand et le haut-Valais	31.12.21	31.12.21	■ Erreur dans la formulation "permanences psychologie scolaire"
17 Evaluation de la satisfaction des parents avec le guichet unique et les séances de coordination	31.12.21		■ Les résultats de l'enquête seront publiés dans le courant de l'année 2022
18 Mise en place du conseil psychologique/logopédique/psychom à bas seuil pour les parents et les familles	31.12.21	31.12.21	■ Permanence logo dans les écoles - permanence psy

SERVICE CANTONAL DE LA JEUNESSE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad2</i>	1 Nbre de places subventionnées dans les structures d'accueil à la journée à temps d'ouverture élargi	7'700	8'186	■
	2 Nbre de places subventionnées auprès des associations de parents d'accueil	4'100	3'709	▲
<i>ad3</i>	3 Nbre de rencontres avec les instances politiques/communales	35	67	■
	4 Nbre de projets réalisés dans le domaine des activités extra-scolaires de loisirs soutenus par le délégué à la jeunesse	60	14	▲ Covid
<i>ad4</i>	5 Nbre de familles d'accueil disponibles	154	158	■ Familles d'accueil sans lien préexistant ainsi qu'avec lien préexistant
	6 Groupe de familles d'accueil d'urgence	5	5	■
	7 Nbre de familles d'accueil professionnelles (1 dans les 3 régions)	1	3	■
	8 Nbre de nouveaux cas suivis	550	849	▲ Augmentation du nombre de cas due à la pandémie
	9 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	85	58	■
	10 Nbre de cas qui continuent à être suivis	1'265	883	■
	11 Nbre d'enfants suivis (globalement)	1'900	1'790	■
<i>ad5</i>	12 Evaluation de la satisfaction de nos partenaires en ce qui concerne la qualité de nos prestations	0	1	■
	13 Nbre de nouveaux cas suivis	1'700	2'210	▲ Augmentation du nombre de cas due à la pandémie
	14 Nbre d'anciens cas suivis (cas resignalés)	1'000	974	■
	15 Nbre de cas qui continuent à être suivis	3'300	2'358	■
	16 Nbre d'enfants suivis (globalement)	6'000	5'542	■
	17 Pourcentage d'enfants intégrés dans une structure préscolaire et scolaire	70	72	■

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Placements et mesures contractualisées	44'317'415.60	5'893'683.40	38'423'732.20
P1101 Institutions, mesures ambulatoires et colonies	17'219'951.22	5'866'589.15	11'353'362.07
363 Subvention des institutions d'éducation spécialisée valaisannes (5)	9'810'966.68		9'810'966.68
391 Placements à la MET de Pramont	501'670.30		501'670.30
Solde dépenses/recettes du produit	6'907'314.24	5'866'589.15	1'040'725.09
P1102 Surveillance et financement accueil à la journée	27'097'464.38	27'094.25	27'070'370.13
363 Subvention des structures d'accueil communales et privées (crèches, garderies, UAPE) et associations de parents d'accueil	26'769'292.72		26'769'292.72
Solde dépenses/recettes du produit	328'171.66	27'094.25	301'077.41
GP12 Promotion et soutien	323'763.92	16'566.55	307'197.37
P1201 Encour. activités extra-scol. et aides financières	323'763.92	16'566.55	307'197.37
GP13 Education sociale et promotion de la santé	868'596.35	13'621.41	854'974.94
P1301 Educ. à la santé et promotion de la santé	868'596.35	13'621.41	854'974.94
GP14 Protection de l'enfant	9'045'902.28	5'895'002.08	3'150'900.20
P1401 Protection des enfants	5'611'144.60	2'585'029.69	3'026'114.91
P1402 Placements et surveillance	3'434'757.68	3'309'972.39	124'785.29
363 Placements hors canton	2'200'263.41		2'200'263.41
Solde dépenses/recettes du produit	1'234'494.27	3'309'972.39	-2'075'478.12
GP15 Conseil éducatif/psychologie/logopédie/psychomotr.	11'553'364.65	2'927'448.76	8'625'915.89
P1501 Consultation/thérapie/examens/rapp./expertises	11'553'364.65	2'927'448.76	8'625'915.89
GP16 Psychiatrie pour enfants et adolescents	48'551.00	0.01	48'550.99
P1601 Traitements pédopsychiatriques/éval. et expert.	48'551.00	0.01	48'550.99
GP17 Education précoce spécialisée	1'440'590.82	82'081.74	1'358'509.08
P1701 Interventions de pédagogie spécialisée précoce	1'440'590.82	82'081.74	1'358'509.08
Total	67'598'184.62	14'828'403.95	52'769'780.67

**Département de la sécurité, des
institutions et du sport (DSIS)**
**Compte 2020
Fr.**
**Budget 2021
Fr.**
**Compte 2021
Fr.**
**Ecart B/C
Fr.**
VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	274'294'258.24	289'650'500	302'090'737.45	12'440'237
Revenus et recettes	310'093'801.35	297'447'900	357'504'886.21	60'056'986
Excédent de financement	35'799'543.11	7'797'400	55'414'148.76	47'616'749

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service juridique de la sécurité et de la justice	995'405.08	1'555'600	-139'055.86	-1'694'656
Police cantonale	78'048'251.14	83'486'200	80'941'514.49	-2'544'686
Service de la sécurité civile et militaire	2'142'473.24	2'673'600	2'058'678.22	-614'922
Service de la circulation routière et de la navigation	-77'900'357.66	-73'813'000	-74'929'460.81	-1'116'461
Service de l'application des peines et mesures	21'476'245.95	23'535'800	21'946'655.97	-1'589'144
Service de la population et des migrations	3'840'991.08	3'191'900	3'568'899.41	376'999
Service des affaires intérieures et communales	6'834'801.51	6'789'000	6'484'458.10	-304'542
Service de la chasse, de la pêche et de la faune	754'668.42	1'027'000	1'029'856.69	2'857
Service de la géoinformation	5'003'829.96	4'944'700	4'252'975.52	-691'724
Service du registre foncier	-81'889'701.16	-65'513'800	-105'368'684.12	-39'854'884
Office cantonal du sport	4'893'849.33	4'325'600	4'740'013.63	414'414
Excédent de financement	35'799'543.11	7'797'400	55'414'148.76	47'616'749

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	145'135'352.97	153'205'400	148'896'303.20	-4'309'097
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30'339'388.36	35'135'600	31'892'442.28	-3'243'158
34	Charges financières	69'523.71	66'000	96'833.26	30'833
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	6'124'090.05	2'116'500	5'381'698.67	3'265'199
36	Charges de transferts	54'206'121.94	66'537'100	78'768'003.56	12'230'904
37	Subventions redistribuées	5'909'392.85	4'685'000	5'966'061.20	1'281'061
38	Charges extraordinaires	5'294'838.70	0	6'914'823.11	6'914'823
39	Imputations internes	13'861'591.91	8'751'800	13'534'147.07	4'782'347
40	Revenus fiscaux	170'375'327.74	153'688'000	200'456'121.14	46'768'121
41	Patentes et concessions	3'272'602.28	3'190'000	3'147'006.00	-42'994
42	Taxes	74'677'490.23	74'895'100	83'456'884.26	8'561'784
43	Revenus divers	1'149'025.21	1'355'000	1'344'816.24	-10'184
44	Revenus financiers	227'746.02	282'200	246'502.45	-35'698
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	870'421.12	9'490'400	9'093'391.72	-397'008
46	Revenus de transferts	36'916'854.80	35'428'200	38'934'529.53	3'506'330
47	Subventions à redistribuer	5'909'392.85	4'685'000	5'966'061.20	1'281'061
48	Revenus extraordinaires	624'500.00	0	522'402.85	522'403
49	Imputations internes	9'604'920.77	6'509'400	9'109'570.11	2'600'170
	Total charges	260'940'300.49	270'497'400	291'450'312.35	20'952'912
	Total revenus	303'628'281.02	289'523'300	352'277'285.50	62'753'986
	Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	-42'687'980.53	-19'025'900	-60'826'973.15	-41'801'073

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	2'074'820.40	8'186'000	768'486.30	-7'417'514
52	Immobilisations incorporelles	1'370'403.15	1'500'000	1'886'194.35	386'194
56	Propres subventions d'investissement	7'727'120.95	7'367'100	7'261'684.15	-105'416
57	Subventions d'investissement redistribuées	2'181'613.25	2'100'000	724'060.30	-1'375'940
63	Subventions d'investissement acquises	4'263'907.08	5'824'600	4'483'540.41	-1'341'060
64	Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
67	Subventions d'investissement à redistribuer	2'181'613.25	2'100'000	724'060.30	-1'375'940
	Total dépenses	13'353'957.75	19'153'100	10'640'425.10	-8'512'675
	Total recettes	6'465'520.33	7'924'600	5'227'600.71	-2'696'999
	Investissements nets	6'888'437.42	11'228'500	5'412'824.39	-5'815'676

SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



Total service B21 1'555'600 net C21 -139'055.86 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	2'432'615.03	2'684'100	2'551'071.41	-133'029
30 Charges de personnel	1'991'022.35	2'139'300	2'187'739.65	48'440
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	179'023.57	357'400	180'749.35	-176'651
36 Charges de transferts	143'263.20	147'000	126'181.45	-20'819
39 Imputations internes	119'305.91	40'400	56'400.96	16'001
4 Revenus	1'437'209.95	1'128'500	2'690'127.27	1'561'627
40 Revenus fiscaux	2'936.00	3'400	4'072.00	672
42 Taxes	1'420'811.45	1'125'100	2'663'617.77	1'538'518
49 Imputations internes	13'462.50	0	22'437.50	22'438
Excédent de revenus	-995'405.08	-1'555'600	139'055.86	1'694'656
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	-995'405.08	-1'555'600	139'055.86	-1'694'656

Explication des écarts financiers

31
En date du 16 juin 2021, le Conseil d'Etat a octroyé au service un crédit supplémentaire de fr. 200'000.-- destiné à la prise en charge des coûts supplémentaires effectifs relatifs aux contrôles COVID-19, liés à l'accès aux projets pilotes. Un seul projet-pilote a sollicité une demande de prise en charge.

42
Pour mettre un terme au litige opposant l'Etat du Valais et la commune de Lens (ancienne chambre pupillaire de Lens) contre la banque UBS, cette dernière a versé à l'Etat du Valais un montant total de 2 millions de francs, dont le 30% a, dans un deuxième temps, été viré à la commune de Lens.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	11.50	11.80	12.40

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

A compter du 1er mars 2020, la surveillance administrative des avocats a été transférée du Tribunal cantonal au service sans transfert des ressources humaines correspondantes. Dans le cadre du budget 2021, le Grand Conseil a alloué au service 1 EPT pour absorber cette nouvelle tâche.

Un 0.6 EPT a été recruté en 2021. A noter que, dans le courant de l'année 2022 (appel d'offres à la fin janvier 2022), un juriste de langue allemande (0.4 EPT) complétera l'effectif du service pour soutenir, en particulier, les ressources de la partie germanophone du canton.

OBJECTIF POLITIQUE 1				
Gérer les affaires administratives et exercer une surveillance dans les domaines du droit privé				
Sous-objectifs politiques				
1	Organiser les sessions d'examen des candidats au barreau et au notariat			
2	Assurer le suivi des dossiers du Département de la sécurité ne relevant d'aucun autre de ses Services dans les domaines des droits fondamentaux (art. 7 à 36 Cst. féd.)			
3	Proposer une assistance et exercer une surveillance juridique, administrative, le cas échéant disciplinaire, sur les fondations, les notaires, les avocats et les registres du commerce			
4	Assurer les relations du Département de la sécurité avec le Pouvoir judiciaire et le Ministère public			
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Soutien administratif aux commissions d'examen	31.12.24	■ Le service assure le secrétariat des commissions et leur fournit un appui administratif et logistique dans le cadre de l'organisation des examens et de la cérémonie de remise des brevets.	
ad2	2 Rédaction de notes juridiques à l'intention du Chef du Département	31.12.24	■ Le service accorde une priorité au traitement des interventions relatives aux droits fondamentaux.	
ad3	3 Surveillance administrative des notaires	31.12.24	■ Le service assume une surveillance administrative sur les notaires, en particulier par la délivrance de l'autorisation de pratiquer, la vérification du respect des conditions posées à l'exercice de la profession, l'examen des demandes de levée du secret professionnel, l'examen et le suivi des rapports annuels d'inspection des études, la procédure de liquidation de l'étude.	
	4 Surveillance des fondations	31.12.24	■ Le service surveille le respect du droit des fondations par les organes de la fondation (respect de la loi, de l'acte de fondation, des règlements et de l'utilisation des biens de la fondation conformément à leur destination) et examine également la politique de placement des fondations.	
Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre	
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de doléances enregistrées en relation avec l'informatisation des sessions d'examen	5	0	■ Il n'y a pas eu de doléance mais il y a eu cependant un incident informatique lors de la session d'automne. Trois membres haut-valaisans de la commission d'examen du notariat doivent encore être trouvés. Des démarches ont été entreprises par le président de la commission.
ad2	2 Pourcentage des notes juridiques délivrées dans le délai imparti	90%	100%	■ Le service a délivré au Chef du Département des avis de droit dans différents domaines, particulièrement en matière COVID-19.
ad3	3 Pourcentage des dénonciations contre un notaire traitées dans un délai de 6 mois	95%	98%	■ Les tâches de surveillance constituent une des priorités du service.
	4 Pourcentage des décisions en matière de surveillance des fondations rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (acceptation de la surveillance, examen annuel de la gestion et des comptes, modification des statuts, liquidation)	90%	82.65%	▲ En 2021, trois juristes en charge de la surveillance des fondations ont quitté le service.

OBJECTIF POLITIQUE 2			
Exercer les tâches de législation et de contentieux dans les domaines de la sécurité et de la justice			
Sous-objectifs politiques			
1	Réviser le droit judiciaire cantonal, préparer la législation d'application du droit judiciaire fédéral et la législation en matière de sécurité publique		
2	Préparer et défendre, en cas de recours, des décisions dans les domaines de la sécurité; conseiller le Chef du Département et ses Services en ces matières; donner des conseils juridiques dans les domaines relevant de sa compétence		
2.1	Veiller à l'indemnisation et à la réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI		
3	Proposer une assistance et exercer une surveillance administrative sur les autorités de protection de la personne		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2	1 Indemnisation et réparation morale des victimes d'infractions selon la LAVI	31.12.24	▲ 49 décisions sur 63 ont été rendues dans le délai. Les décisions allouant une indemnité pour tort moral constituent la très grande majorité des décisions rendues.
ad3	2 Surveillance administrative et conseils en matière de protection de la personne	31.12.24	■ A de nombreuses reprises, le service a fourni aux APEA un appui juridique sur des points touchant des questions de principe. Il a également dû traiter une demande de levée de secret de fonction et 5 demandes extrajudiciaires en réparation de dommages subis par la personne protégée en raison d'actes ou d'omissions illicites commis par les organes de protection de l'enfant et de l'adulte.

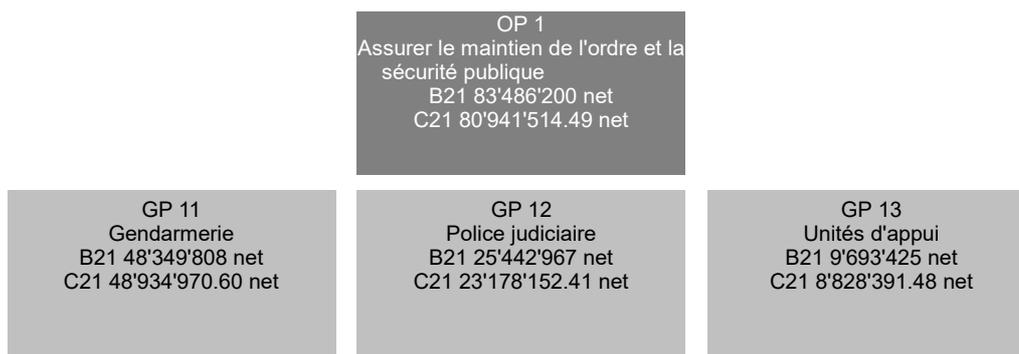
SERVICE JURIDIQUE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Projet du Conseil d'Etat modifiant la loi sur la profession d'avocat	30.06.21	17.03.21	■ Le message accompagnant la modification légale a été adopté par le Conseil d'Etat en date du 17 mars 2021 et le Grand Conseil a adopté la modification légale en date du 9 septembre 2021.
	2 Première synthèse de l'analyse du Pouvoir judiciaire (suivi des interventions parlementaires n° 4.0329 et 4.0330)	31.12.21	16.12.21	■ A la suite de l'adoption des deux postulats lors de la session de juin 2019, le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat de mener une analyse approfondie sur l'organisation des autorités judiciaires valaisannes. Sur mandat du Conseil d'Etat en été 2020, la société Ecoplan SA à Berne a arrêté des mesures d'optimisation principales et secondaires, présentées à la presse le 16 décembre 2021.
	3 Mise en oeuvre de la réforme des APEA	31.12.21	22.09.21	■ Au 1er semestre 2021, les travaux d'un groupe de travail désigné par le Conseil d'Etat se sont focalisés sur l'identification des sièges des APEA et la définition des fondamentaux. A l'automne, un comité de pilotage et un comité de projet ont été désignés et les sièges des futures APEA ont été officialisés par l'adoption de l'ordonnance fixant les sièges des APEA.
	4 Révision de la loi sur le notariat	30.06.21	20.01.21	■ La révision de la loi (1ère mouture) a été adoptée par le Conseil d'Etat le 20 janvier 2021.
ad2	5 Pourcentage de décisions LAVI rendues dans les 3 mois dès la clôture de l'instruction (2019 = 47 décisions sur 54)	85%	78%	▲ 49 décisions sur 63 ont été rendues dans le délai. Les décisions allouant une indemnité pour tort moral constituent la très grande majorité des décisions rendues.
ad3	6 Diffusion de directives ou circulaires dans les 3 mois dès l'identification du besoin	100%	100%	■ Des recommandations ont été diffusées aux APEA. Ces dernières ont également pu compter sur le soutien juridique du service tout au long de l'année.
	7 🏠 Nombre de plaintes et de préventions en responsabilité enregistrées ensuite de manquements des organes de protection de l'enfant et de l'adulte (2019 = 16)	16	10	■ 10 plaintes ont été enregistrées.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP1 Gérer les affaires administratives	1'180'074.65	1'300'008.33	-119'933.68
GP11 Assistance administrative	489'462.86	114'129.49	375'333.37
P1101 Admission au stage et à l'examen avocat et notaire	311'723.90	114'117.06	197'606.84
P1102 Affaires de Justice	177'738.96	12.43	177'726.53
GP12 Affaires administratives civiles	690'611.79	1'185'878.84	-495'267.05
P1201 Fondations classiques	297'476.00	123'059.05	174'416.95
P1202 Affaires administratives civiles	393'135.79	1'062'819.79	-669'684.00
OP2 Traiter les affaires juridiques	1'370'996.76	1'390'118.94	-19'122.18
GP21 Contentieux / Législation	1'370'996.76	1'390'118.94	-19'122.18
P2101 Conseils juridiques / Décisions - Recours	722'847.70	32'137.62	690'710.08
P2102 Législation / Consultations	491'144.95	168.48	490'976.47
P2103 Protection de la personne	157'004.11	1'357'812.84	-1'200'808.73
Total	2'551'071.41	2'690'127.27	-139'055.86

POLICE CANTONALE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	88'658'800.12	91'648'400	94'411'435.15	2'763'035
30 Charges de personnel	75'346'595.09	78'479'300	76'284'002.64	-2'195'297
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	8'409'825.08	9'926'700	9'043'362.93	-883'337
34 Charges financières	36'218.34	38'000	53'074.15	15'074
36 Charges de transferts	920'389.08	1'053'000	942'012.35	-110'988
38 Charges extraordinaires	2'009'084.03	0	6'068'511.96	6'068'512
39 Imputations internes	1'936'688.50	2'151'400	2'020'471.12	-130'929
4 Revenus	12'562'464.95	14'748'200	13'987'408.70	-760'791
40 Revenus fiscaux	85'423.50	90'000	84'053.50	-5'947
42 Taxes	7'841'721.78	9'090'400	9'059'141.88	-31'258
44 Revenus financiers	136.50	0	331.50	332
46 Revenus de transferts	2'230'262.57	2'939'400	2'346'922.71	-592'477
49 Imputations internes	2'404'920.60	2'628'400	2'496'959.11	-131'441
Excédent de charges	76'096'335.17	76'900'200	80'424'026.45	3'523'826
5 Dépenses d'investissement	2'074'820.40	6'586'000	768'486.30	-5'817'514
50 Immobilisations corporelles	2'074'820.40	6'586'000	768'486.30	-5'817'514
6 Recettes d'investissement	122'904.43	0	250'998.26	250'998
63 Subventions d'investissement acquises	122'904.43	0	250'998.26	250'998
Dépenses nettes d'investissement	1'951'915.97	6'586'000	517'488.04	-6'068'512
Insuffisance de financement	78'048'251.14	83'486'200	80'941'514.49	-2'544'686

POLICE CANTONALE**Explication des écarts financiers****Rubrique 30 - Charges de personnel**

Cette rubrique est budgétisée en fonction des effectifs autorisés. Dans un service avec un effectif particulièrement important, celui-ci fluctue obligatoirement pendant l'année.

Certaines formations ont également été annulées en raison de la situation sanitaire.

Rubrique 31 - Biens, services et autres charges d'exploitation

Une grande partie du budget relatif aux mesures de prévention en faveur des mineurs (RFFA) a été transférée au bénéfice des différents partenaires cantonaux (- Fr. 826'000.-). Les frais de déplacements, de repas et de débours du personnel ont diminué en raison de la situation sanitaire (- Fr. 97'000.-).

Rubrique 36 - Charges de transferts

Cette rubrique concerne 30 conventions ou accords intercantonaux et évolue selon les décisions prises lors de différentes conférences intercantionales.

Rubrique 46 - Revenus de transferts

Deux EPT supplémentaires ont été engagés et affectés au sein du groupe d'investigations spéciales de la police judiciaire. La recette concernant ces postes financés par la Confédération a été budgétisée à double (- Fr. 232'800.- / correction comptable). La subvention "Armasuisse" concernant l'exploitation du réseau Polycom est désormais comptabilisée sur la rubrique 4260.050 (- Fr. 180'000.-). Les heures de contrôles du trafic lourd effectuées sur l'ensemble du réseau routier cantonal ont diminué au profit des heures effectuées par les centres de contrôle du trafic lourd (- Fr. 89'000.-).

Rubrique 50/38 - Immobilisations corporelles

En raison notamment de recours lors de la mise au concours, le budget concernant la nouvelle centrale n'a pratiquement pas été utilisé en 2021 (- Fr. 3'784'193.56). Même remarque pour le budget ayant trait à la nouvelle technologie Polycom "WEP 2030" (- Fr. 2'284'318.40).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	528.30	531.30	535.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

- Création d'un poste de psychologue et de trois postes de policiers conformément à la décision du Conseil d'Etat du 3 juin 2020.

- Transfert de 0.3 EPT en faveur du Service de la chasse, de la pêche et de la faune conformément à la décision du Conseil d'Etat du 10 novembre 2021.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre ainsi que le respect des institutions démocratiques en veillant à l'observation des lois, par des actions préventives et répressives.

Rechercher le renseignement, maintenir et développer les réseaux utiles à ses missions.

Etre au service de la population et des autorités.

Sous-objectifs politiques

- 1 Mettre en oeuvre l'alarme et les mesures d'urgence dans toutes les situations de protection de la population.
- 2 Ecarter les dangers concrets pour la sécurité publique et réprimer les troubles à l'ordre.
Porter assistance aux personnes directement menacées dans leur vie ou leur intégrité corporelle.
- 3 Combattre la criminalité sur le territoire cantonal en adaptant l'organisation et les moyens à l'évolution de celle-ci.
Suivre la mise en place des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires.
- 4 Accomplir les tâches relevant de la surveillance et de la régulation de la circulation selon la législation sur la circulation routière notamment par des actions préventives et des mesures ciblées contre les infractions graves.
- 5 Défendre et pérenniser une Académie de police, en partenariat avec les polices cantonales vaudoise et genevoise ainsi qu'avec les polices municipales vaudoises, en étroite collaboration avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).
- 6 Assurer auprès du public et des médias une communication sur les missions sécuritaires et les engagements opérationnels.
- 7 Entretenir un contact régulier avec la population et les partenaires de la société civile et politique dans le but de lutter contre la délinquance et de réduire le sentiment d'insécurité.

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Construction de la nouvelle centrale regroupant notamment la Police cantonale et l'Organisation cantonale valaisanne des secours (numéros d'urgence 112 - 117 - 118 - 144).	31.12.24		▲ Le 4 mai 2016, le Conseil d'Etat a décidé de réunir sous un même toit les centrales 112,117,118 et 144. Le site de Noës a été retenu pour la construction de cette infrastructure. Le 17 juin 2020, ce projet qui intégrera également le 2ème centre de calcul de l'Etat du Valais a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. Le dossier a été mis à l'enquête publique le 31 août 2020. Un recours a été déposé. Celui-ci a été rejeté par le Tribunal cantonal le 27 octobre 2021. Les travaux débuteront durant le 1er trimestre 2022 pour se terminer en 2024.
ad2	2 Augmentation des effectifs dans le sens du dossier accepté à l'unanimité par le Grand Conseil le 9 février 2009 et du postulat no 4.0378 déposé par la Commission de sécurité publique et accepté par le Parlement en novembre 2019 demandant l'engagement de 40 policiers supplémentaires sur 5 ans.	31.12.25		▲ L'effectif de la Police cantonale au 31 décembre 2021 est de 527.6 EPT dont 469.05 EPT policiers. Ainsi, en complément des 25 aspirants brevetés qui rejoindront les rangs de la Police cantonale en septembre 2022, des policiers formés devront encore être engagés afin de combler le manque d'effectif. Le ratio de 1 policier cantonal pour 650 habitants prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 n'est toujours pas atteint. Actuellement, il se situe à 1 policier cantonal pour 743 habitants. Si l'on veut maintenir le niveau sécuritaire actuel du canton, il faudra poursuivre l'augmentation de l'effectif dans un proche avenir afin d'atteindre le ratio prévu. Par ailleurs, en session de novembre 2019, le Grand Conseil a accepté un postulat de la Commission de la sécurité publique (4.0378) proposant l'engagement de 40 policiers sur 5 ans. Ce postulat a été traité au Grand Conseil à sa session de février 2021. Pour 2022, 5 EPT supplémentaires ont été accordés à la Police cantonale pour la création de la section de cybercriminalité et le développement du SAE de la nouvelle centrale.
	3 Lutte contre les violences dans le cadre des manifestations sportives (projet ACSES). Bilan et mesures d'amélioration pour la fin de la saison suivante	30.06.21		▲ Le billet nominatif a été introduit au stade de Tourbillon dès le mois de juillet 2021. Le FC Sion étant le seul club de Suisse à prendre cette mesure, les fans ont manifesté leur désapprobation. Dans ces conditions, ceux-ci ont préféré rester en ville ou aux alentours du stade plutôt que d'assister aux rencontres. Devant cette situation péjorant la sécurité publique, le FC Sion a finalement renoncé au billet nominatif. Actuellement, les discussions se poursuivent au niveau national pour l'introduction de celui-ci par l'ensemble des clubs de SFL.
	4 Construction d'un stand de tir, en collaboration avec l'armée, la ville de Sion, le Service de la sécurité civile et militaire afin de diminuer les nuisances sonores pour les riverains de la place de Praz-Bardy	31.12.24		▲ En session de juin 2021, le Grand Conseil a accepté la construction d'un stand de tir Indoor à proximité de la caserne de Sion. Cette structure semi-enterrée comprendra 10 box de tir à courte distance (30 m), 7 étant destinés à l'Armée et 3 à la Police cantonale. Elle disposera également d'une salle d'entraînement permettant d'offrir une formation dans le domaine de la sécurité personnelle et de la technique d'intervention. Le coût d'investissement de Fr. 33'475'000.- est réparti entre la Confédération (67.7%) et le canton du Valais (32.3%). Au niveau fédéral, ce dossier a été validé par le Conseil national en juin 2021 puis soumis au Conseil des Etats qui l'a accepté à l'unanimité le 23 septembre 2021. Les travaux de construction devraient s'achever en 2024.

POLICE CANTONALE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad3	5 Migration du système de télécommunication POLYCOM vers la nouvelle technologie "WEP 2030" conformément aux exigences de l'Office fédéral de la protection de la population	31.12.23		▲ Conformément aux exigences de la Confédération, la Police cantonale doit migrer son système de télécommunication POLYCOM vers la nouvelle technologie "WEP 2030". Le Conseil d'Etat a accordé le 8 mai 2019 un crédit d'engagement de Fr. 8'200'000.- réparti sur les années 2020 à 2023. Les travaux concernant l'installation progressive des nouvelles stations de base sont actuellement en cours de réalisation.
	6 Suivi de la mise en oeuvre des mesures de prévention et de sécurité des mineurs en collaboration avec les autres partenaires	31.12.22	31.12.21	■ Le 12 mars 2020, le Grand Conseil a approuvé les modifications de la loi fiscale cantonale (RFFA). Un paquet social a été intégré à la réforme fiscale contenant diverses mesures d'accompagnement, notamment des mesures ciblées dans le domaine du social, de la formation et de la prévention en faveur des mineurs. Ainsi, les services de l'enseignement et de la jeunesse, l'office cantonal du sport et la Police cantonale ont prévu des actions et des mesures pour protéger la jeunesse de notre canton. En 2022, la Police cantonale a prévu la production de films afin de sensibiliser notre jeunesse aux dangers de la route.
ad4	7 Intensification des contrôles de poids lourds sur l'axe du Simplon. Création de nouvelles infrastructures de contrôle à Gondo et Gamsen	31.12.21		▲ Depuis le 1er novembre 2020, les contrôles de poids lourds se sont intensifiés avec l'ouverture d'un centre de compétence du trafic lourd sur l'axe du Simplon et l'engagement de 4 EPT policiers et d'un expert en trafic lourd. Ces postes sont financés par la Confédération. Les travaux prévus sur le site de Gamsen ont été réalisés en 2021. En ce qui concerne la place de contrôle de Gondo, l'Office fédéral des routes a planifié la construction de nouvelles infrastructures en 2023.
ad7	8 Contrôles en lien avec la sécurité et l'environnement à proximité des lieux d'accueil des gens du voyage	31.12.21	31.12.21	■ Plusieurs mesures importantes avaient été prises en 2020 concernant le contrôle des lieux d'accueil des gens du voyage, notamment : - la mise en place d'un dispositif sécuritaire dès l'ouverture de la place au printemps; - la limitation du nombre de caravanes autorisées sur la place d'accueil; - des aménagements divers (installation de barrières grillagées, pose de caméras, etc.). Des patrouilles préventives quotidiennes ainsi que des contacts réguliers avec les responsables des gens du voyage ont été réalisés durant l'année 2021. Le nombre de plaintes liées à la présence des gens du voyage est depuis quasi inexistant. Ce dispositif sera maintenu pour les prochaines années.

POLICE CANTONALE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Nombre quotidien d'appels reçus aux numéros d'urgence 117-118-112 ainsi qu'au numéro principal de la police cantonale (027/326.56.56)	945	956	■ 934 appels par jour en 2020. Le nombre d'appels quotidien à la centrale est en légère augmentation.
	2 🏠 Nombre quotidien d'appels reçus uniquement aux numéros d'urgence 117-118-112	275	277	■ 280 appels d'urgence enregistrés par jour en 2020. Ce chiffre demeure stable.
ad2	3 🏠 Nombre d'infractions en relation avec le Code pénal suisse	11'700	13'336	▲ Du fait de la pandémie de Covid-19, l'année 2020 a connu une forte régression du nombre d'infractions. Celui-ci est reparti à la hausse dans notre canton. Cette tendance devrait se confirmer au niveau national. Ce chiffre sera communiqué par la Confédération durant le mois de mars 2022.
	4 Ratio de la population par policier tel que prévu à l'article 29 de l'Ordonnance de la loi sur la Police cantonale du 20 décembre 2017 = 1 policier pour 650 habitants	730	743	▲ 1 policier pour 751 habitants en 2020. Le ratio de 1 policier pour 650 habitants n'est toujours pas atteint compte tenu d'une population en constante augmentation (348'503 habitants pour 469.05 EPT policiers au 31 décembre 2021).
	5 🏠 Pourcentage d'infractions commises par des étrangers non résidant en Suisse	17%	12%	■ Le pourcentage d'infractions commises par des étrangers ne résidant pas en Suisse est en diminution par rapport aux années précédentes (2020 = 13.2%, 2019 = 17%). La restriction des déplacements à travers l'Europe en raison de la situation sanitaire a sans aucun doute eu une influence sur ce chiffre ces deux dernières années.
	6 🏠 Pourcentage d'infractions commises par des auteurs mineurs	13.8%	14.2%	▲ Ce pourcentage est stable par rapport aux années précédentes, ce qui démontre la pertinence des mesures de prévention (2020 = 14.3%, 2019 = 13.8%)
	7 Heures supplémentaires (31.12.2019 = 21'975)	22'000	27'452	▲ 27'081 heures supplémentaires au 31.12.2020. Ce chiffre se stabilise malgré l'important dispositif policier engagé pour faire respecter les mesures prises par la Confédération dans le cadre de la pandémie Covid-19.
	8 🏠 Nombre de brigandages sur le territoire cantonal	15	23	▲ Le nombre de vols avec violence a augmenté par rapport à ces deux dernières années (2020 = 20, 2019 = 17). On dénombre toutefois qu'un seul braquage. Les concepts d'intervention particulièrement dissuasifs et la qualité des enquêtes dans ce domaine permettent de maintenir ce nombre à un niveau très bas malgré le durcissement de la criminalité.
	9 🏠 Nombre d'infractions contre l'intégrité sexuelle	270	349	● Ce chiffre est en constante augmentation par rapport aux années précédentes (2020 = 321, 2019 = 274). Les enquêtes menées dans ce domaine demeurent une priorité de la Police cantonale.
10 🏠 Pourcentage d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants commises par des auteurs mineurs	14%	13.4%	■ Ce pourcentage est en diminution par rapport aux années précédentes (2020 = 16.3%, 2019 = 14.2%). L'une des priorités principales de la section des stupéfiants reste la lutte contre la consommation de produits illicites par des mineurs.	
11 🏠 Nombre d'infractions à la loi fédérale sur les stupéfiants	3'630	3'371	■ La Police cantonale maintient le principe de la tolérance zéro et cible ses enquêtes aussi bien à l'encontre des trafiquants que des petits consommateurs (2020 = 3'419, 2019 = 3'631).	
12 🏠 Nombre d'enquêtes liées à la criminalité économique	140	230	▲ 206 enquêtes liées à la criminalité économique avaient été menées en 2020 (2019 = 143). Ce chiffre peut varier en fonction de la complexité des affaires à instruire.	

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 13 🏢 Nombre d'enquêtes liées à la criminalité informatique/cybercriminalité	380	507	▲ Depuis 2020, les enquêtes liées à la criminalité informatique/cybercriminalité concernent l'ensemble de la Police cantonale et pas uniquement les spécialistes du groupe investigations numériques de la police judiciaire (2020 = 502, 2019 = 385). L'ensemble du Corps a été sensibilisé à ce type d'investigations ce qui permet de lutter encore plus efficacement contre cette criminalité. La création d'une section cybercriminalité à la police judiciaire est prévue en 2022.
14 🏢 Nombre d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	940	983	● Les enquêtes liées à ces infractions sont en augmentation. Elles démontrent un durcissement de la criminalité (2020 = 961, 2019 = 944).
15 🏢 Nombre d'interventions pour des violences domestiques	360	341	▲ Le nombre d'interventions pour violences domestiques a diminué par rapport à ces deux dernières années (2020 = 417, 2019 = 366). En 2020, les périodes de semi-confinement avaient aggravé la situation.
16 🏢 Nombre d'heures de conduite de détenus (2019 = 9'819 dont 4'128 par la société Securitas)	9'800	14'093	▲ Sur les 14'093 heures effectuées en 2021 (12'633 heures en 2020), 4'959 heures l'ont été par la société Securitas SA. Ce mandat permet à la Police cantonale de se concentrer sur ses missions prioritaires tout en externalisant une partie des conduites des détenus. A relever toutefois que les conduites de détenus dangereux sont effectuées par la Police cantonale.
ad4 17 Conducteurs soumis à un test à l'éthylomètre	16'700	18'131	■ Ce chiffre est supérieur aux années précédentes (2020 = 15'063, 2019 = 16'768). Tous les chauffeurs professionnels font l'objet d'un test systématique. Les usagers de la route impliqués dans un accident de la circulation font également l'objet d'un tel contrôle.
18 Nombre de contrôles de vitesse effectués	1'650	1'693	■ Le nombre de contrôle de vitesse demeure stable. Ces contrôles sont planifiés en priorité dans les lieux à risque et les endroits accidentogènes. En matière de sécurité routière, la Police cantonale veille à maintenir à un bon équilibre entre prévention et répression.
19 Nombre d'automobilistes contrôlés / vitesse	316'000	403'914	■ 406'812 automobilistes avaient été contrôlés en 2020. A relever que les moyens techniques engagés permettent actuellement de contrôler simultanément les automobilistes circulant dans les deux sens de circulation, ce qui augmente le nombre de conducteurs contrôlés.
20 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'ensemble du territoire valaisan (CCTL St-Maurice + CCTL axe du Simplon + section circulation)	28'000	29'807	■ 22'306 heures en 2020. Pour l'année 2021, 29'807 heures de contrôles ont été effectuées, soit 18'320 heures par le CCTL de Saint-Maurice, 8'552 heures par le CCTL du Simplon et 2'935 heures par la section circulation.
21 Nombre d'heures de contrôles du trafic lourd sur l'axe du Simplon (ouverture d'un centre de contrôle du trafic lourd en 2020)	8'000	8'552	■ 697 heures de contrôles du trafic lourd avaient été effectuées sur l'axe du Simplon en 2020. La différence s'explique par l'ouverture d'un centre de contrôle du trafic lourd sur l'axe du Simplon, le 1er novembre 2020.
22 Nombre de poids lourds contrôlés sur l'axe du Simplon (ouverture d'un centre de contrôle du trafic lourd en 2020)	1'380	1'111	▲ 173 poids lourds avaient été contrôlés en 2020 sur l'axe du Simplon (voir la remarque figurant à l'indicateur 21).
23 🏢 Nombre de chauffeurs dénoncés sur l'axe du Simplon (ouverture d'un centre de contrôle du trafic lourd en 2020)	560	534	■ 59 chauffeurs avaient été dénoncés sur l'axe du Simplon en 2020 (voir la remarque figurant à l'indicateur 21).

POLICE CANTONALE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 24	400	470	■ 257 heures de contrôles en 2020. Le nombre d'heures de contrôles de 2020 était inférieur aux autres années en raison de la situation sanitaire et des effectifs policiers engagés pour la gestion de cette dernière.
25	170	234	■ 107 poids lourds avaient été contrôlés en 2020. Ce chiffre dépend de l'indicateur 24.
26 🚚	30	42	■ 23 chauffeurs avaient été dénoncés en 2020. Ce chiffre dépend également de l'indicateur 24.
ad5 27 🚚	16	16	■ En septembre 2021, 16 aspirants valaisans ont débuté leur formation de base à l'Académie de Savatan selon le nouveau concept général de formation (1 année théorique / 1 année pratique). Cette formation se terminera en septembre 2023.
28 🚚	4	4	■ Le nombre de 4 EPT affectés de manière permanente à l'Académie de Savatan devrait être maintenu pour les prochaines années.
29 🚚	1'500	1'064	▲ 555 heures avaient été dispensées par des EPT non permanents en 2020 (2019 = 1'496). La diminution de ces heures de formation en 2020 et 2021 était due à la situation sanitaire.
ad6 30 🚚	200	216	■ 210 communiqués de presse (F/D) avaient été diffusés en 2020. Ce chiffre varie en fonction des événements nécessitant une information à la population.

POLICE CANTONALE

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Gendarmerie	59'466'875.23	10'531'904.63	48'934'970.60
P1101 Circulation routière	4'514'487.30	5'332'286.22	-817'798.92
P1102 Interventions spéciales	6'872'697.21	318'419.50	6'554'277.71
P1103 Premières interventions	21'596'351.32	1'107'488.12	20'488'863.20
P1104 Police de proximité et investigations	23'256'659.77	1'217'491.79	22'039'167.98
P1105 Centre Contrôle Trafic Lourd (CCTL)	3'226'679.63	2'556'219.00	670'460.63
GP12 Police judiciaire	24'992'728.06	1'814'575.65	23'178'152.41
P1201 Enquêtes judiciaires	17'811'738.23	818'474.51	16'993'263.72
P1202 Identité judiciaire	3'008'340.62	122'526.49	2'885'814.13
P1203 Renseignements, analyse et documentation	4'172'649.21	873'574.65	3'299'074.56
GP13 Unités d'appui	10'720'318.16	1'891'926.68	8'828'391.48
P1301 Communication et prévention	1'092'747.38	64'718.18	1'028'029.20
P1302 Centrale d'engagement	5'898'643.55	823'982.55	5'074'661.00
P1303 Groupe armes et entreprises de sécurité	736'414.10	330'060.38	406'353.72
P1304 Formation continue	1'262'920.87	101'087.35	1'161'833.52
P1305 Formation de base	1'729'592.26	572'078.22	1'157'514.04
Total	95'179'921.45	14'238'406.96	80'941'514.49

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

OP 1
Assurer la sécurité et protection
de la population
B21 2'673'600 net
C21 2'058'678.22 net

GP 11
Organisation, planif., prép. en cas
catastrophes
B21 1'055'157 net
C21 958'267.88 net

GP 12
Prévention incendie
B21 0 net
C21 0.00 net

GP 13
Préparation de la Pci
B21 2'858'104 net
C21 2'564'589.30 net

GP 14
Gestion des affaires militaires
B21 -1'239'661 net
C21 -1'464'178.96 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	26'131'236.46	20'754'800	24'397'686.54	3'642'887
30 Charges de personnel	10'064'152.23	10'725'200	10'444'478.80	-280'721
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4'067'707.27	4'745'900	3'680'491.37	-1'065'409
34 Charges financières	2'202.25	3'000	2'088.10	-912
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	3'763'847.18	15'000	3'141'998.27	3'126'998
36 Charges de transferts	3'680'158.55	3'971'300	3'170'561.13	-800'739
37 Subventions redistribuées	869'303.85	885'000	895'685.20	10'685
39 Imputations internes	3'683'865.13	409'400	3'062'383.67	2'652'984
4 Revenus	23'988'763.22	18'081'200	22'339'008.32	4'257'808
40 Revenus fiscaux	6'689.00	8'400	6'120.00	-2'280
42 Taxes	4'518'632.24	3'962'300	3'863'615.15	-98'685
44 Revenus financiers	20'309.00	18'000	27'953.25	9'953
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	450'300	0.00	-450'300
46 Revenus de transferts	15'052'263.80	12'522'200	14'659'564.67	2'137'365
47 Subventions à redistribuer	869'303.85	885'000	895'685.20	10'685
49 Imputations internes	3'521'565.33	235'000	2'886'070.05	2'651'070
Excédent de charges	2'142'473.24	2'673'600	2'058'678.22	-614'922
5 Dépenses d'investissement	5'743'730.65	7'824'600	4'382'542.15	-3'442'058
50 Immobilisations corporelles	0.00	1'600'000	0.00	-1'600'000
56 Propres subventions d'investissement	4'141'002.65	4'224'600	4'232'542.15	7'942
57 Subventions d'investissement redistribuées	1'602'728.00	2'000'000	150'000.00	-1'850'000
6 Recettes d'investissement	5'743'730.65	7'824'600	4'382'542.15	-3'442'058
63 Subventions d'investissement acquises	4'141'002.65	5'824'600	4'232'542.15	-1'592'058
67 Subventions d'investissement à redistribuer	1'602'728.00	2'000'000	150'000.00	-1'850'000
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	2'142'473.24	2'673'600	2'058'678.22	-614'922

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Explication des écarts financiers
<p>30 Différences de traitement suite à des renouvellements de personnel (classe d'attente, parts d'expérience, etc.) Plusieurs vacances de postes entre le départ du titulaire et l'arrivée du remplaçant</p> <p>31 Diminution des prestations fournies par le SSCM en lien avec les restrictions sanitaires liées au COVID-19 (cours de formation PCi et sapeurs-pompiers, journées d'informations militaires, etc.) et pénurie d'approvisionnement pour le remplacement de matériel (radios Polycom notamment) (570'000) Diminution des frais de déplacements des collaborateurs en lien avec les restrictions sanitaires (63'000) Reliquat crédit supplémentaire COVID pour la réserve de masques (200'000) Prise en charge partielle des crédits supplémentaires d'autres services du Département (230'000)</p> <p>35 Attribution au fonds police du feu (2'647.858.65) Attribution au fonds PCi (494'439.62)</p> <p>36 Diminution du coût net des Organisations de protection civile (OPC) en raison du COVID (récupération de salaires par les cartes APG pour les professionnels)</p> <p>39/49 Ecriture comptable pour l'attribution au fonds police du feu</p> <p>42 Diminution des contributions de remplacement (475'985) Récupération des frais d'engagements des astreints PCi pour le COVID-19 auprès de la Confédération (350'212)</p> <p>45 Pas de prélèvement au fonds de la protection civile (cf rubr 35)</p> <p>46 Ecritures comptables pour la mise à zéro de l'Office du feu (autofinancé) (2'143'874) Augmentation de la part de la taxe d'exemption (132'764) Augmentation des contrats de prestations avec l'Armée pour le centre logistique (55'352)</p> <p>50 Projets OCF repoussés en 2022 (véhicule tonne-pompe, nouvelle CEN, remplacement programme VS-FIRE - 880'000) ou abandonné (extension radio - 720'000)</p> <p>57/67 Diminution des subventions de la Confédération pour les abris PCi (boîte aux lettres)</p> <p>63 Ecritures comptables pour la mise à zéro de l'OCF</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	74.80	74.80	74.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer la sécurité et la protection de la population et préserver ses bases d'existence par les moyens civils (feu/PCi/EM de conduite) et la contribution à la préparation des moyens militaires

Sous-objectifs politiques

- 1 Améliorer la collaboration et les capacités d'action des organes de conduite et des forces d'intervention, ainsi que leur état de préparation en cas de situations particulières et extraordinaires
- 2 Informer et sensibiliser les autorités et les partenaires
- 3 Garantir la veille des risques et dangers (naturels / technologiques / sociétaux) par l'observatoire cantonal des risques (OCRI)
- 4 Promouvoir la prévention incendie et la préparation des forces de 1ère intervention
- 5 Assurer un fonctionnement optimal de la protection civile
- 6 Assurer la disponibilité des infrastructures militaires (casernes, places de tirs) avec des services logistiques efficaces et de qualité (ravitaillement, entretien véhicules, maintenance des infrastructures) au profit de la troupe, pour les besoins des forces aériennes et des autres utilisateurs (police, corps des gardes frontalières, manifestations civiles).
- 7 Gérer les astreints aux obligations militaires domiciliés en Valais (organisation des journées d'information et du recrutement, traitement des dispenses, perception de la taxe d'exemption, libérations, affaires disciplinaires et gestion des naturalisés)

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Bilan, mesures d'amélioration et mise à niveau de l'Organe Cantonal de Conduite dans le cadre de la gestion et en regard des expériences COVID19.	31.12.22		▲ Le bilan et les mesures d'amélioration ont été effectuées, ce qui débouchera à une réorganisation de l'OCC pour la fin 2022.
	2 Réalisation de la formation 'conduite en situations particulières' pour garantir une capacité de conduite sur le plan cantonal lors d'événements majeurs	31.12.23		▲ Des discussions sont actuellement en cours avec les partenaires concernés.
ad2	3 Réalisation de plates-formes de dialogue dans le domaine de la protection de la population pour chacune des régions (haut-centre-bas)	31.12.21	31.12.21	■ Les plates-formes ont bien été mise en place en 2021. Elles seront dorénavant reconduite chaque année.
ad4	4 Renforcement de la formation des chargés de sécurité des communes, des ramoneurs et des projeteurs par l'organisation de cours de formation de base et de formation continue ainsi que de la formation spécifique pour la nouvelle version de norme et directives AEAI 2015	31.12.23		■ En raison du COVID, la formation pour les nouveaux chargés de sécurité n'a pas eu lieu. Par contre les journées de formation continue pour tous les chargés de sécurité ont eu lieu. L'OCF a donné une demi-journée de formation aux maîtres-ramoneurs ainsi qu'une demi-journée à l'association des fumistes valaisans. Un jour de formation AEAI pour les projeteurs a été organisé à Grône sous l'égide de l'AEAI / ECAVD.
	5 Organisation de la formation des spécialistes pour les interventions sur les installations ferroviaires et autoroutières (selon l'ordonnance du DETEC). Le cursus des cours de formation a été intégré dès 2019 dans la plate-forme des sapeurs-pompiers.	31.12.24		■ En 2021, les contrats pour l'intervention sur le domaine ferroviaire ont été mis à jour avec les autorités communales concernées.
ad5	6 Adaptation de la loi cantonale de la protection civile, suite à la révision en 2020 de la loi fédérale qui entrera en vigueur au 1er janvier 2021.	30.06.21		● Suite à la consultation auprès des communes, le projet de loi a dû être partiellement adapté. Un nouveau projet de loi sera présenté en 2022.
ad6	7 Mise à disposition d'une infrastructure optimale des installations militaires du site de Sion pour les besoins de la troupe, des forces aériennes ainsi que des utilisateurs civils.	31.12.24		■ Tous nos partenaires sont satisfaits de la qualité des infrastructures et des prestations effectuées.
ad7	8 Adaptation du système informatique de la taxe	31.12.24		▲ En cours de migration sur le nouveau système ATEO.

SERVICE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET MILITAIRE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre de rapport annualisé de l'Organe Cantonal de Conduite à l'attention du Chef de Département	1	0	▲ Les retours d'expériences de la gestion de crise COVID, respectivement des inondations, ont été transmis. En raison de la réorganisation de l'OCC, le rapport annuel a été déplacé au premier semestre 2022.
	2 Nombre d'états-majors communes/régions ayant participé à des exercices de conduite	30	24	■ Tous les exercices ont été mis en place, mais en raison du COVID, certaines communes n'ont pas pu y participer.
<i>ad4</i>	3 Nombre des sapeurs-pompiers ayant suivi la formation obligatoire pour intervenir sur les installations ferroviaires et autoroutières	50	114	■ Conformément aux discussions avec l'OFROU et les Routes Nationales, la planification a été intensifiée.
	4 Total de journées d'instruction/information dispensées par des inspecteurs de l'OCF aux responsables de la prévention, ramoneurs, chargés de sécurité communaux, constructeurs de cheminées	20	6	▲ En raison du COVID, la planification des formations n'a pas pu se dérouler comme prévu. Un effort principal a été effectué pour les formations annulées en 2020, notamment 2 jours de cours supplémentaires pour les chargés de sécurité.
<i>ad5</i>	5 Degré de satisfaction des requérants des engagements PCi en faveur de la collectivité	95%	100%	■ Tous les requérants nous ont remerciés pour la prestation effectuée.
	6 Degré de satisfaction des communes suite aux engagements de remise en état de la protection civile	95%	100%	■ Très bons retours de la part des collectivités suite aux engagements de la PCi.
<i>ad6</i>	7 Taux de satisfaction de la troupe et des partenaires fédéraux par rapport aux infrastructures	95%	95%	■ Grande satisfaction des utilisateurs des infrastructures, selon le retour des questionnaires.
<i>ad7</i>	8 Taux de satisfaction des journées d'orientation	90%	90%	■ Les journées d'orientation sont bien appréciées, selon le retour des questionnaires.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Organisation, planif., prép. en cas catastrophes	1'113'425.75	155'157.87	958'267.88
P1101 Instruction état-majors communaux, régionaux	320'884.08	7'080.47	313'803.61
P1102 Conseils, information, alarme population/autorités	624'183.91	146'153.86	478'030.05
P1103 Gestion ressources humaines et moyens lourds	168'357.76	1'923.54	166'434.22
GP12 Prévention incendie	14'925'766.07	14'925'766.07	0.00
P1201 Prévention des incendies	1'606'777.99	4'149'801.97	-2'543'023.98
P1202 Engagement des corps sapeurs-pompiers	5'237'174.83	6'805'066.36	-1'567'891.53
P1203 Financement, achat équipements et infrastructures	8'081'813.25	3'970'897.74	4'110'915.51
GP13 Préparation de la Pci	6'070'188.82	3'505'599.52	2'564'589.30
P1301 Organisation et planification de la Pci	533'662.45	23'077.26	510'585.19
P1302 Instruction des astreints de la Pci	3'004'901.82	77'514.37	2'927'387.45
P1303 Constructions, alarme et matériel Pci	2'531'624.55	3'405'007.89	-873'383.34
GP14 Gestion des affaires militaires	6'670'848.05	8'135'027.01	-1'464'178.96
P1401 Gestion des conscrits et militaires domiciliés VS	591'833.85	51'774.45	540'059.40
P1402 Assujettissement et exonération de la taxe	765'524.98	1'561'387.91	-795'862.93
P1403 Centre logistique cantonal	5'313'489.22	6'521'864.65	-1'208'375.43
Total	28'780'228.69	26'721'550.47	2'058'678.22

Remarques

Dans le contexte COVID, l'OCC a été engagé durant les vagues successives ; le SSCM a été particulièrement actif auprès de nos différents partenaires et autres organismes paraétatiques (EMS, hôpitaux, centre de tests et de vaccinations, etc.).

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

OP 1
Régler l'admission des personnes
et des véhicules
B21 -73'813'000 net
C21 -74'929'460.81 net

GP 11
Admission des personnes
B21 -694'476 net
C21 233'800.22 net

GP 12
Admission des véhicules
B21 -73'118'524 net
C21 -75'163'261.03 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	19'621'367.26	24'721'200	25'871'600.43	1'150'400
30 Charges de personnel	11'546'443.45	11'805'700	11'624'683.80	-181'016
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3'134'393.08	3'199'700	3'031'103.64	-168'596
34 Charges financières	14'659.34	17'000	14'942.57	-2'057
36 Charges de transferts	1'757'957.75	8'226'500	7'936'697.47	-289'803
39 Imputations internes	3'167'913.64	1'472'300	3'264'172.95	1'791'873
4 Revenus	97'521'724.92	98'534'200	100'801'061.24	2'266'861
40 Revenus fiscaux	72'851'851.19	72'620'000	74'526'246.38	1'906'246
42 Taxes	24'080'402.17	25'330'900	25'664'961.30	334'061
44 Revenus financiers	86'770.86	80'000	92'011.31	12'011
46 Revenus de transferts	493'999.90	503'300	513'311.70	10'012
49 Imputations internes	8'700.80	0	4'530.55	4'531
Excédent de revenus	77'900'357.66	73'813'000	74'929'460.81	1'116'461
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Excédent de financement	77'900'357.66	73'813'000	74'929'460.81	1'116'461

Explication des écarts financiers

Les différences significatives dans les rubriques peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- Rubr. 31 : Budget prévu pour l'achat d'un véhicule de service ainsi que d'un outil BPM reporté à l'année suivante.
- Rubr. 36 : Les primes à l'achat des véhicules électriques et hybrides rechargeables neufs et pour l'installation des bornes de recharge ont été payées via cette rubrique. La diminution provient d'une facturation rétroactive des impôts sur les véhicules des CFF suite à une modification de la loi.
- Rubr. 39 : L'augmentation provient des charges dorénavant facturées au SCN par les services centraux (SCI / SRH / ACF / Chancellerie / SCC) selon demande du SCN, ceci afin d'avoir un calcul plus réaliste de l'indice de couverture des charges par les émoluments.
- Rubr. 40 : Augmentation des revenus fiscaux due à une augmentation plus importante que prévue du parc de véhicules.
- Rubr. 42 : Les ventes de plaques particulières et les enchères ont permis de générer de meilleurs résultats qu'attendus.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	89.70	89.70	90.70

Nombre de postes à l'organigramme

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

OBJECTIF POLITIQUE				
Régler l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière et à la navigation				
Sous-objectifs politiques				
1	S'assurer que les personnes disposent des aptitudes et d'une formation suffisante pour conduire un véhicule en toute sécurité sur la voie publique et prendre les mesures nécessaires en cas d'infractions aux règles de la circulation et de la navigation			
2	S'assurer que les véhicules mis en circulation répondent aux prescriptions et percevoir les redevances auxquelles ils sont assujettis			
3	Favoriser la mise en circulation de véhicules moins polluants			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Introduction progressive du système d'exploitation Cari complètement renouvelé notamment avec l'intégration de différents nouveaux modules "Cyberadministration"	31.12.23		▲ L'introduction d'un premier paquet du système d'exploitation renouvelé aura lieu à partir de février 2022. Il s'agit d'une modernisation complète du système associée au lancement de nouvelles fonctions dans le domaine de la cyberadministration. Actuellement, il est prévu d'introduire de manière échelonnée quatre paquets différents.
ad2	2 Augmentation du nombre de véhicules contrôlés dans les délais légaux conformément à la planification établie par le service	31.12.24		▲ Le but n'a été que partiellement atteint. Le SCN a pris du retard dans les contrôles techniques durant la phase COVID. De plus, en 2021, en raison de changements législatifs liés à OPERA 3, les experts ont dû intensifier les examens pratiques de conduite au détriment des contrôles techniques.
	3 Collaboration à la construction d'un nouveau site du SCN à Sion (secteur casernes) avec prise de possession en été 2021	31.12.21	31.12.21	■ La construction du nouveau site de Sion a été réalisée en collaboration avec le SIP. Le SCN a déménagé dans ses nouveaux locaux à fin novembre 2021. Le nouveau centre est en exploitation depuis le 1er décembre 2021.
ad3	4 Mise en place des mesures adoptées par le Conseil d'Etat, dans le cadre du programme de développement durable 2020, soit a) prime à l'achat pour les véhicules b) prime à l'achat pour les bornes de recharge c) communication/information étatique sur le sujet	31.12.22		■ Le programme d'incitation rencontre un franc succès. Durant l'année 2021, 1021 bornes, 1480 véhicules électriques et 714 véhicules hybrides ont été soutenus par le biais de ce programme.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Indice de satisfaction des usagers, selon enquête M.I.S. Trend (note max. 10)	8.4	8.8	■ Enquête effectuée par la société MIS-Trend en commun avec les cantons de VD, FR et NE.
	2 Pourcentage de recours admis par rapport au nombre de recours déposés	3%	1%	■ 69 recours déposés, 1 admis et 0 partiellement admis (en 2020 : 68 recours, 5 admis, 0 partiellement admis).
	3 🚗 Nombre de permis d'élève conducteur délivrés (tous types de permis)	9'100	10'423	■ Diminution sensible de 10.9% par rapport à 2020 (11'695) qui était une année exceptionnelle à cause de modifications législatives (projet OPERA-3).
	4 🚗 Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques, tous types d'examens)	17'000	19'695	■ Augmentation sensible de 11.3% par rapport à 2020 (17'697) due à l'introduction de modifications législatives (OPERA-3).
	5 🚗 Taux d'échec aux examens de conduite théoriques (catégories A, A1 et B)	25%	19.5%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2020 (21%). Il est proche de la moyenne suisse de 19.9%.
	6 Taux d'échec aux examens de conduite pratiques (catégories A, A1 et B)	30%	29.8%	■ Le taux d'échec est resté stable par rapport à 2020 (27.9%). Moyenne suisse en 2021 : 34.2%.
	7 🚗 Nombre de permis de conduire délivrés (tous types de permis, nouveaux permis et renouvellement)	32'000	28'693	■ Augmentation sensible de 2.7% par rapport à 2020 (27'944).
	8 Pourcentage des contrôles médicaux subséquents effectués dans les délais légaux	100%	100%	■ Il s'agit d'une tâche prioritaire. 16'974 certificats médicaux traités en 2021 (15'294 en 2020).
	9 Temps d'attente moyen au téléphone (en secondes)	20	17.74	■ Le temps d'attente au téléphone est resté stable par rapport à 2020 (17.49).
	10 🚗 Nombre d'avertissements prononcés	2'000	1'860	■ Diminution de 7.4% par rapport à 2020 (2'009).
	11 🚗 Nombre de retraits de permis de conduire prononcés	4'800	4'325	■ Diminution de 5.5% par rapport à 2020 (4'579).
ad2	12 Pourcentage de bateaux contrôlés dans les délais légaux	100%	100%	■ La totalité des bateaux a été contrôlée dans les délais (558 expertises en 2021, 412 en 2020, 415 en 2019).
	13 Pourcentage de véhicules contrôlés dans les délais légaux	74%	64.98%	▲ L'objectif n'a pas pu être atteint en raison du retard pris dans les contrôles des véhicules durant la phase COVID et à l'augmentation du nombre d'examens de conduite effectués par les experts en raison d'un changement législatif (OPERA-3).
	14 Nombre de contrôles techniques effectués	95'000	84'522	▲ L'objectif n'a pas pu être atteint en raison d'absences pour cause de maladie et quarantaine des experts durant la phase COVID ainsi qu'à l'augmentation des examens de conduite qui ont dû être effectués au détriment des contrôles techniques à cause d'un changement législatif (OPERA-3).
	15 🚗 Nombre de véhicules immatriculés dans l'année (tous types de véhicules)	84'500	73'538	▲ Baisse de 11,7% (83'315 en 2020) en raison de problèmes chez les garages au niveau de la livraison de véhicules (pénurie de composant électroniques) depuis le début de la phase COVID.
	16 🚗 Nombre de véhicules en circulation au 30 septembre	335'000	344'280	■ Augmentation de 2.4% par rapport à 2020 (336'307).
	17 Ratio du nombre de véhicules en circulation par rapport aux collaborateurs en emploi fixe du SCN	3'735	3'795	■ Le ratio a augmenté de 1.2 % par rapport à 2020 (3749) en raison de l'augmentation du parc de véhicules.
	18 Nombre d'immatriculations traitées par CARI Garage	6'000	3'933	▲ L'objectif n'a pas pu être totalement atteint, car les garages ont temporairement renoncé à se former sur l'outil Cari Garage et à l'utiliser durant la phase Covid 19.

SERVICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad3 19  Pourcentage de véhicules électriques/hybrides par rapport au total des véhicules motorisés en circulation	2.2%	2.55%	■ L'objectif a été dépassé grâce à l'introduction du programme d'incitation et à la gamme de modèles de véhicules électriques et hybrides qui ne cesse de s'élargir.
20 Pourcentage de véhicules électriques/hybrides neufs par rapport au total des véhicules neufs immatriculés dans l'année	6%	15.5%	■ L'objectif a été dépassé grâce à l'introduction du programme d'incitation et à la gamme de modèles de véhicules électriques et hybrides qui ne cesse de s'élargir.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Admission des personnes	9'278'417.94	9'044'617.72	233'800.22
P1101 Examens de conduite	2'628'844.77	1'374'789.90	1'254'054.87
P1102 Délivrance des permis de conduire	3'238'145.10	2'312'746.20	925'398.90
P1103 Mesures administratives et sanctions pénales	3'411'428.07	5'357'081.62	-1'945'653.55
GP12 Admission des véhicules	16'593'182.49	91'756'443.52	-75'163'261.03
P1201 Contrôles techniques des véhicules	7'693'591.66	5'453'795.84	2'239'795.82
P1202 Délivrance des permis de circulation	7'169'501.66	11'365'509.30	-4'196'007.64
P1203 Perception des redevances	1'730'089.17	74'937'138.38	-73'207'049.21
Total	25'871'600.43	100'801'061.24	-74'929'460.81

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

OP 1
Contribuer à la protection de la
société par l'application des
peines et des mesures.
B21 23'535'800 net
C21 21'946'655.97 net

GP 11 Détenition avant jugement - Sion et Brig B21 8'602'098 net C21 7'092'620.01 net	GP 12 Privation de liberté - Crêtelongue B21 4'627'023 net C21 4'584'724.62 net	GP 13 Exécution des mesures - Pramont B21 1'473'794 net C21 712'423.23 net	GP 14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement B21 8'832'885 net C21 9'556'888.11 net
---	--	---	--

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	38'437'219.38	41'034'800	39'715'529.94	-1'319'270
30 Charges de personnel	17'065'429.75	18'668'400	17'637'968.95	-1'030'431
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'293'688.21	7'383'100	7'525'834.26	142'734
34 Charges financières	1'491.79	3'700	1'671.94	-2'028
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	12'810.55	5'500	757.70	-4'742
36 Charges de transferts	13'083'548.13	14'036'200	13'680'064.60	-356'135
39 Imputations internes	980'250.95	937'900	869'232.49	-68'668
4 Revenus	16'960'973.43	17'499'000	17'768'873.97	269'874
40 Revenus fiscaux	375.50	500	301.00	-199
42 Taxes	6'109'181.94	6'281'800	6'580'672.54	298'873
43 Revenus divers	-30'939.19	45'000	-6'433.76	-51'434
44 Revenus financiers	2'764.01	2'700	3'362.34	662
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	94.35	0	0.00	0
46 Revenus de transferts	9'811'835.95	9'965'500	10'058'396.60	92'897
49 Imputations internes	1'067'660.87	1'203'500	1'132'575.25	-70'925
Excédent de charges	21'476'245.95	23'535'800	21'946'655.97	-1'589'144
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	21'476'245.95	23'535'800	21'946'655.97	-1'589'144

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES**Explication des écarts financiers****30 Charges de personnel**

Reliquat dû aux 9.1 EPT accordés au budget 2021 pour le SAPEM. Les postes ont été progressivement mis au concours et repourvus tout au long de l'année 2021. Au 31 décembre 2021 seul 0.45 EPT restait vacant.

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Le dépassement s'explique par Fr. 480'000.- qui compensent partiellement le crédit supplémentaire de 1 mio pour le financement de l'exécution des peines et mesures thérapeutiques institutionnelles hors canton.

36 Charges de transfert

Le budget pour le financement de l'exécution des peines et mesures thérapeutiques institutionnelles hors canton était de 11.102 mios. Le montant total des dépenses s'élève à 12 mios. Un crédit supplémentaire de 1 mio a donc été accordé par le Conseil d'Etat le 22.12.2021. Ce crédit supplémentaire a été en partie compensé par des reliquats au sein du DSIS, un reliquat de Fr. 480'000.- sur la rubrique 31 du SAPEM. De plus un reliquat de près de Fr. 300'000.- sur les contributions cantonales du SAPEM au CSCSP compte 363.

42 Taxes

La comptabilisation exceptionnelle d'un montant de Fr. 400'000.- créance/séquestre à OSAMA explique l'excédent de recettes.

46 Revenus de transferts

Excédent de près de Fr. 100'000.- qui s'explique par des recettes supplémentaires en détention avant jugement et à Pramont pour des hors canton.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	138.20	138.20	147.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Les 9.1 EPT accordés au budget 2021 ont été progressivement repourvus comme suit :

- 1 Chef de secteur "Prise en charge" à EPCL
- 2 Responsables de domaine (Prise en charge et Agriculture) à EPCL
- 0.5 Secrétaire à EPCL
- 4.6 Agents de détention à la Prison de Sion
- 0.1 Direction du SAPEM
- 0.5 Comptable au CEP
- 0.4 Juriste à OSAMA

OBJECTIF POLITIQUE

Contribuer à la protection de la société en exerçant sur les détenus un contrôle sécuritaire et en les incitant à respecter l'ordre juridique

Sous-objectifs politiques

- 1 Elaborer une politique sécuritaire adaptée
 - 1.1 Contribuer à la protection de la société par un contrôle sûr, raisonnable et humain des détenus
- 2 Favoriser une politique de réinsertion sociale appropriée
 - 2.1 Mettre en oeuvre dans les établissements de détention du canton une prise en charge encourageant et favorisant la réinsertion sociale des détenus

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 "Vision 2030" : Mettre en oeuvre le concept global de développement des établissements et structures pénitentiaires du canton adapté à nos besoins en nombre de places et qui répond aux exigences dictées par les différents régimes de détention à couvrir.	31.12.30		■ Validation des étapes 1 et 2 par le Grand Conseil.
	2 "Vision 2030" 1ère étape : Construction d'un nouveau bâtiment cellulaire et d'un bâtiment annexe pour le Travail externe et la Semi-Détention à Crêtelongue (création de 51 places supplémentaires)	31.12.22		■ Décision de l'octroi de crédit par le Grand Conseil le 13.06.2019 Début des travaux le 13.01.2020 Remise des infrastructures au SAPEM (planifié) le 31.03.2023 Mise en exploitation (planifié) le 1.06.2023
	3 "Vision 2030" 2ème étape : Adaptation de la prison de Sion par la construction d'un bâtiment central à l'intérieur du bâtiment existant ainsi que la construction d'un bâtiment dévolu à la détention administrative (LMC) à l'ouest de la prison actuelle	31.12.22		■ Décision de l'octroi de crédit par le Grand Conseil le 10.11.2020 Début des travaux le 18.10.2021 Remise des infrastructures au SAPEM (planifié) le 31.03.2023 Mise en exploitation (planifié) le 1.05.2023
	4 Optimisation du système de surveillance vidéo dans les établissements	31.12.23		▲ En cours de réalisation à Sion et Brig. Crêtelongue et Pramont suivront en 2023.
	5 Analyse de la possibilité et, le cas échéant, proposer à l'OFJ un projet pilote pour l'application du bracelet électronique en détention administrative	31.12.24		■ En attente d'une consultation auprès des cantons; la suite du projet est ouverte.
<i>ad2</i>	6 Elaboration d'un concept organisationnel global pour les nouveaux ateliers à Crêtelongue	31.12.22		■ Travaux en cours de réalisation.

SERVICE DE L'APPLICATION DES PEINES ET MESURES

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Nombre de places en détention préventive (Sion - Brigue)	132	132	■ Nombre de places inchangé.
	2 🏠 Nombre de places en exécution de peine en milieu ouvert	53	53	■ Nombre de places inchangé
	3 🏠 Nombre de places en mesures éducatives (jeunes adultes et mineurs, total 24)	24	24	■ En 2020 = 24 places 24 places occupées afin d'appliquer les règles de sécurité du concept validé par l'OFJ. En juin 2019, décision Chef du DSIS de donner la priorité aux placements mineurs (garantie de 18 places).
	4 Rapport entre nombre de places de détention préventive / nombre d'équivalents plein temps selon normes OFJ : 2.3 places pour 1 EPT (en 2018 Sion 2.75 et Brig 4.44).	2.9	2.67	▲ 49.4 EPT pour 132 places (3.7 en 2020 pour les EDAJ).
	5 Rapport entre nombre de places en exécution de peine / nombre d'équivalents plein temps selon normes OFJ: 2.0 places pour 1 EPT (en 2018 1.97)	2	1.8	■ 39.5 EPT pour 71 places (1.8 en 2020)
	6 🏠 Taux d'occupation des établissements de détention avant jugement	85%	82.4%	▲ Le COVID a forcément eu un impact sur les taux d'occupation.
	7 🏠 Taux d'occupation de l'établissement d'exécution de peines de Crêtelongue	95%	83.6%	● Les contraintes COVID ont eu un impact sur les taux d'occupation.
	8 🏠 Taux d'occupation du Centre éducatif fermé de Pramont (mineurs et jeunes adultes) 2019= 96.6%	95%	100.3%	■ 100.3% Occupation ponctuelle de cellules non concordataires. (100.3% en 2020 également)
	9 Nombre de personnes en attente de placement (attente > 9 mois)	15	1	■ Objectif réalisé. Suffisamment de places disponibles pour les placements.
	10 🏠 Coûts pour les placements hors SAPEM (hors cantons et hors établissements du SAPEM), afin d'en suivre l'évolution, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie carcérale 2030 (en millions)	12	12	■ Payé pour l'année 2021 plus de CHF 12 mios pour l'exécution des peines et des mesures.
	11 Nbre de personnes suivies par bracelet électronique	10	17	■ Objectif largement dépassé, 58% de dépassement.
ad2	12 Pourcentage de mineurs suivant une formation scolaire ou professionnelle certifiante 2019=15.6%	15%	22.2%	■ Intensification de la formation AFP (Attestation de Formation Professionnelle). Les possibilités de formations sont toujours en lien avec les profils des jeunes et leurs capacités. (2020 = 37%)
	13 Pourcentage de personnel reconnu par l'Office Fédéral de la Justice (exigence OFJ > 75%).	75%	74%	■ Le CEP possède en 2021 une moyenne de 74% de personnel formé et reconnu par l'OFJ. L'engagement de ce personnel formé et reconnu se fait souvent au détriment de la sécurité en privilégiant des collaborateurs formés et reconnus par l'OFJ. Au début 2021, le pourcentage était de 72% pour remonter en fin d'année à 75% (76% en 2020).
	14 Taux de rotation du personnel éducatif à Pramont (référence moyenne 2004 à 2008 pour l'Administration cantonale 3.66 %) 2019 = 11.7%	7%	19.4%	● 19.4% selon le nombre de collaborateurs. Parmi les 9 départs, 3 personnes sont parties à la retraite. (17.2% en 2020)

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Détention avant jugement - Sion et Brig	9'408'899.39	2'316'279.38	7'092'620.01
P1101 Gestion de la privation de liberté	6'779'689.48	2'033'136.56	4'746'552.92
P1102 Exploitation des ateliers	2'629'209.91	283'142.82	2'346'067.09
GP12 Privation de liberté - Crêtelongue	7'468'063.18	2'883'338.56	4'584'724.62
P1201 Gestion de l'exécution des peines	3'889'619.36	1'967'299.96	1'922'319.40
P1202 Exploitation du domaine et des ateliers	1'981'409.40	592'880.75	1'388'528.65
P1203 Gestion de la détention administrative	1'597'034.42	323'157.85	1'273'876.57
GP13 Exécution des mesures - Pramont	7'778'669.79	7'066'246.56	712'423.23
P1301 Gestion de l'exécution des mesures	6'279'390.27	6'845'351.84	-565'961.57
P1302 Exploitation des ateliers	1'499'279.52	220'894.72	1'278'384.80
GP14 Exécution sanctions et mesures d'accompagnement	15'059'897.58	5'503'009.47	9'556'888.11
P1401 Exécution des sanctions pénales	13'834'533.43	5'463'495.00	8'371'038.43
P1402 Probation	1'225'364.15	39'514.47	1'185'849.68
Total	39'715'529.94	17'768'873.97	21'946'655.97

Remarques

Malgré les contraintes imposées par la pandémie du COVID, le SAPEM a pu maintenir ses prestations tout au long de l'année. Seules quelques exécutions en semi-détention et en travail et logement externes ont été reportées. Au niveau des constructions – sur les sites de Crêtelongue et de Sion – les travaux se poursuivent comme prévu pour une reprise des bâtiments au printemps 2023.

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

OP 1
Gérer en globalité la population
cantonale, dont les migrants
B21 3'191'900 net
C21 3'568'899.41 net

GP 11
Etat civil, naturalisations,
documents d'identité
B21 1'294'781 net
C21 953'556.75 net

GP 12
Migrations, intégration et gestion
de l'asile
B21 1'897'119 net
C21 2'615'342.66 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	11'730'087.24	13'011'000	12'359'018.93	-651'981
30 Charges de personnel	7'003'508.50	7'616'700	7'599'379.15	-17'321
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	522'159.87	629'000	444'236.31	-184'764
34 Charges financières	2'781.50	3'500	6'949.23	3'449
36 Charges de transferts	3'732'316.18	4'637'500	4'122'551.77	-514'948
38 Charges extraordinaires	300'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	169'321.19	124'300	185'902.47	61'602
4 Revenus	7'889'096.16	9'819'100	9'098'873.87	-720'226
40 Revenus fiscaux	32'233.00	50'000	31'491.00	-18'509
42 Taxes	6'409'854.66	8'052'100	7'231'153.02	-820'947
43 Revenus divers	0.00	0	2'311.50	2'312
44 Revenus financiers	90.00	0	10.00	10
46 Revenus de transferts	1'446'406.00	1'715'000	1'517'994.00	-197'006
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	308'754.35	308'754
49 Imputations internes	512.50	2'000	7'160.00	5'160
Excédent de charges	3'840'991.08	3'191'900	3'260'145.06	68'245
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	308'754.35	308'754
52 Immobilisations incorporelles	0.00	0	308'754.35	308'754
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	308'754.35	308'754
Insuffisance de financement	3'840'991.08	3'191'900	3'568'899.41	376'999

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Explication des écarts financiers

31
 . [Biométrie, programme CH ESYSP] Report à fin 2022 de la livraison des nouvelles stations de biométrie (fourniture selon appel d'offres par la Confédération) ; a permis en 2021 de financer certains coûts liés à la mise en exploitation du nouveau centre de biométrie à Visp et de pallier partiellement au dépassement budgétaire du Service d'application des peines et mesures (SAPEM)

36
 . [Migration et Biométrie, projet CH PA-19] Hausse limitée des coûts par la production, à partir du 1er juillet seulement et de manière échelonnée selon la catégorie de permis, des titres de séjour au nouveau format de carte biométrique (x 14.3 le coût d'un livret papier) à l'intention des ressortissants européens

40 / 42 / 46
 . Enveloppe budgétaire des revenus encore marquée par le rebond global et migratoire de 2015. Niveau global des revenus réels proche mais en deçà de celui de 2019, avant pandémie et ses restrictions de mobilité.
 . [Naturalisation] Diminution du nombre de requêtes de naturalisation en suite du durcissement des conditions exigées par les nouvelles dispositions fédérales entrées en vigueur au 1er janvier 2018
 . [Asile] Contribution de la Confédération pour frais administratifs réduite au prorata du nombre de requérants d'asile arrivés en Suisse et attribués au canton du Valais
 . [Intégration] Maintien du programme général d'encouragement de l'intégration avec contribution de la Confédération ; 12ème édition de la Semaine d'actions contre le racisme allégée en raison des restrictions sanitaires et de fait réalisée sans contribution

52
 . [Migration] Contractualisation avec le fournisseur de logiciel en suite de l'adjudication du marché en mai 2021 et lancement du projet. Engagement des premières dépenses à partir des réserves de crédit budgétaire attribuées en 2019 et 2020.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	56.40	56.40	62.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Le Conseil d'Etat a décidé, selon les priorités convenues, de la création des 6.5 postes suivants :

- . [Biométrie] 4 EPT liés au projet CH PA-19 (établissement des titres de séjour au nouveau format de carte biométrique à l'intention des ressortissants européens) et à la décentralisation des prestations de documents d'identité avec un nouveau centre de service ouvert à Visp en août 2021
- . [Organisation SPM] + 2.5 EPT issus du diagnostic d'une sous-dotation manifeste en personnel établi dans le cadre de la mission de transformation du Service diligentée par le Chef de département.

En complément, le Service compte avec des ressources auxiliaires (engagement de durée déterminée, stagiaire, emploi GETAC), régulièrement renouvelées à chaque exercice.

OBJECTIF POLITIQUE	
Gérer l'état civil, traiter les demandes de naturalisation, établir les documents d'identité suisses et appliquer la législation fédérale en matière d'étrangers	
Sous-objectifs politiques	
1	Gérer l'état civil
1.1	Accomplir les tâches d'état civil dévolues au canton par la législation fédérale
1.1.1	Assurer la surveillance des offices de l'état civil du canton (formation, directives, inspections)
1.1.2	Gérer l'office spécialisé (transcription des actes étrangers, des naturalisations et des décisions judiciaires)
1.2	Traiter les demandes de naturalisation
1.3	Etablir les documents d'identité suisses
1.4	Appliquer les lois fédérales sur l'harmonisation des registres (LHR) et le contrôle de l'habitant
2	Accomplir les tâches dévolues par la législation fédérale en matière de contrôle des étrangers
2.1	Délivrer ou refuser les autorisations de séjour et de travail, ainsi que les visas d'entrée en Suisse
2.2	Assurer la surveillance des bureaux communaux de police des étrangers (élaboration de directives, formation, surveillance)
2.3	Mettre en place la politique d'intégration des étrangers voulue par les législations fédérale et cantonale, conformément au concept cantonal d'intégration
2.4	Appliquer les mesures de contrainte prévues par la législation fédérale
2.4.1	Etablir les décisions de détention conformément à la législation et aux règles de procédures fédérales et cantonales
2.5	Accomplir les tâches dévolues au canton par la législation fédérale en matière de procédure d'asile et de renvoi
2.5.1	Veiller à l'application correcte des tâches dévolues au canton notamment par le respect des décisions prises par les autorités fédérales et des délais impartis
2.6	Assurer le départ des personnes sans autorisation de séjour

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 [Etat civil] Modification de l'ordonnance sur l'état civil (VS 211.130) en conséquence de l'évolution de la société, des besoins des citoyennes et citoyens et de l'organisation de la délivrance des prestations sur le territoire cantonal	31.12.21		▲ Rapport d'analyse préliminaire établi ; mesure reportée pour fin 2022. Nouvelle offre en ligne pour commande d'actes d'état civil disponible depuis la mi-août 2021 Organisation administrative par région initiée dès 2019, effective dans le Haut-Valais (sites de Brig et Visp) et le Bas-Valais (sites de Martigny et Monthey), à mettre en œuvre dans le Valais Central (sites de Sierre et Sion) en corrélation avec la révision de l'ordonnance cantonale sur l'état civil, planifiée pour entrée en vigueur au 1er janvier 2023.
	2 [Centre de biométrie] Organisation et mise en oeuvre opérationnelle du projet PA-19 du Secrétariat d'Etat aux Migrations concernant le remplacement des titres de séjour L, B et C destinés aux ressortissants de l'UE/AELE ainsi que les livrets G, Ci, N, F et S au format papier par des documents non biométriques modernes au format carte de crédit (sans puce), en introduction échelonnée dès septembre 2020 ; concerne au minimum quelque 35'000 saisies de données par an supplémentaires auprès du Centre de biométrie.	31.12.21		■ Production des titres de séjour au nouveau format carte de crédit introduite de manière échelonnée dès le 1er juillet 2021 (cf. Mesure prioritaire n° 6). Validité des données des mandats biométriques = 5 ans. Soit 10'962 prises de données pour titres de séjour, réalisées auprès du centre de Sion et à celui de Visp dès sa mise en exploitation le 16 août 2021. Ouverture du nouveau centre à Monthey prévue au courant 2022.
	3 [eDéménagement] Mise en place d'un projet pilote	31.12.21		■ Projet-pilote avec 3 communes (Brig, Savièse, Zermatt) terminé. Rapport à l'intention du Conseil d'Etat pour un déploiement et ses modalités auprès de l'ensemble des communes valaisannes.
ad2	4 [Migration] Implémentation d'un système d'information en matière de migration s'agissant de la gestion des requêtes de séjour, de travail et d'établissement des ressortissants étrangers en intégrant le guichet avancé du Service que sont les communes	31.12.21		▲ Projet engagé selon les délais fixés avec une implémentation prévue d'ici fin 2023. Adjudication du 12 mai 2021. Constitution et mise en oeuvre de l'organisation de projet avec kickoff du Comité de pilotage en date du 1er décembre 2021.
	5 [Intégration] Promotion du respect entre les personnes de différentes régions et cultures par des campagnes adéquates	31.12.21		■ Soutien aux initiatives de vivre-ensemble locales et régionales dans le cadre du Programme d'Intégration Cantonal (PIC). Coordination de la 12ème Semaine d'actions contre le racisme de mars 2021 (édition allégée du fait du manque de ressources et des restrictions sanitaires).
	6 [Migration & Centre de biométrie] Organisation et coordination de la mise en oeuvre opérationnelle du projet PA-19 du Secrétariat d'Etat aux Migrations concernant le remplacement des titres de séjour L, B et C destinés aux ressortissants de l'UE/AELE ainsi que les livrets G, Ci, N, F et S au format papier par des documents non biométriques modernes au format carte de crédit (sans puce), en introduction échelonnée dès septembre 2020 ; concerne au minimum quelque 35'000 saisies de données par an supplémentaires auprès du Centre de biométrie lors de l'établissement de l'autorisation de séjour.	31.12.21		■ Production des titres de séjour au nouveau format carte de crédit introduite de manière échelonnée, dès le : - 1er juillet 2021: Permis G et C - 16 août 2021 : Permis B - 1er septembre 2021 : Permis L Cf. Mesure prioritaire n° 2 Un émolument supplémentaire pour prise de données biométriques n'est perceptible que dans quelques cas ciblés, en considérant l'intégralité de l'émolument pour titre de séjour et jusqu'à concurrence de l'émolument perçu pour carte d'identité suisse.

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 7 [Migration] Optimisation de la qualité des services fournis aux citoyens et communes : étude et mise en place d'indicateurs de satisfaction de la clientèle	31.12.21		▲ Le système de gestion électronique des migrations (cf. mesure prioritaire n° 4) constitue un outil-clé pour une facilité d'accès aux prestations et une efficience de service client. Mesure reportée pour fin 2023

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 [Harmonisation des registres & Bases de Données Référentielles] Part des communes valaisannes dont la livraison des données statistiques est acceptée par l'Office fédéral de la Statistique	100%	99.39%	▲ Indique la moyenne d'acceptation des 4 livraisons trimestrielles de données effectuées par 126 communes en 2020, puis 122 communes dès le 1er janvier 2021 (fusion de Vollèges et Bagnes pour Val de Bagnes ; Miège, Venthône et Veyras pour Noble-Contrée ; Martigny et Charrat pour Martigny), soit les livraisons de décembre 2020 - avec rejet de livraison d'une commune, puis de mars 2021 - avec rejet de livraison de deux communes, de juin et de septembre. Motif pour rejet de livraison de données : dépassement du seuil d'erreur des catégories des permis de séjour, respectivement des bâtiments et/ou adresses. (2020 = 99.8%)
	2 [Etat civil] Inspection des offices de l'état civil (parmi les 6 arrondissements-offices)	2	2	■ 2 offices inspectés en 2021 (arrondissements de Visp et de Sierre) (2020 = 0)
	3 [Naturalisation] Part de dossiers de naturalisation ordinaire en traitement auprès d'autres autorités ou de tiers par rapport au nombre total de requêtes en cours au 31 décembre	95%	100%	■ Soit 793 procédures en cours au 31 décembre 2021, dont 35 en attente de réponse de la part d'administrés (2020 = 98%)
	4 [Naturalisation] Part de dossiers de naturalisation ordinaire refusés par le Service par rapport au nombre total de requêtes déposées durant l'année (2018 = 22 sur le total de 417 procédures, soit 5.2% des demandes reçues / 2019 = 52 sur le total de 479 procédures, soit 10.8% des demandes reçues)	5%	22%	▲ Soit 104 refusés par le service parmi les 464 dossiers déposés en 2021 (2020 = 20%) ; refus au motif de non recevable (64), retiré (38) et en attente de documents (2). Ne comprend pas les refus des communes, du Grand Conseil ou de la Confédération.
	5 [Naturalisation] Durée moyenne de la procédure de traitement d'une requête de naturalisation ordinaire, de l'enregistrement de la requête à l'assermentation (en mois)	18	18	■ Inchangé. Stabilité de la durée moyenne de la procédure de naturalisation ordinaire ; est également fonction du temps de traitement des instances parties à la procédure (communes, confédération, grand conseil)
	6 [Naturalisation] Nombre de naturalisations ordinaires prononcées	1'000	779	■ Comprend les naturalisations ordinaires d'étrangers et de confédérés lors des deux sessions annuelles (430 en mai et 349 en novembre 2021) (2020 = 938) Durcissement, au niveau suisse, des conditions de la naturalisation ordinaire à partir du 1er janvier 2018 (notamment exigence d'un permis C et d'un test linguistique) ; révision de la loi sur le droit de cité valaisan prévue au courant 2022. 2020 comprenait 356 candidats soumis à l'ancien droit (dépôt de la demande avant le 1er janvier 2018) ; demeure un solde de 14 dossiers.
	7 [Centre de biométrie] Nombre de cartes d'identité établies	30'000	34'319	■ Le contexte de pandémie mondiale avec ses restrictions de mobilité hors frontières suisses a favorisé la mobilité intérieure. (2020 = 24'785, 2019 = 29'442)
	8 [Centre de biométrie] Nombre de passeports établis	15'000	14'639	■ Quasi-retour aux chiffres 2019, malgré le contexte de pandémie mondiale et ses restrictions de mobilité hors frontières suisses (2020 = 11'289, 2019 = 14'677)
	9 [Centre de biométrie] Nombre de passeports provisoires établis	170	161	■ Quasi-retour aux chiffres 2019, malgré le contexte de pandémie mondiale et ses restrictions de mobilité hors frontières suisses (2020 = 89, 2019 = 169)

SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 10 [Centre de biométrie] Nombre de prises de données biométriques saisies pour des ressortissants de pays tiers (2019 : 9'144 titres de séjour au format biométrique produits ; aucune donnée disponible concernant spécifiquement le nombre de mandats biométriques - validité des données : 5 ans)	9'000	2'773	■ La statistique du nombre de mandats biométriques (validité des données = 5 ans) est une valeur nouvelle depuis l'entrée en vigueur du programme PA-19 (cf. mesures prioritaires n° 2 et 6) et à distinguer du nombre d'autorisations de séjour établies sur lequel se basait la planification. Soit 10'712 autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalières établies pour ressortissants d'Etats tiers, dont 2'773 avec saisie des données biométriques.
11 [Centre de biométrie] Nombre de prises de données saisies pour des ressortissants d'Europe (nouveau dès courant 2020)	50'000	8'189	■ La statistique du nombre de mandats biométriques (validité des données = 5 ans) est une valeur nouvelle depuis l'entrée en vigueur du programme PA-19 (cf. mesures prioritaires n° 2 et 6) et à distinguer du nombre d'autorisations de séjour établies sur lequel se basait la planification. Soit 43'777 autorisations de séjour de courte durée, de séjour, d'établissement ou frontalières établies pour ressortissants d'Europe, dont 8'189 avec saisie des données biométriques.
12 [Centre de biométrie] Délai d'attente moyen jusqu'à la prochaine possibilité de rendez-vous pour la prise des données biométriques (jours ouvrables, objectif < 6 jours)	5.99	8	▲ Fluctue entre un délai au prochain jour ouvrable et jusqu'à 3 semaines étant donné le volume supplémentaire à absorber (établissement des titres de séjour au nouveau format de carte biométrique pour les ressortissants européens, cf. mesures prioritaires n° 2 et 6) et les disponibilités des ressources (pandémie Covid, formation des nouvelles personnes)
ad2 13 [Migration] Population étrangère résidante en Valais de manière permanente au 31 décembre	75'000	79'306	■ (2020 = 76'828)
14 [Intégration] Taux de couverture de la population cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2018 = 82%, 2019 inchangé)	80%	80%	■ Inchangé. Les variations annuelles de population indigène et étrangère sont très faibles et n'influent pas de manière significative sur cet indicateur.
15 [Intégration] Taux de couverture de la population étrangère cantonale dont les communes participent au Programme d'intégration cantonal (PIC) (2018 = 91%, 2019 inchangé)	90%	90%	■ Inchangé. Les variations annuelles de population indigène et étrangère sont très faibles et n'influent pas de manière significative sur cet indicateur.
16 [Intégration] Nombre de participants aux cours de langue dans le canton (2018 = 2'739, 2019 = 2'644)	2'650	2'596	■ Participation exacte établie lors de la clôture de projet, au premier trimestre de l'année suivante (2020 = estimation à 2'650, réel 2'596)
17 [Intégration] Nombre de projets d'intégration (2019 = 138 projets)	140	132	■ Projets majoritairement maintenus et réalisés, ce malgré les restrictions sanitaires
18 [Migration - Mesures de contrainte] Durée moyenne de détention administrative (en jours)	22	19	■ (2020 = 31)
19 [Migration - Mesures de contrainte] Nombre de décisions de détention rendues (OLALMC)	90	97	■ Concerne les décisions de mise en détention, hors décisions de prolongation (2020 = 110)
20 [Migration - Asile] Nombre de demandes d'autorisation de travailler (permis N)	1'000	89	■ La procédure simplifiée d'annonce d'activité pour les personnes qui ont été admises provisoirement en Suisse (permis F) est entrée en vigueur au 1er janvier 2019. Les requérants d'asile (permis N) restent soumis à une procédure d'autorisation d'une activité lucrative. Les données de planification cumulaient les deux types de procédures. Soit ici spécifiquement les titulaires du livret N (2020 = 1'124, cumulait 85 autorisations permis N et 1'039 annonces permis F)

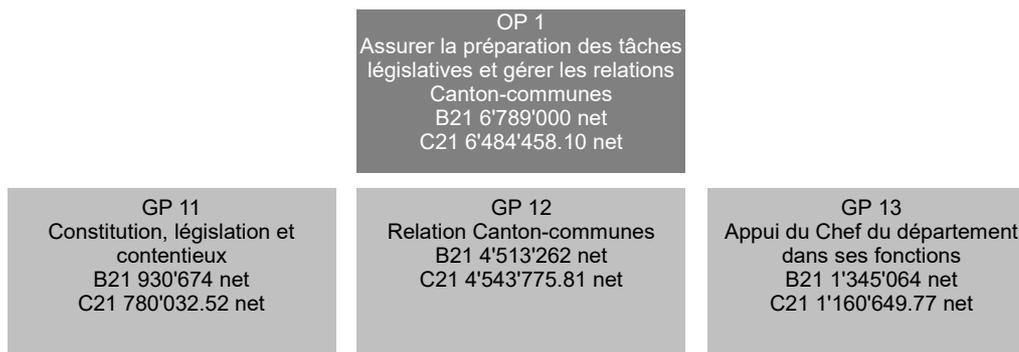
SERVICE DE LA POPULATION ET DES MIGRATIONS

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
<p>ad2 21 [Migration - Asile] Nombre de requérants d'asile</p> <p>22 [Migration - Asile] Part des propositions de la Commission Cas de rigueur approuvées par le Secrétariat d'Etat aux Migrations en matière d'octroi de permis humanitaire (2018 = 100%, 2019 = 97.7% soit 1 cas refusé)</p>	<p>2'700</p> <p>100%</p>	<p>2'653</p> <p>97.4%</p>	<p>■ Cumul des permis N et F ; les admis provisoires (F = 2'363) ne sont cependant pas considérés comme des requérants d'asile.</p> <p>■ Chaque cas peut concerner plusieurs personnes liées. Chaque année, quelques propositions sont refusées, en l'occurrence ici 2 personnes du même dossier (2020 = 93.7%). Globalement, les propositions du Service apparaissent alignées avec l'appréciation du Secrétariat d'Etat aux Migrations, compétent pour décision.</p>

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Etat civil, naturalisations, documents d'identité	6'013'916.88	5'060'360.13	953'556.75
P1101 Organisation et gestion de l'état civil	499'283.80	2'654.17	496'629.63
P1102 Instruction et traitement des dossiers	2'977'897.32	2'164'930.21	812'967.11
P1103 Centre de documents d'identité	2'536'735.76	2'892'775.75	-356'039.99
GP12 Migrations, intégration et gestion de l'asile	6'653'856.40	4'038'513.74	2'615'342.66
P1201 Gestion des dossiers des ressortissants étrangers	3'724'692.38	2'513'867.19	1'210'825.19
P1202 Intégration des étrangers	2'470'100.86	1'355'471.17	1'114'629.69
P1203 Organisation des renvois et mesures de contrainte	354'454.51	6'244.43	348'210.08
P1204 Gestion des dossiers des requérants d'asile	104'608.65	162'930.95	-58'322.30
Total	12'667'773.28	9'098'873.87	3'568'899.41

SERVICE DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET COMMUNALES



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	8'985'467.91	17'783'200	17'491'848.10	-291'352
30 Charges de personnel	3'178'089.70	3'501'700	3'366'327.70	-135'372
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	294'645.67	359'800	234'945.50	-124'855
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
36 Charges de transferts	1'160'000.00	9'428'600	9'421'500.00	-7'100
39 Imputations internes	2'352'732.54	2'493'100	2'469'074.90	-24'025
4 Revenus	2'150'666.40	10'994'200	11'007'390.00	13'190
40 Revenus fiscaux	2'056.00	0	1'989.65	1'990
42 Taxes	148'610.40	125'600	136'840.35	11'240
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	8'868'600	8'868'560.00	-40
49 Imputations internes	2'000'000.00	2'000'000	2'000'000.00	0
Excédent de charges	6'834'801.51	6'789'000	6'484'458.10	-304'542
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	6'834'801.51	6'789'000	6'484'458.10	-304'542

Explication des écarts financiers

30 : Les embauches de remplacement, par exemple suite à un départ à la retraite, ont entraîné une baisse des frais de personnel.
 31 : Les coûts des mandats pluriannuels du département sont en partie comptabilisés sur l'année suivante.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	18.70	18.70	21.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

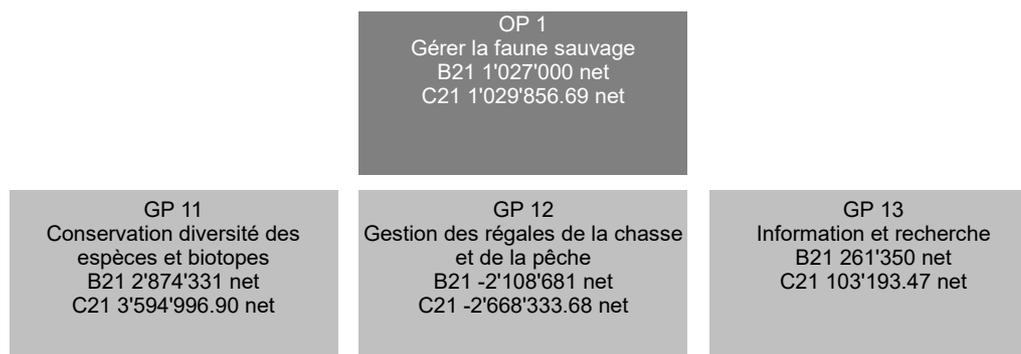
SAIC: 2 postes de juristes supplémentaires, principalement affectés aux procédures d'homologation des PAZ/RCCZ et au traitement des recours y relatifs. Comme il s'agit de procédures complexes, avec une portée considérable pour les communes et les propriétaires concernés, il est important de former des juristes spécialisés en la matière.
 DSIS – état-major: +0.4 EPT
 Conformément aux décisions du Conseil d'Etat des 9 février et 31 mars 2021, 0.40 EPT ont été transféré du Service de l'application des peines et des mesures

OBJECTIF POLITIQUE				
Assurer la préparation des tâches législatives nécessaires aux développements des institutions et gérer les relations Canton-communes dans le domaine de ses compétences (Constitution, institutions, communes, élections et votations, finances communales)				
Sous-objectifs politiques				
1	Assurer la préparation des travaux législatifs et juridiques			
1.1	Elaborer et conduire les projets en matière de politique institutionnelle (Constitution, lois)			
1.2	Préparer les projets de décision sur recours pour le Conseil d'Etat dans les domaines de compétences du service			
2	Réaliser des projets et prestations notamment en faveur des communes			
2.1	Appuyer, conseiller et soutenir les communes et les bourgeries dans ses domaines de compétence, en particulier au niveau juridique et financier			
2.2	Organiser et conduire les élections et votations fédérales, cantonales et communales			
3	Assurer un appui et réaliser des mandats stratégiques en faveur du Chef du département			
Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Modification de la LcDP (160.1) phase 2	31.12.21		● Décision a été prise de reporter d'une année cette révision afin d'y intégrer quelques interventions parlementaires pendantes
	2 Revision de l'ordonnance sur gestion financière des communes (611.102)	31.12.21	24.02.21	■ Adoptée par le Conseil d'Etat le 24.2.2021 avec entrée en vigueur le 1.3.2021
ad2	3 Organisation et conduite des élections Cantonales	31.12.21	31.12.21	■ Aucun recours n'a été déposé contre la validité des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat
	4 Conseil et appui aux communes engagées dans la mise en place du MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2)	31.12.23		■ Toutes les communes valaisannes ont adopté le budget 2022 selon le MCH2
ad3	5 Collaboration et suivi des projets gouvernementaux	31.12.21	31.12.21	■ L'unité d'état-major a accompagné les projets suivants en collaboration avec les services : - Promotion des véhicules électriques - Crétlongue - APEA - Biométrie - Loup - Étiquettes vote
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Equilibre entre le nombre de requêtes et recours déposés et le nombre de décisions rendues dans l'année (2019= 417 dossiers déposés)	0	-144	■ 501 DCE rendues / 357 nouveaux dossiers
	2 Pourcentage des décisions sur recours au Conseil d'Etat confirmées par les Tribunaux (TC, TF)	85%	87.2%	■ 75 DCE sur 86 ont été confirmées par le TC / TF
ad2	3 Nombre de règlements communaux homologués par le Conseil d'Etat sur demande des communes et préavis du service	100	117	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Constitution, législation et contentieux	867'045.52	87'013.00	780'032.52
P1101 Constitution et législation cantonales	85'495.80		85'495.80
P1102 Recours, plaintes	781'549.72	87'013.00	694'536.72
GP12 Relation Canton-communes	15'443'952.81	10'900'177.00	4'543'775.81
P1201 Fusion de communes et collaboration intercommunale	45'180.42		45'180.42
P1202 Approbation règlements et autres actes communaux	181'487.92	25'160.00	156'327.92
P1203 Renseignements, conseils et aides aux communes	14'057'011.30	10'875'017.00	3'181'994.30
P1204 Organisation des élections et votations	577'379.22		577'379.22
P1205 Relations avec les autorités	582'893.95		582'893.95
GP13 Appui du Chef du département dans ses fonctions	1'180'849.77	20'200.00	1'160'649.77
P1301 Soutien au Chef du département - Etat-Major	1'180'849.77	20'200.00	1'160'649.77
Total	17'491'848.10	11'007'390.00	6'484'458.10

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	6'840'587.97	6'660'700	6'579'215.59	-81'484
30 Charges de personnel	4'310'840.00	4'277'000	4'342'314.60	65'315
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'596'076.72	1'564'100	1'263'218.19	-300'882
34 Charges financières	10'929.14	0	9'568.07	9'568
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	127'432.32	96'000	117'867.70	21'868
36 Charges de transferts	492'465.45	475'000	517'483.60	42'484
39 Imputations internes	302'844.34	248'600	328'763.43	80'163
4 Revenus	6'085'919.55	5'633'700	5'549'358.90	-84'341
40 Revenus fiscaux	2'002.00	10'000	1'954.00	-8'046
41 Patentes et concessions	3'272'602.28	3'190'000	3'147'006.00	-42'994
42 Taxes	1'733'581.60	1'519'700	1'417'566.45	-102'134
43 Revenus divers	10'344.20	0	20'041.95	20'042
44 Revenus financiers	117'254.45	150'000	121'013.40	-28'987
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	117'916.35	89'000	66'231.35	-22'769
46 Revenus de transferts	586'870.00	490'000	591'446.70	101'447
49 Imputations internes	245'348.67	185'000	184'099.05	-901
Excédent de charges	754'668.42	1'027'000	1'029'856.69	2'857
5 Dépenses d'investissement	0.00	0	0.00	0
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Insuffisance de financement	754'668.42	1'027'000	1'029'856.69	2'857

Explication des écarts financiers

Rubrique 31 : l'économie de Frs 300'882.-- s'explique comme suit : une partie des fournitures relatives aux projets de prévention des dégâts de la faune sauvage n'étaient pas disponibles, le matériel d'exploitation utilisé par le SCPF a subi peu d'avaries en cours d'année, les coûts des projets digitaux ont été pris en charge par le SCI, les activités des commissions, partenaires, manifestations, experts ont été réduites pour cause de restrictions sanitaires, la flotte de véhicules a nécessité peu d'entretien et de réparation.

Rubrique 42 : la baisse de recettes de Frs 102'134.-- provient de ventes de tirs de bouquetins (réservés aux chasseurs domiciliés en Valais) moins importantes que planifiées et d'un nombre de permis de chasse délivrés en léger recul.

Rubrique 46 : l'écart de Frs 101'447.-- est justifié par des contributions de l'OFEV plus importantes que prévues (indemnités des dégâts causés par le loup et participation pour le projet de suivi de l'espèce cerf dans le Haut-Valais).

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	32.90	32.90	33.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

L'écart de 0.3 EPT provient de la modification du taux d'activité du biologiste pour le Haut-Valais, engagé à 100 % dès le 01.11.2021.

OBJECTIF POLITIQUE**Gérer la faune sauvage, conserver ses biotopes et la diversité des espèces et minimiser les dégâts****Sous-objectifs politiques**

- 1 Conserver la diversité des espèces et leurs biotopes, assurer l'équilibre des populations de faune sauvage, gérer de manière équilibrée par la chasse les populations de gibier
- 2 Prévenir et réparer les dommages causés par la faune sauvage à la forêt, aux cultures et aux animaux de rente
- 3 Assurer les peuplements piscicoles pour la promotion de la régale de la pêche
- 4 Informer les autorités, la population, la jeunesse et les partenaires sur la faune sauvage
- 5 Contribuer à la réalisation de recherches sur la faune sauvage, ses maladies et ses biotopes

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 ★ Révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages.	31.12.22		● Le 27 septembre 2020, le peuple suisse a refusé la révision de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages du 20 juin 1986 (LChP – état au 1 ^e janvier 2014) et, partant, la possibilité de réguler les effectifs de loups à titre préventif. Au niveau du Parlement fédéral, trois initiatives parlementaires ont été déposées afin de lancer une nouvelle révision de la LChP dans les plus brefs délais. La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a approuvé en date du 17.01.2022 les 2 initiatives visant à permettre une régulation préventive des populations de loups par les gardes-faune et a refusé l'initiative qui proposait d'attribuer aux cantons les compétences en matière de régulation de ces grands prédateurs. La révision de la loi cantonale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages doit attendre que la loi fédérale sur la chasse soit adaptée avant d'être mise en chantier.
	2 Travaux relatifs aux bases légales chasse et pêche cantonales (Elaboration du nouvel arrêté quinquennal sur la chasse 2021-2025, avenant 2021 à son arrêté quinquennal, avenant 2021 à l'arrêté quinquennal sur la pêche).	30.04.21	30.04.21	■ Un nouvel arrêté annuel sur la chasse a été établi et appliqué pour 2021-2022. Le règlement d'exécution de la loi cantonale sur la chasse a été adapté. L'arrêté quinquennal 2019-2023 sur la pêche et son ordonnance ont été modifiés.
	3 Mise en application de la « Convention Programme OFEV 2020-2024 » et des dispositions de l'ordonnance fédérale destinées à réduire la pression du public dans les 11 zones de protection en pratiquant le contrôle du respect des interdictions.	31.12.21	31.12.21	■ Des contrôles étendus ont été effectués par les gardes-faune dans les zones protégées fédérales (DFF et OROEM) pour vérifier le respect des prescriptions légales concernant les activités de loisirs. Certains panneaux d'information et de balisage des zones protégées fédérales ont été renouvelés. Des locations d'alpage ont été renouvelées afin de limiter la pression des animaux de rente sur les biotopes. Le respect des zones d'alpage interdites a également fait l'objet de contrôles.
	4 Pilotage de la plateforme de discussion sur les zones de tranquillité pour la faune sauvage avec les associations et partenaires concernés.	31.12.21	31.12.21	■ Aucune demande ou proposition n'ayant été formulée en 2021, la plateforme de discussion sur les zones de tranquillité n'a pas été activée.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 5 Stabilisation des populations de cerfs et planification de réductions locales d'effectifs.	31.12.21	31.12.21	■ L'effectif annuel (compté et estimé) au printemps 2021 s'élève à 5'288 cerfs, soit environ 5 % de plus que l'objectif cantonal fixé à 5'000 animaux. Sur cette base, la planification des tirs a été fixée à 1'766 cerfs dont 989 dans le Haut-Valais et 777 dans la partie romande. L'exercice de la chasse ordinaire et de la chasse complémentaire a permis de prélever 1'423 cerfs, auxquels s'ajoutent 123 tirs par le gardiennage. 1'546 grands cervidés ont donc été abattus. Les résultats de la chasse au cerf sont restés en dessous de la planification des prélèvements dans quelques unités régionales seulement. Dans les districts francs fédéraux, la chasse ordinaire a été interdite dans les zones de protection partielle en raison d'une décision du tribunal fédéral. Avec l'approbation de l'OFEV, le canton a mis en place des tirs de régulation afin de réguler également la population de cerf des DFF en lien avec l'équilibre forêt-gibier et l'équilibre interspécifique. Les modalités de prélèvement n'ont toutefois pas permis d'atteindre les résultats escomptés pour la région d'Aletschwald et du Val Ferret/Combe de l'A. Ces modalités seront revues et adaptées pour la prochaine saison de chasse. Cette nouvelle situation a privé les chasseurs habitués à chasser dans les zones de protection partielle et a influencé négativement les résultats de la chasse dans les unités de gestion concernées par des DFF. Le canton envisage de modifier certaines limites des zones de protection fédérales lors de la prochaine révision de l'inventaire fédéral sur les DFF afin de pouvoir atteindre les objectifs de gestion planifiés. Dans le Haut-Valais, où l'on constate les plus grands déséquilibres forêt-gibier, la planification de prélèvements a été atteinte, mais la chasse complémentaire organisée a révélé ses limites.
6 Suivi particulier du plan de chasse pour l'espèce chamois et application au travers du nouvel arrêté quinquennal sur la chasse, avec l'objectif d'assurer la stabilité des populations, d'améliorer le sex-ratio mâles/femelles, voire une augmentation des effectifs sur certains secteurs (Vallée de Conches et région Rarogne Oriental, Conthey et Savièse).	30.10.21	31.12.21	■ L'hiver 2020-2021, plus particulièrement dans le Haut Valais en raison de chutes de neige abondantes, a été plus rigoureux en comparaison avec la saison précédente. La mortalité du chamois atteint 629 unités contre 413 durant l'hiver précédent. Avec le nouvel arrêté annuel sur la chasse en Valais et conformément aux analyses et conclusions du groupe de travail chamois, le principe de mettre en place des restrictions de tir en fonction de problèmes locaux ou régionaux constatés a été mis en vigueur (protéger les mâles reproducteurs, favoriser la classe d'âge reproductrice, garantir l'équilibre des classes d'âge au sein de la population). En parallèles de ces mesures, des réserves satellites (district francs cantonaux mixtes) ont été mises en place pour tenir compte de la protection générale de l'espèce et pour conserver le capital chamois dans les régions prétéritées. Les premières évaluations montrent un effet positif de cette régionalisation ainsi que la création de district franc cantonaux mixtes protégeant le chamois. Le modèle de base a été ajusté uniquement afin qu'un mâle de 2,5 ans ne puisse plus être abattu avec le bonus. Selon une première analyse, cette mesure, si elle contribue à « l'économie » de boucs, n'est certainement pas la plus significative en terme de contribution. En 2021, avec des restrictions régionales de tir, 2'503 chamois ont été prélevés dans le cadre de l'exercice de la chasse contre 2'556 en 2020.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	7 Renaturation de cours et plans d'eau en collaboration avec le SFCEP.	31.12.21	31.12.21	■ La liste établie par le SFCEP, section cours d'eau, répertorie les renaturations suivantes pour 2021 : Navisence au Plat de la Lée, la Benna à Port-Valais (secteur amont), la Lonza à Kippel, le Niederbach à Geschinen, la Dranse à Martigny (élargissement) et les Torrents Ouest à Vétroz. Les projets suivants seront mis en chantier en 2022-2023 : le canal du Couchant à Vétroz, la Morge à Conthey, Sion et Savièse, le canal Sion-Riddes, le Trient à Trient, le Rhône à Blitzingen, l'Innre Talbach à Blatten, le Minstigerbach à Münster et le Galdikanal à Rarogne.
	8 Mise en service de l'application e-Pêche pour smartphone, destinée à remplacer la saisie des données par les pêcheurs sur le carnet de contrôle des prises sous format papier et à délivrer les permis de pêche par e-Administration.	31.12.21		▲ Le développement de l'application e-pêche a été interrompu au 4ème trimestre 2021 faute de ressources SCI, quand bien même toutes les fonctionnalités ont d'ores et déjà pu être testées. Le nouveau carnet de contrôle des prises « e-pêche » sera mis en place dès juin 2022.
	9 Contrôle de l'efficacité des avertisseurs anti-collision avec du gibier AniMot sur le tronçon routier des Ronziers (Collombey-Muraz - Vionnaz) en collaboration avec le groupe de recherche sur la gestion de la faune de l'université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW).	31.12.21	31.12.21	▲ 40 dispositifs anti-collision AniMot ont été mis en place à la fin juillet 2020 sur une portion du tronçon routier test des Ronziers entre Muraz et Vionnaz. 17 accidents avec du gibier ont été enregistrés sur le tronçon équipé pour 2021, contre 20 durant l'année 2020. Les prototypes AniMot posés en 2020 devraient être remplacés au début 2022 par la version 2.0, qui corrige certains défauts constatés (durabilité des accus, fonctionnement du Bluetooth et module sonore complémentaire qui déclenche les avertisseurs lumineux uniquement lors du passage de véhicules en présence de gibier en bordure de route). Les panneaux d'information pour les automobilistes devraient être remplacés par des éléments de taille plus importante, pour plus de visibilité. Une nouvelle procédure d'homologation par le service de la circulation routière doit être conduite pour poursuivre le projet en 2022.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 10 Poursuite de la collaboration avec le service de l'agriculture dans le cadre de la gestion des mesures de prévention et d'indemnisation liées à la prédation sur les animaux de rente par le loup. Diffusion d'une information publique annuelle sur les dégâts causés par les grands prédateurs aux animaux de rente et à la faune sauvage.	31.12.21	31.12.21	■ 1'132 événements « loup » ont été enregistrés dans le cadre du monitoring (hausse de 7 % par rapport à 2020 et de 31 % par rapport à 2019). 32 loups ont été identifiés (26 nouveaux individus : 11 femelles et 15 mâles). Le SCPF a adressé 399 échantillons ADN (crottes, frottis, urine) au KORA, l'UniL a procédé à l'analyse génétique de 238 d'entre eux (59%). L'effectif des loups en Valais est estimé à environ 50 individus. La présence de 4 meutes avec reproduction a été prouvée dans le Chablais (4), à Hérens (5), à Anniviers (5) et Augstbord (3). 324 animaux de rente ont été indemnisés suite à des attaques : 322 moutons et 2 veaux. Cela représente un montant de CHF 118'195.20 versé aux éleveurs, dont CHF 23'639.05 à la charge du canton. Les gardes-faune ont découvert 155 cas de prédation sur du gibier : chevreuils (52 %), chamois (33 %), cerfs (8 %), mouflons (6 %), bouquetins (1 %). Ce nombre n'est pas exhaustif, car de nombreuses proies demeurent introuvables (zones difficilement accessibles, cadavres dévorés complètement). 2 autorisations de tir ont été délivrées pour 1 loup adulte (réalisé en août 2021 sur la commune d'Ernen : un mâle adulte M181) et pour 2 louveteaux de la meute du Val d'Hérens (non-réalisée et valable jusqu'à fin mars 2022). 5 loups péris ont été découverts durant l'année 2021 : 1 mâle adulte M201 (St-Nicolas), 1 louveteau mâle M164 (Savalène - braconnage), 1 louveteau femelle F107 (Savalène - chute), 1 adulte mâle (Anniviers) et un juvénile (Bois de Finges F100) 2 accidents de circulation. Les gardes-faune ont consacré près de 7'000 heures pour le suivi et les expertises de cas de prédatons. A ces heures s'ajoutent les temps de travail de la direction pour 1'000 heures. Le SCPF met en ligne sur son site Internet des cartes topographiques qui présentent le monitoring « on line » avec les animaux de rentes victimes des grands prédateurs, les loups identifiés et les indices de présences.
11 Stabilisation des effectifs de sangliers en vue de réduire les dégâts qu'ils provoquent aux cultures, au vignoble et aux alpages.	31.12.21	31.12.21	■ Le montant des indemnités accordées aux agriculteurs pour des dégâts de sangliers s'est élevé à CHF 8'782.30, nettement en dessous de la moyenne des années précédentes. Les résultats de l'exercice de la chasse s'élèvent à 86 contre 82 en 2020. 14 sangliers ont été abattus par le gardiennage dans le cadre de la prévention des dégâts aux cultures céréalières, maraîchères, aux prairies et au vignoble.
ad3 12 Mise à l'eau de boîtes à éclosion et d'alevins pour l'espèce truite lacustre, dans le Rhône et ses affluents. Accompagnement de la réalisation de la passe migratoire à poissons sur le Rhône au barrage d'Evionnaz, dont la construction par la ville de Lausanne devrait débuter en 2021.	31.12.22	31.12.21	■ 39'000 alevins de truites lacustres ont été mis à l'eau en 2021. 15'000 œufs de cette espèce ont été placés dans des boîtes à éclosion. La variante technique de projet de passe migratoire sur le barrage du Rhône à Evionnaz a été choisie par l'OFEV et l'exploitant SIL. La procédure participative s'est poursuivie avec les SIL, les partenaires et ONG, en vue d'arrêter les mesures de compensation relatives à ce projet.
13 Contrôles ponctuels de l'efficacité du plan de repeuplement piscicole adapté, au moyen de pêches électriques.	31.12.21	31.12.21	■ Les cours d'eau suivants ont fait l'objet de pêches électriques dans le cadre du contrôle du plan de repeuplement : canal du Bras-Neuf, Nant de Choëx, Printze, Dranse, Barberine et Turtmäna.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 14 Diffusion sur le site Internet du service d'informations sur les principales espèces de mammifères, d'oiseaux sauvages et de faune aquatique, présents dans le canton. Mise en ligne de nouvelles fiches d'espèces. 15 Mise en service de la nouvelle application d'exploitation des données statistiques sur la faune sauvage (outil informatique de gestion interne SAP BI).	31.12.21 01.07.21	31.12.21 31.12.21	▲ 10 fiches d'espèces ont été élaborées par les biologistes du service et sont mises en ligne sur le site Internet du SCPF (Cerf, chevreuil, chamois, sanglier, bouquetin, loup, lynx, marmotte, téttras-lyre et lagopède). 22 nouvelles fiches d'espèces sont en préparation et seront mises en ligne dès 2022. ■ Le projet de développement de l'application SAP BI est terminé. L'accessibilité à l'outil doit être rendue à la direction du service dans le courant du début d'année 2022. Les ressources BI sont disponibles pour toutes adaptations futures au travers de demandes de projets via Service Now. Aucune incidence financière pour le SCPF, le projet ayant été mené par SCI.
ad5 16 Fin du projet de réalisation de marquage et de suivi de l'espèce cerf dans la région de Rarogne Oriental et Conches, en collaboration avec l'OFEV, Pro Natura et le SFCEP. Etablissement du rapport final et développement de mesures de gestion pour l'espèce cerf.	31.12.21	31.12.21	■ Comme prévu, aucun cerf élaphe n'a été capturé et marqué durant l'hiver 2020/21. L'année 2021 a été principalement consacré à l'évaluation de la grande quantité de données collectées et à la rédaction du rapport final. Sur la base de 52 cerfs équipés de colliers GPS et de 108 autres cerfs marqués d'étiquettes auriculaires, nous avons pu collecter de nombreuses données sur leur utilisation de l'espace dans la région du Haut-Valais. Sur une période d'un peu plus de 3 ans, les colliers des individus marqués ont généré un total d'environ 585 000 positions GPS. Ces données spatiales détaillées ont été complétées par de nombreux signalements de cerfs marqués. La rédaction de la brochure finale terminée. Fin février 2022, la brochure de 44 pages sera tirée à 1000 exemplaires et distribuée gratuitement aux chasseurs et intéressés. Notre projet "cerfs" a fourni de nombreuses informations fondamentales et très détaillées sur le cerf dans la région d'Aletsch-Goms. Celles-ci peuvent désormais être utilisées comme base objective pour gérer ces grands ongulés de façon plus optimale, en vue notamment d'éviter les conflits avec la conservation des forêts.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Subventions versées par l'OFEV en relation avec l'application de la convention-programme	100%	100%	■ CHF 439'978.—ont été versés par l'OFEV pour les conventions programmes 2021, en conformité au budget établi.
	2 🏠 Evolution des populations de faune sauvage (selon statistiques de la chasse et du gibier)	→	→	■
	3 🏠 Nombre de cerfs comptés au printemps	5'000	5'288	▲ 5'288 comptés au printemps contre 5'688 l'année précédente. L'exercice de la chasse, les chasses spéciales et les tirs de régulation ont permis de se rapprocher de l'effectif planifié.
	4 Respect du délai pour la mise en place des nouvelles bases légales pour la chasse au chamois	30.06.21	30.06.21	■
	5 🏠 Nombre de permis de chasse délivrés	2'700	2'664	■ 2'664 permis de chasse vendus en 2021 contre 2'730 en 2020.
	6 🏠 Nombre de permis de pêche délivrés	2'650	2'983	■ 2'938 permis de pêche annuels et mi-mensuels vendus, contre 2'626 en 2020. A relever la vente de 4'122 permis journaliers et deux jours contre 5'106 en 2020. L'application par internet a permis la vente de 235 permis annuels, contre 111 en 2020 et 130 en 2019; 2'064 permis journaliers et deux jours en 2020, contre 2'382 en 2020 et 949 en 2019. Le nombre de permis lac Léman annuels se monte à 2 permis professionnels (2 en 2020), 3 permis 1ère classe spéciale (3 en 2020), 73 permis 2ème classe (80 en 2020), 158 permis 3ème classe annuelle (155 en 2020), 576 permis journaliers (503 en 2020), 2 permis mensuels (10 en 2020). L'application ouverte pour toutes les classes du permis Léman a permis la vente de 15 permis annuels (13 en 2019) et 205 permis journaliers (114 journaliers en 2020).
	7 Nombre de projets de renaturation de cours et plans d'eau réalisés	1	6	■
	8 Surface (en ha) des biotopes revitalisés ou entretenus sous la coordination des gardes-faune	45	77	■ En sus des travaux réalisés dans le cadre des catalogues de mesures planifiées forêt/gibier, les triages forestiers du canton ont soutenu les projets suivants touchant à la biodiversité et bénéfiques à la faune sauvage : réserves forestières (1'175,4 ha), lisières (9,2 ha), habitats (11,9 ha), pâturages boisés (8,3 ha) et châtaigneraies (4,5 ha).
	9 Respect du délai pour la mise en service de l'application informatique interne d'exploitation des données statistiques sur la faune sauvage (outil SAP/BI)	31.12.21	31.12.21	■
	10 Proportion de pêcheurs utilisant l'application e-Pêche/SmartPhone (2021 = année test)	0%	0%	■
ad2	11 🏠 Coûts annuels liés aux dégâts aux cultures	150'000	112'383	■ CHF 112'383.05 Le coût annuel de l'indemnisation des dégâts aux cultures et aux animaux de rente causés par les espèces chassables est nettement inférieur au budget. Répartition : dégâts espèces non-protégées net canton CHF 71'049.05, dégâts espèces protégées CHF 41'333.60 (dont CHF 23'639.05 pour le loup, CHF 11'756.00 pour le bouquetin et CHF 5'938.55 pour le castor, à la charge du canton). La participation de l'OFEV pour les dégâts d'espèces protégées se monte à CHF 130'072.30 (dont CHF 118'195.20 pour le loup 80%). Moyens de préventions CHF 31'959.65, frais de taxation CHF 665.50.

SERVICE DE LA CHASSE, DE LA PÊCHE ET DE LA FAUNE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 12 Expertises d'animaux de rente victimes du loup effectués dans les délais, en %	100%	100%	■ Toutes les expertises d'animaux de rente tués par le loup ont été effectuées dans les délais. Remarques complémentaires : aucune observation d'ours n'a été faite dans le canton en 2021. Un plan "ours" sera établi par le canton dès 2022. Concernant le loup, le SCPF informe régulièrement via son site Internet et des communiqués de presse sont établis. Concernant l'espèce lynx, plus de 150 observations ont été répertoriées dans le canton.
13 Nombre minimum de sangliers abattus au travers de l'exercice de la chasse	100	86	■ 86 sangliers abattus durant les chasses aux permis A, B et S et 14 tirs de prévention des dégâts aux cultures par le gardiennage.
14 Nombre d'opérations de monitoring intensif des grands prédateurs	3	13	■
ad3 15 Nombre minimum de pêches électriques de contrôle effectuées.	5	5	■
ad5 16 Nombre de projets annuels de recherche auxquels participe le service.	5	15	■ Le SCPF participe à un grand nombre de projets de recherches scientifiques et de gestion sur la faune sauvage et les épizooties : corégones et perches INRA lac Léman (premiers résultats publiés), peste porcine africaine (aucun cas détecté en Valais) et taux de radioactivité chez le sanglier (en dessous des valeurs limites), reproduction œufs truites lacustres ETV maison de la Rivière (Vièze,), groupe national bécasse, suivis des téttras lyre et des lagopèdes dans les zones témoins, suivi des zones protégées pour l'OFEV, groupes de travail (néozones, éclusées, migration piscicole, renaturation de cours d'eau), groupe de travail LIML (itinéraires mobilité, VTT, randonnées raquettes et rando-parcs), nombreuses autorisations délivrées par le SCPF pour études et suivis, baguages, poissons, avifaune, recensement national des écrevisses, relevés des frayères à truites, grippe aviaire, monitoring cerfs dans le Haut-Valais, monitoring lynx et loup.
17 Le rapport final du projet de gestion de l'espèce cerf dans les régions de Rarogne oriental et Conches est établi dans les délais.	31.12.21	31.12.21	■ Au total, cet important projet de recherche sur l'espèce cerf a nécessité l'engagement de Frs 625'000.-- sur 5 années. Sa réalisation a été rendue possible grâce aux collaborations et participations de WILMA/ZHAW (co-pilotage du projet et gestion du matériel GPS), OFEV (310'000.--, SFCEP (60'000.--), Pro Natura (50'000.--). Le SCPF a consacré quant à lui 140'000.-- à cette étude, en apportant sa contribution sous la forme d'heures de travail du gardiennage et de la direction).

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Conservation diversité des espèces et biotopes	4'784'007.64	1'189'010.74	3'594'996.90
P1101 Etat de la faune sauvage	2'312'548.77	316'183.61	1'996'365.16
P1102 Régulation chasse/pêche et assainissement	1'413'549.77	352'485.42	1'061'064.35
P1103 Sauvegarde des biotopes	326'077.44	161'942.05	164'135.39
P1104 Prévention et indemnisation des dégâts de la faune	731'831.66	358'399.66	373'432.00
GP12 Gestion des régales de la chasse et de la pêche	1'629'303.91	4'297'637.59	-2'668'333.68
P1201 Formation des chasseurs	366'456.43	332'537.39	33'919.04
310 Abonnement aux revues Diana Chasse Nature et Schweizer Jäger	238'866.00		238'866.00
Solde dépenses/recettes du produit	127'590.43	332'537.39	-204'946.96
P1202 Statistiques	22'569.33	2'160.06	20'409.27
P1203 Permis de chasse et gestion tirs clients	164'191.70	2'987'630.73	-2'823'439.03
410 Vente de permis de chasse		2'789'480.50	-2'789'480.50
Solde dépenses/recettes du produit	164'191.70	198'150.23	-33'958.53
P1204 Permis de pêche et affermage des plans d'eau	223'052.40	883'521.12	-660'468.72
410 Vente de permis de pêche lac Léman		28'335.00	-28'335.00
410 Vente de permis de pêche Rhône, rivières et lacs de montagne		329'190.50	-329'190.50
Solde dépenses/recettes du produit	223'052.40	525'995.62	-302'943.22
P1205 Repeuplements piscicoles	725'951.42	33'525.48	692'425.94
P1206 Infractions	127'082.63	58'262.81	68'819.82
GP13 Information et recherche	165'904.04	62'710.57	103'193.47
P1301 Information sur la faune et son milieu	99'549.85	9'477.77	90'072.08
P1302 Recherche sur la faune sauvage	66'354.19	53'232.80	13'121.39
Total	6'579'215.59	5'549'358.90	1'029'856.69

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

OP 1
Réaliser la mensuration officielle
B21 4'944'700 net
C21 4'252'975.52 net

GP 11
Mensuration officielle
B21 3'238'812 net
C21 3'008'183.80 net

GP 12
Géoinformation
B21 1'705'888 net
C21 1'244'791.72 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	7'079'922.66	7'144'400	7'088'581.49	-55'819
30 Charges de personnel	2'290'243.35	2'597'700	2'321'592.96	-276'107
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'460'636.15	4'445'800	3'965'958.08	-479'842
34 Charges financières	-9.50	0	1'535.75	1'536
36 Charges de transferts	38'188.95	55'000	40'580.92	-14'419
38 Charges extraordinaires	2'246'157.82	0	710'102.65	710'103
39 Imputations internes	44'705.89	45'900	48'811.13	2'911
4 Revenus	2'228'261.00	2'342'200	2'864'747.97	522'548
42 Taxes	362'682.80	311'000	268'128.67	-42'871
44 Revenus financiers	-18.80	0	0.65	1
46 Revenus de transferts	1'779'252.10	1'911'200	2'459'111.25	547'911
49 Imputations internes	86'344.90	120'000	137'507.40	17'507
Excédent de charges	4'851'661.66	4'802'200	4'223'833.52	-578'366
5 Dépenses d'investissement	731'053.55	242'500	603'202.30	360'702
56 Propres subventions d'investissement	152'168.30	142'500	29'142.00	-113'358
57 Subventions d'investissement redistribuées	578'885.25	100'000	574'060.30	474'060
6 Recettes d'investissement	578'885.25	100'000	574'060.30	474'060
67 Subventions d'investissement à redistribuer	578'885.25	100'000	574'060.30	474'060
Dépenses nettes d'investissement	152'168.30	142'500	29'142.00	-113'358
Insuffisance de financement	5'003'829.96	4'944'700	4'252'975.52	-691'724

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

Explication des écarts financiers
<p>Rubrique 30:</p> <p>Les écarts sont dus au fluctuation du personnel et les postes ont été repourvus en janvier et février 2022.</p>
<p>Rubrique 31</p> <p>Un grand nombre de licences d'utilisation pour les logiciels a été acquis en 2020. Suite à un nouveau contrat de maintenance avec le fournisseur, les licences sont comprises dans les coûts de maintenance.</p> <p>Le mandat pour l'approvisionnement en eau potable du centre de compétence géomatique (CCGEO) a bien démarré en 2021 mais les travaux ne sont pas encore terminés.</p>
<p>Rubrique 38</p> <p>Conformément à l'article 22 al. 4 LGCAF, ce montant a été attribué à un financement spécial pour le financement de la mensuration officielle et le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.</p>
<p>Rubrique 46</p> <p>Les travaux de la mensuration officielle ont bien avancé et de nombreux lots ont pu être finalisés. Pour cette raison, il y a eu une augmentation des subventions fédérales</p>
<p>Rubrique 56</p> <p>Les travaux ont bien avancés en 2021 mais certains lots commencés sous l'ancien système (investissement) ne sont pas encore totalement terminés.</p>
<p>Rubrique 57</p> <p>L'avancement des travaux des lots commencés dans l'ancien système a dépassé les prévisions 2020.</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	17.80	17.80	17.80

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Réaliser la mensuration officielle	
Sous-objectifs politiques	
1	Piloter les travaux de réalisation de la mensuration officielle, surveiller la mise à jour des données et garantir l'exploitabilité des données par les géomètres dans la base de données centralisée de la mensuration officielle.
2	Piloter, coordonner et réaliser les projets de géoinformation, notamment l'introduction du cadastre de restrictions de droits publics à la propriété.
3	Assurer l'exploitation du système d'information du territoire et les flux d'informations vers les partenaires (Confédération, KKGEO, communes)

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Poursuite du pilotage des travaux pour les renouvellements de la mensuration officielle (approbation standard MO93)	31.12.21	31.12.21	▲ Pour 10% des lots, la planification doit être révisée.
	2 Assurer le pilotage des travaux du premier relevé des zones alpestres	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux pour 50% de lots de la zone alpestre ont été initialisés.
	3 Assurer la mise en cohérence des données du Registre fédéral des bâtiments et logement et celles de la mensuration officielle	31.12.21	31.12.21	▲ Les processus de mise à jour des données doivent être précisés et communiqués aux communes et aux bureaux de géomètres.
	4 Définir les périmètres de terrain en mouvement permanent	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux se poursuivent.
<i>ad2</i>	5 Optimisation de l'exploitation du cadastre RDPPF et mise en oeuvre des mesures selon la stratégie 2020-2023	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux se poursuivent.
	6 Introduction d'un concept de gestion de la qualité des géodonnées	31.12.21	31.12.21	■ Le concept est introduit.
	7 Mettre en place la base de données référentielle - bâtiments et logements	31.12.21	31.08.21	■ La planification est respectée.
<i>ad3</i>	8 Optimisation du processus technique de la mise à jour du géoportail	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux se poursuivent.
	9 Augmentation du nombre de jeux de données mis à disposition en "Open Data"	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux se poursuivent.

SERVICE DE LA GÉOINFORMATION

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage de la surface du Canton dans la zone à bâtir dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	100%	98%	▲ Les zones à bâtir qui font partie des renouvellements non finalisés ne sont pas encore au standard MO93.
	2 Pourcentage de la surface du Canton dont la mensuration officielle est approuvée selon le standard MO93	52%	52%	■ La mensuration de la zone alpestre a débuté en 2020. Les premiers résultats sont attendus à fin 2022.
	3 Etat d'avancement des travaux de renouvellement	90%	90%	■ Il reste 10% des lots qui doivent être rendu par les bureaux de géomètres.
ad2	4 Pourcentage de géodonnées conformes aux modèles minimaux de géodonnées fixés par la Confédération	30%	30%	■ Les modèles définis par les Offices fédéraux sont régulièrement révisés. Il est difficile d'augmenter le pourcentage.
	5 Pourcentage des données des zones réservées, des réserves forestières et de l'espace réservé aux eaux introduites au cadastre RDPPF	30	0	● Vu que les directives de l'Office fédéral n'ont été publiées qu'en novembre 2021, les travaux n'ont pu être initialisés qu'en décembre 2021.
	6 Pourcentage des jeux de géodonnées contrôlées et validées selon le concept de gestion de la qualité	10%	10%	■ Le concept de contrôle-qualité a été appliqué aux géodonnées prioritaires avec des mises à jour systématique.
ad3	7 Nombre d'interruptions de l'infrastructure du SIT cantonal en Intranet	5	4	■ Le nombre d'interruptions du service pour des raisons de panne est acceptable.
	8 Nombre d'interruptions des géoservices sur le géoportail	5	3	■ Les interruptions sont dues à des travaux de maintenance.
	9 Pourcentage de jeux de géodonnées en "Open Data"	90%	90%	■ Les travaux se poursuivent.
	10 Pourcentage de géodonnées en conformité avec les règles du data life cycle management (gouvernance des géodonnées)	95%	95%	■ Le cycle de vie des géodonnées (y.c. délais) est respecté.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Mensuration officielle	6'068'025.61	3'059'841.81	3'008'183.80
P1101 Réalisation de la mensuration officielle	4'945'223.41	2'543'914.94	2'401'308.47
P1102 Mise à jour de la mensuration officielle	1'122'802.20	515'926.87	606'875.33
GP12 Géoinformation	1'623'758.18	378'966.46	1'244'791.72
P1201 Exploitation SIT-VS	683'768.86	189'654.08	494'114.78
P1202 Projets géomatiques et coordination	939'989.32	189'312.38	750'676.94
Total	7'691'783.79	3'438'808.27	4'252'975.52

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

OP 1
Assurer l'état des droits sur les
immeubles
B21 -65'513'800 net
C21 -105'368'684.12 net

GP 11
Droits réels
B21 -65'513'800 net
C21 -105'368'684.12 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	38'148'160.84	34'033'500	47'517'444.84	13'483'945
30 Charges de personnel	10'731'897.15	11'527'500	11'327'995.95	-199'504
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1'680'398.60	1'625'400	1'793'085.74	167'686
34 Charges financières	1'250.85	800	7'003.45	6'203
36 Charges de transferts	24'157'869.00	20'200'000	33'288'438.00	13'088'438
38 Charges extraordinaires	739'596.85	0	136'208.50	136'209
39 Imputations internes	837'148.39	679'800	964'713.20	284'913
4 Revenus	121'408'265.15	101'047'300	154'463'568.96	53'416'269
40 Revenus fiscaux	97'391'761.55	80'905'700	125'799'893.61	44'894'194
42 Taxes	21'240'656.47	17'910'000	25'968'004.85	8'058'005
43 Revenus divers	1'169'620.20	1'310'000	1'328'896.55	18'897
46 Revenus de transferts	981'726.93	921'600	1'153'125.45	231'525
48 Revenus extraordinaires	624'500.00	0	213'648.50	213'649
Excédent de revenus	83'260'104.31	67'013'800	106'946'124.12	39'932'324
5 Dépenses d'investissement	1'370'403.15	1'500'000	1'577'440.00	77'440
52 Immobilisations incorporelles	1'370'403.15	1'500'000	1'577'440.00	77'440
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	1'370'403.15	1'500'000	1'577'440.00	77'440
Excédent de financement	81'889'701.16	65'513'800	105'368'684.12	39'854'884

Explication des écarts financiers

30 : Les charges de personnel ont été inférieures (structure du personnel plus favorable et vacance de postes durant les phases d'engagement).

31 : Amortissement sur base de ADB à l'issue des procédures de poursuites, montant non prévu au budget.

36-40-42-46 : Situation exceptionnelle boostée par la crise sanitaire et la situation du marché immobilier.

38 : part du budget RF2020 / eRF Valais non utilisé et reporté pour les années 2022-2024.

39 : Perception plus importante dans le cadre du droit spécial santé reversé au Service de la Santé publique.

48 : activation du reliquat de 2018 du fond spécial RF2020 / eRF Valais.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	84.90	84.90	84.20

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

En 2021, sur 85 EPT, 0.8 EPT ont été transféré temporairement au Archives Cantonales pour la gestion des archives notariales.

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

OBJECTIF POLITIQUE			
Assurer l'état des droits sur les immeubles			
Sous-objectifs politiques			
1	Assurer, coordonner et collaborer à l'application des lois en relation avec le territoire et la propriété foncière.		
2	Moderniser la gestion des registres au travers de nouvelles technologies de l'information (RF2020) <ul style="list-style-type: none"> a. Introduire et informatiser le registre foncier fédéral b. Développer les technologies de l'information dans le domaine des droits réels c. Assurer la cohésion des systèmes informatiques d. Faciliter l'accès à l'information et sa transmission pour l'économie et la population 		
3	Garantir une information fiable, cohérente, exhaustive et actuelle au sujet de la propriété foncière et la mettre à disposition du public selon des standards de qualité élevé et promouvoir la cyberadministration dans le domaine.		
4	Percevoir les droits de mutations et les droits sur les gages immobiliers		
Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1	1 Mise en place d'un outil de standardisation de la gestion documentaire pour l'office juridique	31.12.21	31.12.21 ▲ Le projet est en phase de test. Fin de projet repoussée à la fin avril 2022.
ad2	2 Mise à disposition des citoyens des données publiques du registre foncier via le SIT (système d'information du territoire) selon les prescriptions de l'art. 27 ORF	31.12.21	31.12.21 ▲ Fin de projet repoussée à la fin mai 2022. Des précautions supplémentaires ont dû être prises pour la protection des données.
	3 ★ Introduction et informatisation du registre foncier fédéral	31.12.22	31.12.21 ■ Une nouvelle planification a été élaborée en 2021.
ad3	4 Amélioration des informations à destination des citoyens sur la page internet du Service	31.12.21	31.12.21 ■ Restructuration des informations sur le site internet.
	5 Adaptation de l'organisation pour répondre aux besoins de la cyberadministration	31.12.21	31.12.21 ■ Implémentation de divers formulaires pour faciliter les demandes des clients.
ad4	6 Poursuite du travail d'harmonisation des pratiques concernant la LDM	31.12.21	31.12.21 ■ Objectif annuel atteint, la mesure se poursuit en 2022.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DU REGISTRE FONCIER

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad2</i>	1 Pourcentage de la mensuration officielle approuvée pour laquelle l'introduction et l'informatisation a été réalisée (en terme d'immeubles)	80%	77%	▲ Une nouvelle planification a été élaborée en 2021.
	2 Pourcentage des projets RF2020 réalisés	87%	78%	▲ Certains grands projets ont été scindés en sous-projets pour faciliter leur suivi, ce qui a fait évoluer le pourcentage.
	3 Pourcentage des rapports hebdomadaires internes sur l'avancement de l'introduction et l'informatisation transmis dans les temps	95%	97%	■ Automatisation de la transmission.
<i>ad3</i>	4 Pourcentage des réquisitions inscrites au registre foncier dans les 20 jours ouvrables (hors suspens, expropriations et changement de taxes et natures)	95%	80%	▲ Les registres fonciers du Haut-Valais ont particulièrement été touchés par la hausse des affaires en 2021. Cela s'explique en grande partie par l'état d'avancement de l'introduction et l'informatisation du RFF dans cette partie du canton et par la qualité des données. Des solutions internes ont été trouvées et des mesures exceptionnelles ont été accordées au SRF jusqu'en 2023. A la fin 2021, la situation était maîtrisée pour le RF de Leuk et sous contrôle pour le RF de Brig.
	5 Pourcentage des personnes satisfaites de leur visite au guichet des registres fonciers	97%	89%	▲ Le volume des réquisitions particulièrement élevé en 2021 en lien avec la crise sanitaire a eu un impact sur la disponibilité des collaborateurs.
	6 Degré de satisfaction générale des partenaires quant aux prestations du Service	90%	97%	■ Une enquête de satisfaction sous forme de questionnaires à destination des partenaires principaux du service a été réalisée en 2021
<i>ad4</i>	7 Degré d'harmonisation des pratiques entre les registres fonciers	60%	60%	■ La progression annuelle prévue a été atteinte.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Droits réels	49'094'884.84	154'463'568.96	-105'368'684.12
P1101 Registre Foncier	47'997'127.33	152'600'796.14	-104'603'668.81
361 Impôt additionnel communal LDM	33'288'438.00		33'288'438.00
402 Impôt additionnel communal LDM		33'288'438.00	-33'288'438.00
402 Impôt cantonal LDM		92'498'370.61	-92'498'370.61
421 Emoluments		23'969'869.70	-23'969'869.70
Solde dépenses/recettes du produit	14'708'689.33	2'844'117.83	11'864'571.50
P1102 Vente aux étrangers (LFAIE)	847'868.95	1'708'550.57	-860'681.62
P1103 Centrale des testaments	249'888.56	154'222.25	95'666.31
Total	49'094'884.84	154'463'568.96	-105'368'684.12

OFFICE CANTONAL DU SPORT

OP 1
Encourager les activités sportives
et physiques
B21 4'325'600 net
C21 4'740'013.63 net

GP 11
Jeunesse et Sport
B21 4'298'023 net
C21 4'651'094.40 net

GP 12
Fonds du sport
B21 27'577 net
C21 88'919.23 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	12'874'835.62	11'021'300	13'466'879.93	2'445'580
30 Charges de personnel	1'607'131.40	1'866'900	1'759'819.00	-107'081
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	700'834.14	898'700	729'456.91	-169'243
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	220'000.00	0	121'075.00	121'075
36 Charges de transferts	5'039'965.65	4'307'000	5'521'932.27	1'214'932
37 Subventions redistribuées	5'040'089.00	3'800'000	5'070'376.00	1'270'376
39 Imputations internes	266'815.43	148'700	264'220.75	115'521
4 Revenus	11'394'936.29	9'695'700	11'706'866.30	2'011'166
42 Taxes	811'354.72	1'186'200	603'182.28	-583'018
44 Revenus financiers	440.00	31'500	1'820.00	-29'680
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	752'410.42	82'500	158'600.37	76'100
46 Revenus de transferts	4'534'237.55	4'460'000	5'634'656.45	1'174'656
47 Subventions à redistribuer	5'040'089.00	3'800'000	5'070'376.00	1'270'376
49 Imputations internes	256'404.60	135'500	238'231.20	102'731
Excédent de charges	1'479'899.33	1'325'600	1'760'013.63	434'414
5 Dépenses d'investissement	3'433'950.00	3'000'000	3'000'000.00	0
56 Propres subventions d'investissement	3'433'950.00	3'000'000	3'000'000.00	0
6 Recettes d'investissement	20'000.00	0	20'000.00	20'000
64 Remboursements de prêts	20'000.00	0	20'000.00	20'000
Dépenses nettes d'investissement	3'413'950.00	3'000'000	2'980'000.00	-20'000
Insuffisance de financement	4'893'849.33	4'325'600	4'740'013.63	414'414

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Explication des écarts financiers
Rubrique 30 Charges de personnel : COVID-19 - 29 cours J+S ont été annulés, le montant prévu pour payer les experts n'a pas été utilisé.
Rubrique 31 Biens, services et autres charges d'exploitation : COVID-19 - Durant 4.5 mois, le CSCO a été fermé et les cours J+S annulés, le montant prévu pour les denrées alimentaires et les frais de cours n'a pas été utilisé.
Rubrique 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux : Remboursement de Fr. 101'075.- de la commune de Sion en lien avec la loi sur le sport, compensé par la rubrique 56. Remboursement du prêt à la commune de Champéry de Fr. 20'000.-, compensé à la rubrique 64.
Rubrique 36 Charges de transferts : En 2021, les décomptes finaux reçus des installations sportives et des manifestations sportives ont été plus importants que planifiés. Le dépassement sur la rubrique 36 est compensé par un prélèvement sur la fortune du Fonds du sport, rubrique 45.
Rubrique 37 Subventions distribuées : Les indemnités ordinaires J+S versées au sport valaisan par l'OFSPPO pour l'année 2021 se montent à CHF3'665'354.-. Cependant, une contribution complémentaire « SPECIAL COVID » de 1'405'022.- a été remise à 440 entités sportives valaisannes. En tout, J+S a versé au sport valaisan pour 2021 la somme de CHF 5'070'376.-.
Rubrique 42 Taxes : COVID-19 - Pendant la fermeture du CSCO (4.5 mois) il n'y a pas eu d'encaissement de nuitée et de pension. 29 cours J+S ont été annulés, les finances d'inscription n'ont pas été facturées.
Rubrique 44 Revenus financiers : COVID-19 - Il n'y pas eu de location de salle au CSCO pendant 4.5 mois.
Rubrique 45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux : Ce montant correspond au résultat annuel du Fonds du sport (prélèvement sur la fortune du Fonds).
Rubrique 46 Revenus de transfert : cf. rubrique 36 ci-dessus.
Rubrique 47 Subventions à redistribuer : cf. rubrique 37 ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	12.00	12.00	12.00

Nombre de postes à l'organigramme

OBJECTIF POLITIQUE	
Assurer un contexte favorable au développement harmonieux et pérenne des activités sportives et physiques en Valais, encourager les activités sportives et physiques, en termes de performance sportive, de bien-être, d'éducation, de santé, de sécurité et d'intégration, promouvoir le respect des valeurs du sport	
Sous-objectifs politiques	
1	Mettre en valeur les activités des associations/fédérations sportives cantonales sur internet et dans les médias valaisans
2	Encourager et soutenir la pratique physique et sportive dans la société et le développement du sport pour tous
3	Développer la pratique physique et sportive des enfants et des jeunes de 5 à 20 ans
4	Recruter les cadres J+S (moniteurs, coachs et experts) et du sport des adultes (ESA) en collaboration avec les associations sportives cantonales, Pro Senectute et les organisations partenaires
5	Favoriser le recrutement des bénévoles et mettre en valeur le travail réalisé par ces personnes lors de leur engagement
6	Aider financièrement par le Fonds du sport les associations sportives cantonales, les espoirs et les sportifs/sportives valaisans/valaisannes, les infrastructures sportives, l'achat de matériel et d'équipements sportifs ainsi que l'organisation de manifestations sportives

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Concrétisation finale et mise en service de la plate-forme valaisanne du sport	30.06.21	25.10.21	■ La plate-forme cantonale du sport, avec tous les modules prévus, a été mise en ligne le 25 octobre (retard dû aux restrictions COVID imposées).
	2 Validation du concept de la semaine cantonale du sport.	31.12.21		■ Le concept global de la « semaine valaisanne du sport » a été validé par le Chef du DSIS et les travaux de concrétisation ont démarré avant la fin de l'année 2021 en vue de la réalisation de ce nouvel événement.
ad2	3 ★ Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en oeuvre de la loi sur le sport	31.12.24		■ 10 projets ont été soutenus depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le sport.
	4 Rénovation du Centre sportif cantonal d'Ovronnaz selon un montant défini par le SIP à prélever sur le Fonds FIGI.	31.12.23		▲ Les travaux de rénovation du centre sportif cantonal sont réalisés selon la planification suivante : - 2 salles de gymnastique d'avril à octobre/décembre 2021 - la partie « Hébergement » de juin 2022 à juin 2023 - les aménagements extérieurs (terrain de football et pistes d'athlétisme) au plus tôt en 2023, voire 2024, selon les disponibilités financières.
ad5	5 Contribution active à la dynamisation du site www.bénévoles.vs, faire connaître et utiliser le site par les organisateurs de manifestations et les associations/fédérations sportives valaisannes.	31.12.24		■ Le mandat de prestations liant Bénévoles-Valais et le Fonds du sport est réalisé à 100 %. Les associations/clubs, organisateurs de manifestations sportives sont toujours invités par l'Office cantonal du sport et par le Fonds du sport à faire appel à cette structure pour leur recherche active de bénévoles.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

OFFICE CANTONAL DU SPORT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Nombre d'articles spécifiques édités et de capsules diffusées par les médias valaisans en relation avec les activités sportives	50	30	▲ Le contrat avec les médias valaisans a bien fonctionné. Pour 2022, un effort devra être fait sur les 3 radios cantonales.
	2 Nombre d'organiseurs de manifestations, d'associations/fédérations sportives, de communes, étant parties prenantes du contenu de la plate-forme du sport	120	200	■ 52 fédérations, 26 évènements, 122 communes.
<i>ad2</i>	3 Nombre de journées de formation/activité réalisées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	12'000	4'844	● COVID-19 - Annulation de 52 réservations
	4 Nombre de nuitées au Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	9'000	3'470	● COVID-19 - Annulation de 52 réservations
	5 Nombre de nouvelles infrastructures sportives traitées via la loi sur le sport	2	1	▲
	6 🏠 Nombre de membres affiliés aux associations sportives cantonales	112'250	104'079	▲ Cette baisse de quelque 5 % est due à l'arrêt des compétitions/entraînements suite aux mesures COVID.
<i>ad3</i>	7 🏠 Nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à une ou plusieurs activités J+S	47'000	44'577	■ Cette baisse (5%) correspond à la non-reprise de certaines activités sportives par les clubs et les écoles.
<i>ad4</i>	8 🏠 Nombre de moniteurs et de coaches J+S formés ou perfectionnés durant l'année	2'200	1'603	▲ Les cours de formation J+S ont été partiellement annulés. Cependant, l'OFSPPO a accepté de prolonger les reconnaissances des moniteurs J+S.
<i>ad6</i>	9 Montant de la contribution globale annuelle allouée par le Fonds du sport au sport valaisan	4'500'000	5'376'151	■ Le Fonds du sport paie les dossiers qui sont réalisés et dont les factures sont transmises à l'Office cantonal du sport, en principe, au plus tard 12 mois pour les manifestations, les achats sportifs et les bourses pour jeunes espoirs sportifs et pour les infrastructures sportives 36 mois au plus tard après la demande.
	10 Nombre de compétitions sportives et courses populaires soutenues	80	77	■ L'OCS, en coordination avec le SETI, a soutenu les organisateurs de manifestations sportives qui ont été contraints d'annuler leur compétition pour cause de restrictions COVID et qui ont présenté des comptes déficitaires.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Jeunesse et Sport	10'698'712.76	6'047'618.36	4'651'094.40
P1101 Formation des jeunes, moniteurs et cadres J+S	8'910'801.62	5'798'778.23	3'112'023.39
P1102 Centre sportif cantonal d'Ovronnaz	1'787'911.14	248'840.13	1'539'071.01
GP12 Fonds du sport	5'768'167.17	5'679'247.94	88'919.23
P1201 Fonds du sport	5'768'167.17	5'679'247.94	88'919.23
Total	16'466'879.93	11'726'866.30	4'740'013.63

**Département de la mobilité, du territoire
et de l'environnement (DMTE)**
Compte 2020
Fr.

Budget 2021
Fr.

Compte 2021
Fr.

Ecart B/C
Fr.

VUE FINANCIERE
TOTAL

Charges et dépenses	1'003'454'357.19	625'285'300	624'132'546.16	-1'152'754
Revenus et recettes	807'490'584.59	410'114'700	416'572'616.95	6'457'917
Insuffisance de financement	195'963'772.60	215'170'600	207'559'929.21	-7'610'671

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE

Service administratif et juridique	5'192'397.55	6'141'600	5'269'456.45	-872'144
Service de la mobilité	134'465'737.80	145'729'500	142'234'594.52	-3'494'905
Service Unité Territoriale III	257'510.78	-680'200	-320'505.56	359'694
Service des forêts, des cours d'eau et du paysage	39'831'631.29	44'578'300	39'962'697.49	-4'615'603
Service de l'environnement	10'005'272.29	11'782'700	11'248'772.79	-533'927
Service de la construction des routes nationales	3'095'260.04	3'617'300	3'466'885.11	-150'415
Service du développement territorial	3'115'962.85	4'001'400	3'456'547.72	-544'852
Service de la protection contre les crues du Rhône	0.00	0	2'241'480.69	2'241'481
Insuffisance de financement	195'963'772.60	215'170'600	207'559'929.21	-7'610'671

COMPTE DE RESULTATS

30	Charges de personnel	81'244'913.80	87'720'700	83'961'924.29	-3'758'776
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	127'381'270.34	117'651'100	116'995'148.00	-655'952
34	Charges financières	5'061.88	1'200	8'135.87	6'936
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	201'765'341.40	2'216'400	8'457'572.88	6'241'173
36	Charges de transferts	67'860'436.55	87'642'300	75'318'338.66	-12'323'961
37	Subventions redistribuées	394'663.15	200'000	0.00	-200'000
38	Charges extraordinaires	6'828'403.72	0	2'684'920.24	2'684'920
39	Imputations internes	199'843'472.39	9'872'500	11'876'040.79	2'003'541
40	Revenus fiscaux	51'492.99	21'000	53'332.00	32'332
41	Patentes et concessions	2'455'191.02	1'500'000	1'379'911.58	-120'088
42	Taxes	38'619'800.65	37'183'100	37'859'690.40	676'590
43	Revenus divers	5'731'148.07	7'692'200	9'247'253.62	1'555'054
44	Revenus financiers	1'222'932.23	1'135'500	901'807.07	-233'693
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	40'572'621.85	40'896'200	46'005'457.33	5'109'257
46	Revenus de transferts	327'241'024.44	110'100'900	127'066'016.01	16'965'116
47	Subventions à redistribuer	394'663.15	200'000	0.00	-200'000
48	Revenus extraordinaires	13'826'667.14	2'100'000	7'222'114.36	5'122'114
49	Imputations internes	200'417'980.87	10'496'300	7'720'856.67	-2'775'443
	Total charges	685'323'563.23	305'304'200	299'302'080.73	-6'002'119
	Total revenus	630'533'522.41	211'325'200	237'456'439.04	26'131'239
	Excédent de charges avant amortissements et réévaluations	54'790'040.82	93'979'000	61'845'641.69	-32'133'358

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

50	Immobilisations corporelles	232'525'974.32	222'812'600	236'405'045.08	13'592'445
52	Immobilisations incorporelles	113'601.05	302'600	152'552.55	-150'047
54	Prêts	200'000.00	6'800'000	0.00	-6'800'000
56	Propres subventions d'investissement	77'241'751.29	86'665'900	85'871'698.85	-794'201
57	Subventions d'investissement redistribuées	1'267'216.25	3'400'000	1'642'704.00	-1'757'296
58	Dépenses d'investissement extraordinaires	6'782'251.05	0	758'464.95	758'465
63	Subventions d'investissement acquises	171'242'283.43	194'149'500	175'943'684.46	-18'205'816
64	Remboursements de prêts	1'815'551.60	1'240'000	1'250'355.00	10'355
65	Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
67	Subventions d'investissement à redistribuer	1'267'216.25	3'400'000	1'642'704.00	-1'757'296
68	Recettes d'investissement extraordinaires	2'632'009.90	0	279'434.45	279'434
	Total dépenses	318'130'793.96	319'981'100	324'830'465.43	4'849'365
	Total recettes	176'957'062.18	198'789'500	179'116'177.91	-19'673'322
	Investissements nets	141'173'731.78	121'191'600	145'714'287.52	24'522'688

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

<p>OP 1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département B21 5'238'091 net C21 5'162'803.91 net</p>		<p>OP 2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière B21 903'509 net C21 106'652.54 net</p>	
<p>GP 11 Appui à la conduite du département par l'EM B21 1'087'372 net C21 1'311'832.91 net</p>	<p>GP 12 Appui administratif et juridique B21 4'150'719 net C21 3'850'971.00 net</p>	<p>GP 21 Appui autorités commun. droit public constructions B21 -997'110 net C21 -1'456'193.56 net</p>	<p>GP 22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC) B21 1'900'619 net C21 1'755'471.01 net</p>
		<p>GP 23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR) B21 0 net C21 -192'624.91 net</p>	

Total service B21 6'141'600 net C21 5'269'456.45 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	8'334'445.19	8'556'300	8'925'172.96	368'873
30 Charges de personnel	7'588'862.53	7'703'100	7'943'561.70	240'462
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	280'871.10	514'400	399'488.14	-114'912
36 Charges de transferts	35'012.60	38'000	38'640.50	641
38 Charges extraordinaires	271'000.00	0	334'520.00	334'520
39 Imputations internes	158'698.96	300'800	208'962.62	-91'837
4 Revenus	3'620'861.94	3'164'700	4'251'436.89	1'086'737
40 Revenus fiscaux	27'672.99	0	29'823.00	29'823
42 Taxes	3'076'773.85	3'004'700	3'478'252.25	473'552
46 Revenus de transferts	159'041.80	0	168'811.27	168'811
48 Revenus extraordinaires	0.00	0	180'240.55	180'241
49 Imputations internes	357'373.30	160'000	394'309.82	234'310
Excédent de charges	4'713'583.25	5'391'600	4'673'736.07	-717'864
5 Dépenses d'investissement	478'814.30	750'000	595'720.38	-154'280
50 Immobilisations corporelles	478'814.30	750'000	595'720.38	-154'280
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	478'814.30	750'000	595'720.38	-154'280
Insuffisance de financement	5'192'397.55	6'141'600	5'269'456.45	-872'144

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Explication des écarts financiers
<p>1. Rub.30 (Fr. 240'462.00) cf commentaire sous Remarques RH (transfert de 4.5 EPT suite à l'arrivée du SeCCSR au sein du SAJMTE).</p> <p>2. Rub.31 (- Fr. 114'912.00) Les remises en état des lieux ont été effectuées par les personnes concernées, par conséquent, pas de récupération de frais dans la rubrique 4260. Le SAJMTE a priorisé le suivi de la mise en œuvre de la LC/OC ainsi que les adaptations indispensables au bon fonctionnement de l'outil de gestion D-CO/SAP. Dès lors, plusieurs projets d'amélioration, notamment informatiques, ont été reportés.</p> <p>3. Rub.42 : rub 421 Emoluments (Fr. 758'114.40) / rub 426 (- Fr. 216'276.90) / rub 427 amendes (- Fr. 75'000.00) / rub 429 autres taxes (-Fr. 6'714.75) Nombre de dossiers créés au SeCC au 31.12.2021 : Total de 4111 dossiers (2020/3378 soit +21.70%) dont 1386 compétence cantonale (2020/1378 soit +0.43%), 294 police des constructions (2020/201 soit +46.27%) et 2431 compétence communale (2020/1799 soit +35.28%). Dans la rub 427, plusieurs décisions d'amendes (Fr. 65'501.00) sont, au 31.12.2021, au stade de recours, en préparation et en délai d'envoi (entrée en force décision). De plus, le budget 2021 ne pouvait pas prévoir les émoluments facturés par la SeCCSR (Fr. 382'237.10)</p> <p>4. Rub.38-48-50 : (Fr. 154'279.62) Le SAJMTE assure le pilotage du programme eConstruction dans le cadre de la dématérialisation du processus de demande d'autorisation de construire. Les dépenses relatives au programme eConstruction ont été couvertes par le montant budgété durant l'année et par le solde du compte de financement spécial ouvert en 2018 d'un montant de Fr. 180'240.55 (cf. rub. 48). Le montant de Fr. 334'520.00 représentant le solde du crédit budgétaire ordinaire 2021 a fait l'objet d'un compte de financement spécial (cf. rub.38).</p>

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	47.30	47.30	57.80

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts
<p>En 2021, le SAJMTE s'est vu attribué 4.0 EPT supplémentaires (juriste) et 2 EPT supplémentaires pour l'Etat Major du Département (collaborateur-trice scientifique/chargé-ée en communication et collaborateur-trice scientifique/chef-fe de projet). De plus, l'augmentation du nombre des postes résulte du transfert de 4.5 EPT suite à l'arrivée au sein du SAJMTE du SeCCSR (Secrétariat de la commission cantonale de la signalisation routière) au 01.01.2021.</p>

OBJECTIF POLITIQUE 1
Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du Département
Sous-objectifs politiques
<p>1 Assurer l'appui administratif au département, notamment :</p> <p>1.1 la gestion administrative</p> <p>1.2 la traduction</p> <p>1.3 la gestion et l'accompagnement des projets informatiques initiés par le département</p> <p>2 Assurer la gestion des dossiers juridiques du département, soit :</p> <p>2.1 garantir le conseil juridique aux requérants et l'instruction des dossiers d'approbation de plans sur mandat du Conseil d'Etat dans le domaine de la mobilité et des dangers naturels</p> <p>2.2 garantir l'appui juridique des services du département et d'autres départements sur la base de contrats de prestations dans le domaine de l'environnement au sens large (protection de l'environnement et des eaux, forêt, nature, paysage, chasse, pêche, faune), des constructions, de l'aménagement du territoire, du patrimoine bâti et enfoui ainsi que de l'immobilier</p> <p>2.3 garantir le pilotage des processus des révisions législatives et /ou l'accompagnement des services du département dans ces processus</p>

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Finalisation de la phase de conception et lancement de la phase de réalisation du programme eConstruction (dématérialisation du processus de demandes d'autorisation de construire)	31.12.21		▲ Report du déploiement du pilote 1 au 31.1.2022 selon DCE du 10.11.2021 par manque de ressources humaines et défis techniques. L'année 2021 a été utile à la préparation du déploiement du pilote 1.
ad2	2 Accompagnement de la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau	31.12.21		■ La révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau qui deviendra la loi sur les dangers naturels inclut la révision de la loi sur les forêts et les dangers naturels. La première lecture a eu lieu au mois de novembre 2021.
	3 Accompagnement de la révision de la Loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels	31.12.21		■ La révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau qui deviendra la loi sur les dangers naturels inclut la révision de la loi sur les forêts et les dangers naturels. La première lecture a eu lieu au mois de novembre 2021.
	4 Accompagnement de la révision de la Loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs	31.12.22		■ La LTPMD a été mise en consultation jusqu'à la fin août 2021. Sa 1ère lecture est prévue en mars 2022. Cette révision inclut la révision partielle de la Loi sur les itinéraires de mobilités de loisirs (LIML).
	5 Accompagnement de la révision de la loi cantonale sur les transports publics	31.12.22		■ La LTPMD a été mise en consultation jusqu'à la fin août 2021. Sa 1ère lecture est prévue en mars 2022. Cette révision inclut la révision partielle de la Loi sur les itinéraires de mobilités de loisirs (LIML).
	6 Accompagnement de la révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages	31.12.23		● Abandon du projet.
	7 Accompagnement de la révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites	31.12.21		▲ La révision de la LcPN a accusé un certain retard en raison de la nécessité et la difficulté de coordonner 3 services et 3 départements (SFCEP, SIP et OCA).
	8 Accompagnement de la révision partielle de la loi sur les routes	31.12.22		■ L'avant-projet de révision partielle de la LR suit son calendrier avec une mise en consultation prévue au début de l'année 2022.
	9 Pilotage de la révision de la Loi cantonale sur les mines et carrières	31.12.22		▲ La révision a accusé un certain retard en raison de la charge de travail de la personne en charge de la révision (décharge obtenue depuis le 1.10.21 seulement) et le retard certain du mandataire externe engagé pour établir un avis de droit essentiel à cette révision. Dans cette attente, la révision est en stand by. Sa reprise est prévue au début de l'année 2022.
	10 Pilotage de la révision partielle de la Loi et de l'ordonnance sur les constructions pour la mise en place du cadre législatif pour le programme eConstruction	31.12.21		■ La LC et l'OC doivent être révisées pour le déploiement de eConstruction. La révision débutera lorsque le règlement permettant le déploiement des phases-pilotes aura été finalisé et sera en vigueur. Son entrée en vigueur est prévue au 1.1.2022. Ce règlement permet en effet de déterminer précisément le cadre légal nécessaire pour les phases-pilotes, afin de disposer des bases légales nécessaires pour le déploiement de eConstruction. La LC et l'OC doivent également être révisées suite aux nombreuses interventions parlementaires acceptées. Cette révision débutera au début de l'année 2023.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Respect des délais du programme fixé par le Conseil d'Etat et le Copil du programme eConstruction	100%	80%	● Délais adaptés par la gouvernance du projet et validés par le Conseil d'Etat selon décision du 10.11.2021.
ad2	2 Respect des délais de présentation au Conseil d'Etat des projets législatifs prévus par la PIP ou la planification semestrielle	100%	80%	▲ Les projets législatifs (LcDNACE, LcFO, LTPMDQuoT, LIML, LR) suivent le calendrier annoncé, sous réserve de la LcPN et de la loi sur les géoressources qui ont toutes deux accusés un certain retard, pour les motifs suivants : La révision de la LcPN a accusé un certain retard en raison de la nécessité et la difficulté de coordonner 3 services et 3 départements (SFCEP, SIP et OCA). Le projet de loi sur les géoressources a accusé un certain retard en raison de la charge de travail de la personne en charge de la révision (décharge obtenue depuis le 1.10.21 seulement) et le retard certain du mandataire externe engagé pour établir un avis de droit essentiel à cette révision. Dans cette attente, la révision est en stand by. Sa reprise est prévue au début de l'année 2022.

OBJECTIF POLITIQUE 2

Appuyer les autorités compétentes en matière de droit public des constructions et de signalisation routière

Sous-objectifs politiques

- 1 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction en zone à bâtir transmis par les communes (compétence communale)
- 2 Assurer le secrétariat de la Commission cantonale des constructions (CCC) et la police des constructions pour les projets de construction hors zone à bâtir et pour les projets dont la commune est requérante ou partie (compétence cantonale) soit :
 - 2.1 la coordination de la consultation des organes cantonaux compétents avec les instances décisionnelles
 - 2.2 l'élaboration des décisions prises et leurs notifications
 - 2.3 les tâches de police des constructions
- 3 Garantir la procédure de consultation pour les projets de construction relevant de la compétence de la Confédération et les transmettre à l'autorité compétente (installations électriques, Gazoduc, CFF, armée, etc.)

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Information aux services techniques communaux sur le contrôle formel et sur les documents nécessaires à la consultation des organes cantonaux	31.12.21	31.12.21	■ Au vu du contexte de la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser des séances d'information en présentiel. Toutefois, des informations sont transmises aux communes par la Newsletter, par notre site internet et lors des échanges avec les collaborateurs du SeCC.
ad2	2 Réalisation des ordres de remises en état des lieux (OREL) entrés en force (Cf.ad2 indicateur 6)	31.12.24		■ 5 constructions illicites faisant l'objet d'un OREL en force ont été remis en état par l'auteur.

SERVICE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage des résultats des prises de position des organes cantonaux consultés notifiés dans le délai légal de 30 jours dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	51.03%	▲ Janvier - 31 décembre 2021 (2'287 cas): 51.03% (Pourcentage cumulé). Les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Les délais accordés aux services sont de 15 jours dès les dossiers complets (décision du CE du 17 juin 1992). Le SeCC effectue régulièrement des rappels aux services ne respectant pas les délais accordés. Le délai moyen de réponse en 2021 des services est de 22.57 jours.
	2 Pourcentage de synthèses notifiées aux communes dans un délai de 7 jours dès réception de tous les préavis des services consultés (ce délai de 7 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	90%	91.65%	■ Cumul janvier - 31 décembre 2021 (2'384 cas): 91.65 %
	3 Pourcentage des dossiers avec demandes de compléments (Situation fin de l'année 2019 : 51%)	40%	31.96%	■ Du 1 janvier au 31 décembre 2021 : sur 2'431 dossiers de compétence communale, 777 dossiers ont fait l'objet d'une demande de complément.
ad2	4 Pourcentage des décisions élaborées et notifiées dans le délai légal de 30 jours dès la prise de décision de la CCC (ce délai de 30 jours comprend les weekends, les jours chômés et fériés)	85%	91.57%	■ Construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2021 (1'792 cas): 91.57 % des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis. Police de construction: Cumul du 1 janvier au 31 décembre 2021 (456 décisions): 100% des décisions ont été élaborées et notifiées dans les délais impartis.
	5 Pourcentage de décisions notifiées dans le délai légal (60 jours) dès le dépôt d'un dossier complet auprès du SeCC (sous réserve que les services consultés respectent les délais impartis)	75%	67.3%	▲ Cumul janvier - 31 décembre 2021 (1'361 cas) : 67.30 % La complexité de certains dossiers ne permet pas toujours de tenir les délais notamment lorsqu'une analyse juridique plus approfondie est nécessaire ou lorsque des autorisations spéciales sont requises ou lorsque le dossier fait l'objet de plusieurs oppositions. D'autre part, les délais de traitement des dossiers de construction sont tributaires des délais utilisés par les services spécialisés pour retourner leurs préavis au SeCC. Le délai moyen de réponse en 2021 des services est de 22.57 jours.
	6 Nombre de cas de police de constructions dont la remise en état des lieux a été effectuée ou dont la construction a soit été régularisée par la délivrance d'une autorisation de construire à posteriori ou a soit fait l'objet d'une décision de renonciation de la remise en état des lieux	45	15	● Du 1 janvier au 31 décembre 2021 : 15 dossiers, respectivement de cas de police des constructions ont été régularisés. Cette situation est imputable au volume de nouveaux dossiers, à l'augmentation du nombre de dénonciations et à la priorisation des tâches en rapport avec le manque d'effectif. (cf remarques mesures prioritaires ci-devant).
ad3	7 Respect des délais en lien avec les procédures de consultation	100%	100%	■ Dans le cadre de la procédure pour les projets relevant de la compétence de la Confédération, les délais ont été tous respectés (délais imposés par la Confédération selon le type de projet).

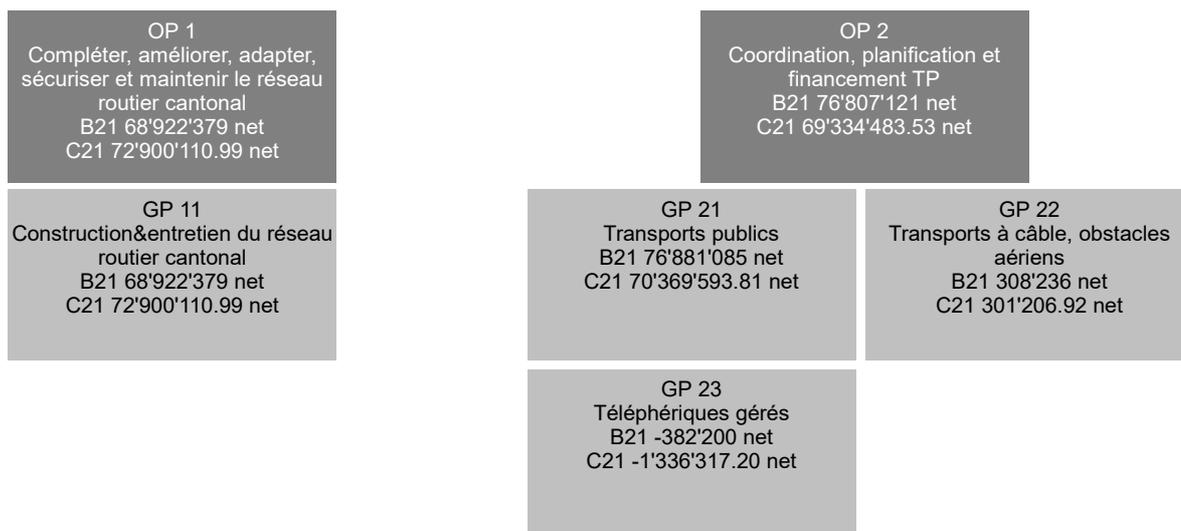
Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP1 Assurer et coordonner les activités administratives et juridiques du département	5'398'147.41	235'343.50	5'162'803.91
GP11 Appui à la conduite du département par l'EM	1'311'832.91		1'311'832.91
P1101 Etat-major du département	1'311'832.91		1'311'832.91
GP12 Appui administratif et juridique	4'086'314.50	235'343.50	3'850'971.00
P1201 Gestion administrative, traduction et informatique	820'165.23	4'775.00	815'390.23
P1202 Gestion juridique mobilité et dangers naturels	1'602'337.79	219'714.55	1'382'623.24
P1203 Gestion juridique environnement et territoire	1'663'811.48	10'853.95	1'652'957.53
OP2 Appuyer les autorités compétentes : droit public des constructions et signalisation routière	4'122'745.93	4'016'093.39	106'652.54
GP21 Appui autorités comun. droit public constructions	973'466.78	2'429'660.34	-1'456'193.56
P2101 Coordination des prises de position des organes	973'466.78	2'429'660.34	-1'456'193.56
GP22 Appui autorités cant. droit public constr. (CCC)	2'476'866.47	721'395.46	1'755'471.01
P2201 Gestion du secrétariat de la CCC	1'927'583.86	655'946.57	1'271'637.29
421 Emoluments pour actes administratifs		461'845.00	-461'845.00
509 Programme eConstruction	595'720.38		595'720.38
Solde dépenses/recettes du produit	1'331'863.48	194'101.57	1'137'761.91
P2202 Police des constructions	549'282.61	65'448.89	483'833.72
427 Amendes		45'000.00	-45'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	549'282.61	20'448.89	528'833.72
GP23 Appui autorité de signalisation routière (CCSR)	672'412.68	865'037.59	-192'624.91
P2301 Appui autorité de signalisation routière (CCSR)	672'412.68	865'037.59	-192'624.91
Total	9'520'893.34	4'251'436.89	5'269'456.45

Remarques

Lors de l'établissement du budget 2021, le SAJMTTE n'avait pas connaissance du transfert du SeCCSR (Secrétariat de la commission cantonale de la signalisation routière) au sein du service à partir du 1er janvier 2021.

SERVICE DE LA MOBILITÉ



Total service B21 145'729'500 net C21 142'234'594.52 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	583'671'025.16	209'495'100	199'909'418.49	-9'585'682
30 Charges de personnel	39'490'056.66	41'535'400	39'715'123.50	-1'820'277
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	102'488'972.60	91'580'400	91'990'793.72	410'394
34 Charges financières	1'424.98	500	6'693.82	6'194
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	193'629'798.38	215'400	2'913'682.81	2'698'283
36 Charges de transferts	50'057'007.35	71'516'500	60'165'584.85	-11'350'915
38 Charges extraordinaires	1'500'000.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	196'503'765.19	4'646'900	5'117'539.79	470'640
4 Revenus	545'365'881.70	141'552'300	157'240'911.51	15'688'612
40 Revenus fiscaux	22'199.00	20'000	22'161.00	2'161
42 Taxes	2'868'640.70	4'848'500	3'209'685.03	-1'638'815
43 Revenus divers	3'607'847.85	5'720'000	7'558'948.02	1'838'948
44 Revenus financiers	523'029.06	531'000	254'730.57	-276'269
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	29'604'757.61	31'573'800	27'417'420.22	-4'156'380
46 Revenus de transferts	311'221'098.60	94'726'200	113'135'357.27	18'409'157
48 Revenus extraordinaires	3'323'446.80	2'100'000	2'669'432.00	569'432
49 Imputations internes	194'194'862.08	2'032'800	2'973'177.40	940'377
Excédent de charges	38'305'143.46	67'942'800	42'668'506.98	-25'274'293
5 Dépenses d'investissement	99'308'719.79	142'355'000	123'120'979.19	-19'234'021
50 Immobilisations corporelles	76'094'350.64	106'355'000	96'718'891.94	-9'636'108
54 Prêts	0.00	6'300'000	0.00	-6'300'000
56 Propres subventions d'investissement	22'379'729.15	26'700'000	25'192'233.25	-1'507'767
57 Subventions d'investissement redistribuées	834'640.00	3'000'000	1'209'854.00	-1'790'146
6 Recettes d'investissement	3'148'125.45	64'568'300	23'554'891.65	-41'013'408
63 Subventions d'investissement acquises	1'033'308.85	60'828'300	21'595'807.65	-39'232'492
64 Remboursements de prêts	1'280'176.60	740'000	749'230.00	9'230
67 Subventions d'investissement à redistribuer	834'640.00	3'000'000	1'209'854.00	-1'790'146
Dépenses nettes d'investissement	96'160'594.34	77'786'700	99'566'087.54	21'779'388
Insuffisance de financement	134'465'737.80	145'729'500	142'234'594.52	-3'494'905

SERVICE DE LA MOBILITÉ**Explication des écarts financiers**

Un crédit supplémentaire de Fr. 18.7 mios a été accordé par le Grand Conseil pour des travaux (principalement sécuritaires) sur les routes cantonales (Fr. 12.1 mios sur le Ch. 31) et le Viaduc de Riddes (Fr. 6.6 mios sur le Ch. 50). Ce crédit a été entièrement compensé par des prélèvements sur les fonds FRPS (routes principales suisses) et RTEC (routes cantonales et trafic d'agglomération).

Le mode de comptabilisation des prélèvements sur les fonds pour les RPS (FRPS) diffère par rapport aux années précédentes, ce qui engendre, comme en 2020, d'importants écarts budgétaires sous les Ch. 45, 46 et 63.

Un crédit supplémentaire de Fr. 15.9 mios (Ch. 36), comprenant des recettes fédérales de Fr. 5.65 mios et des recettes communales de Fr. 0.25 mio (Ch. 46), a été accordé pour les aides à apporter aux entreprises de transports publics dans le cadre des effets de la pandémie COVID-19 (pertes 2020 et 2021). Les montants finaux exacts ne seront connus qu'en 2022.

Pour le Ch. 30, l'écart est dû au renouvellement du personnel avec des salaires parfois moins élevés que ceux budgétés (employés plus jeunes, avec moins de part de performance), à des postes non repourvus durant plusieurs mois (nouveaux postes au budget), ainsi qu'au transfert au SAJMTE de la Commission cantonale de signalisation routière (Fr. - 0.5 mio ; budget au SDM mais charges de personnel au compte du SAJMTE).

Les autres principaux écarts budgétaires sont commentés ci-après par objectif politique.

Etat des fonds au 31.12.2021 :

1. Routes cantonales :

- RPLP : Fr. 6.4 mios

- FRPS : Fr. 79.6 mios

- RTEC : Fr. 61.5 mios

2. Transports publics :

- RPLP : Fr. 19.0 mios

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	409.40	403.90	329.00

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Transfert UTIII : - 74.1 EPT (création du nouveau Service Unité territoriale III)

Transfert CCSR : - 4.5 EPT (transfert de la Commission cantonale de signalisation routière au SAJMTE)

Création de postes au budget : + 4.0 EPT

Autre : - 0.3 EPT

OBJECTIF POLITIQUE 1

Compléter, améliorer, adapter, sécuriser, exploiter, entretenir et maintenir le réseau routier cantonal dans le respect des priorités définies par le Grand Conseil, des objectifs de développement durable et du concept cantonal de la mobilité 2040.

Sous-objectifs politiques

- 1 Réaliser les investissements planifiés sur le réseau routier cantonal
 - 1.1 Préparer les bases techniques pour l'obtention des moyens nécessaires au financement des investissements
 - 1.2 Améliorer les infrastructures cantonales dévolues à la mobilité douce
 - 1.3 Créer un réseau cantonal de pistes cyclables entre les villes principales de la plaine du Rhône
- 2 Exploiter, entretenir et maintenir le patrimoine routier cantonal
 - 2.1 Obtenir les moyens financiers nécessaires au financement de l'exploitation, de l'entretien et du maintien du patrimoine routier
 - 2.2 Augmenter la sécurité routière en l'adaptant à la législation en vigueur
 - 2.3 Adapter la taille du réseau routier cantonal

SERVICE DE LA MOBILITÉ**Remarques****ROUTES CANTONALES (GP11)****Construction et correction des routes cantonales (P1101):**

Ch. 50 : Les dépenses brutes des travaux routiers se montent à Fr. 96.5 mios, soit Fr. -9.3 mios par rapport au budget. La différence provient principalement des travaux du Tunnel des Evouettes (Fr. -5.3 mios) et du Tunnel des pyramides d'Euseigne (Fr. -4.3 mios), ceux-ci ayant été décalés dans le temps. Il est toutefois à relever que des rocadés entre projets ont également été effectuées durant l'année afin d'utiliser les dotations budgétaires en fonction de l'avancement des différents chantiers. Les investissements pour les RPS atteignent Fr. 31.3 mios contre Fr. 41.5 mios au budget. Un crédit supplémentaire de Fr. 6.6 mios, financé par le fonds RTEC, a été octroyé pour payer la part cantonale des travaux du Viaduc de Riddes.

Ch. 57/67 : Subventions fédérales à reverser aux communes pour les agglomérations. Le montant à verser dépend des travaux exécutés par les communes.

Entretien des routes cantonales (P1102):

Ch. 31 : Comprend le crédit supplémentaire de Fr. 12.1 mios (voir sous 'Explication des écarts financiers').

Ch. 42 : diverses recettes inférieures au budget ; une dissolution de provision budgétée en 2021 avait déjà été effectuée en 2020 (Fr. - 1.2 mio).

Ch. 46 : Participations communales inférieures au budget de Fr. 2.2 mios du fait de travaux plus importants que budgétés sur les RPS, lesquelles sont entièrement financées par le fonds FRPS.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Poursuite des travaux de la déviation de Stalden sur la route H212 (fin des travaux : 2023)	31.12.21	31.12.21	■
	2 Mise à l'enquête/approbation des plans des travaux du tunnel Deibfels sur la route H212 à Eisten (début prévu des travaux : 2023 / fin des travaux : 2027)	31.12.21	31.12.21	■ Approbation des plans début 2022.
	3 Mise à l'enquête/approbation des plans des travaux de la galerie de Schusslau et Lüegeltigalerie sur la route RC 13 à Zermatt, (début prévu des travaux : 2023 / fin des travaux : 2028)	31.12.21	31.12.21	■ Approbation des plans début 2022.
	4 Première mesures d'aménagement urbain intégrant la restructuration de la route cantonale T9 dans le cadre du projet aggro Valais central	31.12.21		▲ Le marché d'ingénieurs civils pour les phases d'appel d'offres et de réalisation ainsi que le marché de gros œuvre relatifs au projet d'aménagement urbain sur la traversée de Vétroz étant soumis aux accords internationaux, le début des travaux est différé à l'automne 2022.
	5 Poursuite de l'assainissement du pont sur le Rhône Saillon – Saxon sur la route RC 72 (fin des travaux : 2024)	31.12.21	31.12.21	■ Les travaux seront terminés fin 2023.
	6 Poursuite de la réalisation du réaménagement complet du tronçon Branson – Louye sur la route RC 71 (fin des travaux : 2023)	31.12.21	31.12.21	■ Fin 2022 : la plus grande partie des travaux sera terminée. Fin 2023 : solde des travaux (pose de la couche de roulement).
	7 Poursuite de la réalisation du tunnel de contournement des Evouettes sur la route H21 Bo (fin des travaux : 2024)	31.12.21		● Lors des travaux du pré-soutènement à l'avancement au portail Nord, il a été constaté d'importants tassements en surface qui ont conduit à l'arrêt de l'excavation sur ce front et à la recherche d'une solution alternative. Fin des travaux prévue : - Tunnel terminé à fin 2024; - Requalification de la traversée des Evouettes fin 2025. La durée des travaux sera donc prolongée d'environ une année pour se finaliser en 2025. Ceci devra être confirmé lorsque la reprise au front Nord aura passé la zone critique.
	8 Début des travaux de percement du tunnel des pyramides d'Euseigne sur la route RC 54 (fin des travaux : 2022)	31.12.21		▲ Un groupement d'entreprises a émis un recours de droit administratif auprès du Tribunal cantonal (TC) contre son exclusion dans la procédure d'adjudication des travaux via un contrat d'entreprise générale. Sous réserve de la décision du TC, le début des travaux est planifié le 14 mars 2022. La fin des travaux est planifiée en été 2023.
	9 Poursuite des travaux de correction et de réfection lourde de la chaussée sur le tronçon de la route RC 43 s'étirant entre Vercorin et Pinsec afin de faciliter la circulation touristique et professionnelle et de permettre, dès 2022, la réalisation des travaux de réfection du pont-arc des Petits Pontis sur l'axe Sierr-Vissoie	31.12.21	31.12.21	■
	10 ★ Poursuite des démarches en vue de l'obtention de la part de la Confédération du classement des accès aux principales stations touristiques dans la catégorie des "routes principales suisses" (Verbier, Crans-Montana, Loèche-les-Bains, Anniviers)	31.12.21	31.12.21	■ Terminé. Plan sectoriel des transports de la Confédération en force. Ce classement n'est plus d'actualité.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad1 11 § Révision de la loi sur les routes (LR)	31.12.22		■ Mis en consultation.
12 ★ Révision de la loi sur les transports publics	31.12.21	31.12.21	■ Soumis au Parlement pour traitement.
13 § Révision de la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML)	31.12.22		■
ad2 14 ★ Promotion de l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques dans les transports publics et privés, notamment par la mise à disposition du domaine public pour l'installation de bornes de recharge	31.12.21	31.12.21	■ Déploiement en cours.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental	§ : Mesure propre au programme législatif		

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé mauvais (état à fin 2018 = 16)	14	12	▲ Manque de ressources humaines et de moyens financiers.
	2 Nombre d'ouvrages d'art dont l'état de la structure est jugé alarmant (état à fin 2018 = 1)	0	0	■
	3 Pourcentage de km de routes cantonales de plaine adaptées à la mobilité douce selon les normes VSS	15%	15%	■ Travaux réalisés en 2021 : - Renouvellement d'enrobés, marquages de bandes cyclables et élargissement de bandes existantes essentiellement sur la route T9 St-Maurice-Brigue. - Sécurisation de deux carrefours également sur la route T9 : route de la Raspille à Sierre et la RC 335 à St-Maurice.
	4 🏠 Nombre de crédits complémentaires sollicités	0	2	▲ Fr. 850'000.- sur la RC 40 Sierre - Vissoie - Ayer - Zinal ; Fr. 175'000.- sur la RC 209 Praz-Jean – St-Martin.
	5 🏠 Pourcentage du budget d'investissement global (rubr. 501) des chantiers de construction coûtant plus de Fr. 1 million durant l'année	72.6%	67.7%	■
ad2	6 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est critique (= indice I1 entre 3 et 4). Lecture de l'indice I1 : 0 = bon, 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023. Situation à fin 2019 = 324.5 km.	298.5	311.5	▲ Valeur estimée, prochaine campagne de mesures en 2023. La valeur réalisée est inférieure à celle prévue, car cette dernière constitue l'objectif à 4 ans.
	7 Nombre de km de routes cantonales dont l'état est mauvais (= indice I1 entre 4 et 5). Lecture de l'indice I1 : 0 = bon, 5 = mauvais. L'objectif indiqué est celui qui est visé lors de la prochaine campagne de mesures qui aura lieu en 2023. Situation à fin 2019 = 259.3 km.	238.5	248.9	▲ Valeur estimée, prochaine campagne de mesures en 2023. La valeur réalisée est inférieure à celle prévue, car cette dernière constitue l'objectif à 4 ans.
	8 Etat de l'assainissement des routes cantonales en matière de bruit, calculé sur la base du rapport entre les dépenses effectives et les coûts totaux planifiés	80%	70%	▲ Assainissements effectués dans le cadre de chantiers de construction et d'entretien. L'avancement des dossiers est tributaire des disponibilités financières ainsi que du traitement par l'administration cantonale (préavis internes, pilotage des procédures d'homologation) et des communes pour les réalisations (coordination des chantiers). Les chiffres définitifs n'étant pas connus avant fin mars de l'année suivante, le chiffre figurant sous Réalisé est une estimation. Situation à fin 2020 (chiffres définitifs): effectué = 67%.
	9 🏠 Nombre de km de route déclassés durant l'année	12	16.5	■

OBJECTIF POLITIQUE 2

Garantir un réseau de transport performant et une offre de prestations en matière de transports publics qui soit suffisante en regard de l'économie, de la politique sociale et conforme au concept cantonal de la mobilité 2040. Promouvoir le transfert du trafic individuel et des marchandises vers les entreprises de transport public.

Sous-objectifs politiques

- 1 Soutenir et promouvoir la réalisation des infrastructures et des prestations des entreprises de transports concessionnaires (ETC) nécessaires à la mobilité des personnes et des marchandises
- 2 Contribuer à l'exploitation de transports publics adaptés aux besoins. Gérer, coordonner et planifier au niveau cantonal l'élaboration d'actions tendant au développement et à la promotion des transports publics. Soutenir et coordonner au niveau cantonal les investissements et les études visant à développer l'offre de transport et de mobilité douce nécessaire au canton du Valais. Valoriser les pôles de développement en renforçant leur accessibilité en transport public et en mobilité douce
- 3 Mener à bien la procédure de consultation relative à l'approbation des projets d'infrastructure de remontées mécaniques sur le territoire cantonal et délivrer les autorisations d'exploiter de compétence cantonale
- 4 Assurer la direction opérationnelle de l'exploitation des téléphériques gérés par le canton ainsi que le renouvellement technique de ces installations

Remarques**TRANSPORTS (GP 21):**

Ch. 35 : Attribution au fonds RPLP (Fr. +2.0 mios), du fait du décalage dans la réalisation de projets financés par la RPLP sous le Ch. 54.

Ch. 36 : Comprend le crédit supplémentaire de Fr. 15.9 mios.

Ch. 45 : Aucun prélèvement sur le fonds RPLP (Fr. -6.2 mios), la réalisation des projets budgétés sous les Ch. 54/56 et financés par la RPLP ayant été décalée dans le temps.

Ch. 46 : Les subventions fédérales incluses dans le crédit supplémentaires (Fr. 5.65 mios) ont été versées directement aux entreprises de transports publics par la Confédération.

Ch. 48 : Utilisation du compte de financement spécial pour la passerelle de mobilité douce Sion-Est/A9 (Fr. +0.5 mio).

Ch. 54 : Décalage dans la réalisation de projets d'infrastructures de transports publics de tiers, notamment du fait de la pandémie de COVID-19 ou de procédures administrativo-juridiques (Fr. -6.3 mios).

Ch. 56 : Le financement du FAIF est inférieur au budget annoncé par la Confédération (Fr. -1.3 mio).

TELEPHERIQUES GERES (GP 23):

Les installations du téléphérique Fürgangen-Bellwald ont été entièrement amorties et celles du téléphérique Raron-Eischoll l'ont été d'un quart. Ce dernier sera entièrement amorti d'ici à fin 2024. Ces amortissements sont effectués dans le cadre du renouvellement des installations, lequel sera suivi du transfert de la gestion de ces deux téléphériques aux communes de site.

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Soutien à la partie valaisanne du développement en cours de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) et aux projets de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) - étapes 2025 et 2035 (dont le message est entré en force le 01.01.2020). Des mises en oeuvre anticipées sont prévues et en cours de discussion avec les instances et les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires concernées	31.12.25		■ Bouclement de cette tâche en 2022 pour le SDM.
	2 ★ Analyses d'opportunité : Construction d'un monorail le long de la plaine du Rhône - Restauration ou réalisation de liaisons ferroviaires (Sud Léman, Ligne du Simplon-Ligne du Tonkin, Martigny-Aoste, Tunnel du Grimsel) - Liaisons par câble ou funiculaires entre la plaine et la montagne - Développement des navettes autonomes et des services à la demande - Gratuité des transports pour les touristes	31.12.21		▲ Projet Eurotube : procédure d'aménagement du territoire en cours. Liaisons ferroviaires : lobbying en cours : préparation de la prochaine étape PRODES 2040/45. Liaisons par câble ou funiculaires entre la plaine et la montagne : divers projets en cours. Navettes autonomes : fin du test. Gratuité des transports pour les touristes : développement du projet Pass 13*.
	3 ★ Définition d'une politique aéronautique dans le cadre du Concept cantonal de mobilité 2040 et adoption de la stratégie de gouvernance et de développement de l'aéroport de Sion	31.12.21	31.12.21	● Terminé. Après la consultation de la Loi sur les transports publics (LTP), le Conseil d'Etat a décidé d'exclure cette problématique du périmètre d'action du SDM. A sortir des objectifs du SDM.
	4 ★ Participation à la construction dans le Valais central d'un nouveau centre d'échange rail-route en vue de libérer le centre des agglomérations des activités de manutention des marchandises et de favoriser leur transport par le rail	31.12.21	31.12.21	■ Terminé. Etudes d'opportunité achevées : pas pertinent à ce jour.
	5 ★ Poursuite des démarches en vue de l'intégration de l'achèvement partiel du tunnel de base du Lötschberg (équipement ferroviaire du 2e tube) dans le programme stratégique des infrastructures ferroviaires 2030-2035 de la Confédération	31.12.21	31.12.21	■ Terminé. L'achèvement du tunnel de base du Lötschberg fait partie du programme stratégique de la Confédération.
	6 ★ Révision de la loi sur les transports publics	31.12.21	31.12.21	■ Soumis au Parlement pour traitement.
	7 ★ Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton	31.12.21	31.12.21	● Terminé. Après la consultation de la LTP, le CE a décidé de sortir cette problématique du périmètre du SDM. A sortir des objectifs du SDM.
ad2	8 ★ Amélioration de l'accessibilité aux prestations de l'administration pour la population, les collectivités publiques et les entreprises en généralisant l'administration en ligne, en concentrant les services décentralisés sous un seul toit et en répartissant ces services dans des lieux facilement accessibles au moyen des transports publics	31.12.21		▲ Revue du guichet virtuel en cours (eConstruction).

SERVICE DE LA MOBILITÉ

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad4	9 Implémentation d'un logiciel informatique professionnel de gestion et de suivi de la maintenance et de l'exploitation des téléphériques ★ : Mesure propre au programme gouvernemental	31.12.22		▲ En attente : analyse du besoin en cours. L'implémentation se fera également en fonction de la stratégie du Service de la mobilité concernant le futur transfert des exploitations aux communes concessionnaires.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 🏠 Subventions de fonctionnement (indemnités) versées pour les prestations de transports publics	52'596'500	60'062'118	● Crédit supplémentaire nécessaire du fait des effets de la pandémie COVID-19 sur la fréquentation des transports publics.
	2 🏠 Subventions d'investissement versées pour la réalisation d'infrastructures de transports publics	26'600'000	25'192'233	▲ Le versement à la Confédération pour le FAIF est inférieur au budget de Fr. 1.3 mios. Décalage de la réalisation de plusieurs projets dû à la pandémie; les projets sont gérés par des tiers.
ad2	3 Effets de la politique publique des transports (évolution d'année en année du nombre d'utilisateurs des moyens de transports publics)	↗	↘	● Diminution de l'utilisation des transports publics provoquée par la pandémie (COVID-19).
	4 🏠 Subventions d'investissements accordées aux communes pour l'amélioration des sentiers et itinéraires de loisirs (conformément au Concept cantonal de la mobilité 2040)	2'000'000	2'862'018	■ Comprend le rattrapage des dossiers qui étaient en attente en 2020 (Fr. 1 mio).
ad3	5 Procédures effectuées dans les délais usuels de la Commission cantonale des constructions CCC	100%	100%	■
	6 Traitement des projets déposés par les sociétés valaisannes de remontées mécaniques dans les délais légaux usuels, impartis aux services en fonction des thématiques concernées et des complexités avérées	100%	100%	■
	7 Réalisation des projets dans des délais raisonnables (4 mois de procédure cantonale, 12 mois pour la construction et la mise en service, 24 mois pour la remise en état des lieux)	90%	90%	■
ad4	8 Nombre de téléphériques gérés par le canton dont la perte reportée cumulée individuelle est supérieure à Fr. 100'000.-	2	2	■
	9 🏠 Nombre de voyageurs par année à maintenir sur l'ensemble des téléphériques gérés	340'000	358'278	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP1 Compléter, améliorer, adapter, sécuriser et maintenir le réseau routier cantonal	228'592'455.41	155'692'344.42	72'900'110.99
GP11 Construction&entretien du réseau routier cantonal	228'592'455.41	155'692'344.42	72'900'110.99
P1101 Construction, adaptation, correction, sécurisation	111'696'018.74	85'191'306.75	26'504'711.99
313 Projets pour le développement durable	2'244'860.26		2'244'860.26
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectée aux routes cantonales		13'926'572.22	-13'926'572.22
463 Dotation fédérale annuelle pour les RPS		21'315'068.53	-21'315'068.53
501 Investissements (construction, adaptation, correction, sécurisation, etc.)	96'535'946.71		96'535'946.71
630 Subventions fédérales		1'640'399.75	-1'640'399.75
632 Participation des communes aux investissements		19'942'007.90	-19'942'007.90
Solde dépenses/recettes du produit	12'915'211.77	28'367'258.35	-15'452'046.58
P1102 Entretien et exploitation	116'896'436.67	70'501'037.67	46'395'399.00
310 Fournitures, carburant, service hivernal, etc.	6'277'021.88		6'277'021.88
311 Véhicules et machines (section Logistique)	3'621'400.50		3'621'400.50
314 Entretien des routes, service hivernal, etc.	68'690'184.03		68'690'184.03
460 75% de la part RPLP revenant au Valais affectée aux routes cantonales		17'060'349.61	-17'060'349.61
461 Participation des communes à l'entretien des intérieurs de localité		3'258'036.70	-3'258'036.70
463 Dotation fédérale annuelle pour les RPS		11'715'084.97	-11'715'084.97
463 Participation des communes à l'entretien		25'728'219.96	-25'728'219.96
463 Subventions fédérales		242'914.15	-242'914.15
506 Véhicules et machines (section Logistique)	44'666.68		44'666.68
632 Participation des communes (véhicules et machines de la section Logistique)		13'400.00	-13'400.00
Solde dépenses/recettes du produit	38'263'163.58	12'483'032.28	25'780'131.30

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP2 Coordination, planification et financement TP	94'437'942.27	25'103'458.74	69'334'483.53
GP21 Transports publics	89'303'329.34	18'933'735.53	70'369'593.81
P2101 Infrastructure des transports publics	89'303'329.34	18'933'735.53	70'369'593.81
351 Alimentation du fonds RPLP (excédent)	2'012'406.65		2'012'406.65
363 Subventions accordées (communes, propres établissements, sociétés, institutions privées)	59'909'136.20		59'909'136.20
460 10% de la part RPLP revenant au Valais affectée aux transports		4'131'589.60	-4'131'589.60
463 Participation des communes et des tiers		11'223'042.03	-11'223'042.03
489 Prélèvement du fonds de financement des grands projets d'infrastructures du 21e siècle pour le projet ZEB (futur développement de l'infrastructure ferroviaire), rubr. 564		2'029'432.00	-2'029'432.00
489 Utilisation du compte de financement spécial pour la passerelle de mobilité douce Sion-Est/A9		500'000.00	-500'000.00
560 Projet FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire)	19'742'310.00		19'742'310.00
562 Subventions accordées à des communes (investissements : y compris les infrastructures de mobilité douce et les itinéraires de loisirs)	3'038'379.60		3'038'379.60
564 Subventions accordées à des entreprises publiques	2'141'543.65		2'141'543.65
565 Subventions accordées à des entreprises privées	250'000.00		250'000.00
566 Subventions accordées à des organisations privées à but non lucratif	20'000.00		20'000.00
Solde dépenses/recettes du produit	2'189'553.24	1'049'671.90	1'139'881.34
GP22 Transports à câble, obstacles aériens	464'541.37	163'334.45	301'206.92
P2201 Transports à câble, obstacles aériens	464'541.37	163'334.45	301'206.92
361 Dédommagements à des collectivités publiques	92'847.80		92'847.80
426 Remboursements		149'934.45	-149'934.45
Solde dépenses/recettes du produit	371'693.57	13'400.00	358'293.57
GP23 Téléphériques gérés	4'670'071.56	6'006'388.76	-1'336'317.20
P2301 Téléphériques gérés	4'670'071.56	6'006'388.76	-1'336'317.20
Total	323'030'397.68	180'795'803.16	142'234'594.52

Remarques

La Commission cantonale de signalisation routière (CCSR) a été transférée au SAJMTE au 1er janvier 2021.

SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III

OP 1
Sécuriser et maintenir le réseau
des routes nationales
B21 -680'200 net
C21 -320'505.56 net

GP 11
Entretien et exploitation des
routes nationales
B21 -680'200 net
C21 -320'505.56 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	33'015'341.56	28'327'700	31'712'256.40	3'384'556
30 Charges de personnel	9'392'399.31	10'898'100	10'810'072.34	-88'028
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'629'601.40	14'795'500	16'200'255.70	1'404'756
34 Charges financières	3'480.00	0	1'442.05	1'442
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	6'303'900.37	0	3'643'273.27	3'643'273
36 Charges de transferts	0.00	33'000	0.00	-33'000
39 Imputations internes	1'685'960.48	2'601'100	1'057'213.04	-1'543'887
4 Revenus	34'869'697.11	31'269'900	33'494'508.28	2'224'608
42 Taxes	29'775'998.15	26'171'700	27'998'767.52	1'827'068
44 Revenus financiers	46'000.02	0	0.00	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'579'444.95	0	3'216'866.81	3'216'867
48 Revenus extraordinaires	316'063.60	0	0.00	0
49 Imputations internes	3'152'190.39	5'098'200	2'278'873.95	-2'819'326
Excédent de revenus	1'854'355.55	2'942'200	1'782'251.88	-1'159'948
5 Dépenses d'investissement	2'111'866.33	2'262'000	1'461'746.32	-800'254
50 Immobilisations corporelles	2'111'866.33	2'262'000	1'461'746.32	-800'254
6 Recettes d'investissement	0.00	0	0.00	0
Dépenses nettes d'investissement	2'111'866.33	2'262'000	1'461'746.32	-800'254
Excédent de financement	-257'510.78	680'200	320'505.56	-359'694

Explication des écarts financiers

Rubr. 31 : Charges supplémentaires de CHF 1'404'756

Augmentation des charges liées aux mandats supplémentaires pour des travaux d'entretien demandés par l'OFROU. Ces coûts sont couverts par des recettes supplémentaires (rubr. 42).

Rubr. 35 : Montant de CHF 3'643'273

Ecritures de régularisation du résultat (voir rubr. 45).

Rubr. 42 : Recettes supplémentaires de CHF 1'827'068

Recettes supplémentaires pour des travaux d'entretien demandés par l'OFROU.

Rubr. 45 : Montant de CHF 3'216'867

Ecritures de régularisation du résultat (voir rubr. 35)

Rubr. 50 : Montant de CHF 800'254 non dépensé

Les délais de livraison pour les véhicules ayant fortement été rallongés suite au COVID, le SUTIII n'a pas reçu l'ensemble des véhicules commandés en 2021. Ne pouvant plus utiliser les dispositions de l'article 22 al. 3 et 4 de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF), seuls les coûts effectivement payés sont comptabilisés.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	0.00	74.10	74.10

Nombre de postes à l'organigramme

SERVICE UNITÉ TERRITORIALE III**Explication des écarts**

Depuis le premier janvier 2020, les nouveaux postes font partie de l'inventaire des postes autofinancés (contrat de prestations de la Confédération).

A fin 2021, le SUTIII comptait 21.5 postes autofinancés (EPT).

OBJECTIF POLITIQUE**Sécuriser et maintenir le réseau des routes nationales****Sous-objectifs politiques**

- 1 Entretien et exploitation des routes nationales selon les termes du contrat de prestations conclu avec la filiale de l'OFROU
- 1.1 Couvrir les coûts du contrat de prestations avec l'OFROU pour l'entretien et l'exploitation des routes nationales

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Adaptations sécuritaires sur les ouvrages d'art	31.12.21		■ Les mesures demandées par l'OFROU ont été réalisées.

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Couverture des coûts du contrat de prestations pour l'exploitation des routes nationales	100%	100%	■ Le SUTIII clôture l'année avec un léger bénéfice.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Entretien et exploitation des routes nationales	33'174'002.72	33'494'508.28	-320'505.56
P1101 Entretien et exploitation des routes nationales	33'174'002.72	33'494'508.28	-320'505.56
424 Recettes pour l'entretien de l'autoroute (contrat passé avec la Confédération)		15'626'725.92	-15'626'725.92
426 Dédommagements, y compris les travaux commandés par l'OFROU		11'579'318.23	-11'579'318.23
Solde dépenses/recettes du produit	33'174'002.72	6'288'464.13	26'885'538.59
Total	33'174'002.72	33'494'508.28	-320'505.56

Remarques

Le SUTIII est un nouveau service depuis le 01.01.2021. Auparavant l'UTIII était un service du SDM. C'est la première année que le SUTIII apparait dans les comptes.

Le SUTIII est en service autofinancé.

Pour assurer son financement, le SUTIII doit garantir la couverture des coûts par des recettes dans le temps.

En 2021, le compte du SUTIII est légèrement bénéficiaire.

Ce bénéfice reste dans les comptes du SUTIII et vient augmenter les réserves à sa disposition. Les réserves ainsi constituées garantissent l'autofinancement du SUTIII à long terme.

Il est à noter que dans le contrat de prestations qui lie le SUTIII à l'OFROU, il est mentionné que les bénéfices servent à couvrir les éventuelles pertes futures du SUTIII et que ces montants ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

<p>OP 1 Protéger, conserver et gérer la forêt B21 11'635'111 net C21 12'612'909.30 net</p>	<p>OP 2 Protéger et gérer la nature et le paysage B21 3'986'971 net C21 3'807'711.78 net</p>	<p>OP 3 Réduire les risques liés aux dangers naturels B21 28'956'218 net C21 23'542'076.41 net</p>
<p>GP 11 Conservation des forêts B21 1'176'280 net C21 1'176'413.02 net</p>	<p>GP 21 Conservation et mise en valeur du paysage B21 1'302'252 net C21 1'418'287.81 net</p>	<p>GP 31 Risques liés aux dangers naturels B21 27'575'901 net C21 22'943'680.72 net</p>
<p>GP 12 Gestion des forêts B21 10'458'831 net C21 11'436'496.28 net</p>	<p>GP 22 Conservation et gestion des biotopes et espèces B21 2'684'719 net C21 2'389'423.97 net</p>	<p>GP 32 Gestion des ressources du sous-sol B21 533'058 net C21 157'720.20 net</p>
		<p>GP 33 Gestion des cours d'eau B21 847'259 net C21 440'675.49 net</p>

Total service B21 44'578'300 net C21 39'962'697.49 net

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	35'046'035.65	32'342'000	32'233'427.74	-108'572
30 Charges de personnel	6'746'860.50	7'748'400	6'817'874.50	-930'526
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5'444'798.10	6'585'200	4'559'119.26	-2'026'081
34 Charges financières	0.00	700	0.00	-700
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'777'960.15	1'604'000	1'853'824.30	249'824
36 Charges de transferts	17'057'329.00	14'697'200	13'015'790.20	-1'681'410
38 Charges extraordinaires	3'278'998.00	0	1'394'100.00	1'394'100
39 Imputations internes	740'089.90	1'706'500	4'592'719.48	2'886'219
4 Revenus	20'892'658.45	13'463'700	16'532'774.30	3'069'074
40 Revenus fiscaux	126.00	100	296.00	196
42 Taxes	1'289'079.95	1'118'700	1'713'455.50	594'756
44 Revenus financiers	88'085.35	71'500	0.00	-71'500
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1'828'565.05	1'725'400	4'525'038.30	2'799'638
46 Revenus de transferts	9'040'187.25	7'347'700	6'532'627.90	-815'072
48 Revenus extraordinaires	6'072'334.10	0	1'797'531.35	1'797'531
49 Imputations internes	2'574'280.75	3'200'300	1'963'825.25	-1'236'475
Excédent de charges	14'153'377.20	18'878'300	15'700'653.44	-3'177'647
5 Dépenses d'investissement	58'708'543.74	55'653'500	57'722'135.35	2'068'635
50 Immobilisations corporelles	33'521.30	145'000	0.00	-145'000
52 Immobilisations incorporelles	113'601.05	302'600	152'552.55	-150'047
54 Prêts	200'000.00	500'000	0.00	-500'000
56 Propres subventions d'investissement	51'563'853.09	54'705'900	56'811'117.85	2'105'218
57 Subventions d'investissement redistribuées	15'317.25	0	0.00	0
58 Dépenses d'investissement extraordinaires	6'782'251.05	0	758'464.95	758'465
6 Recettes d'investissement	33'030'289.65	29'953'500	33'460'091.30	3'506'591
63 Subventions d'investissement acquises	29'847'587.50	29'453'500	32'679'531.85	3'226'032
64 Remboursements de prêts	535'375.00	500'000	501'125.00	1'125
67 Subventions d'investissement à redistribuer	15'317.25	0	0.00	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	2'632'009.90	0	279'434.45	279'434
Dépenses nettes d'investissement	25'678'254.09	25'700'000	24'262'044.05	-1'437'956
Insuffisance de financement	39'831'631.29	44'578'300	39'962'697.49	-4'615'603

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE**Explication des écarts financiers**

30: Postes vacants et non repourvus
 31: Reliquats nature 150'500 NET (38), avalanche 180'400 NET (38). Reliquats Direction abandonnés suite décès chef de Service
 35: Attributions fonds cours d'eau, forestier cantonal et nature
 36: Reliquat forêt compensé par dépenses supp. en 31; dépassement nature compensé par reliquat en 31; 173'200 reliquat avalanche (38) et dépassement pour entretien canaux et torrents prélevé sur fonds cours d'eau
 38: Le CE a accepté les affectations aux financements spéciaux: 150'000 logiciels gestion administrative 52, 150'500 assainissement biotopes 31, 180'400 avalanche réseau de surveillance 31 et 173'200 service sécurité 36, 740'000 ouvrages de protection eaux 56
 42: Augmentation prestations de services liées aux subventions d'investissements et recettes fonds forestier supérieures aux prévisions
 45: Virement solde du fonds cours d'eau au fonds dommages non assurables
 46: Recettes non atteintes (reliquats 31 et 36)
 48: Prélèvement financements spéciaux 2020 pour torrents Chamoson et divers cours d'eau (58)
 50: Budget barrage flottant du Rhône et rives du Léman transféré au SPCR par correctif budgétaire
 52: Reliquat logiciels gestion administrative 150'000 (38)
 54: Demandes et remboursements crédits forestiers en recul
 56: Dépassement forêts 2'768'000 et reliquat cours d'eau 663'000 soit 740'000 NET (y c recettes supp./38)
 58: Dépassement intempéries cours d'eau (liées à 48)
 63: Recettes supp. forêts 1'511'000 (liées à 56) et cours d'eau et avalanche 1'714'000 (liées à 48 et PI)
 68: Recettes intempéries cours d'eau (liées à 58)

Le compte des investissements, rubriques 56 et 58, se présente ainsi :

- 2.9 mio dépassement budget + 4.8 mio projets financés par les financements spéciaux 2020, représentant au final 1,9 mio de reliquat brut dont :

0,7 mio en financement spécial pour la part nette, qui représentent

0,9 mio de parts fédérales non réalisées

0,3 mio de recettes supp. projets individuels PI

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	41.20	42.00	44.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

4 nouveaux postes ont été attribués au service au budget 2021 et 2 postes ont été transférés au SPCR pour l'entretien du Rhône. Le solde de 0,3 poste s'explique par la transformation de divers postes.

OBJECTIF POLITIQUE 1**Protéger, conserver et gérer la forêt****Sous-objectifs politiques**

- 1 Prévenir les dégâts aux forêts dans les domaines des incendies, du gibier et phytosanitaire, notamment dans le contexte du changement climatique (GP12)
- 2 Adapter la desserte forestière en forêt de protection. (GP12)
- 3 Gérer les forêts de protection afin d'assurer durablement leur fonction (GP12)
- 4 Optimiser les structures et processus de gestion forestiers dans une perspective de gestion durable des forêts (GP12)
- 5 Acquérir les données de base et développer la planification forestière (GP12)
- 6 Soutenir les mesures d'amélioration de la filière bois (GP12)
- 7 Favoriser la biodiversité en forêt (GP12)
- 8 Assurer la conservation de l'aire forestière conformément aux bases légales (GP11)

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 P1203 Prévention et gestion du risque d'incendie de forêt : élaboration de concepts régionaux de protection (catalogue de mesures) (1)	31.12.21	31.12.21	■
	2 P1203 Amélioration de l'équilibre Forêt-Gibier (1)	31.12.21	31.12.21	▲ L'abrutissement du gibier ne permet pas de garantir le rajeunissement de la forêt de protection dans le Haut Valais, certaines régions de la rive gauche du Valais central, ainsi que sur Orsières et le Val d'Illicz.
<i>ad2</i>	3 P1201 Développement et mise aux normes du réseau de desserte forestière (2)	31.12.21	31.12.21	■
<i>ad3</i>	4 P1201 Maintien de la surface de forêt de protection prioritaire gérée annuellement [PIP] (3)	31.12.21	31.12.21	■
	5 P1201 Augmentation de la surface globale de forêt de protection gérée annuellement (3)	31.12.21	31.12.21	■ Cette mesure est atteinte depuis 2020 avec l'augmentation de 1600 à 2000 ha de forêt de protection. Cette augmentation est justifiée en anticipation des conséquences des changements climatiques en forêt.
<i>ad4</i>	6 P1204 Interprétation des données économiques issues du réseau pilote d'entreprises forestières VS (4)	31.12.21	31.12.21	■
	7 P1204 Accompagnement et soutien à des mesures d'amélioration structurelle et de rationalisation des travaux [PIP] (4)	31.12.21	31.12.21	■
<i>ad5</i>	8 P1204 Elaboration du Plan forestier cantonal (Plan directeur forestier) (report 2018) (5)	31.12.24	31.12.21	● En attente de la révision de la LcFo en cours au Grand Conseil.
	9 P1204 Elaboration du Rapport cantonal sur la durabilité de l'évolution des forêts (5)	31.12.21	31.12.21	▲ Rapport rédigé, publication prévue en 2022.
<i>ad6</i>	10 P1204 Soutien à des initiatives externes (Lignum, Forêt Valais, etc.) de promotion, transformation du bois (6)	31.12.21	31.12.21	■
<i>ad7</i>	11 P1202 Création de réserves forestières naturelles ou avec interventions (7)	31.12.21	31.12.21	■
	12 P1202 Interventions en faveur des biotopes et espèces prioritaires (lisières, tétras-lyre, engoulevent, gélinotte, bacchantes, batraciens, etc.) (7)	31.12.21	31.12.21	▲ Ces projets nécessitent un délai de mise en route en début de RPT.
	13 P1202 Interventions pour le maintien et la restauration de pâturages boisés et châtaigneraies (7)	31.12.21	31.12.21	■
<i>ad8</i>	14 P1101 Homologation des plans de constatation des forêts pour les zones à bâtir (8)	31.12.21	31.12.21	■

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Nombre de régions de priorité très élevée et élevée avec un concept régional de protection contre les incendies approuvés (objectif = 8; état 2019 = 4 terminées (Coude du Rhône 1 + 2, Leuk, Visp) / 3 en cours de planification (Lienne Morge, Naters, Raron))	6	6	■
	2 Intensité des dégâts dus au gibier : niveau d'abrutissement sur les surfaces de relevés 2014 : 21%; 2016 : 18%; chiffres 2018 à 16 % fortement influencés par les fortes couches de neige qui ont couvert les jeunes arbres	16%	22%	▲ Valeur 2020 : 22% d'abrutissement, prochains relevés en 2022.
ad2	3 Projets régionaux d'analyse du réseau de desserte (objectif 2022 = 34 / situation 2019 = 7 en cours)	6	7	■
	4 Nombre de kilomètres de routes forestières mis aux normes par an	10	7	▲
ad3	5 Surface de forêts de protection prioritaires traitées par an (39'400 ha prioritaires sur un total de 82'200 ha de forêt de protection)	2'000	2'012	■
	6 Périodicité de retour des interventions en forêt de protection par an (82'200 ha; optimum = 30 ans)	37	41	▲
	7 Surface de forêt de protection traitée par an (y compris les interventions en forêt prioritaire)	2'230	2'012	■
	8 Périodicité de retour des interventions dans les forêts de protection prioritaires (39'400 ha; optimum = 30 ans)	19	19	■
ad4	9 Rapport sur le réseau d'entreprises pilotes	31.12.21	31.12.21	■
	10 Nombre de dossiers avec soutien du service (Stratégie d'entreprise, fusions, équipement, etc.)	2	2	■
	11 Evolution des coûts d'exploitation par m3 en forêt de protection moyenne RPT II : 180.-/m3; 2016 : 177.-/m3; 2017 : 176.-/m3; 2018 : 175.0-/m3; 2019 : 172.-/m3	170	171	■
	12 Evolution du prix de vente moyen des bois; RPT II : 64.1 Fr./m3; 2016 : 62.7 Fr./m3; 2017 : 62.7 Fr./m3; 2018 : 60.8 Fr./m3; 2019 : 56.6 Fr./m3 recul dû au marché des bois influencé par les intempéries de janvier 2018 et les bostrychés du Plateau suisse	65	60	▲ Les prix à la hausse ne se sont pas encore fait sentir en forêt.
ad5	13 Publication du Plan forestier cantonal (report 2018)	31.12.21	31.12.21	▲ En attente de la révision de la LcFo en cours au Grand Conseil.
	14 Publication et communication sur le Rapport cantonal sur la gestion durable des forêts	31.12.21	31.12.21	▲ Rapport rédigé, publication prévue en 2022.
ad6	15 Nombre de projets en faveur de l'utilisation du bois avec participation du service	1	2	■

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad7 16 Part de la surface forestière cantonale (123'000 ha) sous contrat comme réserve forestière : objectif 2020 = 6.3 % de la surface soit 9840 ha / situation à fin 2018 = 5682 ha, soit 4.6 %	6.3%	6.6%	■ Situation au 31.12.2021 : 8'104 ha
17 Surface annuelle traitée en faveur des biotopes et espèces (ha)	40	17.9	● Ces projets nécessitent un délai de mise en route en début de RPT. Cet effet ne s'est pas fait sentir sur les autres indicateurs pour la biodiversité 16 et 18.
18 Surface annuelle de pâturages boisés et de châtaigneraies traitée (ha)	40	39.7	■
ad8 19 Nombre de communes avec plan de constatation des forêts homologué : but = 121 communes sur 126 (état 2018 = 118)	119	119	■

OBJECTIF POLITIQUE 2

Protéger et gérer la nature et le paysage

Sous-objectifs politiques

- 1 Planifier et réaliser les mesures de protection et de mise en valeur du paysage (GP21)
- 2 Accompagner et orienter le programme des Parcs naturels régionaux (PNR) et du Patrimoine mondial de l'UNESCO Jungfrau Aletsch en veillant à la mise en oeuvre des principes du développement durable (GP21)
- 3 Planifier et réaliser les mesures de protection et de gestion des biotopes et de préservation des espèces (GP22)
- 4 Soutenir les agriculteurs pour leurs prestations particulières en faveur de la nature et du paysage (GP22)
- 5 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (GP22)
- 6 Assurer la formation et l'information dans le domaine de la nature et du paysage (GP22)
- 7 Réviser les bases légales en matière de nature et paysage

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 P2101 Finalisation de la Conception Paysage Cantonale	31.12.21	31.12.21	■ Consultation des services réalisées
	2 P2101 Finalisation d'un concept régional nature et paysage pour le secteur Coude du Rhône	31.12.21	31.12.21	▲ Finalisation du concept en attente des bureaux mandatés
ad2	3 P2102 Réalisation du programme de mesures PNR Binntal	31.12.21	31.12.21	■ Réalisation selon le programme annuel. Changement à la tête de la direction du parc pourrait conduire à des retards en 2022.
	4 P2102 Réalisation du programme de mesures PNR Pfyn-Finges	31.12.21	31.12.21	■ Réalisation selon le programme annuel
	5 P2102 Réalisation du programme de mesures UNESCO Jungfrau Aletsch	31.12.21	31.12.21	■ Réalisation selon le programme annuel
ad3	6 P2201 Délimitation précise de périmètres PPS en vue de leur intégration dans les plans de zones	31.12.21	31.12.21	■ Pas de nouvelle mise sous protection, mais la délimitation précise des périmètres PPS suit son cours
	7 P2201 Elaboration d'une stratégie pour la conservation des espèces au niveau cantonal	31.12.21	31.12.21	■ Stratégie flore et liste d'espèces cibles seront soumises au printemps 2022 au groupe d'experts
ad4	8 P2202 Etablissement et renouvellement des contrats d'exploitation agricole en faveur des oiseaux nicheurs au sol	31.12.21	31.12.21	■ En progression de plus de 100 ha
ad5	9 P2203 Renouvellement du plan d'action pour la lutte contre les néophytes envahissantes	31.03.21		▲ Report au printemps 2022 pour intégrer notamment les changements au niveau des services
ad6	10 P2204 Actualisation de la brochure sur les lépidoptères	31.12.21	31.12.21	■ Premier projet reçu et commenté.
	11 P2204 Organisation de journées de formation pour les gardes faune au sujet des reptiles	31.12.21		▲ Non réalisé pour causes de mesures sanitaires; compensé par d'autres contributions en faveur de la biodiversité (cours biodiversité aux cantonniers 1)
	12 P2204 Organisation d'événements dans le cadre de la Fête de la nature	31.12.21	31.12.21	■ Participation estimée à 600 personnes
ad7	13 ★ Révision de la loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites	31.12.21		▲ Projet en cours de validation auprès du SAJ avant consultation interne
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 Nombre de projets régionaux finalisés : objectif 2021 = 5 / réalisé = 3 Brig-Salgesch, Coude du Rhône, Chablais / partiel = 1 Sière / en cours = 1 Sion / à faire = 0	5	3	▲ Concept coude du Rhône en attente de présentation par les bureaux mandatés
	2 Nombre de sites avec planification périodique validée : Tanay, Follatères, Montorge, Valère et Tourbillon, Réchy, Binntal, Bergji - Platten, Pfywald-Illgraben, Aletsch Bietschhorn -Gebiet	9	9	■ Plan de gestion sous forme de programme pluriannuel réactivé pour IFP Tanay
ad2	3 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Binntal	40%	40%	■ Selon bilan intermédiaire avec la direction du parc; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV
	4 Degré de réalisation de la convention-programme PNR Pfynd-Finges	40%	40%	■ Selon bilan intermédiaire avec la direction du parc; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV
	5 Degré de réalisation de la convention-programme UNESCO SAJA	40%	40%	■ Selon bilan intermédiaire avec la direction du site au patrimoine mondial de l'UNESCO; le rapport annuel est établi au mois de mars en coordination avec le reporting RPT pour l'OFEV
ad3	6 Pourcentage de biotopes avec protection légale, soit par décision spécifique du Conseil d'Etat, soit par intégration dans les plans d'aménagement des zones des communes SITUATION 2018 : - Nombre de biotopes d'importance nationale inventoriés = 481 = 100% - Nombre de biotopes protégés par DCE = 58 = 13% - Nombre de biotopes protégés par PAZ = 109 = 24% - Nombre de biotopes partiellement protégés = 45 = 10%	43%	59%	■ Pourcentage calculé selon l'état de mise en oeuvre 2021 communiqué à l'OFEV (protection supérieure à 66%), en considérant que les 30 objets d'annexes 2 et 3 ne disposent pas de protection juridique.
	7 Degré de réalisation de la convention-programme protection de la nature	40%	20%	▲ Calcul selon le bilan financier des années 2020 et 2021, considérant que 2020 a été consacré en partie à compléter les prestations convenues dans le cadre de la CP 16-19. La manque de ressource en personnel pour initier et accompagner les projets, au regard des autres tâches prioritaires à réaliser (notamment dans le cadre des procédures d'autorisation de construire), laisse présager qu'un montant de plus de Fr. 4'000'000.- de contribution fédérale ne sera pas utilisé au terme de la période de convention-programme, alors que 6 millions ont déjà été refusés lors des négociations.
ad4	8 Part des surfaces d'importance nationale avec contrats d'exploitations (BM et PPS) :	40%	40%	■ Montant exact encore non connu mais cible assurément atteinte au vu de l'importante augmentation de la surface sous contrat
ad5	9 Degré de réalisation des objectifs de la section nature et paysage relatifs au plan d'action néophytes (à renouveler fin 2020 début 2021, période envisagée: 2021-2024)	25%	25%	■ Un important effort a été consenti pour contenir et faire reculer les populations de séneçon du Cap et d'impatiens glanduleuses et de Balfour. A cela s'ajoutent quelques compléments concernant l'ailante glanduleux, les mesures de lutte dans les sites protégés et des actions contre des néophytes présents en nombre restreint d'individus dans notre canton.
ad6	10 Nombre de communications actives par an (communiqués de presse, articles thématiques, etc.)	3	7	■ 4 communiqués de presse, émission les pieds sur terre sur Canal 9, reportages sur la faune et la flore du Valais sur Rhône FM et divers autres contributions dans les médias.

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 11 Nombre de jours de cours (néophytes, reptiles, entretien des talus, PPS, etc.) pour les professionnels (techniciens communaux, cantonniers, agriculteurs, etc.)	3	9	■ Des formations ont été données au sujet des néophytes aux communes, aux triages forestiers et à l'école d'agriculture de Viège. Des contributions ont été apportées en plus lors de formations sur la biodiversité organisées par le SDM pour les cantonniers 1.
12 Nombre de participants à des manifestations (Fête de la Nature, etc.)	400	600	■ Bonne participation malgré les incertitudes liées au COVID
ad7 13 Présentation du projet de loi au Grand Conseil	31.12.21	31.12.21	▲ Changement de référent-e au sein du SAJ.

OBJECTIF POLITIQUE 3

Réduire les risques liés aux dangers naturels, gérer les ressources du sous-sol, gérer les cours d'eau

Sous-objectifs politiques

- 1 Développer la prévention dans le domaine des dangers naturels (GP31)
- 2 Diminuer les risques naturels par des mesures appropriées par rapport aux divers dangers (GP31)
- 3 Assurer la gestion durable des ressources du sous-sol (GP32)
- 4 Assurer la gestion durable des cours d'eau (revitalisation et espace cours d'eau) (GP33)

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Développement et maintien du réseau d'observation et de surveillance	31.12.25		■
	2 Elaboration des plans d'urgence (alarme et intervention)	31.12.25		■
	3 Elaboration des cartes de microzonage sismique	31.12.25		● Aucune commune n'a mis en route l'élaboration de sa carte de microzonage sismique. Cette situation pourra évoluer dans le futur en proposant une solution cantonale.
	4 Elaboration des cartes de danger	31.12.25		■
	5 ★ Identification des risques d'origine naturelle et de leur portée en vue du développement des outils de prévision, d'observation et de surveillance des dangers	31.12.21	31.12.21	■
	6 Révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau qui devient la "loi sur les dangers naturels et les aménagements de cours d'eau (LDNACE)"	31.12.21		● La mise en vigueur de la LDNACE est en attente du Grand Conseil. Le projet est actuellement soumis au comité de 2ème lecture. L'objectif est une mise en vigueur au 1er janvier 2023.
ad2	7 Promotion de la réalisation des projets prévu dans la convention programme pour atteindre les objectifs financiers de ladite convention	31.12.21	31.12.21	■
	8 Promotion de la réalisation des projets individuels pour que le bilan financier annuel corresponde au mieux à celui prévu dans la Planification intégrée pluriannuelle	31.12.21	31.12.21	■
	9 Elaboration avec les communes des contrats de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection et des cours d'eau	31.12.25		■
ad3	10 ★ Révision de la loi sur les mines et carrières	31.12.22		■
	11 Mise en application du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol	31.12.25		■
	12 Valorisation des ressources du sous-sol valaisan	31.12.25		■
ad4	13 Elaboration et réalisation de projets de revitalisation des cours d'eau	31.12.25		■
	14 Achèvement de l'homologation des espaces réservés aux cours d'eau pour chaque commune	31.12.21	31.12.21	■
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

SERVICE DES FORÊTS, DES COURS D'EAU ET DU PAYSAGE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Pourcentage de communes avec toutes les cartes de danger à jour	70%	70%	■
	2 Pourcentage du territoire sensible (essentiellement agglomérations de plaine) pour lequel le microzonage sismique a été fait	20%	10%	● Aucune commune n'a mis en route l'élaboration de sa carte de microzonage sismique. Cette situation pourra évoluer dans le futur en proposant une solution cantonale.
	3 Pourcentage de communes avec plan d'urgence pour toutes les catégories de dangers	25%	25%	■
	4 Degré de réalisation du programme Guardaval - plateforme cantonale des dangers naturels	85%	85%	■
	5 Nombre de projets de recherche avec participation du service	10	10	■
ad2	6 Part du programme annuel de projets individuels selon LFo réalisée	100%	100%	■
	7 Part de la convention-programme "offre de base 2020-2024" selon LFo réalisée	40%	40%	■
	8 Part du programme annuel de projets individuels selon LACE réalisée	100%	100%	■
	9 Part de la convention-programme "offre de base 2020-2024" selon LACE réalisée	40%	40%	■
	10 Pourcentage de communes avec contrat de surveillance et d'entretien des ouvrages de protection et entretien des cours d'eau	40%	40%	■
ad3	11 Degré d'avancement du concept cantonal de gestion des ressources du sous-sol et application	60%	60%	■
	12 Présentation du projet de loi sur la gestion des ressources du sous-sol au Grand Conseil	31.12.21	31.12.21	■
	13 Valorisation des ressources du sous-sol valaisan	↗	↗	■
ad4	14 Pourcentage de communes avec planification des espaces réservés aux eaux (ERE) prête pour homologation	100%	99%	■
	15 Part de la convention-programme "revitalisation des cours d'eau 2020-2024" réalisée	40%	40%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP1 Protéger, conserver et gérer la forêt	27'491'871.16	14'878'961.86	12'612'909.30
GP11 Conservation des forêts	1'633'457.34	457'044.32	1'176'413.02
P1101 Procédures forestières	1'633'457.34	457'044.32	1'176'413.02
363 Subventions accordées par le fonds forestier cantonal VS (PRC)	316'942.35		316'942.35
363 Tâches de police : mandat de prestations avec les triages	389'143.00		389'143.00
429 Fonds forestier cantonal VS		450'055.75	-450'055.75
Solde dépenses/recettes du produit	927'371.99	6'988.57	920'383.42
GP12 Gestion des forêts	25'858'413.82	14'421'917.54	11'436'496.28
P1201 Forêts de protection et infrastructures	21'475'439.20	12'710'930.81	8'764'508.39
562 Subventions accordées: forêts de protection	18'314'100.00		18'314'100.00
562 Subventions accordées: routes forestières	2'436'820.20		2'436'820.20
630 Subventions acquises de la Conf.: forêts de protection		10'000'000.00	-10'000'000.00
630 Subventions acquises de la Conf.: routes forestières		1'588'733.90	-1'588'733.90
642 Remboursements de prêts accordés à des communes et des syndicats intercommunaux		401'125.00	-401'125.00
Solde dépenses/recettes du produit	724'519.00	721'071.91	3'447.09
P1202 Biodiversité en forêt	1'735'858.54	956'095.91	779'762.63
363 Subventions accordées: biodiversité	1'514'169.95		1'514'169.95
463 Subventions acquises de la Conf.: biodiversité		939'350.50	-939'350.50
Solde dépenses/recettes du produit	221'688.59	16'745.41	204'943.18
P1203 Protection de la forêt et gestion des dégâts	1'316'444.10	413'887.66	902'556.44
363 Subventions accordées: dégâts aux forêts, réparation	897'676.90		897'676.90
463 Subventions acquises de la Conf. : dégâts aux forêts, réparation		390'922.20	-390'922.20
Solde dépenses/recettes du produit	418'767.20	22'965.46	395'801.74
P1204 Gestion des forêts, planification, bois, formation	1'330'671.98	341'003.16	989'668.82
313 Mise en place de plantations test	237'027.25		237'027.25
313 Révision de la carte des associations forestières de 7 triages du Canton du Valais	229'013.70		229'013.70
361 Ecole de gardes de Lyss	95'840.80		95'840.80
363 Formation Forêt Valais	216'450.00		216'450.00
Solde dépenses/recettes du produit	552'340.23	341'003.16	211'337.07

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP2 Protéger et gérer la nature et le paysage	8'080'788.96	4'273'077.18	3'807'711.78
GP21 Conservation et mise en valeur du paysage	3'650'298.21	2'232'010.40	1'418'287.81
P2101 Paysage	579'702.88	248'943.94	330'758.94
363 Subventions accordées: mise en valeur IFP	309'848.45		309'848.45
463 Subventions acquises de la Conf.: subventions mise en valeur IFP		211'850.95	-211'850.95
Solde dépenses/recettes du produit	269'854.43	37'092.99	232'761.44
P2102 Parcs naturels et UNESCO	3'070'595.33	1'983'066.46	1'087'528.87
363 Subventions accordées: parc naturel Binntal	873'313.40		873'313.40
363 Subventions accordées: parc naturel Finges	1'607'421.70		1'607'421.70
363 Subventions accordées: Unesco	435'544.50		435'544.50
463 Subventions accordées: Unesco		275'000.00	-275'000.00
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Binntal		608'313.40	-608'313.40
463 Subventions acquises de la Conf.: parc naturel Finges		1'062'421.70	-1'062'421.70
Solde dépenses/recettes du produit	154'315.73	37'331.36	116'984.37
GP22 Conservation et gestion des biotopes et espèces	4'430'490.75	2'041'066.78	2'389'423.97
P2201 Biotopes	1'407'040.91	674'471.48	732'569.43
313 Mandats mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	396'278.35		396'278.35
363 Subventions accordées: mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale	428'150.55		428'150.55
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : mesures d'assainissement de biotopes d'importance nationale	150'500.00		150'500.00
463 Subventions acquises de la Conf.: mandats mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale		330'806.35	-330'806.35
463 Subventions acquises de la Conf.: subventions mise en valeur biotopes d'importance nationale, cantonale et locale		330'239.65	-330'239.65
Solde dépenses/recettes du produit	432'112.01	13'425.48	418'686.53
P2202 Contrats d'exploitation	1'526'953.99	891'883.35	635'070.64
P2203 Espèces	1'171'120.75	393'653.56	777'467.19
P2204 Formation et information	325'375.10	81'058.39	244'316.71

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
OP3 Réduire les risques liés aux dangers naturels	54'382'902.97	30'840'826.56	23'542'076.41
GP31 Risques liés aux dangers naturels	53'408'251.48	30'464'570.76	22'943'680.72
P3101 Prévention des dangers naturels	7'114'258.92	1'954'421.13	5'159'837.79
313 Mandats dangers naturels	555'677.24		555'677.24
313 Mandats divers géologie	784'500.23		784'500.23
363 Subventions accordées: service hivernal et estival	500'187.50		500'187.50
463 Subventions acquises de la Conf.: divers mandats		195'414.85	-195'414.85
463 Subventions acquises de la Conf.: service hivernal et estival		246'380.85	-246'380.85
562 Subventions accordées: cartes de danger LACE Bas-Valais	191'190.90		191'190.90
562 Subventions accordées: cartes de danger LACE Haut-Valais	368'613.35		368'613.35
562 Subventions accordées: cartes de danger LACE Valais central	852'827.45		852'827.45
562 Subventions accordées: cartes de dangers	430'536.40		430'536.40
562 Subventions accordées: prévention	426'933.70		426'933.70
630 Subventions acquises de la Conf.: cartes de danger LACE Bas-Valais		100'626.80	-100'626.80
630 Subventions acquises de la Conf.: cartes de danger LACE Haut-Valais		183'797.05	-183'797.05
630 Subventions acquises de la Conf.: cartes de danger LACE Valais central		404'443.85	-404'443.85
630 Subventions acquises de la Conf.: cartes de dangers		239'187.25	-239'187.25
630 Subventions acquises de la Conf.: prévention		229'410.65	-229'410.65
Solde dépenses/recettes du produit	3'003'792.15	355'159.83	2'648'632.32
P3102 Ouvrages de protection et aménagement cours d'eau	46'293'992.56	28'510'149.63	17'783'842.93
351 Attribution au fonds de renaturation et correction des cours d'eau	1'715'142.25		1'715'142.25
363 Subventions accordées: entretien des torrents et canaux Bas-Valais	1'360'622.35		1'360'622.35
363 Subventions accordées: entretien des torrents et canaux Haut-Valais	833'216.95		833'216.95
363 Subventions accordées: entretien des torrents et canaux Valais central	1'261'933.00		1'261'933.00
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : aménagement de la Navizence en Anniviers	600'000.00		600'000.00
389 Attribution fonds spécial selon art. 22 al. 4 LGCAF : aménagement de la Vièze à Monthey	140'000.00		140'000.00
451 Prélèvement du fonds cours d'eau : virement du solde au fonds dommages non assurables		4'419'266.00	-4'419'266.00
562 Subventions accordées: construction et entretien des ouvrages	12'183'514.30		12'183'514.30
562 Subventions accordées: ouvrages de protection LACE Bas-Valais	5'496'148.25		5'496'148.25
562 Subventions accordées: ouvrages de protection LACE Haut-Valais	10'304'900.00		10'304'900.00
562 Subventions accordées: ouvrages de protection LACE Valais central	4'533'273.05		4'533'273.05
564 Subventions accordées: construction et entretien des ouvrages	412'687.05		412'687.05

**Informations complémentaires portées à la connaissance du
Grand Conseil**

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
565 Subventions accordées: construction et entretien des ouvrages	277'946.70		277'946.70
586 Crédit supplémentaire selon DGC du 08.09.2020	758'464.95		758'464.95
630 Subventions acquises de la Conf.: construction et entretien des ouvrages		6'274'492.15	-6'274'492.15
630 Subventions acquises de la Conf.: ouvrages de protection LACE Bas-Valais		3'791'408.15	-3'791'408.15
630 Subventions acquises de la Conf.: ouvrages de protection LACE Haut-Valais		6'672'324.85	-6'672'324.85
630 Subventions acquises de la Conf.: ouvrages de protection LACE Valais central		2'648'731.15	-2'648'731.15
683 Crédit supplémentaire selon DGC du 08.09.2020		279'434.45	-279'434.45
Solde dépenses/recettes du produit	6'416'143.71	4'424'492.88	1'991'650.83
GP32 Gestion des ressources du sous-sol	158'130.85	410.65	157'720.20
P3201 Gestion des ressources du sous-sol	158'130.85	410.65	157'720.20
GP33 Gestion des cours d'eau	816'520.64	375'845.15	440'675.49
P3301 Gestion des cours d'eau	816'520.64	375'845.15	440'675.49
562 Subventions accordées: renaturation et espaces réservés aux cours d'eau Bas-Valais	219'247.80		219'247.80
562 Subventions accordées: renaturation et espaces réservés aux cours d'eau Haut-Valais	246'508.70		246'508.70
630 Subventions acquises de la Conf.: renaturation et espaces réservés aux cours d'eau Bas-Valais		194'886.90	-194'886.90
630 Subventions acquises de la Conf.: renaturation et espaces réservés aux cours d'eau Haut-Valais		172'805.20	-172'805.20
Solde dépenses/recettes du produit	350'764.14	8'153.05	342'611.09
Total	89'955'563.09	49'992'865.60	39'962'697.49

Remarques

Une année marquée par la réorganisation du service décidée par le Conseil d'Etat le 18 août 2021.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

OP 1
Protéger l'homme et
l'environnement
B21 11'782'700 net
C21 11'248'772.79 net

GP 11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement B21 2'917'222 net C21 2'032'006.89 net	GP 12 Sites pollués, sols et eaux souterraines B21 3'129'538 net C21 1'926'123.63 net	GP 13 Gestion des eaux de surfaces et des déchets B21 4'621'717 net C21 5'997'048.41 net	GP 14 Evaluation et suivi des projets de construction B21 1'114'223 net C21 1'293'593.86 net
---	--	---	---

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	10'269'602.97	10'528'800	9'617'609.44	-911'191
30 Charges de personnel	6'811'457.35	7'177'700	7'147'740.85	-29'959
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'549'675.13	2'726'100	2'167'637.74	-558'462
34 Charges financières	1.00	0	0.00	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	53'682.50	147'000	46'792.50	-100'208
36 Charges de transferts	116'381.50	171'600	151'027.14	-20'573
37 Subventions redistribuées	394'663.15	200'000	0.00	-200'000
38 Charges extraordinaires	261'720.00	0	0.00	0
39 Imputations internes	82'022.34	106'400	104'411.21	-1'989
4 Revenus	3'252'608.88	2'306'100	1'928'830.35	-377'270
40 Revenus fiscaux	1'495.00	900	1'052.00	152
42 Taxes	1'552'597.23	1'673'200	1'347'674.40	-325'526
46 Revenus de transferts	441'155.95	427'000	438'901.95	11'902
47 Subventions à redistribuer	394'663.15	200'000	0.00	-200'000
48 Revenus extraordinaires	817'473.55	0	106'628.00	106'628
49 Imputations internes	45'224.00	5'000	34'574.00	29'574
Excédent de charges	7'016'994.09	8'222'700	7'688'779.09	-533'921
5 Dépenses d'investissement	3'405'538.20	3'960'000	3'992'843.70	32'844
56 Propres subventions d'investissement	2'988'279.20	3'560'000	3'559'993.70	-6
57 Subventions d'investissement redistribuées	417'259.00	400'000	432'850.00	32'850
6 Recettes d'investissement	417'260.00	400'000	432'850.00	32'850
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	417'259.00	400'000	432'850.00	32'850
Dépenses nettes d'investissement	2'988'278.20	3'560'000	3'559'993.70	-6
Insuffisance de financement	10'005'272.29	11'782'700	11'248'772.79	-533'927

Explication des écarts financiers

31: Dépenses inférieures au budget pour les raisons suivantes : retard de certains projets/décisions; certains achats de matériel ont déjà pu être effectués en 2020; au vu du manque de recettes, le service a intentionnellement dépensé moins.

37/47: Les projets d'isolation acoustique le long des voies de chemin de fers ont pu être terminés en 2020.

42: Manque de recettes pour les raisons suivantes : l'OFROU a réduit ses contributions envers le SEN. Le revenu envisagé sur les ordonnances pénales des installations de chauffages a été surestimé. Ces dossiers impliquent une charge administrative plus conséquente que prévu. Le montant des recettes planifiées pour les déchets et eaux de surface a été surestimé (moins de contrôles qu'initialement prévu à cause des mesures sanitaires et surtout à cause de la charge administrative supplémentaire liée aux contrôles sous-estimée). Ressources non planifiées attribuées au projet R3 et qui n'ont pas pu être facturées.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	42.90	45.40	47.10

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Pour 2021, le Grand Conseil a octroyé 1.5 EPT : 1 EPT secrétaire-assistante et 0.5 EPT chargée de communication. Le SDM a prêté 0.5 EPT d'ingénieur jusqu'au 31.12.2021.

0.2 EPT a été transféré du Service de la protection contre les crues du Rhône pour faire le lien entre ce dernier et le SEN concernant le projet R3 et le suivi de la nappe.

OBJECTIF POLITIQUE

Veiller à la protection de la population et des ressources naturelles contre les atteintes nuisibles ou incommodantes en s'appuyant sur les dispositions fédérales et cantonales en matière de protection de l'air, des eaux, du sol, de protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant ainsi qu'en matière d'élimination des déchets

Sous-objectifs politiques

- 1 Surveiller et évaluer la qualité de l'air, des eaux et du sol
- 2 Contrôler la conformité des installations stationnaires et des chantiers en matière de pollution atmosphérique, de bruit, de rayonnement non ionisant, de gestion des déchets, de protection des eaux et du sol
- 3 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des sites contaminés
- 4 Coordonner la planification et assurer le subventionnement de l'assainissement des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées, ainsi que des installations de traitement de déchets
- 5 Informer et conseiller les communes, la population, les exploitants et les maîtres d'oeuvre, collaborer avec les organisations économiques pour assurer une protection adéquate de l'environnement
- 6 Veiller, en collaboration avec les communes et les autres services cantonaux concernés, à l'établissement des différents cadastres, registres, plans de gestion et d'assainissement
- 7 Procéder, en collaboration avec les juristes du Département, aux adaptations de la réglementation cantonale requises par le Grand Conseil et par l'évolution de la législation fédérale
- 8 Evaluer les rapports d'impact sur l'environnement en coordination matérielle avec les autres services concernés et, à la demande de l'autorité compétente, vérifier la conformité des projets de construction aux aspects de la protection de l'homme et de l'environnement de la compétence du SEN
- 9 Certification Valais Excellence et mise en place d'une gestion administrative du service (e-administration).

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Valorisation et mise à disposition de la population des données du réseau de suivi quantitatif des eaux souterraines et renforcement du suivi qualitatif des eaux souterraines dans les zones identifiées "à risque"	31.01.22		■ Les résultats des contrôles de la qualité des eaux de la nappe phréatique ont été mis en valeur sous forme cartographique. 4 campagnes ont été réalisées sur le réseau NAQUA, tandis que le SEN a organisé 2 campagnes complémentaires.
	2 Contrôle de la qualité des eaux de la Rèche et de la Saltina	31.01.22		■ Les prélèvements et analyses le long de la Rèche ont pu être réalisés en 2021 ainsi qu'un suivi des produits phytosanitaires en aval. Le bilan de la qualité des eaux sur la Rèche est en cours de rédaction et sera rendu à la fin du 1er semestre 2022. Sa publication en ligne est prévue au 2e semestre 2022 sur le site du SEN. Les prélèvements et analyses le long de la Saltina sont en cours de réalisation et s'achèveront au 1er semestre 2022. Le bilan de la qualité des eaux sur la Saltina sera rédigé et rendu à la fin du 2ème semestre 2022. Sa publication en ligne est prévue au 1e trimestre 2023 sur le site du SEN.
ad2	3 Surveillance systématique des antennes de téléphonie mobile afin de répondre aux préoccupations de la population, notamment avec l'introduction et le déploiement de la 5G.	31.01.22		▲ Les opérateurs ont l'obligation de notifier au SEN toute construction ou modification d'antenne de téléphonie mobile, ainsi que son incidence en termes de RNI. La surveillance systématique par le SEN s'effectue par le biais de la vérification du respect de exigences de l'ORNI en amont, dans le cadre des demandes d'autorisation de construire, mais également via le contrôle du système d'AQ dont dispose chaque opérateur, par la vérification de rapports de mesures de réception (effectuées à la demande du SEN), par des contrôles sur site en cas de doute, et par la vérification systématique du respect de l'ORNI pour toute modification, même mineure, apportée aux antennes. La parution de l'aide à l'exécution de l'OFEV concernant les antennes adaptatives, au printemps 2021, a soulevé des discussions au plan suisse; des incertitudes ont longtemps perduré sur les possibilités de traiter les demandes relatives à ces antennes en procédure simplifiée ("NIS-Bagatelle"); ces incertitudes n'ont pas favorisé l'avancement des procédures et ne sont pas encore levées à la fin 2021. La DTAP a retiré ses recommandations relatives à la procédure "bagatelle" et ne s'est pas encore clairement positionnée sur cette thématique. Le système AQ des opérateurs fonctionne et le SEN reçoit tous les 2 mois un rapport indiquant les non-conformités relevées par le système. En 2021, 16 sites ont présenté des non-conformités de courte durée (max. 5 jours sur 1 site), par rapport aux paramètres autorisés. Par ailleurs, un dépassement potentiel de la valeur limite d'installation - limite fixée dans l'ORNI et concrétisant le principe de précaution - a été constaté dans 6 LUS lors de mesures de réception effectuées à la demande du SEN. Dans chaque cas, les opérateurs ont rapidement pris les mesures permettant de ramener en-deça de cette limite l'exposition maximale possible de ces LUS.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 4 Actualisation des mesures d'organisation du territoire relatives aux eaux souterraines et contrôle des installations en conflit avec des zones de protection.	31.01.22		▲ Après avoir identifié les conflits d'usage se manifestant sur les bassins d'alimentation des sources concernées, réglé les éventuelles oppositions, 10 dossiers de zones de protection ont pu être approuvés en 2021, tandis que 10 autres dossiers ont pu être finalisés et peuvent faire l'objet d'une mise à l'enquête publique, resp. une décision d'approbation. En zone de montagne, les conflits d'usage sont liés aux activités agro-pastorales. Tandis qu'en plaine, la nappe phréatique est soumise à une pression croissante (usages et interventions dans le sous-sol) qui requiert une planification coordonnée.
ad3 5 ★ Assainissement des sites contaminés résultant de l'héritage industriel du Valais : détermination des mesures à prendre pour assainir la décharge de Gamsenried, le site chimique de Viège et les pollutions aux substances polyfluoroalkyliques (PFAS) à Monthey et Collombey. Suivi de la mise en œuvre des mesures d'assainissement du sous-sol des sites chimiques de Viège (pollution aux PFAS), Monthey et Evionnaz et de la raffinerie de Collombey	31.12.21		■ Le SEN suit de manière étroite la réalisation des investigations et le développement du projet d'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried. Il participe aux séances de travail organisées régulièrement par Lonza pour avancer dans ce projet. Lonza a d'ores et déjà constitué des provisions à hauteur de CHF 290 mio. pour financer la première étape de l'assainissement de la décharge. Le SEN s'est prononcé sur le rapport d'investigation de détail selon l'OSites du site industriel de Lonza à Viège. L'assainissement de l'ancienne place d'exercice des pompiers, fortement polluées par des PFAS, est en grande partie réalisé. Le confinement de l'aval du site industriel est prêt à fonctionner. Pour faire face à la forte pollution aux PFAS dans le Chablais, un confinement total de l'aval de la raffinerie de Collombey et le renforcement du confinement aval au site chimique de Monthey ont été demandé et seront mis en œuvre courant 2022. Le traitement de la forte pollution de la nappe en aval des Usines Nord et Sud du site chimique d'Evionnaz est en fonction et s'effectue dans une halle construite à cet effet. Il inclut le traitement des PFAS.
6 Poursuite de l'assainissement des sols pollués au mercure dans les quartiers suivants : RQ4 à Raron, Baltschieder, VQ4 et VQ5 à Viège, campings Simplon Blick et Brigerbad. Démarrage des assainissements des surfaces fortement polluées au mercure localisées en zone agricole.	01.01.24		■ En zone habitée de Viège et Raron, l'assainissement des sols pollués au mercure est quasiment terminé. Les sols pollués ont été remplacés par des matériaux non pollués. En zone agricole, les bases pour l'assainissement des sols pollués ont enfin pu être définies avec Lonza qui assaini dorénavant toutes les surfaces concernées, présentant une pollution supérieure à 7 mg Hg/kg. Selon les procédures de l'OFEV, l'assainissement des sols agricoles n'est nécessaire que dès 20 mg Hg/kg. Pour des pollutions comprises entre 0.5 et 20 mg Hg/kg dans les sols, une évaluation des risques doit être menée et des restrictions d'utilisation imposées. Avec la solution mise en œuvre dans la région de Viège, toutes les interdictions et les restrictions d'utilisation en zone agricole pourront ainsi être levées.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad4 7 Conseil, suivi et subventionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux. Projets 2021 : nouveaux ouvrages : Collombey-le-Grand et Wiler-Kippel ; réhabilitation : Vétroz & Conthey ; extension : Chandoline ; extension et réhabilitation : Brig-Glis ; raccordement : Ferden à Wiler-Kippel et Leukerbad à RADET.	31.01.22		■ Les STEP de St. Niklaus et Wiler-Kippel sont désormais construites. Les travaux d'extension pour les STEP de Collombey-Muraz, Sion-Chandoline, Vétroz-Conthey et Visp ainsi que le raccordement de Ferden à la STEP de Wiler-Kippel sont en cours. Des études pour l'extension de la STEP de Brig sont en cours. Des études pour des extensions, rénovations ou raccordements sont toujours en cours sur les STEP de Leukerbad, Sierre-Noës, Sierre-Granges, Chamoson, Ayent-Voos et pour une future STEP régionale sur Monthey en collaboration avec CIMO.
8 Conseil, contrôle et suivi des installations d'éliminations des déchets soumises à l'OLED et/ou à l'OMoD. 2021 : régularisation des installations de valorisation de déchets minéraux, poursuite de la régularisation des déchets triés et des décharges.	31.12.25		▲ 115 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle (voir indicateur 16).
ad5 9 Information de la population sur l'état de l'environnement par le biais des médias (principaux sujets planifiés en 2021: sites pollués, qualité de l'air, épuration des eaux, autres sujets en fonction de l'actualité)	31.12.24		■ 9 communiqués de presse dont 3 conférences de presse ont été fait en 2021 ainsi que 3 publications de la nouvelle Newsletter du SEN. Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet du SEN. De plus, le SEN est régulièrement sollicité par les médias.
10 Déploiement de la cyberadministration en matière environnementale, 2021 : lancement d'AdminSEN	31.12.22		▲ Le projet pilote AdminSEN a été revu et adapté pour se limiter au suivi administratif et juridique dans le cadre de l'inspectorat des eaux, l'application devrait passer en production en 2022. De même, l'implémentation de la GED hybride se fera en 2022. L'outil e-environnement est fonctionnel dans sa version française et en cours de traduction en allemand.
ad6 11 Soutien technique au SDM et aux communes pour l'assainissement du bruit routier. Projets principaux pour 2021 : Ardon T9, St-Léonard T9, Vex RC 54/55, Conthey T9, Vissoie RC 40/41/42, Arbaz RC 59	31.01.22		● Pour les routes cantonales, 39 prises de position ont été rendues, dont 51% dans les délais convenus. Les moyens dédiés au traitement des dossiers d'assainissement du bruit routier ont été augmentés depuis l'automne 2020, avec le prêt d'un poste à temps partiel et à durée limitée par le SDM et une réorganisation interne du groupe "Bruit et RNI" du SEN. Le rythme de traitement s'est amélioré, mais le nombre d'anciens dossiers en attente de traitement est malgré tout encore conséquent.
12 Stratégie d'amélioration continue et information pour lutter contre les micropolluants dans les domaines agricoles et d'usage domestique. 2021 : campagne "doucement la dose" et planification d'ateliers	30.06.22		■ En 2021, dans le cadre de la campagne "Doucement la dose", 6 ateliers jardin se sont déroulés au 2ème trimestre. Plus de 100 personnes ont participé à ces ateliers qui se sont déroulés à Brig, Sierre, Crans-Montana, Sion, Monthey et Vouvry. La collaboration avec le SCA sur le suivi des stations de lavage ainsi que le respect des bandes tampons se poursuit.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Mesures prioritaires	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad6 13 Conduite et assistance des communes dans la procédure d'approbation des zones de protection des sources (ZP)	31.12.21		▲ A fin 2021, près de 90% des communes valaisannes disposent de zones de protection des eaux souterraines délimitées et approuvées conformément au droit en vigueur. Pour les 10% restant, la délimitation est achevée ou encore en cours, notamment dans les régions qui dépendent de ressources karstiques pour leur approvisionnement en eau potable. A ce jour, seules 4 communes n'ont pas encore procédé à la délimitation des zones de protection de leurs captages communaux. Le suivi des procédures nécessitent un important travail de coordination du SEN auprès des communes et des bureaux d'étude, en particulier si des conflits d'usage sont mis en évidence. Dans ce cas, le SEN veille à ce que les prescriptions soumises à approbation précisent les mesures correctives à charge du détenteur des captages. Pour la validation des dossiers, le SEN bénéficie du soutien juridique du SAJMTE.
ad7 14 Modification de l'arrêté sur les frais pour les prestation en matière d'environnement et des eaux	31.12.21		▲ Les modifications ont été validées par le SEN et le SAJMTE fin 2021. La publication de l'arrêté révisé se fera en 2022.
ad8 15 Assurer le traitement et suivi dans les délais des dossiers non soumis à étude d'impact transmis pour évaluation	31.01.22		■ Plus de 3200 ont été traités. 83% des projets ont été évalués dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet.
16 Assurer le traitement et suivi de qualité et dans les délais des enquêtes préliminaires, des cahiers des charges et des rapports d'impact	31.01.22		■ 86% des évaluations ont été réalisées dans les délais.
ad9 17 Mise en place dans le service d'une gestion administrative des documents en collaboration avec le SCI et les archives de l'Etat	31.01.22		▲ Le cadre et l'arborescence de la future GED hybride a été défini en collaboration avec les archives cantonales. L'implémentation de la version test est prévue pour mi-2022.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental			

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes				
ad1	1 🏠 Qualité de l'air dans la plaine du Rhône, quantifiée à l'aide de l'indice annuel de pollution de l'air (IPL) à proximité industrielle (1 = pollution très faible, 2 = faible, 3 = modérée, 4 = marquée, 5 = haute et 6 = très haute)	2	2	■ Depuis 2011 à ce jour, la qualité de l'air s'est améliorée en proximité industrielle passant d'une pollution marquée à faible selon les caractéristiques des anciens indicateurs. Selon la nouvelle terminologie, la qualité de l'air est passée de marquée (4) à modérée (2), 1 étant une pollution faible. Depuis 2019, l'indice de pollution de l'air à proximité industrielle est modéré (2).
	2 Nombre d'échantillons analysés pour quantifier l'état de l'environnement (poussières en suspension, eaux souterraines, eaux de surface, sédiments et sols)	650	1'053	■ Au total 1053 échantillons ont été analysés pour quantifier l'Etat de l'environnement (16 analyses de métaux dans les poussières, 107 échantillons d'eau souterraine ont été analysés, 507 eaux de surfaces et sédiments et 423 échantillons d'eaux usées).
	3 🏠 Quantité de produits phytosanitaires d'origine agricole et domestique mesurée dans les eaux du Rhône (2018: 293 kg, 2019: 241 kg; 2020: 230 kg)	220	206	■ La quantité de produits phytosanitaires (pesticides) a été estimée à partir des concentrations mesurées à la Porte du Scex en 2021. La quantité annuelle des produits phytosanitaires issus de l'agriculture et de l'utilisation domestique (p.ex : jardins) s'élève à 206 kg pour l'année 2021 (222 kg en 2020).
ad2	4 Nombre d'installations dont les émissions ont été mesurées	300	395	■ Le SEN a procédé au contrôle par mesure de 200 installations en matière de protection de l'air, 175 en matière de bruit et en matière de rayonnement non-ionisant et 20 en matière de rejets dans les eaux.
	5 Nombre de contrôles/inspections effectués par le SEN	600	684	■ Le SEN a procédé à 291 visites en matière de protection de l'air, 4 en matière de bruit, 74 en matière de déchets, 18 en matière de protection des eaux souterraines, 135 en matière d'eau de surfaces, 23 STEP, 115 installations en matière d'élimination des déchets et 24 chantiers. Dans le domaine des eaux de surface et des déchets, il y a eu cependant moins de contrôles que prévu.
	6 Nombre de contrôles/inspections effectués sur mandat du SEN (chauffages, installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, citernes, garages et chantiers)	8'000	11'608	■ 9592 chauffages, 92 stations-services (353 pistolets), 104 garages, 107 installations industrielles ou artisanales avec rejets dans l'air, 1624 citernes, 13 installations d'élimination des déchets, 76 installations de chantiers ont été contrôlées par des tiers avec un suivi administratif au SEN.
	7 Nombre de lieux à utilisation sensible (LUS) exposés à un dépassement des valeurs d'installations de téléphonie mobile et de radiodiffusion	0	0	■ 6 LUS identifiés, lors des mesures de réception, comme potentiellement en dépassement de la valeur limite d'installation (dépassement potentiel car n'intervenant que si la puissance d'exploitation effective atteint le maximum autorisé, ce qui n'est pas toujours le cas; ou alors mesuré avec la méthode "en sélection de fréquence" qui tend à surestimer le rayonnement et ne permet pas de conclure à un dépassement). De plus, selon le système AQ interne des opérateurs, 16 sites ont présenté des non-conformités de courte durée dans leur exploitation (moins de 24h sur 13 sites, entre 2 et 5 jours sur 3 sites), par rapport aux paramètres autorisés. Dans chaque cas, l'opérateur a rapidement mis en oeuvre les mesures nécessaires, si bien qu'aucun dépassement durable des limites légales n'est à constater.
	8 Nombre de dossiers ayant engendré un suivi pénal de la part du service	120	55	▲ Protection des eaux : 23 cas ont été ouverts au SAJMTE. Chauffages : 14 sommations ont été envoyées et 18 décisions ont été notifiées.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad2 9  Quantité (kg) de pesticides et de résidus médicamenteux rejetés au Rhône par les usines chimiques valaisannes (Agenda 21)	180	98	■ En 2021, les quantités de produits phytosanitaires d'origine industrielle retrouvés dans le Rhône à la Porte du Scex sont estimées actuellement à 39 kg, par rapport à 28 kg en 2020, 49 kg en 2019, 10 kg en 2018, 11 kg en 2017, 126 kg en 2016 et 88 kg en 2015. A noter que l'année passée les données révélaient une forte concentration en orthosulfamuron dans le Rhône, un pesticide industriel, mais qui s'est avéré être une erreur d'analyse du laboratoire par la suite d'où la correction de la quantité pour 2020. Les charges des principes actifs pharmaceutiques (API) d'origine industrielle sont en baisses, elles représentent en 2021 environ 59 kg par rapport à 127 kg en 2020, 132 kg en 2019, 540 kg en 2018, 672 kg en 2017, 385 kg en 2016 et 370 kg en 2015. La somme des quantités de substances industrielles trouvées dans le Rhône est ainsi de 98 kg en 2021. Ce chiffre comparé aux autres années est en diminution.
ad3 10 Nombre de prises de position, de décisions et de sommations du Service relatives à l'investigation, la surveillance ou l'assainissement de sites pollués	90	79	▲ Sur certains dossiers comme Gamsenried, les pollutions par des PFAS, le mercure, etc., de nombreuses séances ont permis au SEN de se prononcer sur la suite de la procédure et des déterminations ont été rendues par courrier électronique en sus des prises de position et décisions envoyées.
11 Nombre total de parcelles fortement polluées au mercure assainies en zone habitée (y.c. campings) de Viège, Rarogne et Brigerbad	120	125	■ 109 parcelles ont été assainies à Viège et Rarogne/Turtig dans le cadre des assainissements par « quartier » et 16 parcelles l'ont été en marge de projet de construction.
12 Avancement des assainissements en zone agricole des sols pollués par du mercure (hectares assainis)	2	2	■ Les zones pilotes ont été assainies comme prévu dans la planification.
13 Proportion de sites assainis par rapport au total des sites ayant été classés à assainir dans le cadastre des sites pollués (2018: 36%; 2019: 38%; 2020: 46%)	51%	49%	▲ La proportion de sites assainis par rapport au total des sites ayant été classés à assainir dans le cadastre des sites pollués est de 49% (assainis, objectifs atteints) ou de 56% en tenant compte des sites en cours d'assainissement (traitement in situ en cours).
14 Nombre de sites assainis (décharges, aires industrielles, stands de tir et lieux d'accident) (2018: 86; 2019: 101; 2020: 117)	130	140	■ 22 sites contaminés font l'objet de mesures d'assainissement qui se poursuivront en 2022, tandis que 140 sites contaminés sont d'ores et déjà complètement assainis, parmi lesquels 47 ont pu être supprimés du cadastre des sites pollués en raison de la dépollution totale de leur sous-sol.
ad4 15 Projets des communes: pourcentage des dossiers de subventionnement et d'adjudication traités et transmis à l'autorité compétente dans les 2 mois pour les décisions du Département ou du Conseil d'Etat, respectivement 4 mois pour les décisions du Grand Conseil	80%	84%	■ 16 décisions sur 19 réalisées dans les délais, soit 84%.
16 Nombre d'installation en matière d'élimination des déchets (décharges, installations OMoD, déchetteries, installation de valorisation des déchets minéraux, UVTD, installations de compostage et de méthanisation) ayant fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle.	200	115	▲ 115 installations en matière d'élimination des déchets ont fait l'objet d'une visite sur place pour conseil ou contrôle. La situation liée au coronavirus a impliqué une diminution des contrôles et n'a pas permis d'atteindre les objectifs fixés.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad5 17 Nombre d'informations / communications réalisées par le Service	13	12	▲ Communiqués/informations: Pollution aux particules fines - Recommandations à la population suite au passage du nuage de poussières du Sahara: 25.02.2021; PFAS dans les eaux souterraines - Le canton du Valais renforce la surveillance et définit une stratégie relative aux PFAS: 18.03.2021; Campagne de sensibilisation "Doucement la dose!" Ateliers sur le jardinage naturel: 25.05.2021; Gestion durable de la ressource sol en Valais - Création d'un centre de compétence pour le sol en Valais: 17.06.2021; Pollution au mercure des sols dans le Haut-Valais - Bases définies pour l'assainissement de la zone agricole de Viège-Rarogne: 05.07.2021; Rapport annuel sur la qualité de l'air - Des améliorations en 2020: 26.08.2021; Stations d'épuration des eaux usées en Valais - Bilan 2020 positif malgré la crise sanitaire: 05.10.2021; Sites pollués dans le Chablais - Création d'une plateforme d'échange et d'information: 14.10.2021; Sensibilisation au gaspillage alimentaire - Exposition itinérante "Food Waste" en Valais: 26.11.2021. Le SEN a également fait le lancement de sa newsletter, il y a eu 3 publications. Finalement le SEN est régulièrement sollicité par les médias.
18 Nombre d'informations données sur les bonnes pratiques afin de réduire l'impact humain sur l'environnement	1	9	■ En plus des 6 ateliers "Doucement la dose" qui ont eu lieu en 2021, une page a été dédiée dans le Nouvelliste et le WB pour promouvoir cette campagne de sensibilisation. De plus, l'exposition itinérante "foodwaste" a démarré à Naters du 1er-25 décembre 2021 et va se prolonger jusqu'à fin février 2022 (Monthey et Sion). Finalement, les sacs à poubelle taxés de 35L ont été imprimé spécialement avec un message de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire.
19 Elaboration d'un rapport annuel sur le fonctionnement des stations d'épuration en Valais et présentation aux communes	30.07.21	05.10.21	■ Le rapport annuel a été élaboré plus tardivement cette année dans le but de développer une version synthétique et d'intégrer notre nouvelle collaboratrice scientifique en charge de l'assainissement des eaux aux réflexions. Il a fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 5 octobre 2020 et a été transmis aux communes le 12 octobre 2021.
ad6 20 Elaboration d'un rapport annuel sur la qualité de l'air et d'un bilan sur la mise en oeuvre du plan cantonal pour la protection de l'air	30.06.21	11.08.21	■ Le rapport a été rendu par le SEN dans les temps. La décision du CE approuvant la publication du rapport est datée du 11 août. IVS a diffusé un communiqué de presse le 26 août. Le rapport est dès lors public et téléchargeable depuis le web. 5 versions imprimées pour usage interne ont été fournies en septembre.
21 Nombre de communes exploitant des captages d'eau potable dont les zones de protection ne sont pas intégralement approuvées	8	12	▲ 4 communes n'ont pas encore procédé à la délimitation des zones de protection de leurs captages d'eau potable. La délimitation de ces zones est achevée pour 8 autres communes, mais doit encore faire l'objet d'une procédure d'approbation. Pour toutes les autres communes, les zones approuvées sont conformes au droit en vigueur.
22 Nombre de décharges ne disposant pas des autorisations nécessaires	2	6	● 6 décharges accueillant uniquement des matériaux d'excavation non pollués (type A) ne disposent pas des autorisations nécessaires et sont encore en activité (sur 48 décharges de types A, B, C et D au total). 23 décharges dont l'autorisation d'exploiter est arrivée à échéance sont en cours de prolongation d'autorisation ou de régularisation.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème ▲ partiellement atteint / problèmes mineurs ● non atteint / problèmes			
ad7 23 Approbation par le CE de la modification de l'arrêté sur les frais pour les prestations en matière d'environnement et des eaux.	31.12.21		▲ Sera réalisé en 2022.
ad8 24 Pour les projets soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations traité dans les délais administratifs prévus (2 mois pour l'enquête préliminaire, le cahier des charges et le rapport d'impact dès réception des évaluations des services consultés)	80%	86%	■
25 Pour les projets non soumis à étude d'impact, pourcentage des évaluations transmis dans les 30 jours suivant la réception du dossier complet au SEN (y compris dossiers transitant par la section EIE mais traités par la section Eaux ou le groupe RNI)	80%	83%	▲ Le SEN a reçu plus de 15% de dossiers en plus par rapport à l'année dernière. Les mesures en cours d'élaboration afin d'optimiser la manière de traiter les dossiers de compétence communale devraient permettre de mieux se concentrer sur les projets nécessitant une autorisation cantonale, ceux de compétence cantonale, et ceux à fort risque environnemental comme les projets soumis à EIE.
ad9 26 Etat d'avancement de la mise en place de la gestion administrative du service	70%	70%	■ La phase d'analyse et de développement d'AdminSEN et de la GED touche à sa fin. La phase de mise en production devrait être réalisée courant 2022. A noter que le projet AdminSEN a été revu et se limitera uniquement au suivi administratif des dossiers d'inspectorat.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Pollution atmosphérique, bruit et rayonnement	2'790'467.28	758'460.39	2'032'006.89
P1101 Evaluation de la qualité de l'air ambiant	961'403.24	251'661.39	709'741.85
P1102 Surveillance des rejets et mesures curatives	861'597.95	467'180.57	394'417.38
P1103 Bruit et rayonnement non-ionisant	967'466.09	39'618.43	927'847.66
GP12 Sites pollués, sols et eaux souterraines	3'248'391.09	1'322'267.46	1'926'123.63
P1201 Sites pollués	1'757'391.39	983'907.50	773'483.89
562 Différents assainissements de stands de tir et décharges	55'352.70		55'352.70
572 Différents Assainissements stand de tir	432'850.00		432'850.00
670 Différents Assainissements stand de tir		432'850.00	-432'850.00
Solde dépenses/recettes du produit	1'269'188.69	551'057.50	718'131.19
P1202 Sols et matériaux pierreux	94'965.33	6'880.29	88'085.04
P1203 Protection des eaux souterraines et des captages	1'343'164.57	331'198.70	1'011'965.87
P1204 Evaluation qualité eaux souterraines	52'869.80	280.97	52'588.83
GP13 Gestion des eaux de surfaces et des déchets	6'257'089.28	260'040.87	5'997'048.41
P1301 Evaluation qualité eaux de surface	745'930.10	10'216.11	735'713.99
P1302 Protection des eaux de surface	795'804.27	74'541.46	721'262.81
P1303 Planif. et subv. ouvrages eaux usées et STEP	3'903'360.28	122'710.42	3'780'649.86
562 Biofiltration STEP Martigny	20'219.00		20'219.00
562 Conduite au Rhône Collombey le Grand	53'591.00		53'591.00
562 Extension - Correction STEP Martigny	216'524.00		216'524.00
562 Extension - Prétraitement Vétroz-Conthey	38'466.00		38'466.00
562 Extension STEP Collombey le Grand	845'720.00		845'720.00
562 Extension STEP ASEC Chandoline Sion	541'047.00		541'047.00
562 Extension STEP Saxon	137'540.00		137'540.00
562 PGEE Albinen	10'360.00		10'360.00
562 PGEE Crans-Montana	36'455.00		36'455.00
562 Réhabilitation STEP Noës Sierre	242'149.00		242'149.00
562 Réhabilitation STEP Vétroz-Conthey	273'876.00		273'876.00
562 STEP intercommunale Wiler-Kippel	1'088'694.00		1'088'694.00
Solde dépenses/recettes du produit	398'719.28	122'710.42	276'008.86
P1304 Déchets	811'994.63	52'572.88	759'421.75
GP14 Evaluation et suivi des projets de construction	1'314'505.49	20'911.63	1'293'593.86
P1401 Coordination et évaluation des projets EIE	310'444.49	1'634.18	308'810.31
P1402 Préavis de synthèse des projets non soumis à EIE	978'656.36	5'201.17	973'455.19
P1403 Suivi des chantiers et conseil	25'404.64	14'076.28	11'328.36
Total	13'610'453.14	2'361'680.35	11'248'772.79

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

OP 1
 Construire la route nationale A9,
 achever le réseau des routes
 nationales
 B21 3'617'300 net
 C21 3'466'885.11 net

GP 11
 Constr. A9 Sierre Est à Viège Est
 B21 3'617'300 net
 C21 3'466'885.11 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	7'075'809.94	6'580'500	6'572'939.09	-7'561
30 Charges de personnel	4'634'528.45	5'564'700	4'765'827.70	-798'872
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	458'845.36	548'000	391'303.55	-156'696
36 Charges de transferts	31'253.45	40'000	86'992.15	46'992
38 Charges extraordinaires	1'516'685.72	0	831'300.24	831'300
39 Imputations internes	434'496.96	427'800	497'515.45	69'715
4 Revenus	8'964'114.68	6'563'200	8'343'036.20	1'779'836
42 Taxes	34'980.90	60'200	106'896.92	46'697
43 Revenus divers	0.00	50'000	0.00	-50'000
44 Revenus financiers	73'548.85	53'000	93'717.35	40'717
46 Revenus de transferts	5'475'445.84	6'400'000	5'598'043.22	-801'957
48 Revenus extraordinaires	3'297'349.09	0	2'468'282.46	2'468'282
49 Imputations internes	82'790.00	0	76'096.25	76'096
Excédent de revenus	1'888'304.74	-17'300	1'770'097.11	1'787'397
5 Dépenses d'investissement	124'498'736.51	90'000'000	121'672'053.22	31'672'053
50 Immobilisations corporelles	124'498'736.51	90'000'000	121'672'053.22	31'672'053
6 Recettes d'investissement	119'515'171.73	86'400'000	116'435'071.00	30'035'071
63 Subventions d'investissement acquises	119'515'171.73	86'400'000	116'435'071.00	30'035'071
Dépenses nettes d'investissement	4'983'564.78	3'600'000	5'236'982.22	1'636'982
Insuffisance de financement	3'095'260.04	3'617'300	3'466'885.11	-150'415

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES**Explication des écarts financiers****Rubrique 30 :**

La différence est due à des postes vacants au 31.12.2021.

Rubrique 31 :

Il y a eu moins de prestations de services de tiers et d'honoraires que prévu (par ex. programmeurs externes pour la montée en version de SAP). En raison du Covid-19, les frais de déplacement ont été moins élevés (voyages, repas, etc.).

Rubrique 38 :

Un compte de financement spécial de CHF 831'300.24 (selon art. 22 LGCAF) a été constitué pour les quatre tronçons suivants (net) :

Tronçon Sierre – Loèche : CHF 8'000.00

Tronçon Loèche - Gampel : CHF 213'296.28

Tronçon Gampel - Viège : CHF 301'977.80

Tronçon Viège Ouet – Viège Est : CHF 308'027.16

Rubrique 46 :

Calculé en fonction des salaires effectifs et des prestations fournies par les autres services.

Rubriques 48/50 :

Le Service de la construction des routes nationales a prévu un budget de CHF 90 millions pour 2021. Les dépenses effectives s'élevaient à CHF 121.6 millions.

Les trois années précédentes le SCRN avait constitué des provisions à la hauteur des écarts à la clôture annuelle (financement spécial selon art. 22 de la Loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton LGCAF). Ces comptes ont maintenant pu être bouclés.

Rubrique 63 :

La rubrique 63 est directement liée à la rubrique 50. Cette rubrique comptabilise la contribution fédérale correspondante aux investissements réalisés sous rubrique 50. C'est pourquoi le montant indiqué dépend des investissements réalisés sous rubrique 50.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	37.50	37.50	37.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

La différence de 0,2 EPT correspond à la réduction du taux d'activité d'une secrétaire de 60% à 40%

OBJECTIF POLITIQUE

Construire la route nationale A9, achever le réseau des routes nationales sur le territoire du canton du Valais

Sous-objectifs politiques

- 1 Construire l'autoroute A9 entre Sierre-est et Viège-est par étapes, en conformité avec les objectifs du développement durable, dans le budget alloué et la planification des coûts à long terme de la Confédération au taux de subventionnement fédéral de 96%.

SERVICE DE LA CONSTRUCTION DES ROUTES NATIONALES

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Approbation du projet définitif par le secrétariat général du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (SG-DETEC) (P1101 Sierre Est - Loèche)	31.05.21	26.03.21	■ L'approbation des plans a été délivrée par le secrétariat général (SG) du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). 5 recours sont en cours de traitement par le Tribunal administratif fédéral.
	2 Réalisation à 30% des appels d'offres de mandataires pour le projet de détail et de réalisation (P1101 Sierre Est - Loèche)	31.12.21	31.12.21	■
	3 Les travaux d'excavation du Tunnel de Riedberg seront terminés (P1102 Loèche – Gampel)	30.09.21	17.03.21	■ Le percement du tube sud a eu lieu le 17.03.2021
	4 Travaux de la superstructure A9 Schnidrigu - Wanne West GERA ; réalisation du tracé de l'A9 à 50 % (P1103 Gampel – Viège).	31.12.21	31.12.21	■
	5 Excavation de la fouille de la tranchée couverte à Rarogne (GERA) réalisée à 70% (P1103 Gampel - Viège)	31.12.21	31.12.21	■
	6 Exécution de la mise à l'enquête publique du complément au Pdéf 2005 pour le secteur « place de ravitaillement » (P1103 Gampel - Viège Ouest)	31.03.21		▲ La mise à l'enquête publique a eu lieu le 16.10.2020. Actuellement, 7 recours sont en cours de traitement par le SG DETEC.
	7 Travaux routiers à Viège Ouest, tracé de Grosseya : travaux des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) réalisés à 90% (P1104 Viège Ouest - Viège Est)	31.12.21	31.12.21	■
	8 Tunnel de Viège, travaux des installations des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) réalisés à 100% (P1104 Viège Ouest – Viège Est)	31.12.21	31.12.21	■
	9 Transformation du « Vispertaltunnel » réalisée à 60% (P1104 Viège Ouest – Viège Est)	31.12.21		▲ La zone de perturbation géologique est plus longue que prévue et influence le programme des travaux et les investissements.
Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Etat d'avancement de l'autoroute A9 complète entre Sierre Est et Viège Est selon le plan de pilotage général du projet	67.9%	68.1%	■
	2 Etat d'avancement du tronçon partiel Loèche – Gampel (L-G), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	89.8%	89.8%	■
	3 Etat d'avancement du tronçon partiel Steg/Gampel Est – Viège Ouest (G-V), faisant partie du tronçon Loèche/La Souste Est – Viège Ouest	53.2%	52%	■
	4 Etat d'avancement du tronçon Viège Ouest - Viège (V-V)	92.3%	92.6%	■

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Constr. A9 Sierre Est à Viège Est	128'244'992.31	124'778'107.20	3'466'885.11
P1101 Construction de la A9 de Sierre Est à Leuk	9'404'368.99	9'403'546.52	822.47
501 Routes et voies de communication	8'168'305.40		8'168'305.40
630 Confédération		7'812'476.68	-7'812'476.68
Solde dépenses/recettes du produit	1'236'063.59	1'591'069.84	-355'006.25
P1102 Construction de la A9 de Leuk à Gampel	24'285'344.47	23'588'949.22	696'395.25
501 Routes et voies de communication	22'843'796.57		22'843'796.57
630 Confédération		21'705'561.62	-21'705'561.62
Solde dépenses/recettes du produit	1'441'547.90	1'883'387.60	-441'839.70
P1103 Construction de la A9 de Gampel à Viège Ouest	41'662'863.09	43'781'655.52	-2'118'792.43
501 Routes et voies de communication	39'682'602.75		39'682'602.75
630 Confédération		41'965'389.28	-41'965'389.28
Solde dépenses/recettes du produit	1'980'260.34	1'816'266.24	163'994.10
P1104 Construction de la A9 de Viège Ouest à Viège Est	52'892'415.76	48'003'955.94	4'888'459.82
501 Routes et voies de communication	50'977'348.50		50'977'348.50
630 Confédération		44'446'356.42	-44'446'356.42
Solde dépenses/recettes du produit	1'915'067.26	3'557'599.52	-1'642'532.26
Total	128'244'992.31	124'778'107.20	3'466'885.11

Remarques

La construction de l'autoroute A9 entre Sierre et Brigue s'effectue en 4 tronçons (S-L, L-G, G-V, V-V).
 Sur le plan organisationnel, ceux-ci ont été regroupé en 3 tronçons (S-L, L-V, V-V).
 Dans le cadre du développement organisationnel, le Service de la construction des routes nationales (SCRN) examine régulièrement son organisation structurelle et fonctionnelle.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

OP 1
Assurer une utilisation rationnelle
et mesurée du sol et coordonner
les activités territoriales
B21 4'001'400 net
C21 3'456'547.72 net

GP 11
Assurer une utilisation rationnelle
du sol
B21 2'528'740 net
C21 2'063'747.14 net

GP 12
Coordonner les activités
territoriales
B21 1'472'660 net
C21 1'392'800.58 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	2'964'901.50	4'321'700	3'408'878.22	-912'822
30 Charges de personnel	2'378'357.50	2'691'200	2'561'374.10	-129'826
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	189'704.26	504'000	257'887.82	-246'112
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.00	250'000	0.00	-250'000
36 Charges de transferts	362'604.65	866'000	579'579.47	-286'421
39 Imputations internes	34'235.09	10'500	10'036.83	-463
4 Revenus	26'712.15	520'300	0.00	-520'300
42 Taxes	4'191.45	270'300	0.00	-270'300
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	11'260.35	250'000	0.00	-250'000
49 Imputations internes	11'260.35	0	0.00	0
Excédent de charges	2'938'189.35	3'801'400	3'408'878.22	-392'522
5 Dépenses d'investissement	177'773.50	530'000	47'669.50	-482'331
56 Propres subventions d'investissement	177'773.50	530'000	47'669.50	-482'331
6 Recettes d'investissement	0.00	330'000	0.00	-330'000
63 Subventions d'investissement acquises	0.00	330'000	0.00	-330'000
Dépenses nettes d'investissement	177'773.50	200'000	47'669.50	-152'331
Insuffisance de financement	3'115'962.85	4'001'400	3'456'547.72	-544'852

Explication des écarts financiers

Rubrique 30 :

Les postes supplémentaires prévus au budget 2021 ont été pourvus en cours d'année (1,5 EPT).

Rubrique 31 :

Les honoraires pour tiers ainsi que le financement pour les travaux préparatoires en lien avec la mise en œuvre de la LAT correspondent aux montants budgétés. Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2021.

Rubriques 31, 35, 42 et 45 :

Les rubriques relatives au fonctionnement du fonds cantonal de compensation ont été introduites pour la première fois dans le budget 2019 (le règlement cantonal y relatif est entré en vigueur en avril 2019). Le fonds cantonal n'a pas été sollicité en 2021.

Rubrique 36 :

Les subventions destinées aux Communes ont été inférieures aux montants budgétés. De nombreuses décisions de subventionnement ont été prises en 2021 et se poursuivront en 2022. Elles produiront leurs effets dans les années à venir et dépendront de l'avancement des procédures de révision de PAZ/RCCZ menées par les Communes. En 2021, un montant de CHF 579'579.50 a été versé aux communes.

Rubrique 56 :

Cette rubrique sert au versement du solde des subventions dues aux communes selon décisions découlant de la LAT de 1979 (les nouvelles décisions découlant de la LAT révisée seront financées via la rubrique 36). En 2021, un montant de CHF 47'669.50 a été versé aux communes.

Pour les projets d'agglomération aucun montant n'a été encaissé ni versé en 2021 (CHF 330'000.- prévu au budget).

Rubrique 63 :

Pour les projets d'agglomération aucun montant n'a été encaissé ni versé en 2021 (CHF 330'000.- prévu au budget).

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	15.40	15.40	16.90

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Création de nouveaux postes (1,5 VZS) pour l'accompagnement des communes en lien avec la révision de leur ZNP suite à la mise en oeuvre du PDC.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol et coordonner les activités territoriales

Sous-objectifs politiques

- 1 Assurer la qualité de vie de la population
- 2 Favoriser le maintien de la population dans son lieu d'habitat
- 3 Eviter le mitage du territoire et renforcer la densification
- 4 Valoriser l'espace rural en sauvegardant les terres productives et les mayens et éviter l'abandon d'exploitations traditionnelles
- 5 En collaboration avec les communes, promouvoir l'économie et le tourisme par des outils adéquats d'aménagement du territoire
- 6 Observer et analyser le développement territorial, élaborer les bases pour la planification et coordonner à temps les activités ayant des effets sur l'organisation du territoire en conformité avec les objectifs d'aménagement du territoire et le plan directeur cantonal
- 7 Sensibiliser les acteurs économiques aux exigences de l'aménagement du territoire
- 8 Promouvoir une politique d'hébergement durable
- 9 Accompagner les communes dans l'élaboration des plans d'affectation de zones et les responsabiliser aux tâches qui leur incombent
- 10 Encourager l'élaboration de plans directeurs intercommunaux

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Sensibilisation des communes pour le développement vers l'intérieur, la densification et la requalification urbaine et identification du potentiel de développement vers l'intérieur	31.12.24		▲ aides de travail pour les Communes en cours
ad2	2 Mise en oeuvre de la stratégie cantonale en faveur des centres de village et élaboration d'une aide de travail pour le développement vers l'intérieur et pour les plans d'affectation spéciaux	31.12.24		▲ incluse dans les aides de travail mentionnées précédemment
ad3	3 ★ Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en oeuvre des révisions de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (principaux domaines concernés : dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)	31.12.23		▲ contact actif avec les Communes, aides de travail pour les Communes en cours d'élaboration
ad4	4 ★ Adaptation et adoption de la Fiche A.5 "Zone des mayens, des hameaux et de maintien de l'habitat rural" du Plan directeur cantonal, sur la base de la future Conception Paysage cantonale	31.12.22		● Conception Paysage cantonale pas terminée et adaptation de la Fiche A.5 du PDC intégrée dans la révision 2023 du PDC
ad5	5 Identification des réserves stratégiques à travers le projet Raum+ et gestion active des zones d'activités économiques, en collaboration avec le SETI, les Antennes régionales et les communes	31.12.22		▲ étude Raum+ terminée en 2021. Système de gestion des zones d'activités économiques en cours d'élaboration
	6 Accompagnement des communes, en collaboration avec les autres services cantonaux, dans la planification de leurs "itinéraires de mobilité de loisirs" conformément à la LIML	31.12.21		■ nombreux dossiers traités sur la base de la directive technique mise à jour en 2018
ad6	7 Mise en place d'un système d'observatoire du territoire	31.12.21		▲ premier rapport de monitoring à l'intention de l'ARE établi en février 2021
ad7	8 Participation à des conférences ou assemblées d'organisations à but économique	31.12.21		■ plusieurs présentations des enjeux liés à l'aménagement du territoire faites en cours d'année
ad8	9 Accompagnement des communes dans la mise en oeuvre de la législation sur les résidences secondaires, en particulier dans le cadre de la révision de leurs PAZ/RCCZ	31.12.24		▲ contact avec les Communes dans le cadre du centre de compétence (CCR2)
ad10	10 Accompagnement des communes dans les démarches de planification intercommunale (projets d'agglomération, plans directeurs intercommunaux (PDi), parcs naturels régionaux, etc.) et renforcer la collaboration avec les Antennes régionales.	31.12.24		■ suivi actif des plans directeurs intercommunaux et des projets d'agglomérations avec les Communes et les Antennes régionales. Trois projets d'agglomération (PA4) déposés courant 2021 auprès de l'ARE
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

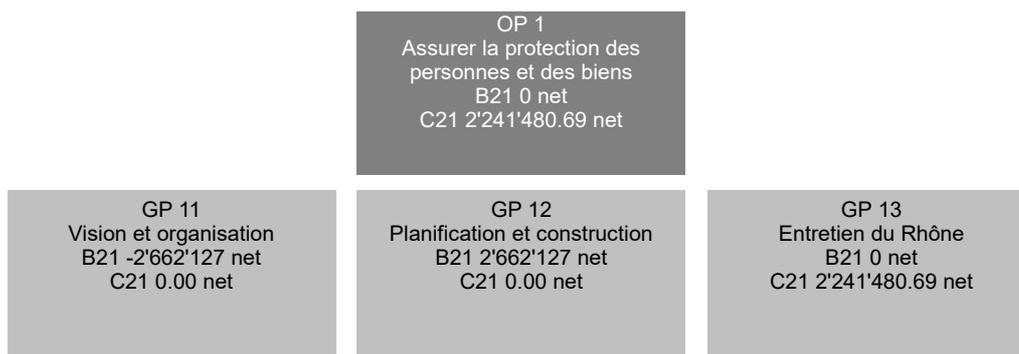
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad3</i>	1 Evolution de la surface de la zone à bâtir dévolue à l'habitat (avec l'objectif de se rapprocher du périmètre d'urbanisation cantonal fixé dans le plan directeur)	↘	↘	■ PAZ Nendaz homologué en novembre 2021 avec une importante réduction de zone à bâtir
<i>ad4</i>	2 Surfaces d'assolement du Canton du Valais (quota selon plan sectoriel: 7'350 ha)	7'500	7'350	▲ quota respecté selon DCF du 1er mai 2019 et mise à jour partielle de l'inventaire approuvée par l'ARE
<i>ad7</i>	3 Nombre de jours de cours dispensés par les collaborateurs du SDT	6	8	■ Cours EspaceSuisse et cours CVPC à l'intention des Communes (nouvelle législature)
<i>ad9</i>	4 Degré de satisfaction des communes	90%	91%	■ enquête réalisée en 2018
	5 Pourcentage de communes qui ont un plan de zone conforme à la LAT de 1980	98%	93%	▲ Une Commune (Nendaz) homologuée en 2021
	6 Nombre d'heures consacrées au soutien des communes au sujet de la mise en oeuvre de la LAT révisée	650	650	■ Cet indicateur sera abandonné dès 2022, car l'accompagnement des Communes pour la mise en oeuvre de la LAT est devenue une tâche courante du service

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Assurer une utilisation rationnelle du sol	2'063'747.14		2'063'747.14
P1101 Législation	88'049.28		88'049.28
P1102 Plans d'affectation, préavis et attestations	1'975'697.86		1'975'697.86
363 Subventions PAZ & RCCZ LAT 2014 + PDi + Projets pilotes (diverses communes)	410'275.42		410'275.42
562 Subventions PAZ & RCCZ LAT 1979	47'669.50		47'669.50
Solde dépenses/recettes du produit	1'517'752.94		1'517'752.94
GP12 Coordonner les activités territoriales	1'392'800.58		1'392'800.58
P1201 Etudes de base et plans sectoriels, équipements	538'718.23		538'718.23
P1202 Plan directeur cantonal et controlling territorial	497'462.82		497'462.82
P1203 Projets d'agglomération et coopération	356'619.53		356'619.53
Total	3'456'547.72	0.00	3'456'547.72

SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RHÔNE



RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	4'946'401.26	5'152'100	6'922'378.39	1'770'278
30 Charges de personnel	4'202'391.50	4'402'100	4'200'349.60	-201'750
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	338'802.39	397'500	1'028'662.07	631'162
34 Charges financières	155.90	0	0.00	0
36 Charges de transferts	200'848.00	280'000	1'280'724.35	1'000'724
38 Charges extraordinaires	0.00	0	125'000.00	125'000
39 Imputations internes	204'203.47	72'500	287'642.37	215'142
4 Revenus	13'540'987.50	12'485'000	15'664'941.51	3'179'942
41 Patentes et concessions	2'455'191.02	1'500'000	1'379'911.58	-120'088
42 Taxes	17'538.42	35'800	4'958.78	-30'841
43 Revenus divers	2'123'300.22	1'922'200	1'688'305.60	-233'894
44 Revenus financiers	492'268.95	480'000	553'359.15	73'359
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	7'548'593.89	7'347'000	10'846'132.00	3'499'132
46 Revenus de transferts	904'095.00	1'200'000	1'192'274.40	-7'726
Excédent de revenus	8'594'586.24	7'332'900	8'742'563.12	1'409'663
5 Dépenses d'investissement	29'440'801.59	24'470'600	16'217'317.77	-8'253'282
50 Immobilisations corporelles	29'308'685.24	23'300'600	15'956'633.22	-7'343'967
56 Propres subventions d'investissement	132'116.35	1'170'000	260'684.55	-909'315
6 Recettes d'investissement	20'846'215.35	17'137'700	5'233'273.96	-11'904'426
63 Subventions d'investissement acquises	20'846'215.35	17'137'700	5'233'273.96	-11'904'426
Dépenses nettes d'investissement	8'594'586.24	7'332'900	10'984'043.81	3'651'144
Insuffisance de financement	0.00	0	2'241'480.69	2'241'481

SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RHÔNE**Explication des écarts financiers**

30 : les frais de personnel sont légèrement inférieurs aux montants prévus en raison de décalage d'engagements.
 31 : le transfert des activités non subventionnées de gros entretien du Rhône en provenance du SFCEP a engendré la quasi-totalité du dépassement.
 36 : le transfert des activités de subventionnement des communes pour l'entretien du Rhône en provenance du SFCEP a engendré la totalité du dépassement.
 38 : report du budget pour le barrage flottant
 41 : les recettes des extractions de matériaux sont légèrement inférieures aux montants prévus.
 43 : un montant moindre que celui prévu au budget a été activé sur les mesures sectorielles en raison de la reprise des activités d'entretien du Rhône (ex activités du SFCEP non subventionnables et non activables sur les mesures). Une partie du personnel a travaillé sur l'entretien plutôt qu'à la construction de R3. Les deux postes qui auraient dû être créés en 2021 ne l'ont pas été en raison des réorganisations.
 44 : les recettes des locations des immeubles/terrains sont supérieures à ce qui avait été prévu au budget grâce à la facturation de l'utilisation privée du domaine public (berges du Léman, ex activité du SFCEP).
 45 : il s'agit du prélèvement net sur le fonds R3 afin de neutraliser la partie R3 (hors entretien). Il est supérieur à ce qui avait été prévu au budget en raison de l'amortissement des montants attendus des Cies de chemin de fer.
 50 : la complexité des procédures, la reprise des activités d'entretien du Rhône et du Léman en provenance du SFCEP ainsi que le décalage temporel dans l'engagement des nouvelles ressources humaines ont eu un impact direct sur l'avancement de certaines mesures.
 56 : l'avancement des dossiers d'accompagnement agricole prend plus de temps que prévu et la facturation du SCA imputable au subventionnement de l'OFEV est nettement inférieure au budget.
 63 : les recettes de subventionnement et de participation sont proportionnelles aux investissements.

RESSOURCES HUMAINES	Compte 2019	Compte 2020	Compte 2021
Employés à durée indéterminée	27.50	27.50	29.30

Nombre de postes à l'organigramme

Explication des écarts

Des 2.0 EPT transférés du SFCEP en janvier 2021, 0.2 a été transféré au SEN.

OBJECTIF POLITIQUE

Assurer la protection des personnes et des biens contre les crues du Rhône de manière durable en réalisant la 3e correction du Rhône

Sous-objectifs politiques

- 1 Assurer les conditions-cadres nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Aménagement (PA-R3) adopté par le CE
- 2 Etablir les dossiers d'enquête, approuver et réaliser les travaux d'aménagement du Rhône selon les priorités définies dans le Plan d'Aménagement

Remarques

Pour mémoire le CE a décidé en janvier 2021 de transférer les activités liées à l'entretien du Rhône et du Léman du SFCEP au SPCR avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RHÔNE

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 ★ Mise en oeuvre de la loi sur le financement de la 3e correction du Rhône	31.12.23		■ La facturation de la contribution des communes a pu avoir lieu fin 2021 sur la base de la LFinR3 entrée en vigueur en 2019. Le TF a donné raison aux compagnies de chemin de fer suite à leur recours contre l'appel à contribution (6.1% du coût global de 2.4 Mrds). Le TF a jugé inégal le traitement des Cies de chemin de fer versus les autres tiers (entre autres les grandes entreprises) qui bénéficient également du projet. Le canton a l'intention de négocier une participation financière.
	2 ★ Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements : Protection contre les dangers naturels, notamment nouveau crédit-cadre Rhône 3	31.12.23	31.12.21	■ Le crédit fédéral d'ensemble est entré en vigueur le 1er janvier 2020.
	3 ★ Poursuite de la réalisation de la 3e correction du Rhône, notamment par la mise en place des conditions-cadres nécessaires à la réalisation rapide des mesures anticipées et des mesures prioritaires	31.12.23		▲ Les mesures prévues dans le PA-R3 avancent presque conformément au planning et malgré une coordination parfois complexe avec les services de l'Etat, les communes, les tiers et le canton de Vaud.
	4 ★ Valorisation des opportunités qu'offre la 3e correction du Rhône en ce qui concerne le développement de la plaine et exploitation des synergies entre les principaux domaines suivants : sécurité - mobilité - environnement - économie - énergie - santé - agriculture - tourisme - sport	31.12.23		■ La coordination avec les Plans directeurs intercommunaux et les projets d'agglomération s'est principalement faite en 2020, mais elle s'est poursuivie en 2021. La première version du Plan guide de l'aménagement des espaces publics du Rhône a été prise en compte dans le projet de concept paysage cantonal (CPC).(CPC).
ad2	5 Poursuite de la réalisation des mesures prioritaires et anticipées sur l'ensemble des secteurs de la 3e correction du Rhône	31.12.24		▲ Les mesures prévues dans le PA-R3 avancent presque conformément au planning et malgré une coordination parfois complexe avec les services de l'Etat, les grandes entreprises et les communes.
★ : Mesure propre au programme gouvernemental				

SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE LES CRUES DU RHÔNE

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
ad1	1 Facturations de l'annuité relative à la participation des communes valaisannes	100%	100%	■ La facturation de la contribution des communes a pu avoir lieu fin 2021 sur la base de la LFinR3 entrée en vigueur en 2019.
	2 Mise en oeuvre du résultat du concours sur l'aménagement des berges du Rhône (espace public)	↗	→	▲ En 2021 les travaux préparatoires à cette mise en oeuvre du résultat du concours ont été finalisés. Cette mise en oeuvre nécessite de consolider son financement (hors devis PA-R3). Ce sera une tâche prioritaire en 2022.
	3 Développement des processus pour renforcer la coopération entre les services (échange/retour d'expériences, recherche de synergies...)	↗	↗	■ Suite à la DCE d'août 2021, le SPCR a été intégré dans le nouveau service des dangers naturels afin de permettre le développement de synergies dans le domaine des dangers naturels, cela avec effet au 01.01.2022. Cette décision devrait également permettre de faire converger les politiques sectorielles avec une nouvelle gouvernance mise en place au 01.01.2022.
	4 Mise en oeuvre du système qualité et sécurité R3	90%	90%	■ Système qualité en cours de mise en place.
	5 Mise à l'enquête de la mesure anticipée Canal de Vissigen (Sion)	95%	44%	● Préconsultation des services en cours. Suite à l'intervention du SAJ, la Ville de Sion sera porteuse du dossier pour la mise à l'enquête publique. Une convention est en cours d'élaboration.
	6 Mise à l'enquête de Mesure prioritaire Delta (Port-Valais)	95%	35%	● Le dossier 0 de la MP delta a été rendu par les mandataires en septembre 2021. Il a été relu par le MO et les experts R3 (hydraulique, charriage, écomorphologie, nature). Certains éléments doivent être retravaillés.
	7 Degré de réalisation de la MP I Viège	90%	87%	▲ Les travaux des lots 5 (Baltschieder) et 6a (embouchure Viège) se sont terminés courant 2021. Il a été dépensé 6.7 Mios sur cette mesure contre 10 Mios prévus au budget 2021. Les aménagements des espaces publics ont été repoussés et vont débiter en 2022. La gestion de la nappe des lots 3/7 (pompage et filtration, secteur Lonza et Lalden) a coûté moins cher que le montant prévu au budget. Il reste sur cette mesure à réaliser les travaux sur les lot 6b (Baltschiederbach) et 8 (Brigerbad).
	8 Taux de réalisation des MA I Massongex, Ile Falcon, Granges, Port-Valais, Vouvry, Raffinerie Collombey, St-Marguerite, Vissigen, Fully et Ronquoz	90%	90%	■ Toutes les mesures de sécurisation sont terminées sauf la MA Île Falcon dont les travaux ont été adjugés en décembre 2021. Il reste également à terminer les mesures d'équilibrage nature à Aproz (coordination DDPS) et à Collombey (coordination commune + Tamoil complexe).
	9 Construction d'une halle hydraulique EPFL-R3 en Valais	80%	80%	■ L'objectif est d'utiliser la halle Optisol acquise il y a quelques années pour l'affecter à la construction des modèles physiques nécessaires à R3.

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Vision et organisation	3'778'680.09	3'778'680.09	0.00
P1101 Vision & organisation	3'778'680.09	3'778'680.09	0.00
313 Prestations de service et honoraires	70'584.55		70'584.55
316 Loyer bâtiment Mutua 5e étage	128'084.80		128'084.80
399 Autres imputations internes	76'096.25		76'096.25
412 Recettes d'extractions des matériaux		1'379'911.58	-1'379'911.58
431 Activation des frais de personnel imputables au subventionnement liés à la communication		123'385.75	-123'385.75
451 Prélèvement dans le fonds R3 - études générales		1'609'153.38	-1'609'153.38
502 Aménagement de cours d'eau - études générales	2'246'966.47		2'246'966.47
565 Accompagnement agricole - études générales transversales (correction des années précédentes)	-32'011.10		-32'011.10
630 Subventions liées études générales, communication etc		1'092'515.45	-1'092'515.45
631 Participation VD aux coûts d'études générales		24'219.70	-24'219.70
632 Contribution des communes (2%) des investissements imputables pour les études générales		41'765.55	-41'765.55
635 Amortissement de la part attendue des Cies de Chemin de fer - études générales		-1'689'504.50	1'689'504.50
Solde dépenses/recettes du produit	1'288'959.12	1'197'233.18	91'725.94

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP12 Planification et construction	17'038'763.88	17'038'763.88	0.00
P1201 Haut-Valais	8'817'373.82	8'817'373.82	0.00
361 Rétrocession partielle des recettes de locations à la Confédération HV	36'703.20		36'703.20
391 Prestations analyse eau nappe Viège laboratoire cantonal	127'889.05		127'889.05
431 Activation des frais de personnel imputables au subventionnement (mesures sectorielles du HV)		648'703.55	-648'703.55
447 Recettes de locations terrains et immeubles HV		107'123.00	-107'123.00
451 Prélèvement dans le fonds R3 - HV		5'809'549.01	-5'809'549.01
502 Aménagement de cours d'eau - études et travaux des mesures sectorielles HV	7'483'529.05		7'483'529.05
565 Accompagnement agricole HV - facture du SCA imputable au subventionnement	7'500.00		7'500.00
630 Subventions OFEV + OFROU liées aux investissements d'études et de travaux d'aménagement de cours d'eau HV		5'121'940.36	-5'121'940.36
632 Contribution des communes (2%) des investissements imputables HV		148'281.20	-148'281.20
635 Amortissement de la part attendue des Cies de Chemin de fer - HV		-3'018'223.30	3'018'223.30
Solde dépenses/recettes du produit	1'161'752.52		1'161'752.52
P1202 Valais central	3'827'446.09	3'827'446.09	0.00
361 Rétrocession partielle des recettes de locations à la Confédération VC	34'157.70		34'157.70
431 Activation des frais de personnel imputables au subventionnement (mesures sectorielles du VC)		525'201.80	-525'201.80
447 Recettes de locations terrains et immeubles VC		71'178.40	-71'178.40
451 Prélèvement dans le fonds R3 - VC		1'930'751.64	-1'930'751.64
502 Aménagement de cours d'eau - études et travaux des mesures sectorielles VC	2'709'484.15		2'709'484.15
565 Accompagnement agricole VC - facture du SCA imputable au subventionnement	124'443.65		124'443.65
630 Subventions OFEV + OFROU liées aux investissements d'études et de travaux d'aménagement de cours d'eau VC		1'883'894.95	-1'883'894.95
632 Contribution des communes (2%) des investissements imputables VC		53'238.65	-53'238.65
635 Amortissement de la part attendue des Cies de Chemin de fer - VC		-636'819.35	636'819.35
Solde dépenses/recettes du produit	959'360.59		959'360.59
P1203 Bas-Valais	4'393'943.97	4'393'943.97	0.00
361 Rétrocession partielle des recettes de locations à la Confédération BV	161'547.70		161'547.70
431 Activation des frais de personnel imputables au subventionnement (mesures sectorielles du BV)		391'014.50	-391'014.50
447 Recettes de locations terrains et immeubles BV		294'286.25	-294'286.25
451 Prélèvement dans le fonds R3 - BV		1'496'677.97	-1'496'677.97
502 Aménagement de cours d'eau - études et travaux des mesures sectorielles BV	3'303'559.75		3'303'559.75
565 Accompagnement agricole BV - facture du SCA imputable au subventionnement	160'752.00		160'752.00

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
630 Subventions OFEV + OFROU liées aux investissements d'études et de travaux d'aménagement de cours d'eau BV		2'035'924.00	-2'035'924.00
631 Participation VD aux coûts de l'aménagement (études, travaux) de cours d'eau mesures sectorielles du Chablais		326'811.00	-326'811.00
632 Contribution des communes (2%) des investissements imputables BV		55'451.05	-55'451.05
635 Amortissement de la part attendue des Cies de Chemin de fer - BV		-206'220.80	206'220.80
Solde dépenses/recettes du produit	768'084.52		768'084.52
GP13 Entretien du Rhône	2'322'252.19	80'771.50	2'241'480.69
P1301 Entretien du Rhône	2'322'252.19	80'771.50	2'241'480.69
301 Frais de personnel affecté à l'entretien du Rhône et du Léman (activité ex SFCEP)	224'301.16		224'301.16
314 Entretien du Rhône (non subv.) - activité ex SFCEP	658'744.28		658'744.28
319 Remboursement perte de culture liée à la remontée de nappe Pramont 2019 (ex SFCEP)	33'003.00		33'003.00
363 Subventions d'entretien du Rhône aux communes (ex activité SFCEP)	1'048'315.75		1'048'315.75
389 Report fonds financement spécial (pour renouvellement barrage flottant)	125'000.00		125'000.00
447 Recettes de locations utilisation privée du domaine public (berges du Léman)		80'771.50	-80'771.50
502 Gestion des préavis (activité reprise de l'ex SFCEP)	213'093.80		213'093.80
Solde dépenses/recettes du produit	19'794.20		19'794.20
Total	23'139'696.16	20'898'215.47	2'241'480.69

Remarques

Pour mémoire le CE a décidé en janvier 2021 de transférer les activités liées à l'entretien du Rhône et du Léman du SFCEP au SPCR avec effet rétroactif au 1er janvier 2021.

Amortissements, réévaluations et report à l'actif des investissements nets		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>AMORTISSEMENTS, REEVALUATIONS ET REPORT A L'ACTIF DES INVESTISSEMENTS NETS</u>					
330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	84'036'912.30	52'405'200	55'727'620.43	3'322'420
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	7'761'070.84	11'214'600	8'323'271.59	-2'891'328
364	Réévaluations des prêts PA	106'781.00	2'960'000	-578.00	-2'960'578
365	Réévaluations des participations PA	17'050.00	0	1'502.00	1'502
366	Amortissements des subventions d'investissement	82'965'237.70	71'274'100	85'134'507.26	13'860'407
383	Amortissements supplémentaires	52'758'008.14	51'812'900	78'537'156.54	26'724'257
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	11'308'768.54	15'035'600	13'287'627.58	-1'747'972
690	Report au bilan	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156
	Amortissements, réévaluations	238'953'828.52	204'702'400	241'011'107.40	36'308'707
	Report à l'actif des investissements nets	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156

**Variation des fonds et financements
spéciaux sous capital propre**
**Compte 2020
Fr.**
**Budget 2021
Fr.**
**Compte 2021
Fr.**
**Ecart B/C
Fr.**
**VARIATION DES FONDS ET FINANCEMENTS
SPECIAUX SOUS CAPITAL PROPRE**

351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	286'123'937.48	109'362'200	147'326'393.21	37'964'193
389	Attributions au capital propre	67'128'479.42	32'417'000	53'215'753.50	20'798'754
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	367'878'342.14	73'505'000	67'606'028.16	-5'898'972
489	Prélèvements sur le capital propre	40'355'409.14	38'769'700	39'461'666.36	691'966
	Total	-54'981'334.38	29'504'500	93'474'452.19	63'969'952

Résultats

	Compte 2020 Fr.	Budget 2021 Fr.	Compte 2021 Fr.	Ecart B/C Fr.
--	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

COMPTE DE RESULTATS

Total des charges	4'379'008'980.97	4'007'900'700	4'023'193'707.41	15'293'007
Total des revenus	4'620'229'206.16	4'040'734'800	4'267'495'088.86	226'760'289
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	241'220'225.19	32'834'100	244'301'381.45	211'467'281

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	241'220'225.19	32'834'100	244'301'381.45	211'467'281
Amortissements et réévaluations	238'953'828.52	204'702'400	241'011'107.40	36'308'707
Excédent de revenus	2'266'396.67	-171'868'300	3'290'274.05	175'158'574

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total dépenses	459'824'269.28	512'514'000	464'461'410.01	-48'052'590
Total recettes	239'439'397.83	296'720'100	236'873'353.75	-59'846'746
Investissements nets	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156

COMPTE DE FINANCEMENT

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	241'220'225.19	32'834'100	244'301'381.45	211'467'281
Investissements nets	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156
Excédent de financement	20'835'353.74	-182'959'800	16'713'325.19	199'673'125

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Total du compte de résultats	2'266'396.67	-171'868'300	3'290'274.05	175'158'574
Variation des fonds et financements spéciaux sous capital propre	-54'981'334.38	29'504'500	93'474'452.19	63'969'952
Augmentation du capital propre	-52'714'937.71	-142'363'800	96'764'726.24	239'128'526

Résultats		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>COMPTE DE RESULTATS</u>					
Charges		4'111'127'237.81	3'936'954'100	3'914'147'639.35	-22'806'461
30	Charges de personnel	1'203'978'919.28	1'052'122'500	1'027'351'794.95	-24'770'705
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	358'015'177.06	392'739'700	376'906'304.44	-15'833'396
33	Amortissements du patrimoine administratif	91'797'983.14	63'619'800	64'050'892.02	431'092
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	297'485'045.66	113'468'400	148'348'744.37	34'880'344
36	Charges de transferts	1'958'765'523.45	2'114'833'700	2'094'060'634.15	-20'773'066
37	Subventions redistribuées	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
Revenus		4'212'736'120.51	3'836'594'300	4'028'426'553.73	191'832'254
40	Revenus fiscaux	1'434'029'874.21	1'399'032'100	1'493'031'538.34	93'999'438
41	Patentes et concessions	154'806'529.40	150'340'000	204'912'160.68	54'572'161
42	Taxes	231'874'922.08	246'159'100	259'439'783.43	13'280'683
43	Revenus divers	6'912'845.92	9'452'200	10'501'269.33	1'049'069
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	369'298'027.23	73'630'400	69'619'828.09	-4'010'572
46	Revenus de transferts	1'814'729'332.45	1'757'810'500	1'787'492'704.44	29'682'204
47	Subventions à redistribuer	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
Résultat d'exploitation		101'608'882.70	-100'359'800	114'278'914.38	214'638'714
34	Charges financières	75'984'490.18	74'557'400	71'461'652.75	-3'095'747
44	Revenus financiers	67'481'851.11	63'544'700	66'051'883.68	2'507'184
Résultat financier		-8'502'639.07	-11'012'700	-5'409'769.07	5'602'931
Résultat opérationnel		93'106'243.63	-111'372'500	108'869'145.31	220'241'645
38	Charges extraordinaires	131'195'256.10	99'265'500	145'040'537.62	45'775'038
48	Revenus extraordinaires	40'355'409.14	38'769'700	39'461'666.36	691'966
Résultat extraordinaire		-90'839'846.96	-60'495'800	-105'578'871.26	-45'083'071
Excédent de revenus		2'266'396.67	-171'868'300	3'290'274.05	175'158'574
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>					
Dépenses d'investissement		459'824'269.28	512'514'000	464'461'410.01	-48'052'590
50	Immobilisations corporelles	241'522'146.91	253'360'900	257'650'525.25	4'289'625
52	Immobilisations incorporelles	11'956'428.08	16'958'400	11'414'577.49	-5'543'823
54	Prêts	44'281'615.95	60'865'200	28'249'754.00	-32'615'446
55	Participations et capital social	10'000.00	0	0.00	
56	Propres subventions d'investissement	143'996'530.79	166'329'500	157'047'721.02	-9'281'779
57	Subventions d'investissement redistribuées	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633
58	Dépenses d'investissement extraordinaires	6'782'251.05	0	758'464.95	758'465
Recettes d'investissement		239'439'397.83	296'720'100	236'873'353.75	-59'846'746
60	Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0.00	0	117'536.00	117'536
63	Subventions d'investissement acquises	204'865'979.73	246'660'700	208'046'554.26	-38'614'146
64	Remboursements de prêts	19'788'357.15	34'357'400	18'279'744.74	-16'077'655
65	Transferts de participations	1.00	0	0.00	
66	Remboursements de propres subventions d'investissement	877'753.55	702'000	809'717.00	107'717
67	Subventions d'investissement à redistribuer	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633
68	Recettes d'investissement extraordinaires	2'632'009.90	0	279'434.45	279'434
Investissements nets		220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156
<u>COMPTE DE FINANCEMENT</u>					
Total du compte de résultats		2'266'396.67	-171'868'300	3'290'274.05	175'158'574
Amortissements et réévaluations		238'953'828.52	204'702'400	241'011'107.40	36'308'707
./. Investissements nets		220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156
Excédent de financement		20'835'353.74	-182'959'800	16'713'325.19	199'673'125

Aperçu général	Compte 2020 Fr.	Budget 2021 Fr.	Compte 2021 Fr.	Ecart B/C Fr.
VUE FINANCIERE				
TOTAL				
Charges et dépenses	4'838'833'250.25	4'520'414'700	4'487'655'117.42	-32'759'583
Revenus et recettes	4'859'668'603.99	4'337'454'900	4'504'368'442.61	166'913'543
Excédent de financement	20'835'353.74	-182'959'800	16'713'325.19	199'673'125
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE				
Pouvoir législatif	7'366'568.18	8'283'400	7'804'594.22	-478'806
Pouvoir exécutif	2'595'657.83	2'637'900	2'685'178.77	47'279
Pouvoir judiciaire	36'926'193.04	38'553'200	38'270'420.13	-282'780
Autorité de surveillance	6'734.35	324'400	214'985.02	-109'415
Autorité de recours	0.00	0	6'583.30	6'583
Présidence	10'851'704.45	11'992'000	11'150'591.87	-841'408
Finances et énergie	-2'016'686'724.08	-1'929'419'100	-1'984'971'292.68	-55'552'193
Santé, affaires sociales et culture	930'555'950.40	945'872'000	898'855'780.81	-47'016'219
Economie et formation	847'384'332.60	897'342'800	857'124'052.92	-40'218'747
Sécurité, institutions et sports	-35'799'543.11	-7'797'400	-55'414'148.76	-47'616'749
Mobilité, territoire et environnement	195'963'772.60	215'170'600	207'559'929.21	-7'610'671
Excédent de financement	20'835'353.74	-182'959'800	16'713'325.19	199'673'125
COMPTE DE RESULTATS				
30 Charges de personnel	1'203'978'919.28	1'052'122'500	1'027'351'794.95	-24'770'705
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	358'015'177.06	392'739'700	376'906'304.44	-15'833'396
34 Charges financières	75'984'490.18	74'557'400	71'461'652.75	-3'095'747
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	297'485'045.66	113'468'400	148'348'744.37	34'880'344
36 Charges de transferts	1'875'676'454.75	2'040'599'600	2'008'925'202.89	-31'674'397
37 Subventions redistribuées	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
38 Charges extraordinaires	67'128'479.42	32'417'000	53'215'753.50	20'798'754
39 Imputations internes	299'655'825.40	101'826'100	133'554'985.09	31'728'885
40 Revenus fiscaux	1'434'029'874.21	1'399'032'100	1'493'031'538.34	93'999'438
41 Patentes et concessions	154'806'529.40	150'340'000	204'912'160.68	54'572'161
42 Taxes	231'874'922.08	246'159'100	259'439'783.43	13'280'683
43 Revenus divers	6'912'845.92	9'452'200	10'501'269.33	1'049'069
44 Revenus financiers	67'481'851.11	63'544'700	66'051'883.68	2'507'184
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	369'298'027.23	73'630'400	69'619'828.09	-4'010'572
46 Revenus de transferts	1'814'729'332.45	1'757'810'500	1'787'492'704.44	29'682'204
47 Subventions à redistribuer	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
48 Revenus extraordinaires	40'355'409.14	38'769'700	39'461'666.36	691'966
49 Imputations internes	299'655'825.40	101'826'100	133'554'985.09	31'728'885
Total charges	4'379'008'980.97	4'007'900'700	4'023'193'707.41	15'293'007
Total revenus	4'620'229'206.16	4'040'734'800	4'267'495'088.86	226'760'289
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	241'220'225.19	32'834'100	244'301'381.45	211'467'281
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
50 Immobilisations corporelles	241'522'146.91	253'360'900	257'650'525.25	4'289'625
52 Immobilisations incorporelles	11'956'428.08	16'958'400	11'414'577.49	-5'543'823
54 Prêts	44'281'615.95	60'865'200	28'249'754.00	-32'615'446
55 Participations et capital social	10'000.00	0	0.00	0
56 Propres subventions d'investissement	143'996'530.79	166'329'500	157'047'721.02	-9'281'779
57 Subventions d'investissement redistribuées	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633
58 Dépenses d'investissement extraordinaires	6'782'251.05	0	758'464.95	758'465
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0.00	0	117'536.00	117'536
63 Subventions d'investissement acquises	204'865'979.73	246'660'700	208'046'554.26	-38'614'146
64 Remboursements de prêts	19'788'357.15	34'357'400	18'279'744.74	-16'077'655
65 Transferts de participations	1.00	0	0.00	0
66 Remboursements de propres subventions d'investissement	877'753.55	702'000	809'717.00	107'717
67 Subventions d'investissement à redistribuer	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633

Aperçu général		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<u>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</u>					
68	Recettes d'investissement extraordinaires	2'632'009.90	0	279'434.45	279'434
	Total dépenses	459'824'269.28	512'514'000	464'461'410.01	-48'052'590
	Total recettes	239'439'397.83	296'720'100	236'873'353.75	-59'846'746
	Investissements nets	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156

Récapitulation générale

Compte 2020
Fr.Budget 2021
Fr.Compte 2021
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DE RESULTATS****CHARGES****Charges de personnel**

300	Autorités, commissions et juges	18'317'769.60	19'024'400	18'901'726.90	-122'673
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	385'793'909.10	406'573'400	395'890'616.80	-10'682'783
302	Salaires des enseignants	411'993'693.83	424'219'400	407'920'747.40	-16'298'653
303	Travailleurs temporaires	1'110'027.61	3'187'000	0.00	-3'187'000
304	Allocations	27'529.35	19'000	23'570.60	4'571
305	Cotisations patronales	9'237'282.35	185'710'700	180'471'182.83	-5'239'517
306	Prestations de l'employeur	373'701'897.95	8'918'000	20'465'978.05	11'547'978
309	Autres charges de personnel	3'796'809.49	4'470'600	3'677'972.37	-792'628
	Total	1'203'978'919.28	1'052'122'500	1'027'351'794.95	-24'770'705

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

310	Charges de matières et de marchandises	33'627'568.82	35'487'100	31'640'837.86	-3'846'262
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	23'435'471.16	23'572'300	24'828'628.33	1'256'328
312	Alimentation et élimination des biens-fonds PA	5'765'071.21	6'770'600	6'155'817.03	-614'783
313	Prestations de service et honoraires	80'835'192.36	116'316'900	100'975'969.15	-15'340'931
314	Gros entretien et entretien courant	96'831'725.24	83'977'900	84'546'247.95	568'348
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	14'908'386.44	16'242'400	15'148'373.37	-1'094'027
316	Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	58'562'375.71	64'164'800	65'203'031.61	1'038'232
317	Dédommagements	4'971'688.77	8'272'300	5'206'152.43	-3'066'148
318	Réévaluations sur créances	30'510'489.11	30'696'900	35'416'075.44	4'719'175
319	Autres charges d'exploitation	8'567'208.24	7'238'500	7'785'171.27	546'671
	Total	358'015'177.06	392'739'700	376'906'304.44	-15'833'396

Amortissements du patrimoine administratif

330	Amortissements des immobilisations corporelles PA	84'036'912.30	52'405'200	55'727'620.43	3'322'420
332	Amortissements des immobilisations incorporelles PA	7'761'070.84	11'214'600	8'323'271.59	-2'891'328
	Total	91'797'983.14	63'619'800	64'050'892.02	431'092

Charges financières

340	Charges d'intérêts	72'268'991.49	68'360'100	68'828'229.88	468'130
341	Pertes réalisées sur PF	11'299.24	20'000	5'621.47	-14'379
342	Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	1'020'957.87	1'947'500	1'008'548.48	-938'952
344	Réévaluations des immobilisations PF	3'201.01	1'000	20'062.28	19'062
349	Autres charges financières	2'680'040.57	4'228'800	1'599'190.64	-2'629'609
	Total	75'984'490.18	74'557'400	71'461'652.75	-3'095'747

Attributions aux fonds et financements spéciaux

350	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	11'361'108.18	4'106'200	1'022'351.16	-3'083'849
351	Attributions aux financements spéciaux et fonds sous capital propre	286'123'937.48	109'362'200	147'326'393.21	37'964'193
	Total	297'485'045.66	113'468'400	148'348'744.37	34'880'344

Récapitulation générale		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Charges de transferts					
360	Parts de revenus destinées à des tiers	54'622'974.20	37'795'000	63'030'249.01	25'235'249
361	Dédommagements à des collectivités publiques	157'121'982.54	158'503'800	172'158'721.88	13'654'922
362	Péréquation financière et compensation des charges	68'024'550.00	65'928'000	67'022'575.00	1'094'575
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1'595'906'948.01	1'778'372'800	1'706'713'657.00	-71'659'143
364	Réévaluations des prêts PA	106'781.00	2'960'000	-578.00	-2'960'578
365	Réévaluations des participations PA	17'050.00	0	1'502.00	1'502
366	Amortissements des subventions d'investissement	82'965'237.70	71'274'100	85'134'507.26	13'860'407
	Total	1'958'765'523.45	2'114'833'700	2'094'060'634.15	-20'773'066
Subventions redistribuées					
370	Subventions redistribuées	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
	Total	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
Charges extraordinaires					
383	Amortissements supplémentaires	52'758'008.14	51'812'900	78'537'156.54	26'724'257
387	Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissement	11'308'768.54	15'035'600	13'287'627.58	-1'747'972
389	Attributions au capital propre	67'128'479.42	32'417'000	53'215'753.50	20'798'754
	Total	131'195'256.10	99'265'500	145'040'537.62	45'775'038
Imputations internes					
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	4'852'456.78	5'117'700	5'452'935.05	335'235
391	Prestations de service	11'528'405.71	10'160'000	12'411'001.65	2'251'002
392	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	115'243.10	108'100	123'798.60	15'699
393	Frais administratifs et d'exploitation	1'588'124.59	1'083'000	287'552.72	-795'447
398	Virements comptables	281'118'769.07	85'094'500	114'824'075.37	29'729'575
399	Autres imputations internes	452'826.15	262'800	455'621.70	192'822
	Total	299'655'825.40	101'826'100	133'554'985.09	31'728'885

Récapitulation générale

Compte 2020
Fr.Budget 2021
Fr.Compte 2021
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DE RESULTATS****REVENUS****Revenus fiscaux**

400	Impôts directs, personnes physiques	897'551'985.38	932'420'000	912'727'793.39	-19'692'207
401	Impôts directs, personnes morales	153'669'261.79	128'730'000	159'721'488.31	30'991'488
402	Autres impôts directs	215'945'269.09	173'402'100	259'883'640.54	86'481'541
403	Impôt sur la propriété et sur les charges	166'863'357.95	164'480'000	160'698'616.10	-3'781'384
	Total	1'434'029'874.21	1'399'032'100	1'493'031'538.34	93'999'438

Patentes et concessions

410	Patentes	6'248'741.63	6'240'000	6'252'867.55	12'868
411	Banque nationale suisse	107'335'613.00	107'200'000	160'806'411.00	53'606'411
412	Concessions	41'222'174.77	36'900'000	37'852'882.13	952'882
	Total	154'806'529.40	150'340'000	204'912'160.68	54'572'161

Taxes

420	Taxes de compensation	3'053'534.50	3'655'000	2'912'299.00	-742'701
421	Emoluments pour actes administratifs	93'025'899.73	93'953'500	99'027'030.64	5'073'531
423	Frais d'écolage et taxes de cours	9'507'521.38	8'781'100	9'145'869.80	364'770
424	Taxes d'utilisation et prestations de service	26'496'342.29	25'632'600	24'192'251.14	-1'440'349
425	Recette sur ventes	11'881'423.32	11'662'500	12'062'957.06	400'457
426	Remboursements	58'431'199.43	72'458'500	83'976'392.95	11'517'893
427	Amendes	18'434'388.15	18'251'400	16'251'650.43	-1'999'750
429	Autres taxes	11'044'613.28	11'764'500	11'871'332.41	106'832
	Total	231'874'922.08	246'159'100	259'439'783.43	13'280'683

Revenus divers

430	Revenus d'exploitation divers	0.00	45'000	2'311.50	-42'689
431	Transferts au compte des investissements	6'138'583.62	8'882'200	10'022'522.42	1'140'322
432	Variations de stocks	-121'175.86	-100'000	-113'260.64	-13'261
439	Autres revenus	895'438.16	625'000	589'696.05	-35'304
	Total	6'912'845.92	9'452'200	10'501'269.33	1'049'069

Revenus financiers

440	Revenus des intérêts	9'213'059.17	10'517'500	7'143'608.55	-3'373'891
441	Gains réalisés PF	295'178.24	157'900	292'597.22	134'697
442	Revenus de participations PF	795.00	1'000	0.00	-1'000
445	Revenus financiers de prêts et de participations PA	607'554.52	673'200	259'991.46	-413'209
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	42'993'233.35	37'886'000	43'850'824.25	5'964'824
447	Produit des immeubles PA	14'282'426.98	14'209'100	14'329'055.57	119'956
449	Autres revenus financiers	89'603.85	100'000	175'806.63	75'807
	Total	67'481'851.11	63'544'700	66'051'883.68	2'507'184

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

450	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	1'419'685.09	125'400	2'013'799.93	1'888'400
451	Prélèvements sur les financements spéciaux et fonds sous capital propre	367'878'342.14	73'505'000	67'606'028.16	-5'898'972
	Total	369'298'027.23	73'630'400	69'619'828.09	-4'010'572

Récapitulation générale		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Revenus de transferts					
460	Parts à des revenus de tiers	170'636'582.38	191'130'700	187'699'777.14	-3'430'923
461	Dédommagements de collectivités publiques	105'723'527.62	109'512'200	100'572'575.08	-8'939'625
462	Péréquation financière et compensation des charges	762'306'906.00	790'308'000	788'213'595.00	-2'094'405
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers	775'634'857.40	665'859'600	710'766'542.37	44'906'942
469	Autres revenus de transferts	427'459.05	1'000'000	240'214.85	-759'785
	Total	1'814'729'332.45	1'757'810'500	1'787'492'704.44	29'682'204
Subventions à redistribuer					
470	Contributions redistribuées	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
	Total	201'084'589.22	200'170'000	203'429'269.42	3'259'269
Revenus extraordinaires					
489	Prélèvements sur le capital propre	40'355'409.14	38'769'700	39'461'666.36	691'966
	Total	40'355'409.14	38'769'700	39'461'666.36	691'966
Imputations internes					
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	4'852'456.78	5'117'700	5'452'935.05	335'235
491	Prestations de service	11'528'405.71	10'160'000	12'411'001.65	2'251'002
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	115'243.10	108'100	123'798.60	15'699
493	Frais administratifs et d'exploitation	1'588'124.59	1'083'000	287'552.72	-795'447
498	Virements comptables	281'118'769.07	85'094'500	114'824'075.37	29'729'575
499	Autres imputations internes	452'826.15	262'800	455'621.70	192'822
	Total	299'655'825.40	101'826'100	133'554'985.09	31'728'885

Récapitulation générale

Compte 2020
Fr.Budget 2021
Fr.Compte 2021
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DES INVESTISSEMENTS****DEPENSES****Immobilisations corporelles**

500	Terrains	657'500.00	0	1'137'399.25	1'137'399
501	Routes et voies de communication	199'852'673.32	195'825'000	218'207'999.93	22'383'000
502	Aménagements des cours d'eau	29'308'685.24	23'320'600	15'956'633.22	-7'363'967
504	Bâtiments	5'628'628.09	20'490'000	17'277'598.82	-3'212'401
506	Biens meubles	2'860'784.21	8'130'500	1'833'122.04	-6'297'378
509	Autres immobilisations corporelles	3'213'876.05	5'594'800	3'237'771.99	-2'357'028
	Total	241'522'146.91	253'360'900	257'650'525.25	4'289'625

Immobilisations incorporelles

520	Logiciel	618'163.05	1'820'000	958'726.61	-861'273
529	Autres immobilisations incorporelles	11'338'265.03	15'138'400	10'455'850.88	-4'682'549
	Total	11'956'428.08	16'958'400	11'414'577.49	-5'543'823

Prêts

541	Cantons et concordats	450'869.00	375'000	340'710.00	-34'290
542	Communes et associations intercommunales	2'389'600.00	4'900'000	2'976'980.00	-1'923'020
544	Entreprises publiques	0.00	3'600'000	2'000'000.00	-1'600'000
545	Entreprises privées	33'867'855.00	47'890'200	19'590'548.00	-28'299'652
546	Organisations privées à but non lucratif	5'126'686.95	500'000	930'000.00	430'000
547	Ménages privés	2'446'605.00	3'600'000	2'411'516.00	-1'188'484
	Total	44'281'615.95	60'865'200	28'249'754.00	-32'615'446

Participations et capital social

556	Organisations privées à but non lucratif	10'000.00	0	0.00	0
	Total	10'000.00	0	0.00	0

Propres subventions d'investissement

560	Confédération	20'838'016.15	22'665'000	21'877'844.00	-787'156
561	Cantons et concordats	0.00	0	123'000.00	123'000
562	Communes et associations intercommunales	74'043'856.35	80'885'000	80'453'790.70	-431'209
564	Entreprises publiques	10'432'429.25	6'283'700	8'620'396.75	2'336'697
565	Entreprises privées	15'607'870.19	25'006'800	20'105'770.80	-4'901'029
566	Organisations privées à but non lucratif	10'659'367.85	13'268'000	10'811'922.77	-2'456'077
567	Ménages privés	12'414'991.00	18'221'000	15'054'996.00	-3'166'004
	Total	143'996'530.79	166'329'500	157'047'721.02	-9'281'779

Subventions d'investissement redistribuées

570	Confédération	0.00	100'000	0.00	-100'000
571	Cantons et concordats	69'125.00	0	0.00	0
572	Communes et associations intercommunales	7'103'258.50	8'681'800	4'617'193.30	-4'064'607
573	Assurances sociales publiques	257'000.00	0	0.00	0
575	Entreprises privées	3'845'913.00	6'218'200	4'723'174.00	-1'495'026
	Total	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633

Dépenses d'investissement extraordinaires

586	Subventions d'investissement extraordinaires	6'782'251.05	0	758'464.95	758'465
	Total	6'782'251.05	0	758'464.95	758'465

Récapitulation générale

Compte 2020
Fr.Budget 2021
Fr.Compte 2021
Fr.Ecart B/C
Fr.**COMPTE DES INVESTISSEMENTS****RECETTES****Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier**

604	Transfert de bâtiments	0.00	0	117'536.00	117'536
	Total	0.00	0	117'536.00	117'536

Subventions d'investissement acquises

630	Confédération	195'369'889.61	214'860'600	182'938'256.41	-31'922'344
631	Cantons et concordats	316'981.12	663'500	351'030.70	-312'469
632	Communes et associations intercommunales	4'575'893.89	25'283'300	25'471'677.70	188'378
634	Entreprises publiques	0.00	416'700	0.00	-416'700
635	Entreprises privées	4'264'837.91	5'036'600	-1'196'978.55	-6'233'579
636	Organisations privées à but non lucratif	338'377.20	400'000	482'568.00	82'568
	Total	204'865'979.73	246'660'700	208'046'554.26	-38'614'146

Remboursements de prêts

641	Cantons et concordats	0.00	0	123'000.00	123'000
642	Communes et associations intercommunales	2'261'466.00	2'128'200	1'728'615.00	-399'585
644	Entreprises publiques	1'041'681.60	501'600	501'535.00	-65
645	Entreprises privées	10'701'022.75	24'777'100	10'755'937.15	-14'021'163
646	Organisations privées à but non lucratif	1'569'838.00	1'855'500	1'402'938.00	-452'562
647	Ménages privés	4'214'348.80	5'095'000	3'767'719.59	-1'327'280
	Total	19'788'357.15	34'357'400	18'279'744.74	-16'077'655

Transferts de participations

656	Organisations privées à but non lucratif	1.00	0	0.00	0
	Total	1.00	0	0.00	0

Remboursements de propres subventions d'investissement

662	Communes et associations intercommunales	323'545.95	312'000	364'712.85	52'713
665	Entreprises privées	34'175.60	40'000	5'761.35	-34'239
666	Organisations privées à but non lucratif	0.00	0	7'713.80	7'714
667	Ménages	520'032.00	350'000	431'529.00	81'529
	Total	877'753.55	702'000	809'717.00	107'717

Subventions d'investissement à redistribuer

670	Confédération	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633
	Total	11'275'296.50	15'000'000	9'340'367.30	-5'659'633

Recettes d'investissement extraordinaires

683	Subventions d'investissement extraordinaires acquises	2'632'009.90	0	279'434.45	279'434
	Total	2'632'009.90	0	279'434.45	279'434

Report au bilan

690	Report au bilan	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156
	Total	220'384'871.45	215'793'900	227'588'056.26	11'794'156



Fonds FIGI



Bilan, compte et annexes

Bilan du Fonds FIGI

en francs suisses	31.12.2020	31.12.2021	Ecart
10 Patrimoine financier (PF)	29'854'890.55	33'656'416.48	3'801'525.93
101 Créances	26'444'507.10	30'124'977.56	3'680'470.46
104 Actifs de régularisation	3'409'459.85	3'257'042.65	-152'417.20
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	923.60	274'396.27	273'472.67
14 Patrimoine administratif (PA)	38'804'698.20	88'530'298.86	49'725'600.66
140 Immobilisations corporelles PA	38'089'460.05	87'993'869.71	49'904'409.66
142 Immobilisations incorporelles PA	715'238.15	536'429.15	-178'809.00
Total de l'actif	68'659'588.75	122'186'715.34	53'527'126.59
20 Capitaux de tiers	55'886'268.38	108'816'762.36	52'930'493.98
200 Engagements courants	7'586'012.75	12'155'923.60	4'569'910.85
204 Passifs de régularisation	9'495'557.43	8'130'539.90	-1'365'017.53
206 Engagements financiers à long terme	38'804'698.20	88'530'298.86	49'725'600.66
29 Capital propre	12'773'320.37	13'369'952.98	596'632.61
299 Excédent ou découvert du bilan	12'773'320.37	13'369'952.98	596'632.61
Total du passif	68'659'588.75	122'186'715.34	53'527'126.59

Compte de résultats du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart 2021-B21
Charges d'exploitation	39'356'362.89	50'600'700.00	51'068'553.70	467'853.70
30 Charges de personnel	-	-	561.85	561.85
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	38'946'137.89	49'300'000.00	50'573'808.85	1'273'808.85
33 Amortissements du patrimoine administratif	410'225.00	1'300'700.00	494'183.00	-806'517.00
Revenus d'exploitation	41'665'088.50	46'803'500.00	48'547'328.33	1'743'828.33
42 Taxes	18'688'688.60	20'000'000.00	20'356'152.58	356'152.58
43 Revenus divers	22'696'368.00	26'800'000.00	27'604'774.00	804'774.00
46 Revenus de transferts	280'031.90	3'500.00	586'401.75	582'901.75
Résultat d'exploitation	2'308'725.61	-3'797'200.00	-2'521'225.37	1'275'974.63
Résultat financier	2'183'087.99	1'373'000.00	3'117'857.98	1'744'857.98
34 Charges financières	490'004.27	750'500.00	378'392.03	-372'107.97
44 Revenus financiers	2'673'092.26	2'123'500.00	3'496'250.01	1'372'750.01
Résultat opérationnel	4'491'813.60	-2'424'200.00	596'632.61	3'020'832.61
Résultat extraordinaire	-	-	-	-
Total du compte de résultats	4'491'813.60	-2'424'200.00	596'632.61	3'020'832.61

Compte des investissements du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart 2021-B21
5 Dépenses	26'704'286.43	92'780'000.00	57'326'135.64	-35'453'864.36
50 Immobilisations corporelles	25'810'239.28	91'380'000.00	57'326'135.64	-34'053'864.36
52 Immobilisations incorporelles	894'047.15	1'400'000.00	-	-1'400'000.00
6 Recettes	2'260'728.52	6'799'700.00	7'106'351.98	306'651.98
63 Subventions d'investissement acquises	2'260'728.52	6'799'700.00	7'106'351.98	306'651.98
Investissements nets	24'443'557.91	85'980'300.00	50'219'783.66	-35'760'516.34

Compte de financement du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart 2021-B21
Compte de résultats				
Charges	39'846'367.16	51'351'200.00	51'446'945.73	95'745.73
Revenus	44'338'180.76	48'927'000.00	52'043'578.34	3'116'578.34
Total du compte de résultats	4'491'813.60	-2'424'200.00	596'632.61	3'020'832.61
Compte des investissements				
Dépenses	26'704'286.43	92'780'000.00	57'326'135.64	-35'453'864.36
Recettes	2'260'728.52	6'799'700.00	7'106'351.98	306'651.98
Investissements nets	24'443'557.91	85'980'300.00	50'219'783.66	-35'760'516.34
Compte de financement				
Total du compte de résultats	4'491'813.60	-2'424'200.00	596'632.61	3'020'832.61
Amortissements et réévaluations	410'225.00	1'300'700.00	494'183.00	-806'517.00
Investissements nets	-24'443'557.91	-85'980'300.00	-50'219'783.66	35'760'516.34
Excédent (+) / Insuffisance (-) de financement	-19'541'519.31	-87'103'800.00	-49'128'968.05	37'974'831.95

Tableau des flux de trésorerie du Fonds FIGI

en francs suisses	Compte 2020	Compte 2021	Ecart
Total du compte de résultats (excédent de revenus)	4'491'813.60	596'632.61	-3'895'180.99
Amortissements et réévaluations du PA	410'225.00	494'183.00	83'958.00
Créances ¹	-14'102'880.30	-3'680'470.46	10'422'409.84
Marchandises, approvisionnements et travaux en cours ¹	-	-273'472.67	-273'472.67
Actifs de régularisation ¹	1'485'481.50	152'417.20	-1'333'064.30
Engagements courants ²	7'583'028.67	4'569'910.85	-3'013'117.82
Passifs de régularisation ²	542'556.53	-1'365'017.53	-1'907'574.06
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	410'225.00	494'183.00	83'958.00
Subventions d'investissement acquises	2'260'728.52	7'106'351.98	4'845'623.46
Recettes du compte des investissements	2'260'728.52	7'106'351.98	4'845'623.46
Immobilisations corporelles	-25'810'239.28	-57'326'135.64	-31'515'896.36
Immobilisations incorporelles	-894'047.15	-	894'047.15
Dépenses du compte des investissements	-26'704'286.43	-57'326'135.64	-30'621'849.21
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	-24'443'557.91	-50'219'783.66	-25'776'225.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement	-24'443'557.91	-50'219'783.66	-25'776'225.75
Engagements financiers à court terme ²	-	-	-
Engagements financiers à long terme ²	24'033'332.91	49'725'600.66	25'692'267.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	24'033'332.91	49'725'600.66	25'692'267.75
Variation des disponibilités et placements à court terme ²	-	-	-

¹ Augmentation(-) / Diminution (+)

² Augmentation(+)/ Diminution (-)

Explicatifs concernant le Fonds FIGI

1. Base légale

L'établissement du compte du Fonds FIGI se base sur l'article 6 de la loi sur le fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI) du 17.05.2018.

La loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) est applicable à titre subsidiaire.

2. Principes MCH2 appliqués

Le compte est établi conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation. Les divergences à ces recommandations pour l'année publiée doivent être indiquées dans l'annexe au compte.

3. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'exhaustivité, de la véracité, de la ponctualité et de la traçabilité.

4. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables.

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et ceux du compte des investissements figurent dans le message du Conseil d'Etat. Il en va de même pour certains éléments de l'exercice sous revue expliqués dans la présente brochure, sous la partie traitant du mandat de prestations politique du Fonds FIGI.

5. Principes d'évaluation du bilan

5.1. Actif

5.1.1. Patrimoine financier (PF)

Créances

Les créances à court terme comprennent toutes les créances envers des tiers facturées et qui sont impayées ainsi que le compte courant entre l'Etat du Valais et le Fonds FIGI.

Actifs de régularisation

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Marchandises, fournitures et travaux en cours

Les articles de commerce, les matières premières et auxiliaires, les produits semi-finis et finis, et les travaux en cours sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

5.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Le patrimoine administratif du Fonds FIGI se présente de la manière suivante dans le tableau des immobilisations :

en francs suisses	Investissements sans amortissements		Amortissements			Investissements après amortissements	
	Cumulés au 31.12.2020	2021	Cumulés au 31.12.2020	Taux	2021	Solde au 31.12.2020	Solde au 31.12.2021
Immobilisations corporelles							
1400 - Terrains	2'784'989.15	-	-	0%	-	2'784'989.15	2'784'989.15
1404 - Bâtiments	9'256'664.20	3'229'166.69	231'416.00	2.5%	315'374.00	9'025'248.20	11'939'040.89
1407 - Installations en construction	26'279'222.70	46'990'616.97	-	0%	-	26'279'222.70	73'269'839.67
Immobilisations incorporelles							
1429 - Immobilisations incorporelles	894'047.15	-	178'809.00	20%	178'809.00	715'238.15	536'429.15
Total des immobilisations	39'214'923.20	50'219'783.66	410'225.00		494'183.00	38'804'698.20	88'530'298.86

Les amortissements des bâtiments sont comptabilisés lors de la mise en service de l'objet (méthode linéaire sur 40 ans) et les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire sur 5 ans. Les immeubles propres de l'Etat ne sont pas repris au bilan du Fonds FIGI.

5.2. Passif

5.2.1. Capitaux de tiers

Engagement courants

Les engagements courants sont des engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Passifs de régularisation

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses d'importance sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée généralement à Fr. 5'000.00.

Engagements financiers à long terme

Selon l'article 10 de la loi sur le Fonds FIGI, les emprunts sont à contracter auprès de l'Etat et peuvent atteindre au maximum 500 millions de francs. Le montant de l'emprunt correspond au total des immobilisations.

La situation au 31.12.2021 est la suivante :

Emprunt au 31.12.2020	38'804'698.20
Investissements nets	50'219'783.66
Amortissements	494'183.00
Emprunt au 31.12.2021	88'530'298.86

5.2.2. Capital propre

Apport en capital de l'Etat du Valais	10'000'000.00
Résultats cumulés	2'773'320.37
Capital propre au 31.12.2020	12'773'320.37
Total du compte de résultats	596'632.61
Capital propre au 31.12.2021	13'369'952.98

6. Crédits d'engagement

Les principaux crédits d'engagement en cours en fin d'exercice sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

en francs suisses	Coût total	Paiement effectués années précédentes ¹	Paiements effectués année 2021	Solde à payer total	Solde à payer part du FIGI
Investissements FIGI (projets en cours en 2021)					
ECCG Sierre	49'745'000.00	48'865'157.30	129'006.20	750'836.50	540'602.30
Nouvelle centrale d'alarme Sierre	47'506'000.00	2'453'119.15	1'690'773.85	43'362'107.00	43'362'107.00
Nouveau collège Sion	84'820'000.00	2'798'856.31	1'897'909.95	80'123'233.74	72'110'910.35
Palais justice transformation Sion	5'046'000.00	2'700'801.75	2'235'983.30	109'214.95	108'122.80
Bâtiment administratif Sierre	2'000'000.00	363'718.00	33'867.45	1'602'414.55	1'602'414.55
Centre contrôle véhicules Sion	23'969'000.00	7'270'783.95	14'186'074.60	2'512'141.45	2'512'141.45
Crêtelongue bâtiment cellulaire	40'685'000.00	5'780'902.35	12'961'791.35	21'942'306.30	16'456'729.75
Modernisation du site de La Castalie	76'889'500.00	3'859'036.15	5'378'828.95	67'651'634.90	67'651'634.90
Centre de compétences mutualisé ETERPYS Conthey	21'873'000.00	250'737.90	821'183.85	20'801'078.25	20'801'078.25
Centrale de chauffage Brigue	2'493'640.00	609'283.80	787'261.95	1'097'094.25	1'097'094.25
Ecole Supérieure Santé Monthey	2'000'000.00	599'260.85	689'489.30	711'249.85	711'249.85
Extension Prison des Iles Sion	12'500'000.00	203'209.05	1'134'494.95	11'162'296.00	7'590'361.30
Halle Grand-Brûlé Leytron	1'750'000.00	255'649.55	1'033'516.85	460'833.60	460'833.60
Collège St-Maurice	10'000'000.00	-	10'000'000.00	-	-
Ecole professionnelle Viège	15'915'500.00	425'504.20	1'429'114.45	14'060'881.35	14'060'881.35
Installation tir indoor Sion	33'475'000.00	-	455'123.40	33'019'876.60	33'019'876.60
Oberwalliser Mittelschule St. Ursula / Ecole de culture générale / Ecole professionnelle Brigue	3'000'000.00	-	2'061'876.94	938'123.06	-
Bâtiment administratif Viège	1'680'000.00	-	923'444.25	756'555.75	756'555.75
Total		76'436'020.31	57'849'741.59	301'061'878.10	282'842'594.05

¹ Les paiements effectués avant l'année 2019 ont été faits par l'Etat du Valais.

7. Crédit supplémentaire

en francs suisses	Charges Dépenses
Crédit supplémentaire du compte de résultats	
Financement des projets informatiques et de digitalisation des plans (DCE du 01.09.2021)	
311 - Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1'000'000.00
313 - Prestations de services et honoraires	1'000'000.00
315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	500'000.00
Total	2'500'000.00



Mandat de prestations politique

FONDS FIGI

OP 1
Assurer l'organisation et le
financement de la politique
immobilière de l'Etat du Valais
B21 87'103'800 net
C21 49'128'968.05 net

GP 11
Gestion du Fonds FIGI
B21 87'103'800 net
C21 49'128'968.05 net

RESSOURCES FINANCIERES	Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021	Ecart B/C
3 Charges	39'436'142.16	50'050'500	52'593'347.72	2'542'848
30 Charges de personnel	0.00	0	561.85	562
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'946'137.89	49'300'000	50'573'808.85	1'273'809
34 Charges financières	490'004.27	750'500	378'392.03	-372'108
39 Imputations internes	0.00	0	1'640'584.99	1'640'585
4 Revenus	44'338'180.76	48'927'000	53'684'163.33	4'757'163
42 Taxes	18'688'688.60	20'000'000	20'356'152.58	356'153
43 Revenus divers	22'696'368.00	26'800'000	27'604'774.00	804'774
44 Revenus financiers	2'673'092.26	2'123'500	3'496'250.01	1'372'750
46 Revenus de transferts	280'031.90	3'500	586'401.75	582'902
49 Imputations internes	0.00	0	1'640'584.99	1'640'585
Excédent de revenus	4'902'038.60	-1'123'500	1'090'815.61	2'214'316
5 Dépenses d'investissement	26'704'286.43	92'780'000	57'326'135.64	-35'453'864
50 Immobilisations corporelles	25'810'239.28	91'380'000	57'326'135.64	-34'053'864
52 Immobilisations incorporelles	894'047.15	1'400'000	0.00	-1'400'000
6 Recettes d'investissement	2'260'728.52	6'799'700	7'106'351.98	306'652
63 Subventions d'investissement acquises	2'260'728.52	6'799'700	7'106'351.98	306'652
Dépenses nettes d'investissement	24'443'557.91	85'980'300	50'219'783.66	-35'760'516
Insuffisance de financement	19'541'519.31	87'103'800	49'128'968.05	-37'974'832

FONDS FIGI

Explication des écarts financiers
<p>Chapitre 31 : Dépenses d'assainissement et de rénovation des immeubles plus élevées que prévues. Honoraires d'études plus importants que prévus (transfert des honoraires activés en 2018 et 2019). Dépenses moins élevées dues à des retards dans la mise en place de l'outil stratégique et de la GMAO.</p>
<p>Chapitre 34 : Intérêts sur prêts non facturés par l'ACF. Dépenses/travaux du PF moins élevés que prévus.</p>
<p>Chapitre 42 : Récupération des frais de location et des charges d'immeubles.</p>
<p>Chapitre 43 : Récupération des frais d'entretien et facturation du loyer à la HES-SO. L'augmentation est due à la location de la HES-SO pour 2020 et 2021.</p>
<p>Chapitre 44 : Légère augmentation des recettes de locations des tiers. Ventes de 4 bâtiments du Patrimoine financier non budgétisées.</p>
<p>Chapitre 46 : Provisions de recettes communales sur les travaux d'entretien non prévues dans le budget.</p>
<p>Chapitre 50 : Préfinancement d'un terrain à Brigue qui sera facturé à la commune de Brigue. La recette y relative est comptabilisée sous le compte 632.</p> <p>Retard dans la réalisation d'objets suite à des recours (Centrale d'engagement à Sierre, Collège Cours Roger Bonvin, etc.).</p> <p>Projets non réalisés ou reportés (Centre Indivis, achat bâtiment administratif Sion, LMC).</p>
<p>Chapitre 52 : Coûts du projet Outil métier et de la digitalisation des plans pris en charge par le fonctionnement.</p>
<p>Chapitre 63 : Recettes communales plus élevées suite à l'achat du collège de St-Maurice et à l'achat du terrain à Brigue.</p>

OBJECTIF POLITIQUE
<p>Assurer l'organisation et le financement de la politique immobilière de l'Etat du Valais</p>
Sous-objectifs politiques
<p>1 Mettre en place et administrer le Fonds FIGI</p>
<p>2 Assurer la mise à disposition d'immeubles pour l'Administration cantonale et promouvoir une architecture exemplaire et durable</p>
<p>3 Assurer l'exemplarité du parc immobilier de l'Etat du Valais</p>
<p>4 Assurer l'adaptation et l'entretien du parc immobilier de l'Etat</p>

FONDS FIGI

Mesures prioritaires		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Implémentation du mandat de projet FIGI élaboré en 2019	31.12.21	31.12.21	■ Selon DCE du 22.12.2021 (Inventaires, tarifs forfaitaires, conventions FIGI)
	2 Certification ISO 9001 : 2015 et 14001 : 2015	31.12.21		▲ Les processus métiers ont été documentés. Actuellement en attente d'un EPT pour réaliser la certification ISO en 2023
	3 Définition des normes et standards pour les locaux de l'Etat du Valais	31.12.21		▲ Le concept a été établi et nous devons finaliser et approuver les détails en 2022
	4 Implémentation d'un outil-métier informant sur l'état de vétusté et l'état énergétique du parc immobilier	31.12.21		▲ La mise en place de l'outil stratégique ainsi que l'outil de monitoring sont ralentis suite à la crise sanitaire et un recours
<i>ad2</i>	5 Construction : Centre Agroscope, Conthey - Présentation du dossier au Grand Conseil	28.02.21	09.02.21	■ Décision du Grand Conseil le 09.02.2021 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le Centre Etherpys (Agroscope)
	6 Construction : Lycée-Collège Cours Roger Bonvin, Sion - Présentation du dossier au Grand Conseil	28.02.21	09.02.21	■ Décision du Grand Conseil le 09.02.2021 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour le Lycée-Collège de Sion
	7 Construction : Halle pour les machines - Cave du Grand Brûlé, Leytron - Mise en service	31.07.21		▲ Retard suite à une optimisation du projet afin que les coûts correspondent au budget
	8 Construction : Centre de contrôle des véhicules, Sion	31.12.21	01.12.21	■ Mise en service le 1er décembre 2021
	9 Construction : Pénitencier de Crêtelongue, Granges	31.12.23		■ Avancement des travaux selon planning
	10 Construction : Centrale d'engagement 112-117-118-144, Sierre	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	11 Modernisation et extension : La Castalie, Monthey	31.12.25		■ Avancement des travaux selon planning
<i>ad4</i>	12 Mise aux normes et transformation : Oberwalliser Mittelschule St. Ursula (OMS), Brigue	31.12.24		■ Avancement des travaux selon planning
	13 Mise aux normes et transformation : Collège de Brigue, Brigue	31.12.26		■ Les études sont en cours

FONDS FIGI

Indicateurs		Planifié	Réalisé	Etat de la mise en oeuvre
■ atteint-dépassé / aucun problème		▲ partiellement atteint / problèmes mineurs		● non atteint / problèmes
<i>ad1</i>	1 Respect des objectifs et des délais fixés dans le planning d'implémentation du projet FIGI	100%	100%	■
	2 Nombre d'audits internes par année	2	0	● Aucun audit réalisé vu que la certification ISO n'est pas effective. En attente d'un EPT pour 2023
<i>ad2</i>	3 Nombre d'objets présentés à l'approbation du Grand Conseil	4	5	■ Centre Etherpys à Conthey Lycée-Collège Cours Roger Bonvin à Sion Achat du Collège de St-Maurice Stand de tir indoor à Sion Extension du centre professionnel de Viège
	4 Respect des coûts et des délais	90%	75%	▲ Les coûts sont respectés. Retards importants sur certains projets suite à de nombreux recours
<i>ad3</i>	5 Indice moyen de consommation énergétique pour le chauffage, l'aération et la production d'eau chaude rapporté en [MJ/m2.an] (mazout, gaz, bois, chauffage à distance), pondéré par le climat.	312	300	■ Diminution de la consommation d'énergie due à diverses mesures d'assainissement et de rénovation concernant l'enveloppe du bâtiment et les installations techniques
	6 Indice moyen de production de gaz à effet de serre lié à la consommation d'énergie des bâtiments en [kg/m2] selon la norme SIA 2031: 2016	↘	↘	■ Lors des rénovations nous remplaçons systématiquement les chaudières à gaz et à mazout par des pompes à chaleurs ou des chaudières à bois
<i>ad4</i>	7 Indice Schröder (indice planifié 2019 : 70.2)	70.9	71	■ Assainissement et rénovation de bâtiments existants. Mise en service de nouveaux bâtiments

FONDS FIGI

Informations complémentaires portées à la connaissance du Grand Conseil

Groupes de produits / Produits	Dépenses	Recettes	Net 2021
GP11 Gestion du Fonds FIGI	109'919'483.36	60'790'515.31	49'128'968.05
P1101 Centre de compétence	1'461'775.99	1'640'584.99	-178'809.00
309 Autres charges de personnel	561.85		561.85
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	744'110.61		744'110.61
313 Prestations de service et honoraires	703'296.38		703'296.38
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	13'807.15		13'807.15
491 Transfert des coûts sur P1103 Gérance et l'entretien		1'640'584.99	-1'640'584.99
P1102 Construction	57'326'135.64	7'106'351.98	50'219'783.66
500 Terrains	416'640.00		416'640.00
504 Bâtiments	56'909'495.64		56'909'495.64
630 Confédération		4'582'010.08	-4'582'010.08
632 Communes et associations intercommunales		2'524'341.90	-2'524'341.90
P1103 Gérance et entretien	50'757'277.75	50'005'828.49	751'449.26
310 Charges de matières et de marchandises	165'766.50		165'766.50
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	6'878.35		6'878.35
312 Alimentation et élimination des biens-fonds PA	3'113'782.65		3'113'782.65
313 Prestations de service et honoraires	6'486'140.03		6'486'140.03
314 Gros entretien et entretien courant	31'100'984.98		31'100'984.98
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	11'188.00		11'188.00
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	8'177'035.30		8'177'035.30
318 Réévaluations sur créances	34'093.90		34'093.90
319 Autres charges d'exploitation	16'725.00		16'725.00
349 Autres charges financières	4'098.05		4'098.05
391 Coûts du P1101 Centre de compétence	1'640'584.99		1'640'584.99
424 Récupération des frais de location		8'177'035.30	-8'177'035.30
426 Récupération des charges d'immeubles		12'179'117.28	-12'179'117.28
430 Récupération des frais d'entretien		27'604'774.00	-27'604'774.00
443 Produit des immeubles du PF		51.10	-51.10
447 Produit des immeubles PA		1'458'449.06	-1'458'449.06
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		586'401.75	-586'401.75
P1104 Gestion du patrimoine financier	374'293.98	2'037'749.85	-1'663'455.87
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	374'293.98		374'293.98
441 Gains réalisés PF		1'270'844.00	-1'270'844.00
443 Produit des immeubles du PF		766'905.85	-766'905.85
Total	109'919'483.36	60'790'515.31	49'128'968.05

Résultats

	Compte 2020 Fr.	Budget 2021 Fr.	Compte 2021 Fr.	Ecart B/C Fr.
--	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

COMPTE DE RESULTATS

Total des charges	39'436'142.16	50'050'500	52'593'347.72	2'542'848
Total des revenus	44'338'180.76	48'927'000	53'684'163.33	4'757'163
Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	4'902'038.60	-1'123'500	1'090'815.61	2'214'316

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	4'902'038.60	-1'123'500	1'090'815.61	2'214'316
Amortissements et réévaluations	410'225.00	1'300'700	494'183.00	-806'517
Excédent de revenus	4'491'813.60	-2'424'200	596'632.61	3'020'833

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Total dépenses	26'704'286.43	92'780'000	57'326'135.64	-35'453'864
Total recettes	2'260'728.52	6'799'700	7'106'351.98	306'652
Investissements nets	24'443'557.91	85'980'300	50'219'783.66	-35'760'516

COMPTE DE FINANCEMENT

Excédent de revenus avant amortissements et réévaluations	4'902'038.60	-1'123'500	1'090'815.61	2'214'316
Investissements nets	24'443'557.91	85'980'300	50'219'783.66	-35'760'516
Insuffisance de financement	19'541'519.31	87'103'800	49'128'968.05	-37'974'832

EVOLUTION DE LA FORTUNE

Total du compte de résultats	4'491'813.60	-2'424'200	596'632.61	3'020'833
Variation des fonds et financements spéciaux sous capital propre	0.00	0	0.00	0
Augmentation du capital propre	4'491'813.60	-2'424'200	596'632.61	3'020'833

